This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DPH
RECEIVED

INDEXED

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

TOME VINGT-QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1880

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général

DOUZIÈME ANNÉE

TOME VINGT-QUATRIÈME

Jan-April 1880

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1880.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930954A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1933 L

Printed in France.

CORRESPONDANCE INÉDITE

CONCERNANT

LA VENDÉE MILITAIRE

(*Suite.*)

Lettre du même à M. Constant (de Chalus) (1).

22 novembre 1797.

MONSIEUR,

Je vous adresse cy-jointe une lettre que je vous prie de faire parvenir par voie sûre à Son Altesse Royale Monsieur. Elle a pour objet une demande trop juste et trop légitime pour n'être pas accordée. Voulez-vous bien vous réunir à moi pour l'appuyer et en écrire au général de Puisaye, pour le prier de nous seconder? Je sais que celui qu'elle concerne n'a pas d'ambition, mais il nous convient d'en avoir pour lui et de solliciter la récompense de ses services. Nul moyen d'ailleurs ne sera plus efficace pour étouffer les dissensions ; toutes les sourdes menées de l'intrigue se tairont devant l'homme investi des faveurs du Souverain.

J'avais oublié de vous parler dans ma dernière lettre d'un crédit de deux cent vingt-cinq louis que M. de la Garde m'a laissé avec sa délégation pour le toucher ; il est signé du général comte de Puisaye, à prendre sur votre caisse. Vous serait-il possible de l'acquitter? Ce serait pour nous un grand avantage.

(1) Fol. 29.

Daignez me répondre sur cet objet. *Chaque jour nos travaux s'avancent, nos succès et notre espoir s'augmentent. Nous travaillons dans le silence et prenons toutes les mesures nécessaires pour qu'enfin notre attente ne soit pas inutile* (1).

J'écris de concert avec Charles Auguste à Sa Majesté et à son Altesse Royale. Il faut prouver plus que jamais à tous que nous sommes et voulons être toujours unis.

Je vous prie de continuer avec toute l'activité possible notre correspondance. Je regarderai comme précieuses toutes les occasions qui me mettront dans le cas de vous prouver toute l'étendue de l'estime et du tendre attachement avec lequel je suis, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BERNIER.

---

(1) Soulignés par M. de Chalus.

Lettre de M. de la Garde à M. l'abbé Bernier.

(*3 décembre 1797*) (1).

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je suis enfin instruit d'un des moyens qu'ont employé mes ennemis pour m'otter la confiance qui m'était acquise icy, pour my faire perdre mon argent et my faire périr de misère, s'il étoit en leur pouvoir. Le voicy ce moyen, je le connais d'hier soir : « *c'est un voleur, la chose est presque avérée, il serait difficile d'en douter.* » Cependant la personne de qui je tiens cela ny croit certainement pas, elle le tient elle-même d'une autre qu'elle n'a pu me nommer, mais qu'elle sait, m'a-t-elle dit, que j'estime beaucoup, et qui a eu l'honnêteté de luy offrir de vous faire passer celle-cy, et de me faire passer votre réponse.

Vous imaginé peut-être, Monsieur, que le vol dont on me charge est des cinq mille livres sterlings que j'avais été chargé de vous porter en mars 1796. Non, Monsieur, votre lettre à Monsieur Windham du 26 août dernier, ne laisse, je crois, aucun doute, ny de moyens de prise à cet égard. *Et puis cette somme étoit trop conséquente pour que j'eusse oser m'en emparer dans un moment où les Républicains accueilloient avec empressement tous ceux qui vouloient bien se rendre à eux, et dans un pays où le cousin germain de mon épouze, avant ce temps de calamité, mon ami, commandait les colonnes de la République* (2) ; non, Monsieur, non encore. Ce n'est pas cette fois que j'ai dûb (*sic*) voller. J'ay lieu de croire que c'est sur celle de 220 louis que j'ay prêté à l'armée de Monsieur le vicomte de Scépeaux, savoir treize pour le montant du cheval que m'avait laissé le Général, etc. (Cette lettre est de Monsieur de la Garde qui paraît bien se justifier.)

---

(1) Fol. 36.
(2) Ainsi soulignés dans le manuscrit.

Réponse de Monsieur Constant à la dernière lettre de M. l'abbé Bernier (1).

10 décembre 1797.

MONSIEUR,

L'empressement que je mettrai à réparer les torts qu'ont fait à la cause ceux qui m'ont privé des premières lettres que vous m'avez adressées par Nantes, vous prouvera tout le désir que j'avais de vous assurer des sentimens d'estime et de respect que vous m'avez inspirés dans les heureux tems que j'eus l'honneur de vous connaître, et de toute la satisfaction que j'éprouve à travailler d'accord avec vous, à établir un ensemble indissoluble entre les Royalistes, et à les préserver de l'intrigue dont ils sont depuis longtemps les jouets et les victimes, et qui leur a fait plus de mal que nos ennemis.

Je partage dans la sincérité de mon âme vos sentiments de conciliation, et c'est pour moi la plus grande jouissance d'étouffer tout esprit de désunion et de ramener dans la voie de l'honneur ceux que l'intrigue en avait fait sortir ; mais, Monsieur, il est une classe d'intrigants par principes, dont la scélératesse est si raffinée et si invétérée, qu'il serait dangereux de les ménager, quand ils nous ont prouvé qu'ils font plus de mal à la cause des Royalistes que nos ennemis déclarés. Il paraît que vous ne croyez pas que Messieurs Forestier et Jarry soient de cette classe. Vous connaissez mieux que moi le mal qu'ont pu faire ces deux intrigants, mais vous ignorez ce qu'ils comptent faire. Je vais vous apprendre ce que je sais de leurs projets. Pour accréditer dans mon esprit leurs rapports calomnieux et chimériques, ils ont eu l'audace de vous citer pour caution de la vérité qu'ils m'annonçoient, promettant des lettres de vous pour me le prouver, et il n'y a que huit jours que Jarry m'a annoncé que le Forestier vous écrivait et qu'en peu il me ferait passer votre réponse. De

(1) Fol. 31.

quoi croyez-vous dignes ces hommes capables d'une fourberie aussi manifeste, et de vouloir perdre un brave et loyal chevalier digne de votre estime et de celle de tous les braves et dévoués Royalistes ? Je me garderai bien de les instruire que je suis en rapport avec vous. J'ai un grand soin de le leur cacher. Je vous conjure de votre côté de ne pas leur écrire. J'attends qu'ils consomment leur perfidie. Mais quand ils m'auront apporté de fausses lettres de vous pour les vraies qu'ils m'ont promises, pour obtenir leurs demandes, ne serai-je pas contraint de démasquer leur perfidie, pour les mettre désormais hors d'état de nuire à la cause ; car si je garde le silence quand ils m'auront fourni leurs prétendues preuves, ils tourneront toute leur rage contre l'armée du général de Puisaye, et mettront tout en œuvre pour y semer la discorde et le trouble.

Aux détails que vous aviez chargé Monsieur Aza de me donner, il a joint quelques notes qu'il a recueilli sur la conduite de Messieurs Forestier et Jarry. Je le prie de vous en faire part lui-même ; elles vous éclaireront encore sur la profondeur de leur perversité, et vous jugerez alors quelle sera la conduite que la justice et l'intérêt de la cause de l'autel et du trône exigeront que nous tenions à leur égard. Jusqu'à ce que vous ayez prononcé vous-même, je vous promets de les ménager et de taire à Monsieur Charles Auguste tout ce qu'ils m'ont dit contre lui, jusqu'à ce que vous trouviez bon de lui en faire part; mais comme il me prie de le lui dire, je ne veux pas le laisser longtemps douter de toute la loyauté et la franchise que je mets avec lui. Je le juge trop digne de notre estime pour agir autrement avec lui que je l'ai toujours fait avec mes braves camarades.

J'ai lu avec attention la lettre que Monsieur le Duc d'Harcé vous a adressée. Je vous observerai d'abord qu'à moins que vous connaissiez son écriture, je doute qu'elle soit de lui. Ces Messieurs sont aussi capables de faire écrire un de leurs associés dans le nom du Duc d'Harcé qu'ils le sont de me promettre de m'envoyer en peu une lettre de vous. Mais je suppose qu'elle soit du Duc d'Harcé, d'après ce qu'ils m'ont dit eux-mêmes. Il n'a ni place, ni crédit à la Cour d'Espagne, il est seulement le

confident du Roy, qui au dire de tous les hommes instruits n'a aucune autorité. Quand le Duc d'Harcé aurait du crédit à la Cour de Madrid, il ne paraît pas vraisemblable qu'il ait mis sa confiance dans deux jeunes intrigants sans pouvoirs ni mission, et qu'il leur ait fait des confidences dont l'importance sont celles que contient la copie que vous m'avez envoyée et qui sont absolument les mêmes que celle qu'est venu me faire Monsieur Jarry de la part de son ami Forestier. Je crois que ces deux jeunes intrigants sont mis en mouvement par quelques agents du Prince de la Paix qui conduit le cabinet de Madrid, et qui est connu pour être l'ennemi des Royalistes, et tout le but de cette intrigue peut tendre à instruire les républicains de nos desseins et de nos moyens, ou à diviser les Royalistes, comme déjà les agents de l'Espagne l'ont fait lors du traité de la Mabilais. Je voudrais que le tems me permît de vous dire tout ce que je sais sur cet article. Une petite lettre secrète que Forestier a écrit à son ami Jarry et que le hasard a fait tomber entre mes mains, que j'ai ouverte en présence de quatre témoins, dont l'un est un prêtre rempli de vertu et de dévouement pour notre cause, me porte à soupçonner quelque dessein caché qu'il y énonce, et qui paraît tendre sinon à cette fourberie, à un autre que vous pourriez découvrir. C'est pourquoi je vous en envoye copie.

Je ne prétends point vous donner mes conjectures et mes raisonnements pour des preuves ; mais je crois qu'elles méritent que vous attendiez que Monsieur le comte du Puisaye, qui est à portée de nous éclairer, nous fasse savoir, si Sa Majesté et Son Altesse Royale, qui sont parfaitement unis, sont instruits des dispositions du Roi d'Espagne et de son cabinet. Si nos Princes n'en sont pas instruits, j'avoue sans craindre de me tromper, que ceux qui paroissent disposés à nous seconder n'ont pas des vues pures ; car ils ont plus de moyens et de facilités d'instruire nos Princes de leurs favorables dispositions que nous-mêmes, et quiconque me fait des offres en arrière de nos Princes, m'est à juste titre suspect.

Je vous assure avec la plus grande sincérité, que je suis très peiné d'être pour le moment dans l'impossibilité de vous faire

passer de l'argent ; ma détresse pour ce moment est extrême Quoique *Monsieur de Puisaye m'ait envoyé des fonds* par le dernier courrier, il faut que je les change en espèce ayant cours, pour que j'en puisse disposer. J'ai envoyé à Paris pour cet effet, et si mes amis me procurent les moyens de les réaliser, je m'empresserai de vous faire part des secours que Monsieur de Puisaye m'a envoyés pour son armée, étant certain qu'il m'approuvera et que je remplirai son but, qui est de favoriser de tous ses moyens l'accroissement du parti du Roi.

Je joins à ma lettre copie de celle que Monsieur Jarry m'a écrite à l'appui de tout ce qu'il m'avait dit de la part de son ami Forestier contre Monsieur Charles Auguste. Je suis persuadé que la réunion de ce dernier seroit très-préjudiciable aux Royalistes de votre pays, et l'exemple vous apprendra qu'un ambitieux qui a manqué à l'honneur est capable de tout, et que son aveuglement le jette dans l'abîme avec le parti qu'il dit servir.

J'appuierai, Monsieur, avec le plus sincère intérêt les justes demandes que vous faites à Monsieur de Puisaye en faveur de Monsieur Charles Auguste, et j'espère que j'aurai le plaisir de vous prouver par la suite combien j'ai de satisfaction à demander au Général de faire récompenser ceux qui ont la Religion et l'honneur pour guides. Mais je dois vous dire, que je ne fais que partager ce sentiment avec Monsieur le comte du Puisaye et que la plus grande recommandation que je puisse lui faire en faveur de Monsieur Charles Auguste est de lui faire passer les preuves de votre union avec lui. Je suis convaincu qu'avec ces pièces, il ne tardera pas à obtenir les pouvoirs que vous réclamez pour Monsieur Charles Auguste, et je puis vous assurer qu'il aurait déjà dissipé le nuage de la calomnie dont on avait noirci auprès de nos Princes ce jeune héros, si les premières lettres qu'il m'envoya n'avaient pas été jetées à la mer avec nos dépêches pour les soustraire aux Républicains.

Quand je pourrai vous faire passer des fonds ce ne sera point pour remplir le *Tradat* que vous a transmis le chevalier de la Garde. Il est nécessaire que je demande au Général de nouveaux ordres sur cet article.

Je vais faire venir le seul exemplaire que j'aye de l'organisation que Monsieur le comte de Puisaye a donnée à son armée; sitôt que l'officier à qui je l'ai confié me l'aura fait passer, je vous l'enverrai. Quoique je vous aye prié de ne point faire passer l'état de nos forces à aucun de ceux que vous croiriez capable de nous servir auprès du cabinet de Madrid, sans avoir reçu sur cet objet important l'avis de M. le comte de Puisaye, je vais vous en faire le résumé, certain qu'il vous fera plaisir.

Monsieur le comte de Puisaye a six arrondissements ou corps d'armée, sans y comprendre les deux arrondissements de Messieurs de Scepeaux et de Frotté, que les intrigants, sans la participation des chefs de ces arrondissements, parvinrent à détacher de son armée, et par là facilitèrent le triomphe de nos ennemis, en rompant l'unité de moyens qu'il aurait pu faire agir dans ce moment de crise. Ces six arrondissements fourniront, quand Sa Majesté nous en donnera l'ordre, 185,000 combattants.

Voici en détail la force de chacun :

Arrondissements :	Vannes	36,000	combattants.
—	Saint-Pol de Léon ..	10,000	—
—	Quimper	10,000	—
—	Saint-Brieuc	18,000	—
—	Rennes et Fougères.	116,000	—
—	Bas-Maine	90,000	—

Je ne comprends point dans cet état un nombre égal d'hommes utiles à l'agriculture, sur lequel sera formée une armée de vétérans également organisée et prête à se réunir au besoin, sans ôter les bras absolument nécessaires à l'agriculture. Cette armée sera employée à maintenir la tranquillité intérieure et à protéger les femmes et les vieillards.

Voilà l'effectif de nos forces sans exagération, et sur les 185,000 combattans 92,000 sont prêts à partir au premier signal, et les jours suivants nous aurons le reste, à qui la prudence ne permet pas de confier nos desseins.

Le sistème (*sic*) de nos calomniateurs et des grands meneurs du plan du 18 fructidor semble avoir changé; aujourd'hui ils nous

recherchent autant qu'ils nous ont calomniés. J'attendais un membre du nouveau bureau de Paris, quand je vis Monsieur Aza ; il m'arriva le lendemain de son départ. L'objet de sa démarche était de me prier au nom de ses collègues de transmettre à Monsieur le comte de Puisaye le désir qu'ils avaient qu'il prît la direction de leur plan, en me disant qu'ils ne connaissaient que lui qui en fût capable. Après m'en avoir donné les détails, il me pria également de lui dire qu'ils le lui soumettoient et qu'ils acceptoient les changements qu'il trouverait juste d'y apporter. Cette ouverture de leur part vous surprendra sans doute; mais je suis convaincu que votre surprise serait agréable, si je pouvais vous dire que j'aurois la certitude qu'ils agissent de bonne foy, et que leurs principes sont aussi purs que les nôtres; sur ces deux objets importants, je n'ai pas encore acquis de certitude, et leur conduite passée m'autorise à en douter, jusqu'à ce qu'ils m'en aient donné des preuves. En attendant, je ne doute pas que Monsieur le comte de Puisaye ne fasse pour l'intérêt de la cause tout son possible pour assurer ces heureuses dispositions et pour mettre de l'accord et de l'union parmi eux. Je me suis aperçu dès la première entrevue qu'ils n'étaient pas très unis, et j'ai découvert depuis que chacun des associés de ce bureau vouloit s'attribuer la gloire d'en être un des premiers chefs. Je verrai en peu un de leurs envoyés qu'ils m'ont annoncé. Je vous ferai part de ce qu'il m'aura appris ; et je prends avec grand plaisir l'engagement de vous faire part de tout ce que je saurai d'intéressant. En nous apprenant ainsi mutuellement tout ce que nous saurons qui peut intéresser la cause, nous parviendrons à connaître ses vrais partisans. Comme il m'est impossible de m'écarter du centre de la correspondance que je suis obligé d'entretenir de tous côtés, et que je craindrais de vous faire courir des dangers en vous priant de *venir à Laval,* à cause de la surveillance et des recherches que l'arrestation d'un des agents de Monsieur de Rochecot a occasionnées ; je vous enverrai mon frère, à qui Monsieur le comte de Puisaye a confié la direction des Royalistes de Laval et divisions environnantes ; il conviendra avec vous du point où il pourra vous trouver, et il

aura l'avantage de vous voir et de vous dire en détail tout ce que le tems ne me permettrait pas de vous écrire. En attendant qu'il profite à ma place de l'honneur de vous voir, il fera part de toutes les manœuvres que *Monsieur de Rochecot* a employées pour diviser les Royalistes dans le Bas-Maine et dans une partie de l'Anjou. Rien ne me fait plus de plaisir que le désir que vous me témoignez que nous correspondions fréquemment. Je réunirai à l'avantage de rendre nos rapports utiles à la cause, la satisfaction de vous renouveler souvent, etc.

DE CHALUS.

P. S. — Je venais de finir de vous écrire, Monsieur, lorsque j'ai reçu une lettre du Président de la Commission intermédiaire des états de Bretagne, où il me faisait part de ses réflexions intéressantes et éclairées. Elles se trouvent très à propos pour vous confirmer mes conjectures sur les desseins du gouvernement dont vous comptez tirer des secours. Elles jetteront un grand jour *sur les manœuvres perfides de Messieurs Forestier et Jarry*. J'espère qu'elles acheveront de vous convaincre que ces deux intrigants sont conduits par une faction dont jusqu'à ce jour vous aviez cru les vues droites. D'après toutes ces données, je vous réitère l'invitation que je vous ai faite de ne point associer à vos travaux des intrigants dangereux qui feront toujours leur possible pour semer des germes de division parmi les Royalistes. Je crois qu'il est infiniment intéressant que nous chassions de notre sein tous les vils agents de l'intrigue en réunissant tous ceux qui ont donné des preuves constantes de leur attachement à Louis XVIII.

DE CHALUS.

DOM CHAMARD,
Bénédictin.

LE CURÉ POUS

Correspondance inédite d'un Membre de l'Assemblée Constituante

1789-1791.

LXV.

5 janvier 1791.

A M. l'abbé Fons.

Enfin le coup fatal est porté. Hier, sur le refus de tous les évêques de l'Assemblée et d'un grand nombre de curés, les sièges et les cures sont déclarés vacans, et le décret ordonne qu'il sera pourvu à leur remplacement. Je suis du nombre des supprimés; mais d'une manière un peu différente des autres. Sur la promesse que l'Assemblée ne vouloit pas toucher au spirituel, et sur la réserve expresse que j'en fis, je prêtai mon serment. J'avois reconnu tous les droits de la Nation sur le civil, mais j'avois excepté les objets de la Religion. M. l'évêque de Clermont présenta sa formule et excepta aussi les matières ecclésiastiques. Toute la différence de lui à moi consistoit en ce que sa réserve étoit dans le corps du serment, et la mienne dans le préambule. L'Assemblée rejeta cette clause; les débats devinrent violens; l'esprit de l'Assemblée se montra à découvert. Je vis alors que mon explication n'étoit pas avouée, qu'on cherchoit à nous jouer par des subtilités, et alors je pris le parti de retirer solennellement mon serment et de m'immoler en bonne compagnie. Quinze curés ont fait comme moi. Vous recevrez ma lettre au Président par ce même courrier. Si la formule de l'Évêque de Clermont que nous avons signée, est imprimée avant dimanche, je la joindrai à ma lettre.

Voilà, mon cher Ami, où nous a menés la cabale; je l'ai senti depuis le commencement, et j'en ai été blâmé. Je pense bien qu'on ne soupçonnoit pas tous ces malheurs; mais j'étois près, et je devois en juger plus sainement (1).

J'ai donné longtemps des secours aux misérables, et aujourd'hui je suis réduit à en demander : Dieu soit béni! Mon imagination s'effraie des malheurs qui vont accabler l'empire. Ceux de la Religion sont encore plus grands. Dieu nous conserve la foi! il ne faut rien moins qu'un grand miracle.

Excusez le désordre de cette lettre. Vous sentez que je ne suis pas à mon aise. Tous les braves gens de Paris nous regrettent aux larmes et sont édifiés de notre fermeté. Dimanche, les curés de Paris vont donner la plus grande scène. La Sorbonne aime mieux tout perdre que de jurer (2); les congrégations de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, des Eudistes, etc., pensent de même.

O tempora! o mores!

LXVI.

8 janvier 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

...Elle commence bien mal pour moi cette année; mais je trouve ma consolation en me jetant dans les bras de la Providence...

Notre travail est encore bien loin de son terme; quelle que soit la célérité de l'Assemblée, je doute que l'ouvrage soit fini avant six mois. Le Rapport qu'on nous a fait est si immense que l'imagination s'y perd... Après quelques principes métaphysiques sur la force publique, l'Assemblée en a resté là, et apparemment elle n'y retournera pas de longtemps...

---

(1) V. TAINE, *la Révolution*, t. I, p. 236.

(2) La Sorbonne, dont il est ici question, ne publia pas moins de 80 brochures sur la Constitution civile. Elle éprouva très-peu de défections. A peine trente docteurs, sur plus de dix-huit cents, prêtèrent-ils le serment (Abbé JAGER, t. II, p. 134). Les deux tiers des ecclésiastiques refusèrent le serment ou ne le prêtèrent qu'avec les restrictions de l'Évêque de Clermont (TAINE, *la Révolution*, t. I, p. 238).

LXVII.

Paris, le 15 janvier 1791.

A M. l'abbé Fons.

MON CHER CONFRÈRE,

Votre lettre, qui m'est parvenue ce soir, me donne une idée bien affligeante de votre embarras. Vous sentez qu'il n'est pas moins grand pour moi, qui suis ici sur la brèche et qui vois sans nuage le danger qui nous environne tous; car pour le danger individuel, je n'y pense pas.

Vous paroissez ne voir dans la Constitution civile du Clergé que la nouvelle circonscription du territoire, et vous êtes étonné que pour un bien de paix les évêques n'y consentent pas (1). C'est là, je ne l'ignore pas, ce que répètent mille fois nos réformateurs, et le peuple dit avec eux qu'ils ont raison; mais ce n'est rien moins que cela. Aujourd'hui, la place est à découvert; ils laissent à l'Église les points de dogme; mais ils veulent s'emparer du droit de faire les lois de discipline. Vous n'ignorez pas cependant que c'est une vérité révélée que la discipline intérieure appartient en entier à l'autorité spirituelle, puisqu'elle l'a toujours exercée dans les Conciles par ses canons, d'après ces paroles de saint Paul: *Posuit episcopos regere ecclesiam Dei* (2). Bossuet, dans ses *Variations*, met au niveau les erreurs des Anglicans sur le dogme et sur la discipline, et regarde comme également funestes les entreprises sur l'un et sur l'autre. Si nous reconnoissons ce droit dans l'Assemblée, nous admettons sa suprématie spirituelle, et par là même nous tombons dans le schisme et l'hérésie des Protestants Anglois.

Voulez-vous quelques preuves que l'Assemblée pense comme je viens de le dire, c'est que de son autorité privée et comme se

(1) Preuve nouvelle de l'ébranlement des esprits, même les plus droits et les plus fidèles; la grande majorité du Clergé désirait, comme l'Évêque de Clermont et comme le curé Pous, une solution de conciliation et de paix, et eût fait, pour y arriver, de grandes concessions en tout ce qui n'était pas *nécessaire.*

(2) Act. Apost. XX, 28.

disant compétente, elle supprime cinquante-deux évêchés, sans forme et sans procédure canonique, qu'elle étend la juridiction de la plupart des évêques, qu'elle en crée des nouveaux, qu'elle forme un presbytère à chaque évêque et donne la juridiction au premier vicaire lors du siège vacant, qu'elle autorise chaque curé à prendre un prêtre quelconque sans autorisation du supérieur, qu'elle supprime des cures, comme elle fit avant-hier en éteignant douze paroisses de Paris qu'elles a réunies à la cathédrale, et a donné le soin du diocèse aux curés supprimés, sans le concours de M. l'Archevêque, qu'elle a changé le mode d'élection des curés et des évêques et y en a substitué un inconnu à toute l'antiquité, puisque jamais les Payens, Juifs, etc., n'ont été admis aux élections, et que le clergé, comme clergé, y a eu la principale part, ce qui ne sera pas à l'avenir, qu'elle supprime des métropoles, en crée de nouvelles avec juridiction sur les nouveaux suffragans, qu'elle ne reconnoit pas la primatie de juridiction du Chef de l'Église, qui cependant est de foi, qu'elle défend tout recours à Rome et ne réserve qu'une lettre de communion qu'un nouvel évêque concevra comme il voudra; etc., etc., etc. Ajoutez à cela le mariage des prêtres qui arrivera bientôt, le divorce, un nouveau rite et bien d'autres choses que je ne prévois pas, mais qui seront une suite des nouveaux principes. Si tout cela ne justifie pas notre résistance, je n'y vois plus rien. Je sais bien que des grands malheurs menacent l'Église de France, mais il n'est pas permis de faire un mal pour en éviter un autre. Quand on est dans ces cruelles conjonctures, il faut en laisser l'ouvrage à la Providence. Prions, conservons la paix, baissons la tête et gardons notre conscience pure.

Pour mon compte, j'ai fait tout ce que je pouvois faire, et peut-être au delà. Le 3 de ce mois, sur l'assurance de l'Assemblée qu'elle n'entendoit pas toucher au spirituel, je prêtai le serment sous cette réserve; mais le lendemain, l'Assemblée ne voulant jamais consacrer cette maxime par un décret et développant des principes opposés, je retirai mon serment, qui n'étoit que conditionnel, et je me rangeai parmi le nombre des victimes sacrifiées. Le plus grand nombre des curés de Paris ainsi que des vicaires, toute la Sorbonne, les supérieurs et directeurs des séminaires, ainsi que tous les évêques de l'Assemblée, excepté celui d'Autun, dont vous connoissez sans doute le mérite, ont

refusé le serment. On a des nouvelles que le Pape n'approuve pas la Constitution.

D'ailleurs, si on exécute le décret, il faudra élire des évêques pour les nouveaux sièges; certainement ils seront tous intrus, conséquemment frappés des foudres de l'Église et sans juridiction; comment faire pour communiquer avec eux sans crime? et comment jurer de ne plus reconnoître les anciens évêques, seuls légitimes, s'ils ne font pas une démission canonique, sans être schismatique? Voilà sans doute de quoi déchirer une âme qui veut le bien, le bonheur du peuple, qui est soumise à l'autorité temporelle et qui par devoir de conscience, est forcée de lui résister, parce qu'elle passe ses bornes. Encore un coup, soumettons-nous aux volontés du ciel; lui seul peut apporter un remède à nos maux.

Adieu, mon cher Confrère; je vous quitte; il est près de minuit.

J'oubliois de vous dire que l'Assemblée a décrété une Instruction pour les provinces, afin de faire goûter au peuple les décrets sur le Clergé. Hier, on nous en présenta une avouée par tout le Comité ecclésiastique; elle étoit remplie de la philosophie du jour et pleine d'impiétés et de blasphèmes; heureusement, la majorité de l'Assemblée la repoussa avec horreur (1). Nous verrons si la seconde vaudra davantage.

Donnez-moi une adresse laïque, afin que je puisse vous faire passer mes lettres sans danger d'interception.

M. le Curé de Saint-Germain vous fera part du reste.

---

(1) Cette première Adresse, rédigée par Mirabeau, au nom d'une Commission et acceptée par le Comité ecclésiastique, était en effet si violente et si provocatrice qu'elle excita les réclamations des Jansénistes eux-mêmes. Le scandale fut grand dans l'Assemblée (*Journal de Paris*, du 16 janvier). L'auteur fut même inculpé d'en avoir modifié les termes, arrière du Comité qui l'avait adoptée (MOLLEVILLE, *Hist. de la Révol. de France*, t. IV, p. 149; — Abbé JAGER, t. II, p. 140 et suiv.). MM. Buchez et Roux l'ont publiée dans leur *Histoire Parlementaire*, t. VIII, p. 363. Les Comités réunis, par l'organe de Chassey, en firent adopter (Séance du 21) une autre plus simple et plus modérée, dont il existe de nombreuses éditions.

LXVIII.

Paris, le 30 janvier.

A M. l'Abbé Fons.

...On arrête ici beaucoup de nos envois. Désormais, je vous les adresserai sous le nom de mon beau-frère.

Sur 52 curés de Paris, 14 ont prêté le serment. Un de ces messieurs l'a rétracté dimanche. Plusieurs autres en doivent faire autant. La Sorbonne, les Congrégations de Saint-Sulpice, des Lazaristes, des Eudistes, etc., etc., l'ont aussi refusé, ainsi que la très grande majorité des vicaires. Dans le Royaume, il y a beaucoup de refusans; les autres le prêtent avec restriction, mais on se garde bien d'insérer cette restriction dans les procès-verbaux. Où nous mènera tout ceci? Je n'en sais rien. Dieu seul connoît la profondeur de ses décrets...

LXIX.

1er février 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

Il faut que je me sois étrangement trompé ou que mon âme soit troublée dans toutes ses pensées, s'il est vrai que je vous ai écrit de manière à vous témoigner des soupçons sur vos sentimens pour moi. Si j'ai jeté une semblable idée sur le papier, elle étoit infiniment loin de mon esprit. Je la désavoue hautement comme une conception que ma cruelle position peut avoir surprise à mon imagination en délire, mais que mon âme dans le calme, repousse avec horreur.

Vous me déchirez le cœur par le portrait que vous me faites de vous et de mes chers paroissiens. J'ai travaillé péniblement pour eux. Mon physique et mon moral, je le leur avois immolé;

mais je suis aujourd'hui abondamment payé de tous mes sacrifices. Non, je n'oublierai jamais ce que vous me dites de tendre et de consolant dans votre lettre. Je la garderai comme un monument précieux de vos sentimens et de ceux de ma paroisse. Elle sera une consolation jusqu'au moment où il me sera permis de revenir au milieu de mon troupeau, dont je serai le pasteur jusqu'au dernier moment de ma vie. Quant à l'offre bien sincèrement amicale que vous me faites, je ne puis y répondre quant à présent qu'en vous témoignant une reconnoissance infinie. Elle est digne de votre cœur et j'y donne le plus grand prix (1).

Vous vous référez, me dites-vous à la Providence; j'ai aussi en elle la plus vive confiance, et j'espère que ni vous ni moi ne serons point trompés...

LXX.

Paris, le 15 février 1791.

A M. l'abbé Fons,

Je ne sais pas pourquoi, mon cher Confrère, le paquet sous l'adresse de votre vénérable (*sic*) a été lacéré, à moins qu'en tirant la première enveloppe, elle n'ait elle-même fait la scissure de la seconde...

...Vous voyez que nous avons complètement établi le règne de la liberté, si on se permet d'ouvrir et d'intercepter les lettres.

---

(1) Il manque évidemment quelques lettres à cette correspondance, peut-être celles qui devaient avoir le caractère le plus confidentiel, le plus intime, M. Landes-Roqueplane n'ayant conservé que la partie quasi-officielle, celle qui pouvait être communiquée à leurs amis communs.

Il nous semble que le curé Pous répond ici à l'invitation affectueuse que son ami lui aurait faite de sa maison, le presbytère où il avait passé tant d'années, où il avait fait et espérait faire encore tant de bien lui étant désormais fermé. Le pauvre Curé ne se rendait pas encore un compte exact de la situation qu'allaient lui faire les lois nouvelles sur les Insermentés. Il n'entrevoyait pas, violemment brisés, les liens d'affection et de dévouement qui l'attachaient à la population de Mazamet.

Apparemment, ce ne sera pas la seule qu'on aura prise, car je vous ai adressé un autre paquet à la même personne, et un second sous le couvert de mon beau-frère, et vous ne m'en parlez pas.

Vous savez que l'Assemblée a décrété 500 fr. de pension pour les curés qui ne seroient pas jureurs, laquelle ne commencera qu'à l'époque de leur remplacement. On nomme partout de nouveaux évêques, quelques curés; mais de coins (1) entiers refusent toujours le serment. Rome ne parle pas, quoique consultée. C'est un problème pour les gens qui veulent le bien et la paix. Je vous avoue franchement qu'à mon avis, les deux partis sont extrêmes dans cette matière. Il eût, ce me semble, été possible de se rapprocher. J'en ai vu le moment, et j'en été le témoin; mais une grande roideur de la part de nos chefs a laissé la chose là. Nous, pauvres curés, nous en serons les victimes, parce qu'enfin, en dernière analyse, il est impossible de communiquer avec des intrus aux premiers sièges.

Je salue mes parens et mes amis. *Vale.*

Vous pouvez m'écrire toujours à l'ancienne adresse.

LXXI.

17 février 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

...Nous voici maintenant enfoncés dans la matière de l'impôt. Vous savez qu'on a supprimé la gabelle, l'impôt sur les huiles, cuirs, savons; celui du tabac l'a été aussi en grande partie, puisque la culture libre est décrétée et qu'une régie nationale, alimentée par des tabacs étrangers, ne travaillera plus que pour les gourmands, car les tabacs nationaux fourniront à qui n'en vou-

(1) Dans le département du Doubs, il n'y a qu'un prêtre sur quatre qui consente à jurer; dans la Lozère, dix sur deux cent cinquante. Les convocations pour l'élection des évêques ne rassemblent, en beaucoup d'endroits, que le tiers ou le quart des électeurs. (TAINE, *la Révolution*, t. I, p. 229.)

dra pas des autres. Vous savez aussi que les droits de traite sont encore supprimés dans l'intérieur du Royaume, que le contrôle a changé de nom et même de tarif. L'Assemblée a suppléé au contrôle par l'enregistrement, et à tous les autres droits par l'imposition foncière, mobilière, et par des impôts indirects. Avant-hier on proposa de décréter un droit d'entrée dans toutes les villes. Les villes sont de huit classes. La dernière est celle de 2,500 habitans. Par cet ordre, Mazamet y seroit compris. Ce projet a été ajourné jusqu'à la décision sur les droits de patente. Ce droit de patente embrasse toutes les professions, arts et métiers. La patente ne sera qu'annuelle et son tarif sera de 2 s. par livre pris sur le montant du loyer, sans *minimum* ni *maximum*. Pour vendre son vin du crû, il faudra un droit de patente, mais seulement quand la vente se fera à pot et à pinte. La plupart de ces articles ont été décrétés, mais le tarif ne l'est pas encore tout à fait. Quelques articles monteront peut-être plus haut qu'à 2 s. par livre, et celui du boulanger plus bas. Je crois même qu'on en exceptera les médecins et chirurgiens. Puisque les anciens impôts n'existent plus, il en faut bien des nouveaux. L'essentiel est qu'ils soient doux, modérés et que les pauvres surtout y trouvent leur compte...

LXXII.

Paris, le 24 février 1791.

A M. l'abbé Fons.

MON CHER CONFRÈRE,

Où en êtes-vous de vos affaires? Ici, elles vont toujours le même train, et le plan est poussé en toute vigueur. Le système aujourd'hui est entièrement connu. C'est à chacun à le juger. C'est en tremblant que je me rappelle cet axiome de saint Augustin : *Spargit pœnales cœcitates super illicitas cupiditates.*

Aujourd'hui ou dimanche, on doit sacrer deux évêques ; l'un

pour Quimper (1), et l'autre pour Soissons (2). Tous les deux sont membres de notre Assemblée. Le second sera *non pater ecclesiæ, sed pater in ecclesia... Intelligenti pauca... Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus* (3)?

Le curé d'Argeliers, Gouttes est élu évêque d'Autun, sur la démission de ce dernier qui se réserve pour sacrer. L'abbé Grégoire est élu évêque de Blois. Plusieurs de nos membres ont d'autres sièges. Ainsi le clergé Gallican va être rajeuni: *Exsurge, Domine, judica causam tuam!* Quand me sera-t-il permis *d'os* (sic) *ad os loqui?* Jusque-là je suis obligé de me borner à vous faire de sincères complimens.....

LXXIII.

Paris ce 5 mars 1791.

A M. l'Abbé Fons,

MON CHER CONFRÈRE,

Où en êtes-vous de vos affaires? L'orage a donc paru chez vous. Quels effets a-t-il produits? Ici le système se pousse à bout; Dieu seul sait jusqu'où il ira. Il n'y a rien de nouveau qui nous concerne, si ce n'est que partout on nomme des évêques constitutionnels. On ne se presse pas dans les provinces de nommer les curés.....

---

(1) EXPILLY (Louis-Alexandre), — qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre géographe. — Né à Brest; curé de Morlaix; député aux États-Généraux par le Clergé du Bailliage de Saint-Pol de Léon; évêque constitutionnel du Finistère. — 21 février 1791; guillotiné à Brest comme fédéraliste, 22 mai 1794 (3 prairial an II). Voir l'intéressant Mémoire de M. du Châtellier, *Brest et le Finistère sous la Terreur*, 1858, in-8°.

(2) MAROLLES (Claude-Eustache-François). — Curé de Saint-Quentin; député aux États-Généraux par le Bailliage de Saint-Quentin; évêque constitutionnel de l'Aisne, 24 février 1791; apostat; mort, 1795.

(3) Lamentat. Jerem., IV, 1.

LXXIV.

4 mars 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

...Le Comité de Constitution nous présenta un projet de décret contre les émigrants. L'Assemblée le jugea si atroce qu'elle le repoussa à l'unanimité (1). On doit sous peu de jours nous en présenter un autre.

...Si l'impôt n'arrête pas et que la tranquillité se rétablisse, il semble que nous serons bientôt au bout de notre course...

LXXV.

Paris, ce 10 mars 1791.

A M. l'Abbé Fons.

MON CHER CONFRÈRE,

Les affaires qui nous concernent n'ont point changé. Tous les jours on attend la réponse du Pape, et elle n'arrive jamais. Je me perds dans cette politique Romaine, et je ne suis pas le seul qui en soit étonné. On parle ici de Gausserand pour le siège du Département. Si la chose arrive, quand on le proclamera dans l'Assemblée, ce sera la première fois qu'il fera parler de lui. Vous connoissez l'homme, aussi je m'abstiens de vous en donner le portrait.

Je salue mes parens et mes amis. *Vale.*

---

(1) Sur un magnifique discours de Mirabeau.

LXXVI.

16 mars 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

Enfin la santé du Roi se rétablit à vue d'œil, et heureusement il est sans ombre de danger. Vingt-quatre heures se sont passées, pendant lesquelles ses médecins ont eu de cruelles inquiétudes. Un de ces messieurs qui vient à mon hôtel nous a fait part de ses craintes. Elles sont bannies ; Dieu soit loué !...

LXXVII.

Paris, ce 28 mars 1791.

A M. l'Abbé Fons,

MON CHER CONFRÈRE,

Votre lettre du 17 et qui m'est parvenue hier, me donne des nouvelles bien consolantes. Peu de départements dans le Royaume présentent une physionomie plus catholique que le nôtre. Le vrai civisme peut être aussi pur ailleurs, mais il doit servir de modèle quant à la foi. Mais où ça nous mènera-t-il ? Je n'en sais rien. Je sais bien que si nous sommes fidèles, le sacrifice est grand, héroïque aux yeux de Dieu ; mais l'âme de nos peuples doit nous inquiéter. Prions pour eux et remettons-les avec confiance dans les bras du Souverain Pasteur.

On proclama hier le sieur Gausserand. L'adresse du département plut si fort au Côté Droit qu'il en demanda l'impression ; le Côté Gauche s'y refusa ; il avoit ses raisons....

L'approche des Intrus fait trembler beaucoup de Jureurs ; ici, comme ailleurs, plusieurs reviendront sur leurs pas, surtout dès que le Pape a annoncé son avis dans le Bref au Cardinal de Loménie, que je vous ai envoyé. Ce dernier, ainsi que l'Évêque

d'Orléans, a refusé l'institution canonique constitutionnelle à l'évêque de Lydda pour le siège de Paris (1).

Ici, comme chez vous, on annonce du tumulte ; mais où aller pour trouver la paix ? Je n'en vois plus d'autre sanctuaire que le sein d'Abraham. Heureux mille fois si nous pouvons y avoir une place !

Je pense bien que la tendresse de ma sœur lui donne quelques vives alarmes. Je vous prie de la rassurer et de lui dire que je suis parfaitement tranquille. Je suis à un poste où plusieurs qui valent plus que moi sont aussi. L'essentiel est que Dieu soit pour nous.

Adieu, mon Cher, je salue parens, confrères et amis. — *Vale...*

LXXVIII.

29 mars 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

... Tout semble annoncer que nous touchons à la fin de notre ouvrage. On semble se réunir pour en fixer le terme au mois de juillet. Il est vrai que la distribution des impôts sur les départements n'est pas faite, et que même tout ce qui concerne cette matière n'est pas fini ; mais les Comités travaillent à force, et apparemment nous aurons bientôt tout leur ouvrage. Ma campagne me paroît déjà bien longue et il me tarde qu'elle finisse.

---

(1) Tous deux cependant avaient prêté le serment. LOMÉNIE avait même renvoyé au Pape (le 26 mars) son chapeau de cardinal avec une lettre fort irrespectueuse. (Abbé, JAGER, t. II, p 228.) — Né à Paris, 1727; archevêque de Toulouse, puis de Sens, 1783; Ministre des Finances et chef du Conseil, 1787; arrêté, le 16 février 1794, et mort si subitement dans la nuit qui suivit son arrestation, que l'on crut généralement à un suicide. Quant à l'évêque d'Orléans, de JARENTE (Louis-François-Alexandre), il était très-décrié pour ses mœurs. Ce fut Talleyrand, évêque d'Autun, qui institua le nouvel archevêque. en vertu d'une sentence du tribunal de District ! C'était GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph). — Né à Thann, 1727 ; évêque de Lydda, 1772 ; Député aux États-Généraux par le Clergé de la Sénéchaussée de Belfort ; installé métropolitain constitutionnel de la Seine, 27 mars 1791. Pendant la Terreur, il apostasia misérablement, et n'en mourut pas moins sur l'échafaud, 24 germinal an II.

Il est vrai, je ne me promets pas des agréments à mon retour, mais j'espère en trouver quelques-uns dans le sein de mes parents et de mes amis...

LXXIX.

Paris, 23 avril 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

... L'Assemblée a l'intention de supprimer toutes les petites municipalités qui entravent la marche de l'imposition et de ne conserver que les grandes où il y a un plus grand foyer de lumières. Peut-être cette opération ne se fera qu'à la prochaine législation ; mais tôt ou tard elle aura lieu, ainsi que la suppression de plusieurs districts.

.... L'Assemblée Nationale, en permettant l'ouverture des cloîtres, n'a fait que retirer la protection que la loi civile accordoit aux vœux solennels, et pour le lien de la conscience, elle a laissé à chaque individu le soin de s'en débarrasser canoniquement. C'est ainsi que s'en est expliqué feu M. de Mirabeau à la Tribune (1).....

LXXX.

Paris, ce 14 avril 1791.

A M. l'Abbé Fons.

Je ne doute pas, mon Cher, qu'on ne prenne tous les moyens pour les remplacements, et il est à craindre que partie de la mul-

---

(1) Allusion probable aux déclarations faites par Mirabeau dans la séance du 1er janvier 1791, que « l'Assemblée n'a pas touché au spirituel » dans la question du serment. Nous ne trouvons pas d'explications plus précises du grand auteur qui venait de mourir (2 avril), et dont l'autorité précédemment ébranlée, était redevenue à ce moment prodigieuse.

titude ne nous abandonne ; mais dès que nous avons pour nous la vérité et les principes, il ne nous reste qu'à nous soumettre aux décrets impénétrables de la Providence. Notre divin Maître avait pour lui la multitude, et quelques jours après, elle demanda sa mort. *Sufficit discipulo ut sit sicut magister ejus* (1). Nous apprenons que de toute part l'approche des In... (*Intrus*) fait faire des rétractations, et dans Paris le zèle s'est ranimé au point qu'un très grand nombre de chrétiens fréquente les sacremens et se réfugie dans les églises particulières. Jamais plus beau spectacle que celui des maisons religieuses des filles. Certes, ce sexe qu'on dit foible, est bien fort quand Dieu est pour lui. Quel contraste entre ces communautés et celles des hommes! Il paroit bien que les premières cultivoient une vertu pure et solide, et les autres, etc.!

...Je joins à ma lettre un jugement du tribunal de la première Faculté du monde, rassemblée au nombre de 130 docteurs. Il est court, mais il est tranchant. Si nous nous trompons, nous pouvons dire avec Vincent de Lérins : *Domine, si error est, a te decepti sumus....*

LXXXI.

Paris, ce 20 avril 1791.

A M. l'abbé Fons.

Je vous envoie, Cher et très-Cher, l'instruction que je vous avois promise par mon envoi de la semaine dernière.

Le Département a fait fermer, par une proclamation, toutes les églises qui ne sont pas constitutionnelles, et obligé les prêtres qui veulent dire la messe d'avoir l'attache de l'évêque du département, ainsi que des nouveaux curés. D'après cela, il y a eu dimanche une foule de personnes qui n'ont pas entendu la messe, et beaucoup des prêtres l'ont célébrée dans des maisons particulières. On vouloit nous ramener à la primitive Église ; nous y

(1) Math., X, 25.

sommes complètement. Cependant, cette proclamation a été dénoncée à l'Assemblée comme infiniment intolérante et contraire à la liberté d'opinion qui a été décrétée. L'Assemblée l'a renvoyée au Comité de Constitution pour en rendre compte.

Plusieurs catholiques avoient loué l'église des Théatins, afin d'y exercer librement notre culte. Le Département et la Municipalité les y avoient autorisés. Le peuple s'y est opposé, et il y eut dimanche des scènes bien intolérantes. L'Assemblée a blâmé ces excès, mais j'ignore comment elle les réprimera.

Voici, à mon avis, où nous courons en poste. Il y a dans Paris et il y aura dans tout le Royaume deux opinions bien prononcées. Les uns sont pour la religion constitutionnelle ; les autres n'en veulent point. Déjà le Département a fait afficher que quiconque veut acheter des églises inutiles en est le maître, et on y exercera son culte paisiblement. Aussi les Protestants, les Luthériens, les Juifs vont ici faire ces emplettes. Il faudra donc, pour être conséquent, permettre les mêmes achats aux Catholiques qui ne reconnoissent pas les Intrus, ou bien les persécuter, ce qui est contre la Constitution. De là en résultera une grande scission pour les opinions religieuses et pour les frais du culte, et je crois qu'après mille débats, on finira par décharger la Nation de ces mêmes frais, et que chacun en suivant ses opinions, paiera ses ministres. Voilà quelle a été l'arrière-pensée de la philosophie, et nous touchons à son développement. Ainsi le serment ne produira rien à ceux qui l'ont prêté ; il ne leur restera que des dignités, des places sans produit, leur conscience, le jugement de Dieu et de la postérité.

Le Roi est venu hier à l'Assemblée se plaindre que le peuple l'empêche d'aller à Saint-Cloud. Il est resté sept quarts d'heure dans sa voiture avec la Reine et M. le Dauphin. Les nouvelles publiques vous diront le reste.

Adieu, mon Cher; priez pour moi; le besoin redouble. Je salue mes parents et nos amis. *Vale.*

LXXXII.

Paris, ce 27 avril 1791.

A M. l'abbé Fons,

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je viens d'avoir la visite de la sœur Fournès. Elle est désolée de la persécution que l'on fait éprouver à sa communauté et des traitements indignes dont on rassasie les pauvres filles de Saint-Vincent. Jamais vexations plus atroces et moins méritées. La sœur Fournès est venue en habit laïque, pour se mettre à couvert des insultes, et dans la matinée elle doit me porter sa malle pour lui sauver ses hardes. Vous sentez qu'elles ne périront qu'avec les miennes. Je parlai l'autre jour à leur Général qui me dit que ce corps étoit perdu. En vérité, je n'y suis plus. Est-il possible qu'on dissolve une congrégation qui fait la gloire de la religion et de l'humanité? Les jugements de Dieu sont bien profonds et bien sévères, mais aussi ils sont bien justes, car le Royaume est coupable au-delà de toute mesure.

...La Bulle du Pape circule déjà abondamment dans les provinces, mais on ne la vend pas encore ici; il y a des raisons pour cela.

Nous sommes à tous égards dans un état plus pénible que jamais. L'avenir est dans un fond infiniment ténébreux et couvert d'orages terribles. Dieu veuille avoir pitié de nous!

On attend une seconde Bulle portant excommunication contre les Intrus. Le Chef de l'Église croit nécessaire d'appliquer à un mal extrême des remèdes extrêmes. C'est le moment où l'ivraie et le bon grain seront séparés...

LXXXIII.

Paris, 27 avril 1791

A M. Landes-Roqueplane.

...Je sens plus que jamais le besoin de revoir ma patrie. Le temps approche, et je ne crois pas qu'il aille au delà du 15 juillet...

LXXXIV.

Paris, ce 3 mai 1791.

A M. l'abbé Fons,

MON CHER,

Votre lettre du saint jour de Pâques m'est arrivée hier. Je vous envoie le Bref du Pape que vous désirez. Il n'a paru que depuis peu de jours. De fortes raisons ont commandé cette précaution. Je n'y joins pas le latin, pour être plus assuré de l'envoi. Si vous voulez le lire, je l'ai adressé au curé de Puylaurens. Un autre Bref vient d'arriver, portant dispense contre les Jureurs, si dans 40 jours ils ne viennent pas à résipiscence ; un autre va suivre, qui excommunie tous les Intrus. Par ce moyen, la bonne foi ne sera plus de la partie, et il faudra se résoudre, si on persiste, à se voir retranché de l'Église.

Nous savons ici des nouvelles de Barthe (1); les obscénités et les impiétés voltigent sur son bec (2), jusque dans ses prédications. On dit qu'il fait rougir même la plus fière démagogie. Pour notre homme promené à Toulouse, il est sûr de semer partout le ridicule. De physique agréable, *caret;* d'intellect, *caret;* de discours, *caret;* nullité complète, voilà sa devise. Il a reçu une petite douceur en forme de mandement, de M. de Bernis. Je pense qu'elle ne l'amusera pas (3).

Je regrette les peuples des campagnes. Ne vous découragez pas, vous savez que notre Chef ne convertit que 500 personnes,

---

(1) Probablement BARTHE (Paul-Benoît). — Évêque constitutionnel du Gers, 13 mars 1791 ; auteur de quelques ouvrages. Il fut destitué en 1793, et envoya à la Convention ses lettres de prêtrise.

(2) Les B., les F. voltigeaient sur son bec. (*Ververt.*)

(3) S'agirait-il ici de SERMET (Antoine-Pascal-Hyacinthe), — né à Toulouse, 1732 ; prédicateur assez célèbre sous le nom de P. Hyacinthe ; évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, 26 avril 1791 ; mort à Paris, 1808, après avoir rétracté son serment ? Ce Sermet avait pris pour devise ou pour justification de sa conduite : « autre chose est de se soumettre, autre chose est d'approuver. » Il avait concouru à l'apaisement de troubles qui eurent lieu à Toulouse en mars 1791, avec un zèle qui avait eu un grand retentissement.

que certains apôtres n'en convertirent aucune. Dieu nous demande des efforts, mais non pas des succès. Prêchons la paix, la charité, etc., etc., et soumettons-nous à la Providence.

Vale.

LXXXV.

Paris, 11 mai 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

...On traite aujourd'hui une matière bien importante, celle des colonies (1). Leur sort et notre état politique dépendent du décret qui sera rendu. Une société philantropique (2), qui a plusieurs membres dans notre Assemblée, et qui, dans la rigueur des principes, a raison, s'oppose au vœu des colons blancs. L'Assemblée qui n'ignore pas que ce qui est rigoureusement juste n'est pas toujours expédient, s'accommodera sans doute aux circonstances impérieuses qui nous environnent et fera fléchir le principe devant la nécessité. Dans deux jours nous saurons à quoi nous en tenir...

---

(1) Il s'agissait de savoir si les hommes de couleur et nègres libres, propriétaires et contribuables, seraient admis de plein droit à faire partie des Assemblées coloniales, et si ces Assemblées auraient seules l'iniative de la proposition des mesures législatives concernant l'état politique des gens de couleur. C'est dans cette discussion que Robespierre dit ces paroles d'un fanatisme froid : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre gloire, votre bonheur et votre liberté ! » qu'on s'est habitué à reproduire sous cette formule fameuse : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » La décision de l'Assemblée (Décret du 15 mai), en conservant le droit d'initiative des colonies, admit que les gens de couleur, nés de père et mère libre, feraient partie des Assemblées coloniales : concession aux mulâtres, sacrifice des nègres, victoire du Comité colonial sur les impatients de l'Assemblée, qui ne conjurèrent pas les effroyables désastres de Saint-Domingue.

(2) La Société des Amis des Noirs.

LXXXVI.

Paris, ce 19 mai 1791.

A M. l'abbé Fons.

Avez-vous, mon Cher, reçu le premier Bref du Pape? Recevrez-vous celui que je vous envoie aujourd'hui sans lettre? Nos difficultés augmentent pour faire passer des papiers.

Chaque jour, nous avons des nouvelles que nombre des Jureurs se rétractent. Les deux Brefs ont fait grande sensation. L'Assemblée est dans la ferme volonté de laisser une entière liberté d'opinions religieuses, contre le vœu du Comité ecclésiastique qui souhaitoit toute facilité pour les opinions quelconques, mais non pour les Catholiques Romains, qu'ils appellent non conformistes. C'étoit des victimes qu'il falloit laisser sous le couteau de la persécution. L'Assemblée a repoussé avec horreur des projets aussi barbares, et a montré son indignation contre ce Comité. Voici ce qu'a dit à ce sujet un membre du Directoire de Paris, qui est aussi membre du Comité de Constitution, l'abbé Sieyès : « N'attendez pas, messieurs, que les Directoires entrent en communion de sentiment avec votre Comité ecclésiastique, ou pour parler plus juste, avec cette partie du Comité ecclésiastique qui n'a vu dans cette Révolution qu'une superbe importance (*sic*) de relever la théologie de Port-Royal et de faire l'apothéose du Jansénisme sur la tombe de ses ennemis (1). »

Je pense que vous tirerez bien des conclusions de ce discours que l'Assemblée a applaudi et dont elle a ordonné l'impression(2).

Avant-hier, on voulut ressusciter le projet du lourd Maillane sur les mariages, etc. L'Assemblée, instruite du peu de succès du serment dans le Royaume et du tapage qu'une décison sur cette matière ajouteroit aux déchirements actuels, a suspendu jusqu'à ce soir sa détermination. Il y aura quelque chose de décidé, mais Maillane n'aura qu'un bien foible succès.

---

(1) C'est dans un discours du 7 mai (*Moniteur* du 9) que se trouve, avec quelques variantes, ce passage, très-remarquable en effet.

(2) Illusions persistantes et toujours démenties.

M. Necker vient de faire un gros volume (1). L'Assemblée a été, vous le savez, son enfant chéri ; mais aujourd'hui, en père courroucé, il lui donne des leçons bien piquantes. Il s'élève surtout contre le serment et contre les atrocités commises contre les sœurs grises qu'il appelle des filles du ciel. Il finit son ouvrage par ces paroles : « O généreux François, à quelle nation de sauvages avez-vous cédé la place (2)? »

L'argent s'est vendu ici jusqu'à 20 pour cent. Le Trésor national est presque épuisé, les impôts ne se paient pas; je crains que la finance ne nous tue.

Saluto amicos et parentes. Vale.

LXXXVII.

27 mai 1791.

A M. l'abbé Fons,

CHER AMI,

Les deux Brefs paroissent depuis longtemps et depuis longtemps, je vous les ai envoyés, ainsi qu'à M. le curé de Puylaurens. Si on les arrête, je n'y puis pas davantage. A tout évènement, vous en trouverez à Toulouse où ils sont imprimés, ainsi que les meilleurs ouvrages qui paroissent ici. Vous pouvez en prévenir M. le curé de Puylaurens et les autres.

J'ai vu un ouvrage parti de Toulouse intitulé : *Réponse à l'Adresse de M. le Procureur général syndic.* Il est très bon ; tâchez de vous le procurer.

---

(1) *De l'Administration de M. Necker*, par lui-même, 1791, in-8°. Fox disait en parlant de cet ouvrage, trop oublié aujourd'hui : « on ne sait en le lisant, si l'on est plus ému ou plus convaincu. »

(2) Ces atrocités ont été condamnées par d'autres Protestants comme une honte de la Révolution. (PRESSENSÉ, *l'Église et la Révolution Française*, p. 192, 225, etc.) *V.* aussi sur la persécution religieuse contre les Insermentés, TAINE, t. I, p. 210 et suiv.)

Ici, nous sommes sur les charbons. Hier au soir on a appris une terrible nouvelle que vous saurez bientôt (1).

Chaque jour les Jureurs se rétractent (2). Nous sommes sans argent, sans assignats, sans commerce, bientôt sans colonies, sans etc., etc. Grand Dieu, quelle situation! Ayez pitié de nous! Aujourd'hui on fait le rapport pour la prochaine législature. Nous ne donnerons pas à nos successeurs des roses à cueillir...

Courage, mon Cher; *Si Deus pro nobis, quis contra nos* (3)? Je salue parents et amis. *Vale.*

LXXXVIII.

23 juin 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

Je ne vous écrivis pas la semaine dernière à cause du désordre qui régnoit dans Paris et du peu de tranquillité de mon âme. Aujourd'hui tout est assez calme. En vérité, il seroit bien temps que les agitations prissent fin et que chaque individu voulût pour sa part contribuer au rétablissement de l'ordre. C'est là le vœu très sincère de mon cœur. Je suis persuadé que c'est le vôtre (4)...

---

(1) Probablement quelque nouvelle relative aux troubles du Comtat Venaisin.

(2) Quelques-uns se rétractèrent en effet, mais ce fut le petit nombre. (Abbé JAGER; — etc.)

DE MAISTRE a écrit quelque part : « le serment cribla les prêtres. » Un historien de la Révolution a dit avec moins d'originalité et plus de mesure : « e serment constitutionnel fut prêté d'abord par un certain nombre de prêtres instruits et honorables. Les uns, imbus des idées jansénistes poussées à l'extrême, croyaient revenir aux temps de la primitive Église. Les autres, comprenant mal les droits de l'Église Gallicane, ne voyaient dans cette Constitution que la traduction et le commentaire des idées qui avaient présidé à la Déclaration de 1682. Le gros de l'armée des assermentés se composait de curés timides et naïfs qui ne voulurent pas, pour une question qu'ils regardaient comme assez indifférente, se séparer des ouailles qu'ils étaient habitués à conduire, d'ecclésiastiques qui convoitaient les places les plus élevées de la hiérarchie sacerdotale que le suffrage populaire, si étrangement appliqué en pareille matière, allait distribuer désormais, d'anciens moines défroqués qui ne sortirent de leurs cloîtres que pour se jeter sur les biens terrestres avec d'autant plus d'avidité qu'ils avaient fait jadis profession de les mépriser, et enfin de prêtres interdits qui vinrent de toutes les parties de l'Europe catholique s'abattre sur la France. » (MORTIMER-TERNAUX, *Hist. de la Terreur*, t. I, p. 16, 17.)

(3) Roman. VIII, 31.

(4) Lettre écrite au milieu des agitations et des inquiétudes causées par la fuite et l'arrestation de la famille royale.

LXXXIX.

23 juillet 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

Je pense que dans ce moment vous jouissez des plaisirs de la campagne et qu'une profonde paix rend plus vives les satisfactions innocentes qu'elle offre au cultivateur. Je vous en félicite et je voudrois les partager avec vous; mais tous les hommes n'ont pas le même sort...

LXL.

21 septembre 1791.

A M. Landes-Roqueplane.

Votre lettre du 10 septembre, que je reçus hier, m'a fait un tableau consolant de vos sentimens pour moi, mais déchirant de votre âme. Le spectacle de ce qui se passe bien près de vous et dans un lieu qui ne vous est pas indifférent, vous remplit d'amertume; je n'en suis pas moins affligé que vous, et mon cœur en est brisé de douleur. Nos péchés étoient donc bien grands, puisque Dieu les punit d'une manière si terrible; mais parce que dans cette vallée de larmes, il nous châtie et nous juge, mais en père, nous sommes fondés à espérer en retour de sa miséricorde, si notre retour à lui est sincère. Cependant il n'est guère possible encore de compter à court délai sur un meilleur état. Nos successeurs semblent avoir des plans bien vifs. Si ce qu'on fait circuler est vrai, nos angoisses, nos peines, nos alarmes, nos secousses n'ont pas fini, et la Constitution elle-même pourra se ressentir dans quelques-unes de ses parties importantes, de la vivacité des nouvelles opinions. Tout me fait croire que la paix est encore loin de nous, surtout lorsque le peuple se montre si peu soumis aux décrets; il y a d'ailleurs dans le Royaume des

sentimens si prononcés en sens contraire, qu'une conciliation de la part de la nouvelle législature seroit un chef-d'œuvre de sagesse que je désire et que je n'ose espérer. Salomon avoit bien raison en considérant ce qui se passoit sur la scène du monde : *Ceux qui sont morts sont plus heureux que ceux qui vivent* (1). Cependant il tenoit ce langage dans le cours d'un règne heureux et paisible; à plus forte raison ce langage nous convient-il mieux dans ce temps d'anarchie. Dieu soit béni de tout!

Ne doutez nullement, Monsieur, ni vous, ni Mademoiselle votre nièce, de mon attachement inviolable et de mon dévouement sans bornes. Mon corps pourra être loin de vous deux; mais mon cœur, toute mon âme vous sera toujours fidèle, et ce n'est pas une petite consolation pour moi de compter sur une réciprocité de votre part.

Nos travaux finissent le 30. Je n'ai pris encore aucune détermination ni pour mon retour, ni pour mon séjour. Je me recommande à vos prières et à celles de Mademoiselle votre nièce. Je regrette infiniment qu'elle soit malade; Dieu veuille lui rendre la santé!

Je suis etc.

L. D. L. S.

---

(1) Ecclés. IV, 2.

LES MONTRES

ET LES

REVUES MILITAIRES

DE LA

NOBLESSE ANGEVINE AU QUINZIÈME SIÈCLE (1).

VI.

Montre ou Revue passée à Loudun, le 21 décembre 1470.

Ce sont les noms des gens nobles qui se sont trouvés aux montres, par devant Monseigneur le Gouverneur d'Anjou, estans de la seigneurie de Lodun et Mirebeau, tenant les dittes montres au dit lieu de Lodun, le 21e jour de décembre lan mil IIIIe soixante-dix.

Premièrement.

HOMMES D'ARMES.

Guyot de Brusac, homme d'armes, lance fournie.

Messire Loys Marteau, chevalier, homme d'armes : II hommes en brigandine et V chevaulx.

Leonnet de Billy, homme d'armes : IIII chevaulx.

Guion Fretart, pour son père, seigneur de Saune, homme d'armes, et dit qu'il se tient à la suite pour le service du roy.

Messire Jehan Masson, chevalier, homme d'armes : I archier, IIII chevaulx.

René Le Roy, pour son père, homme d'armes : II hommes en brigandine et V chevaulx.

---

(1) *V.* les numéros de janvier, mai, juillet et novembre 1879.

Jacques de Brizay, homme d'armes : II hommes en brigandine, IIII chevaulx.

Jehan de Cremilles, pour l'abbesse de Fontevrault, à cause de la seigneurie de Berrye, homme d'armes : I archier, III chevaulx.

Pierre Le Grant, pour Pierre de Saubuys, homme d'armes : III chevaulx.

Jehan de Marsillé, pour Joachim de La Haye, seigneur de Bournau, homme d'armes.

Jehan Doult Lavoye, le jeune, tant pour lui que pour son père, homme d'armes : II hommes en brigandine et V chevaulx.

Simonne Tisonnet a présenté pour elle Anthoine Lhuillier en homme d'armes : III chevaulx.

Pierre Des Bans, homme d'armes : I archier, IIII chevaulx.

Pierre Dreulx, tant pour lui que pour Jehannet Doult Lavoye, homme d'armes : III chevaulx.

Deuxièmement.

Gens nobles en habillement de brigandine, de la seigneurie de Loudun et de Mirebeau, qui se sont comparus aux montres, le 21e jour de décembre l'an mil IIIIc soixante-dix, au lieu de Loudun, par devant Monseigneur le Gouverneur d'Anjou.

Colas Davi, en brigandine.
Jehan Dufay, en brigandine.
Jehan de Ferrière, en brigandine.
Pierre Dogi, en brigandine.
Jehan Moine, en brigandine.
Jehan Fouscher, en brigandine.
Abel de Boussay, en brigandine.
Julien Lucault, en brigandine.
Loys de Marsillé, en brigandine.
Denis Fauleau, en brigandine.
Loys de Lestang, en brigandine.
Jehan Bordier, pour Jehan Péan, en brigandine.
René de Sharcé, pour Charlot de Signé, en brigandine.

Jehan de Chevechier, tant pour lui que pour son frère, en brigandine.

François Du Rot, en brigandine.

François Laurens, pour son père, en brigandine.

André Grimault, pour son père, en brigandine.

Simon Morin, pour son père, en brigandine.

Jehan Ramon, pour Pierre de Maulay, en brigandine.

Toussaint Thibault, en brigandine.

Jehan Petit, pour Berthelon Thibert, en brigandine.

Jehan Boitvin, en brigandine.

Hector André, pour son père, en brigandine.

Guillemin Messeau, en brigandine.

Alexandre de La Rivière, en brigandine.

Anthoine Le Roux, pour Pierre de Ragine, en brigandine.

Jehan de Crouail, en brigandine.

François Grimault, en brigandine.

Anthoine de Bournezeaux, en brigandine.

Gilles Viau, pour Pierre Du Boys, en brigandine.

Loys Julien, pour Jehan Pirou, en brigandine.

Jehan Malemousthe a présenté Charlot Largeau, en brigandine.

Jehan de La Barre, en brigandine.

Mery de Sainct-Joyn, tant pour lui que pour son frère, en brigandine.

Olivier Poupart, pour son père, en brigandine.

..... Des Chappeau, pour son père, en brigandine.

Pierre Bordier, en brigandine.

Jehan Le Beau, pour Henry de la Rageraye, en brigandine.

Geoffroy Frotier, pour son père, en brigandine.

Estienne de La Chaussée, en brigandine.

Jehan de Monleon, pour son père, en brigandine.

Regnault des Rousiers, en brigandine.

Pierre Gaultier, pour Pierre des Rouziers, en brigandine.

Guillaume Fretard, en brigandine.

Alexandre Aguillon, en brigandine.

Pierre De Ry a présenté Colas Penier, pour lui, en brigandine.

Barthélemy Peras, pour Loys Nau, en brigandine.

Guillaume Moyne, pour Jehan Grimault, en brigandine.
Mathelin du Ligier, en brigandine.
Jehan Emereau, pour son père, en brigandine.
Pierre Girault, en brigandine.
François de Vilier, en brigandine.
Jehan Tiercelin, pour son père, en brigandine.
Jehan de Sarte, pour son père, en brigandine.
Guillaume Bodin, en brigandine.
Regnault des Rousiers, en brigandine.
Guillaume Gounault, tant pour lui que pour Pierre Gounault, son frère, en brigandine.
Jehan Tecier, pour Regnault Duvergier, en brigandine.
Bertrand de Marconnay, en brigandine.
François Minier, en brigandine.
Jehan Hemereau, pour son père, en brigandine.
Jehan Chaudel, pour Jehan de Chanbon, en brigandine.
Girard de Beauvolier, pour son père, en brigandine.
Pierre de Maulay, pour André de Maulay, son frère, en brigandine.
Roland Garnier, en brigandine.
Cyprien de Massouque, en brigandine.
Henry Beau, en brigandine.
Jehan Garnier, pour Guillaume Garnier, son père, en brigandine.
Jehan Grasseteau, en brigandine.
André Rouxeau, pour Bertrand de Lestang, en brigandine.
Mathelin de Chouppes, pour son père, en brigandine.
Guillaume de Molins, en brigandine.
Anthoine de Signé, pour son père Guillaume de Signé, en brigandine.
Jehan Rogier, en brigandine.
Julien de Charge, pour Damien, son frère, en brigandine.
Macé Yver, pour son père, en brigandine.
Jehan de Marsay, en brigandine.
Mathelin de Marconnay, en brigandine.
Denis Pateau, pour Lucas Bernier, en brigandine.

Colas Briend, pour Eliot Girard, en brigandine.

Pierre de Bonnemain, en brigandine.

Loys Bonchamp, en brigandine.

Jehan de Bonnemaire, en brigandine.

Lyon Trait, en brigandine.

Pierre Stolin, en brigandine.

Jehand de Lepinne, pour François Dupuis, dict le Basthart, en brigandine.

Guillaume de Mondon, pour son père, en brigandine.

Guion de la Ruasse, en brigandine.

André de Crouail, en brigandine et auparavant s'estoit présenté en habillement d'homme d'armes, disant qu'il a perdu deux de ses chevaulx.

Guillemin de Chunières, en brigandine.

Phelippon Core, pour Jehan de Sainct-Pers, en brigandine.

Pierre Bougonon, pour Marguerite Du Bec, dame de Coroüe, en brigandine.

Olivier Gorin, pour lui et pour son frère, en brigandine et I archer ; ledict Olivier nomme Jehan Bourdon.

Jehan de Lespine, pour Joachente Beslon, en brigandine.

Jehan de la Cherité, pour son père, en brigandine.

Loys Clerembault a présenté II hommes en brigandine.

Antoine Chareton, pour Jehan Chareton, pour son père, en brigandine.

Christophe de Messeme, tant pour lui que pour sa mère, en brigandine.

Guillaume de Tousthe, tant pour lui que pour son frère, en brigandine.

Pierre Thibert, en brigandine.

Jehan Lucas, en brigandine.

Jehan de Malchaire, pour Jehanne de Moray, dame Maulay, en brigandine.

Philbert des Tousthes, en brigandine.

François de Lespinache, pour Jehan Friot, en brigandine.

Estienne Archainbault, pour Jacques Loube, en brigandine

Jehan Rondeau, en brigandine.

Georges Martin, pour Katherine de Rasmes, en brigandine.

Louys Pleneau, en brigandine, serviteur du seigneur de Tancarville.

Mathelin de Chargié s'est présenté en robe disant qu'il n'a de quoy avoir habillement.

Jehan Marsillé et sa mère qui doivent servir en habillement de brigandine, sont excusés par Jehan Busson, disant que ledict Busson s'est présenté aux montres par devant le gouverneur de Bloys et en a monstré certificats signés de Guiot Pot, gouverneur de Bloys.

Guillaume Aleaume s'est présenté en robe et dit qu'il n'a de quoi quérir aucun habillement de guerre.

Anthoine Aleaume s'est présenté en robe et dit qu'il n'a de quoi avoir aucun habillement de guerre.

Jacques de la Roche s'est présenté en robe et a juré qu'il n'a de quoi se mettre en habillement.

Jehan Morin s'est présenté une javeline en sa main et en robe afffrmant par serment qu'il n'a de quoi avoir autre habillement.

Guillaume de Chozelles a juré qu'il n'a de quoi se mettre en habillement.

Jehan de Langres s'est présenté en robe et dit qu'il n'a la garde de la place de Loudun et qu'il n'a de quoi avoir aucun habillement.

Pierre Provost, en brigandine; demore o (1) le seigneur de Tancarville.

Jehan Touzalain s'est présenté à pié garni de salade, gantelets et une javeline, disant qu'il n'a de quoy autrement se mettre au point.

Colas de Saumoezay s'est présenté en robe, disant qu'il n'a de quoy se mettre au point.

Jehanne Grenese, veuve de feu Mathurin Bouillon, s'est fait excuser disant que son mari et son fils sont morts en la guerre du roy et qu'elle n'a de quoi mettre homme en habillement.

---

(1) O, vieille locution ; c'est-à-dire avec : demeurer avec.

François Richer s'est présenté en robe, une javeline en sa main et affirme qu'il n'a de quoy se mettre au point.

Loys de la Croiz s'est présenté en robe, une javeline en sa main, pour et au nom de sa mère et dit qu'il n'a de quoy se mettre au point.

Guillaume Fretard, fils Olivier Fretard, est venu excuser son dict père de non comparoir aux montres, disant que son dict père a quatre enfants en la guerre et qu'il est âgé de IIII^{xx} ans et plus et malade et n'a plus de puissance d'envoyer en la guerre homme pour lui, et ce non obstant a présenté Thomas Trusson, qui servira en habillement de brigandine.

Gilles de Raymes et François, son frère, se sont présentés, disant qu'aux dernières montres ils s'étaient présentés en habillement de brigandine, tant pour eulx que pour leur mère et ont réquis qu'il plût à Monseigneur le Gouverneur les recevoir à faire un homme seulement en brigandine pour eulx deulx. — A quoy Monseigneur le Gouverneur les a oys o le bon plaisir du roi sur ce.

Pierre Rondeo s'est présenté à cheval, un voulge en sa main et une salade, et a affirmé par serment qu'il n'a de quoy avoir aultre habillement.

Marie Marielle, veufve de feu François Bernier, s'est fait excuser de non envoyer en la guerre, disant qu'elle est veufve ; que deulx de ses enfants sont morts en la guerre, à Montléry, et n'a plus que ung fils qui est perclus.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE, ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Petit Pierre (.....), orfèvre, Angers, *aurifaber*, *dictus Parvus Petrus*, 1283 (1).

Péton (*Jean*), Me maçon, à Juigné-sur-Loire, inhumé le 13 novembre 1650.

Pétrineau (.....), d'Angers, fait annoncer dans l'*Almanach* de 1763, chez Jahyer, l'invention « d'horloges en façon de celles de Lyon et de Tours. »

Philipon (*Pierre*), architecte, à Trèves-en-Vallée, âgé de 35 ans, en 1671. = (*Jean*), architecte, de la paroisse de Nantilly de Saumur, épouse à Longué, le 21 août 1690, Jacquine Moriceau.

Philoche (*Jean*), religieux de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, écrit en 1534 les livres de chœur, qu'illumine Jean Audry et que relie Uriel Cottin, libraire (2).

Piau (*Guillaume*), Me tailleur de pierre, Angers, mari de Anne Trochu, 1658.

---

(1) H D. B. 21, fol. 34.

(2) Fault entendre que, lorsque led. prieur fut mis en possession, n'y avoit libvres décens et convenables à chanter à l'église, par faczon que les religieulx se plaignoient ; et voyant led. prieur la chose estre nécessaire, auroit faict faire les libvres, qui y sont à présent continuellement servans à l'église ; et pour iceulx a payé à feu Nycollas *Richard*, escripvain pour dix bottes de parchemin vellin à faire lesd. libvres, comme appert par quictance la somme de LV l. II s. VI d.

Lesdicts libvres ont esté escriptz par frère Jehan *Philoche*, l'un des religieux dudict St. Jean; pour ce XXXI l. X s. — *En marge :* a esté ordonné par le chapitre, que led. Phyloche aura pour partie de ses peines et vaccations dix escuz sol, et du consentement de Monsieur. — A Jehan Audry, enlumineur, qui a enluminé lesd. libvres, comme appert par quictance, XXXI l. XVII s. X d. — A Uriel Cottin, libraire, qui a relié lesd. libvres, a esté payé, comme appert par quictance, XII l. (Comptes de l'Hôtel-Dieu. 1534-1543.

Picard (*Jean*), maître maçon, travaille en 1466 et 1469 aux restaurations des halles d'Angers, en 1470 à l'agrandissement du château de la Ménitré (1). En 1471 et 1474 aux constructions du château de Saumur, en 1473 à la chapelle du Petit-Puy de Baugé. = (*Guillaume*), Me maçon, *latomus*, place en 1472 les orgues de Saint-Maurice. = (*Jean*), maître vitrier, dit aussi Le Picard, V. *ce nom*, et qu'on serait tenté de rattacher à la famille des Lagouz, V. *ce nom*, restaure en 1493 les vitraux de l'Hôtel-de-Ville d'Angers et en 1495 la grande rose de Saint-Maurice. Il figure en 1496 dans un acte avec sa femme, dont le prénom seul est connu, Pauline. = (*François*), « Me maçon, » 1626, à Rochefort, établi dès 1627 à Angers, mari de Marguerite Bourreau, est qualifié « Me architecte » dans l'acte de baptême de son fils Michel (3 mars 1628) (2), ailleurs « maître tailleur de pierres (3). » En 1638 on le voit associé avec le sculpteur Biardeau, V. *ce nom*, pour la construction du cénotaphe de Charnacé. — Sa signature figure à un acte du 14 janvier 1637 (4), où il est dit « Me architecte. » = (*Michel*), peintre, fils du précédent, né le 3 mars 1628, est employé en 1657 pour le compte de la Mairie d'Angers. Il signe comme parrain un acte du 17 juillet 1653 (5) et le 28 août 1656 au baptême de son fils Michel que tiennent sur les fonts l'architecte Jacques Morency et la femme de l'architecte Deschamps (6). — Sa femme a nom Marie d'Anez. = (*Michel*), peintre, mari de Marie Avril, de la famille certainement du

---

(1) Le marché, en date du 4 décembre, a été publié par M. Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes* n° 298 : « Entre la chapelle et le hault corps de maison dudit lieu de la Ménistré aura ung petit corps de maison de XXIIII piez de long et de XVI piez environ de large ;... item en la longière de la chappelle se feront deux cheminées en une masse,... dont les manteaux et jambètes seront de tuffeau, à belles moleures et honnestes ;... item joignant celuy petit corps de maison,... aura ung ballet ou gallerie ;... item sera tenu faire et asseoir une croix de pierre près la Ménistré... semblable, comme celle qui est sur la levée en allant à Launay près Saumur ;... item sera faicte une fuye ronde à huict piliers à l'entour, voltée comme celle de Launay, jusqu'à douze piez d'ouverture de franc en rondeur, laquelle fuye aura vingt piez de franc et vingt quatre piez de hault ou environ hors les terres,... laquelle voulte et aussi les pilliers se assortiront par manière de degrez pour y asseoir les pigeons... » — Le prix était fixé à deux écus par toise de mur et quarante écus pour le reste de l'ouvrage, seize personnes y devant travailler chaque jour ouvrable sans relâche.

(2) GG 215.

(3) GG 217, 19 octobre 1629.

(4) GG 449.

(5) GG 220.

(6) GG 116.

précédent, si ce n'est le même personnage, remarié et établi dès au moins 1668 à Marcé, où il signe l'acte de baptême de son fils François le 10 octobre, puis à Chaumont depuis 1673. Il y est procureur-syndic de la paroisse et par une série de misères inexpliquées, enterre coup sur coup dans le seul mois de mai 1681, le 17 une fille âgée de 17 ans, le 18 sa femme âgée de 47 ans, le 19 une fille âgée de 20 ans et le 29 un fils âgé de 15 ans.

Picard (*Jean*), fondeur de cloches, mari de Renée Rollée, Angers, 1620. = (*Pierre*), Me fondeur, 1652, 1685, est inhumé le 4 mai 1706, âgé de 85 ans, à Saint-Silvin.

Picard (.....), nouveau venu sans doute à Angers en 1777 et désirant s'y faire connaître, fait annoncer dans les *Affiches* qu' « il » peint en pastel et qu'il tâchera de surmonter les difficultés dont cet » art est susceptible (1). »

Pierlot (.....), peintre, employé en 1786 à la décoration du nouveau chœur de Saint-Maurice d'Angers (2).

Pierre, l'enlumineur, *illuminator*, demeurait en 1294 à la porte Angevine (3).

Pierre, Me enlumineur, mari d'Antoinette ....., mort à Angers dans les premiers mois de 1547 (4).

Pierre, le vitrier, restaure en 1355, pour 20 francs d'or, les vitraux de Saint-Maurice. V. P. *de Bourges* (5).

Piffeteau (*André*), Me maçon, 1679, 1703, Angers.

Pilet (*Charles*), Me maçon, Angers, 1672. = (*Toussaint*), Me maçon ou Me tailleur de pierres, Angers, 1639, 1647, mari de Marie Avrillon. = (*Pierre*), Me maçon, architecte, à la Chapelle-sous-Doué, 1655. = (*Pierre II*), fils du précédent, mari de Michelle Nau,

---

(1) *Affiches d'Angers*, 1er août 1777.
(2) G *Conclusions*. Il touche pour son travail 189 livres.
(3) Mss. 653, p. 87.
(4) GG 171. Sa fille posthume est baptisée le 27 juillet.
(5) Mss. 653, p. 57.

1669, reconstruit en 1673 le chœur et le clocher de Bessé, par marché passé le 10 décembre 1672 avec l'abbé de Saint-Maur. Il est inhumé à la Chapelle-sous-Doué, le 21 octobre 1687.

Pinard (*Pierre*), Me maçon architecte expert, Angers, et ailleurs, tout simplement « tailleur de pierres », 1649, mari de Perrine Biot, meurt dans les derniers mois de 1662 ou dans les premiers de 1663.

Pinaut (*Jacques*), Me maçon architecte, Angers, 1699, 1703. Sa signature figure en 1701 au registre GG 230.

Pineau (*Blaise*), Me maçon, inhumé le 3 janvier 1641 en l'église de Juigné-sur-Loire, devant l'autel Saint-Blaise, où il avait fondé à perpétuité une messe le jour du saint patron. = (*Louis*), graveur, à Saumur, mari de Catherine Cochon, 1738, 1755. = (*René*), fondeur, à Saumur, 1684. = (*Thomas*), Me maçon, à Mûrs, mari de Marie Cousin.

Pineteau (*Mathurin*), Me maçon, au Lion d'Angers, 1682.

Pinson (.....), sculpteur, né en 1686, élève en 1704 et 1705 de l'atelier de Cornu, sculpteur et médailliste ordinaire du roi, s'était marié et établi dans le diocèse d'Angers, à Châteaugontier peut-être, avait été employé à la décoration du nouveau chœur de Saint-Florent-le-Vieil, et en 1720 travaillait à celle de l'église d'Andigné. Je le trouve à cette date importuné par le curé de Loiré, qui, l'accusant d'une parenté réelle mais très éloigné avec le P. Quesnel, le prétendait complice de ses brigues contre les jésuites. Il existe trois ou quatre factums sur cette affaire, où son nom est mêlé, notamment la *Réponse d'un docteur à la lettre de M. l'évêque d'Angers à M. l'abbé de Claye* (s. l. 1722, in-12 de 61 p.), qui me fournit ces renseignements.

Pinson (*Louis*), Me vitrier, Angers, mari de Catherine Garrau, 1693-1700. = (*Philippe*), Me maçon, mari d'Urbaine Adeline, à Saint-Lambert-des-Levées, 1690.

CÉLESTIN PORT.

CHRONIQUE

I.

Récemment nous écrivions que L'ART, dans son numéro du 19 octobre dernier, contenait un historique de la collection d'antiquités d'Angers (fondation et transport à Saint-Jean); aujourd'hui nous pouvons également annoncer que dans la même revue, numéro du 16 novembre, se trouve, se référant à l'Anjou, une appréciation développée par L. de Ronchaud du travail de M. Henri Jouin, intitulé : *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains. 2 vol. in-4°. Plon, Paris, 1878.* Nous y renvoyons le lecteur.

II.

Emplacement de la Mansion romaine Segora, par M. de Matty de Latour, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite.

Tel est le titre d'un mémoire que vient de publier dernièrement cet auteur qui, par ses études sur nos voies romaines et la délicatesse de ses relations personnelles, a laissé les meilleurs souvenirs à Angers.

Le lecteur ne pourra que gagner à connaître cet intéressant mémoire où on lit page 6 :

« Ce qui donne un vif intérêt au problème géographique dont » nous cherchons la véritable solution, c'est que d'Anville, » Reichard, Walkenaer et de Fortia d'Urban, qui ont fait une » étude approfondie des itinéraires anciens, diffèrent ici d'une » manière étrange; c'est que les antiquaires de la localité, tels » que Dom Fonteneau, La Sauvagère, Bodin, de la Fontenelle et

» Faye différent également d'opinion au sujet de l'emplacement » Segora. Aussi, en présence de tant de systèmes différents, » M. Godard-Faultrier a-t-il dit spirituellement, dans son livre » intitulé *l'Anjou et ses monuments : qu'il nous soit permis de ne » le placer nulle part, l'incertitude étant ce qu'il y a de plus » certain.*

» C'est cette incertitude que nous nous efforcerons de faire » cesser. »

Puis M. de Matty entre dans de longs détails pour établir au moyen d'un redoublement du chiffre XXXIII, *de la table théodosienne,* dite aussi *carte de Peutinger*, que Segora fut à *Faye-l'Abbesse*, au lieu nommé *les Cranières*, canton de Bressuire (Deux-Sèvres), sur la voie conduisant de la Segourie, commune du Fief-Sauvin (Maine-et-Loire) à Limonnum (Poitiers), en un point intermédiaire également distant de XXXIII lieues gauloises de l'un et de l'autre de ces deux derniers endroits, point intermédiaire suffisamment accusé par le *redan* de la carte de Peutinger. La lieue gauloise, d'après M. de Saint-Ferjeux serait, ici, dans l'espèce, de 2,415 mètres, longueur admise par M. de Matty, qui conclut en ces termes :

« L'emplacement de Segora *à Faye-l'Abbesse,* soupçonné par » M. Chanlouineau dès 1848... indiqué avec conviction... par » M. Touchard, a été combattu par M. Faye qui lui a substitué » celui de *la Segourie* indiqué dès 1812 par Bodin... » Mais, continue M. de Matty : « en réfléchissant à l'importance des » débris antiques trouvés *aux Cranières,* près de Faye-l'Abbesse, » centre de plusieurs voies, on ne peut douter, ce nous semble, » que ce ne fut là l'emplacement de Segora. Cette conviction a » été celle de Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême... elle est » aussi la nôtre et sera désormais, nous l'espérons, celle des » archéologues et des géographes. Comme nous, ils apercevront le nom de *Segora* à travers les ruines antiques de Faye-» l'Abbesse en même temps qu'il est indiqué par la meilleure » des interprétations de la table théodosienne. »

L'Anjou, d'après ce système, se trouverait deshérité de sa Mansion romaine Segora ?

Pas autant, toutefois, qu'on pourrait le croire. En effet, la *Segourie* est le point de rencontre des voies de *Portus-Nannetum*, Nantes ; de *Julio-Magus*, Angers ; vers *Limonum*, Poitiers. C'est, tout au moins, un *repère curieux*, selon le terme de M. Port.

Eh bien ! de même que nous disons par exemple à Angers *route de Paris*, *boulevard de Laval*, *rue Lionnaise*, afin d'indiquer que cette route, ce boulevard et cette rue, sont comme des points de départ vers Paris, Laval et le Lion d'Angers ; de même n'aurait-on point eu la pensée, à l'époque romaine, de nommer *Segourie*, l'oppidum du Fief-Sauvin, comme étant, au carrefour de plusieurs voies, le principal point de départ vers Segora (Faye-l'Abbesse) et vers Limonum ?

Aux personnes compétentes nous soumettons cette conjecture plus ou moins risquée.

X.

E. Barassé, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 135-80.

CORRESPONDANCE INÉDITE

CONCERNANT

LA VENDÉE MILITAIRE

(*Suite.*)

Lettre de M. l'abbé Bernier à M. de Chalus.

5 janvier 1798.

MONSIEUR,

J'ai reçu avec la satisfaction la plus vive votre lettre en date du 10 décembre ; ce n'est que par des communications franches et suivies que nous pourrons découvrir les ennemis de la cause, et les intriguants de toute espèce qui nous obsèdent et nous entourent. Le seul moyen de détruire l'effet de leurs manœuvres est de nous communiquer réciproquement les moyens qu'ils employent, pour réussir dans leurs perfides desseins.

Il y a longtemps que je connois les intriguans (*sic*) que vous me denoncez ; il y a longtemps que je gémis sur leurs manœuvres ; *ils pourront s'autoriser de mon nom pour accréditer des calomnies*, parce qu'il n'est pas en mon pouvoir de suspendre ou arrêter leurs discours, à mon gré, mais de prouver ce qu'ils avancent par des lettres de ma part, je les en défies. Il fut un tems peut-être *où le malheureux Charles Auguste me croyant indisposé, parce qu'il avait fait la paix sans m'en prévenir*, se livra trop aux conseils des émissaires des agens Suisses, interessés à tout diviser. Mais cette erreur passagère fut celles (*sic*) des circonstances, et non le fruit de ses sentimens ; et malgré les rapports qui me furent faits allors, je sçus rendre un hommage constant à

la droiture de ses intentions et lui prouver dans la suite que mes sentiments à son égard n'avoient pas varié. J'ai, depuis son malheur, sacrifié mes dernières ressources, pour l'arracher des mains de ses ennemis ; je suis prêt encore à faire de nouveaux sacrifices, si je le puis, pour lui prouver mon estime et mon affection, et quiconque prétendra le contraire, ne sera qu'un artisan de discorde aussi dangereux que meprisable.

Je deplore bien sincèrement le malheur qu'a eus Charles de *contracter trop tôt* une alliance, avantageuse, il est vrai, mais dont les effets ont été funestes par l'évènement. Trop attaché aux devoirs de son nouvel état, il a négligé les précautions qu'exigeoit sa sureté personnelle et, quoique averti, il ne s'est pas éloigné. Le *voilà maintenant au pouvoir de ses ennemis*. Puissé-je réussir à l'en délivrer ! Ce sera la reponse la plus peremptoire à toutes les calomnies.

Venons maintenant à celui qui prétend etre son rival et le supplanter. J'avois longtemps essayé de les réunir ; ce plan s'accordoit avec mon caractère ; j'y voyais un desaveu formel de tout ce qu'on avoit pu dire, l'extinction de toutes les haines, la réunion de tous les sentimens, la destruction de tout esprit de parti ; ces motifs s'accordoient trop avec mes sentimens pour ne pas y ceder ; mais j'ai trouvé dans les esprits trop d'aigreur, pour espérer quelques succès de mes efforts. *J'ai donc pris le parti d'éloigner de nos contrées Monsieur Fores.... et de lui faire dire de n'y plus reparaître ;* qu'il suive ou non cette injonction, *je vous reponds que je dispose assez de l'opinion publique pour ne pas craindre qu'il entrave mes opérations* (1); et quel que soit l'évenement vous en serez fidèlement instruit. Je ne désaprouverai *aucun des moyens que vous prendrez* pour déjouer cette intrigue, et terminer une contestation d'autant plus desagréable pour moi, qu'on a pretendu me faire dire et penser ce qui ne fut jamais, ni dans mon opinion ni dans mes sentimens.

La lettre que je vous ai adressée est vraiment de Monsieur le duc d'Har..... je connois l'écriture, et ce n'est pas par ces Mes-

(1) Ainsi souligné par l'auteur de la lettre.

sieurs que je l'ai reçüe. Voici à quelle occasion elle m'est parvenue. Lorsque Monsieur For..... alla en Espagne, il se dit faussement envoyé de ma part. Il obtint en cette qualité accès et credit auprès des Ministres. Je ne tardai pas à estre instruit de l'imposture par *Monsieur de Coucy, Eveque* (*sic*) *de la Rochelle, qui venait de me nommer son Grand Vicaire, et son représentant dans son diocèse.* Aussitôt la réception de sa lettre, je lui repondis que Monsieur For..... et son associé n'avaient aucun pouvoir, aucune mission de ma part, et que je le priois d'en prévenir ceux qu'ils avoient trompés, par cette fausse attribution. Monsieur le duc d'Harvé, mécontent d'avoir été dupe de ces intriguans et averti de la fausseté de leurs rapports, m'écrivit alors la lettre dont je vous ai adressé copie pour me demander quelle conduite il devoit tenir à leur égard. Je lui repondis que j'avois « ressentis le mécontentement le plus vif de la conduite qu'avoient » tenu ces jeunes intriguans, mais que voulant répondre aux » intentions généreuses qu'il manifestoit, je lui ferois part de » notre position, dès que j'en aurois conféré avec ceux qui » partagent mes travaux. » Vous voyez que cette reponse ne nous engage à rien, que nous pouvons attendre l'avis du general, Comte de Puisaye, sans compromettre aucuns interêts. Il est encore bien évident d'après cette même lettre, que rien ne se fera dans cet endroit, *sans mon attache*, et qu'à ce moyen nous pourrons toujours empêcher que l'intrigue ne puisse élever contre nous des prétentions nouvelles.

Quant aux sentimens de celui qui m'écrit, je les connois et crois très purs ; s'il y a dans le cabinet de Madrid, un projet d'usurpation illégitime, il n'y est pas associé ; et la meilleure preuve que j'en puisse donner, c'est qu'il n'a voulu rien promettre, qu'il n'en ait, au préalable, averti Son Altesse Royale.

Tel fut le motif du voyage que nos jeunes gens firent à Edimbourg, *et pendant lequel ils obtinrent réellement du prince* une lettre *que j'ai vüe et lue* (*ainsi soulignié*). Voilà des faits que je déplore, mais dont je vous garantis l'authenticité. Malgré cela, je le répète, l'intrigue n'a eu et n'aura aucun succès desastreux. Rien ne se fera que dans le plus parfait accord avec vous et du consente-

ment du general Comte de Puisaye ; je vous le promets et vous le garantis. Je sais assez me méfier des intriguans pour ne pas me livrer à leurs spéculations avides. Depuis la Révolution ils n'ont fait que brouiller les affaires, diviser les esprits et calculer leur elevation sur la destruction de leurs rivaux. Si je vous ai proposé d'entamer, d'accord avec vous, une correspondance avec celui qui m'écrivoit, c'est que j'étois moralement assuré de la loyauté de ses intentions, et que je pensois, qu'il falloit, *sans se livrer* (*sic*), ne negliger aucuns des moyens d'augmenter les ressources de la Cause, et de renouer s'il était possible les relations de l'Espagne avec la nation qui nous protège. Ce seroit un coup de parti dans les circonstances actuelles, et je conjecture que la fausse politique qua suivie jusqu'ici la première de ces puissances, ne l'eloigneroit pas actuellement d'un raprochement (*sic*) avec le cabinet de Londres. Sans cela il nous seroit impossible d'entretenir avec deux nations ennemies, des relations intimes, ce serait essentiellement trahir l'une ou l'autre. Que serois-ce encore, si l'une avait le projet de nous donner un Maître, au détriment du Roi légitime ? Je ne crois pas que ce projet puisse trouver un seul partisan, si ce n'est parmi les hommes qui ont tout à craindre du retour de l'autorité légitime.

Je desire que les offres du Bureau central de Paris soient aussi sincères qu'elles paraissent raisonnables. Tout en ira mieux et l'unité d'action garantira le succès des efforts communs. Daignez, je vous prie, m'instruire de tout ce qui pourra être relatif à cet objet, pour qu'il y ait dans notre conduite la plus parfaite uniformité.

J'ai lu avec tout le contentement possible le tableau de vos forces disponibles. Quelle reponse aux efforts de l'intrigue ! Quelle replique à ceux qui pour se flatter et s'elever eux-mêmes prétendoient que l'état de la Bretagne n'étoit pas aussi satisfaisant qu'on le désiroit ! Je regarderai ce tableau, comme un depot de confiance, dont je ne ferai usage, que quand vous le desirerez.

Je n'insisterai point sur le paiement du billet de Monsieur de la Garde, il en fera tel usage qu'il voudra ; mais je reçois avec

plaisir l'assurance que vous me donnez de pouvoir obtenir des secours, ils sont urgens et indispensables. Ce sera le moyen le plus efficace de vous acquérir ainsi qu'au general Comte de Puisaye, de vrais et sincères amis, parce que je ne laisserai ignorer à personne la main bienfaisante qui les aura accordés.

Je hâte par mes vœux le moment ou je pourrai conferer avec vous, et en attendant, je recevrai avec tout l'empressement qu'il merite, Monsieur votre frère. Je lui confierai mille objets que l'étendue d'une lettre ne permet pas de detailler, et dont la connaissance servira à faciliter vos relations et à vous faire connaître certains individus.

Je ne cesserai de me feliciter que la providence nous ait réunis, pour la defense de la même cause et dans l'union la plus parfaite de principes, de sentimens et de conduite.

Je vous prie d'agréer l'expression de l'attachement inviolable avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

BERNIER.

5 janvier 1798.

Lettre du même au même (1).

(15 janvier 1798.)

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 10 décembre avant de voir Monsieur F....., et dès avant cette époque, mon opinion sur lui était irrévocablement fixée; je m'en rapporte pour preuves à ma lettre du 5 du courant et aux notes marginales que je donnai pour reponse aux instructions de Monsieur Aza. Quiconque s'est servi de mon nom pour accréditer l'imposture, et pretend semer la division au milieu des defenseurs du thrône, ne doit être estimé ni accueilli par personne. Aussi n'en ai-je pas entendu parler depuis plus d'un mois. Je le crois très éloigné et le succès de ses efforts complétement nul. Je vous rends grâce de ce que vous m'avez envoyé. J'envoye à Monsieur Aza la quittance des cent louis qu'il est chargé par vous de m'envoyer. *J'en avais le plus grand besoin.* Ce sera un soulagement precieux dont je vous ai une vraie obligation. Je desire que les secours que vous recevez vous mettent dans le cas d'y ajouter de nouveaux bienfaits. Vous acquererez de nouveaux amis et satisferez à de nouveaux besoins. J'ai reçu la collection des Brefs; cet ouvrage manquait absolument dans nos pays. J'étais presque le seul à en posséder quelques originaux, mais non pas une collection aussi complète.

Je vais faire exactement copier l'organisation que vous m'adressez; elle nous sera d'un grand secours et une grande partie des articles deviendront applicables à notre situation. Je vous le renvoyerai dans l'espace de huit ou dix jours. Je vous prie de vouloir bien me faire passer les instructions des Évêques que vous faites copier; NOTRE clergé est ferme, mais il a besoin de fortifians (*sic*) dans la partie d'Anjou, *à raison, surtout, de la conduite chancelante et molle qu'a tenue son Évêque.*

(1) Fol. 42.

J'ai lu avec le plus vif interét le Memoire relatif à Monsieur le Comte de Puisaye. Je n'avois pas besoin de cette pièce pour rendre à ses talens, à ses services la justice qu'ils meritent. La calomnie seule avait essayé de les flétrir. *Il était coupable* parce qu'il croyoit que le plan adopté avant le 18 fructidor, ne réussiroit pas. L'évenement a prouvé qu'il avoit raison. Ce seul trait fait voir sur quel fondement étoient appuyées les inculpations de ses ennemis. Dominés par une suprême jalousie, ils vouloient s'établir sur ses ruines et diriger tout après l'avoir supplanté. Voilà le mot de lenigme (*sic*). Les evenemens, leur conduite et leurs révélations lont assez fait deviner.

L'arrestation de l'infortuné Charles n'arrêtera point mon zèle ; peut-être nous sera-t-il rendu ; et quel que soit le résultat de ce triste evènement (*sic*), nous travaillons pour la cause et pour lui. J'embrasserai dans l'étendue de mes relations *tout le pays que l'on voudra soumettre à mon inspection*, plus il y aura dunité dans le lien, plus les trois chefs seront etroitement resserrés et unis. *Je ne puis être, vu mon état, rival des uns ou des autres ;* nous courrons une carrière essentiellement différente, et je suis persuadé qu'ils me verront sans peine concourir au succès de leurs efforts. Je vais vous faire passer, par mon premier courrier, le tableau general de mes travaux et lavis que vous me demandez sur ceux qui pourroient être nommés generaux des deux autres armées, afin que le general Comte de Puisaye les désigne au Prince, en cette qualité, je ne demande ce délai que pour prononcer avec plus de maturité.

On m'a desjà demandé plusieurs fois de Rome le détail historique des évenements de la Vendée ; j'ai mis aussitôt la main à l'ouvrage, mais il n'a pas encore la perfection que je désirerais ; de temps en temps je le retouche, j'espère néanmoins en communiquer bientôt une grande partie, c'est-à-dire la campagne de 93 jusqu'au 18 octobre, et depuis cette époque jusqu'au 23 décembre, jour de la bataille de Savenay. J'en ferai faire deux copies pour vous.

Je n'ai jamais cru que le but réel de nos ennemis fut de placer une armée dans nos provinces. S'ils tentent une descente, ce sera

du côté de Dunkerke, Calais ou Flessingue; ils ne veulent pas avoir un long trajet à faire, de peur de rencontrer les flottes anglaises. Six heures, disent-ils, et un bon vent leur suffiront. Ils cherchent d'ailleurs les endroits où la mer moins profonde, favorisera les manœuvres des vaisseaux plats et entravera celle des vaisseaux de ligne. D'après ces données, je suis fondé à croire qu'ils nont fixé le quartier-général de l'armée d'Angleterre *à Rennes*, que pour donner le change, et que craignant une diversion de la part des departements de l'Ouest ils se sont hâtés d'arrêter une partie des chefs qui pouvoient la diriger, preuve sinon certaine, du moins très probable, que ce n'est pas dans ces departemens que doivent se réunir leurs forces.

Je vous réitère toujours, avec un nouveau plaisir, les témoignages de ma reconnaissance et l'assurance inviolable du tendre attachement avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

BERNIER.

15 janvier 1798.

Lettre du même au même (1).

24 janvier 1798.

MONSIEUR,

Rien ne me paraît mieux frappé, plus vrai et plus digne de l'attention de nos Princes que la lettre du general Comte de Puisaye, dont vous m'adressez la copie. Il y a longtemps que ces vérités salutaires auraient dû être entendües; si l'on n'y prête une oreille attentive, j'ai bien peur qu'insensiblement l'énergie qu'a montré le Parti ne séteigne et que ses espérances ne s'evanouissent. Je vais faire tous mes efforts pour seconder vos desirs, et joindre à la lettre que vous m'envoyez une lettre d'adhesion des trois armées, signée des officiers, avec mention expresse du grade qu'ils occupoient. Je vous envoyerai le tout aussitôt que les exemplaires signés me seront parvenus. Mais je vous observerai que ma penurie est telle que je n'ai pas même pu secourir un malheureux qui vient de se casser un bras en servant la Cause, comme courrier. De grace accélerez donc le-change (*sic*) de vos fonds, sans cela je pourrai travailler sans cesse pour le bien de la Cause, mais non pas obtenir le succès que je desirerois. *Vous savez trop bien apprécier les circonstances actuelles et le caractère des hommes*, pour ne pas sentir la justesse de cette observation.

Je ne puis assez métonner de la singulière politique de nos agens de Paris. Une tête, disent-ils, est plus facile à détruire que cinq. Je ne suis pas, ne leur en déplaise, d'un avis semblable. Je crois fermement que plus le gouvernement se rapproche de lunité, plus il a de force et de consistance. Lunité d'action et de sentimens fait sa stabilité. La disparité de vues et d'interets entre cinq agens du même pouvoir devient pour eux une semence de discorde, un germe de destruction. L'expérience

(1) Fol. 44.

de tous les siècles a demontré cette verité. Comment des hommes qui se prétendoient si eclairés l'ont-ils méconnue ? Leur conduite a resolu ce problême.

Je verrai avec tout le plaisir de la curiosité la liste de leurs agens ; j'en connais plusieurs, et ceux en particulier que D'unam (*sic*) a declarés. Vous avez sans doute vu les révélations de cet individu *honteusement célèbre* (*sic*), qui a fini sa carrière politique par une trahison. Si vous ne les aviez pas vues, je pourrois vous les procurer. Les arrestations continuent dans le pays. *Monsieur Soyer est le seul qui ne se cache pas.* J'ignore quels sont ses motifs de sécurité mais elle m'étonne. *Monsieur Cadi ne paraît plus, j'en suis bien aise.* C'est un homme precieux qui ne doit pas s'exposer. Un aventurier qui s'était donné le nom *de Monsieur de Carabas* vient d'être sabré par les gendarmes, et malgré cela sest échappé. Tout le monde murmure de cet état violent, mais *on aura soin d'arrêter* les attaques partielles et rien ne se fera que par une impulsion générale et suivie.

Je ne connois pas de meilleur moyen de l'exciter que celui qu'indique Monsieur le Comte de Puisaye. Je dirai plus, je crois que c'est l'unique, que l'on devra employer et dont on doive se promettre un succès eclattant.

Je n'ai pas entendu parler de Monsieur Forestier, je ne sais quels sont ses projets, mais je puis vous réitérer l'assurance bien precise qu'ils n'ont eu et n'auront aucun effet dans la Vendée. Son ami Jarry auroit du au moins respecter linfortune, et ne pas insister sur des accusations, qui sont dautant plus deplacées qu'elles ont *faussement*, (*sic*) pour objet un individu respectable et injustement persécuté. Laissez-lui toujours ignorer nos relations et terminez, je vous prie, cette suite pénible et fatiguante d'inculpations en déclarant à celui qui se les permet, que vous n'en souffrirez plus de ce genre ; peut-être allors se taira-t-il ?

Vous m'aviez demandé mon avis sur ceux qui pourroient commander les deux autres armées. Je pense que Monsieur de Suzannet, qui est aujourd'hui près du général Comte de Puisaye, et qui me paroit parfaitement d'accord avec lui, pourroit com-

mander celle du Bas-Poitou et pays de Rets, cy-devant aux ordres de Monsieur de Charette. Il est connu, il y jouit de la confiance, il y a été souvent employé dans des missions essentielles, et s'en est fort bien acquitté. Je le crois digne de cette place.

Quant à l'armée du Centre, Monsieur de Grignon fils, Marquis de Pouzauges, paroit être celui que le vœu public appelle. Il sy est déjà battu avec succès et distinction. Il est brave, sans intrigue et sans ambition : ce qui n'est pas peu de choses dans les circonstances où nous (nous) trouvons. Il sera dans tous les tems docile aux instructions qu'il recevra des Princes et des generaux supérieurs.

Si vous pensez que ces deux chefs soient agréables et qu'il soit utile que j'en écrive au general Comte de Puisaye, et par lui aux Princes, je vous prie de me le marquer ; je ferai de suite ce que vous desirerez, mais je crois qu'il est indispensable que ces deux armées aient promptement des chefs avoués et réconnus (*sic*). Le bien public et le succès de la Cause l'exigent impérieusement.

J'attends avec une vraie impatience la reponse de Monsieur le Comte de Puisaye, non pour ce qui regarde l'Espagne, car je m'en tiens à ce que je vous ai écrit et ne ferai aucune démarche, mais pour apprendre que les calomnies dont ma prétendue mésintelligence avec Charles, a pu être le prétexte, sont dissipées. Ce sera une preuve d'union de plus à ajouter à celles que les autres chefs viennent de donner à nos Princes.

Je viens de recevoir d'Espagne, pour publier dans la Vendée, un Mandement dont je vous envoye copie. Les sentimens qu'il renferme vous feront plaisir ; l'auteur est un digne prélat exclusivement dévoué à l'héritier légitime du thrône, et bien éloigné de partager les intrigues dont le pays qu'il habite est le théâtre. *il me fit l'année dernière une éloge mérité* des sentimens que manifestait le general Comte de Puisaye, dans sa proclamation du premier janvier ; il n'a jamais adopté les principes de nos trop célèbres agens, et a constamment proscrit la soumission aux loix et cette coupable condescendance qui nous asservit à tout ce que veut et prétend la République.

Daignez me faire part de tout ce que vous recevrez et sçaurez qui intéresse la Cause. J'ai pris des moyens pour que tout me parvienne, surement et promptement.

Designez-moi sous le nom de *Deschamps*. Je vous donnerai celui de *Constant*, le tout pour plus grande sureté, fors les cas où la nature des dépêches exigerait que les noms propres y fussent mis. Lorsque les choses presseront, ajoutez sur l'adresse, *très pressé*. Je vous reponds qu'elles neprouveront aucun retardement, et que vous naurez ni coopérateur plus zélé, ni ami plus fidèle.

Je suis avec l'attachement le plus affectueux,

Votre très humble et obéissant serviteur,

B. DESCHAMPS.

CONCLUSION.

Plus d'un lecteur peut-être, en parcourant ces *Documents inédits*, aura regretté de n'y pas rencontrer de notes explicatives ou d'observations critiques. Nous les avons évitées à dessein. La plupart des personnages qui y jouent un rôle principal appartiennent à des familles subsistantes. Il eût été délicat de parler de leurs ancêtres d'une manière impartiale. Notre but, d'ailleurs, n'était pas d'écrire des pages nouvelles sur l'*Histoire de la Vendée;* il était plus modeste. Nous avons voulu nous borner à une publication pure et simple de matériaux utiles aux historiens de ce peuple de géants. Aux yeux des amateurs de *Documents inédits* notre réserve sera peut-être appréciée comme une qualité.

Nous ne terminerons pas cette publication sans offrir ici l'hommage public de notre gratitude à Messieurs les membres de la Commission des *Missions scientifiques*, notamment à Messieurs Léopold Delisle, de Watteville et Servaux, que nous connaissons; les autres membres que nous n'avons pas l'honneur de connaître, voudront bien également agréer les mêmes remercîments. C'est à eux que revient l'honneur des services que ces Documents et les autres pièces découvertes par nous en Angleterre et en Belgique peuvent rendre à la science historique.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin de l'abbaye de Ligugé de la Congrégation de France.

7

NOTICES

SUR QUELQUES

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

L'Abbé BOURDET.

L'abbé Bourdet, René-Robert, curé de Bouère, quatrième député de l'Ordre du Clergé de la province du Maine aux États-Généraux de 1789, était né, en 1741, dans la paroisse de Saint-Martin de Mayenne (1). « La nature ne lui avait refusé aucun de » ses dons, dit un de ses biographes. Une taille élevée, figure » noble, conception vive, mémoire sûre, facilité et clarté d'ex- » pression remarquables, toutes les qualités de l'esprit et du » corps se trouvaient réunies en sa personne (2). »

Après des études aussi brillantes que rapides, il fut chargé de répéter la philosophie à l'Université d'Angers où il prit le grade de bachelier en théologie. Ordonné prêtre en 1766, il préféra

---

(1) Il était fils de Robert Bourdet, garde des Gabelles, et de Marie Decré.

(2) M. l'abbé Maussion, ancien curé de Bouère, décédé il y a quelques années chanoine titulaire du diocèse de Laval, a laissé un manuscrit important concernant l'histoire de la commune de Bouère et contenant des renseignements précieux sur les ecclésiastiques qui l'avaient précédé dans cette paroisse. Ce manuscrit appartient actuellement à M. l'abbé Gary, chanoine honoraire du diocèse de Laval et aumônier de la communauté du Sacré-Cœur, à l'extrême obligeance duquel nous en devons la communication. Les notes de M. l'abbé Maussion nous ont été d'un grand secours pour la rédaction de cette notice.

le ministère pastoral à l'enseignement des sciences et fut nommé à Bonnétable où il demeura quelques mois seulement. La cure de Bouère, située à l'extrémité du diocèse du Mans, sur les confins de celui d'Angers, était devenue vacante par suite de la mort du titulaire, M. Bourdon. C'était une cure importante, estimée 900 livres de revenu et dont la présentation appartenait à l'abbaye de Marmoutiers (1). De nombreux concurrents s'étaient présentés pour l'obtenir, mais l'abbé Bourdet, protégé par le marquis de Montecler et que recommandaient surtout ses vertus et ses talents, fut choisi entre tous.

Il arriva à Bouère au mois d'octobre 1766. Bien qu'il fut âgé seulement de 25 ans, il ne tarda pas à s'attirer la considération et l'estime. Toujours occupé de ses chères études, il ne voyait guère ses paroissiens qu'à l'église, encore, le dimanche, fallait-il souvent l'arracher à ses livres auprès desquels il oubliait quelquefois l'heure des offices. Il n'en accomplissait pas moins avec exactitude ses devoirs de pasteur et prit soin de faire réparer son église, dans laquelle il fit exécuter des travaux importants qui n'étaient pas encore terminés lorsqu'il partit pour aller occuper à Versailles le poste de député aux États-Généraux.

L'abbé Bourdet avait assisté à la retraite ecclésiastique qui eut lieu au Mans en 1782 ; son nom est porté sur la liste imprimée des prêtres présents à cette réunion. Il est probable qu'il dut également se trouver au synode diocésain réuni au Mans en 1788, par les soins de l'évêque Jouffroy de Gonssans.

Lorsque l'année suivante les électeurs de l'Ordre du Clergé furent convoqués au Mans pour la rédaction du cahier de doléances et la nomination des députés aux États-Généraux, le curé de Bouère ne crut pas devoir se rendre dans cette assemblée. Il n'assista donc pas aux discussions, parfois inconvenantes, qui s'y produisirent entre les curés et les membres du haut clergé ; mais son mérite incontestable, sa science profonde, son talent oratoire, étaient connus de ses collègues qui s'empressèrent de le choisir pour l'un des cinq députés accordés à leur

(1) Le Paige, *Dictionnaire topographique de la province du Maine.*

ordre. Averti aussitôt et pressé de se rendre au Mans pour donner son acceptation qui devait être consignée au procès-verbal, il partit sur le champ. Les curés qui formaient la majorité des électeurs ne voulaient nommer aucun membre du haut clergé et prétendaient écarter de la députation leur évêque, Mgr Jouffroy de Gonssans, président de l'Assemblée. Ils avaient déjà emporté les quatre premières nominations et manifestaient l'intention de choisir encore un des leurs pour la dernière élection qui leur restait à faire. En entrant dans la salle des électeurs, l'abbé Bourdet prit aussitôt la parole : « Messieurs, leur dit-il, » vous me faites vraiment l'effet d'écoliers qui veulent donner » le fouet à leur maître..... Pour moi, je refuse le mandat que » vous m'offrez, si vous ne disposez du vote qui vous reste en » faveur de celui à qui le premier était dû (1). » Ces paroles frappèrent les électeurs ; cependant l'abbé Bourdet n'eut peut-être pas réussi dans sa généreuse tentative si la chambre de la Noblesse, qui connaissait les divisions de l'Ordre du Clergé, n'eut fait une démarche plus énergique et plus efficace en envoyant un gentilhomme reprocher aux curés l'inconvenance de leur conduite et déclarer que, si Mgr Jouffroy de Goussans n'était pas nommé par ses électeurs naturels, la Noblesse le choisirait pour un de ses députés (2). Cette double menace assura l'élection de l'évêque du Mans.

L'abbé Bourdet se réunit aux communes le 27 juin seulement, avec la minorité de l'Ordre du Clergé et sur l'ordre exprès du Roi. Il ne se fit pas remarquer dans l'Assemblée nationale et paraît n'avoir jamais pris la parole à la tribune. Du reste son esprit, frappé des tendances de cette assemblée et prévoyant les persécutions qui devaient atteindre quelques mois plus tard la religion et

---

(1) Manuscrit de M. l'abbé Maussion.

(2) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. VII, pp. 13-14.

L'abbé Bourdet est un des personnages de la satire publiée, par le bénédictin Jean Gallais, contre certains orateurs de l'Assemblée de l'Ordre du Clergé de la province du Maine, sons le titre de : *Histoire Persane, extraite d'un manuscrit arabe trouvé dans les ruines de Palmyre.* — Paris, 1789, in-8° de 62 pages. Son nom est plus ou moins déguisé sous celui de *Sacca Troubed, iman de Lahor.*

ses ministres, se troubla peu à peu. Il dut bientôt cesser d'assister aux séances. Une de ses nièces, prévenue de sa maladie, accourut à Paris où elle trouva son oncle dans le plus triste état. Cependant il put encore lui dire que bientôt on demanderait aux prêtres un serment sacrilège et qu'elle se gardât bien de ceux qui auraient la faiblesse de le prêter (1). Elle espéra qu'en retenant l'abbé Bourdet éloigné des ardeurs de la politique, la raison lui reviendrait dans le calme et dans l'exercice de ses fonctions curiales, et résolut de le ramener à Bouère.

En apprenant le retour de leur curé, ses paroissiens, désireux de lui témoigner leur estime et leur affection, envoyèrent au-devant de lui une garde d'honneur qui devait l'escorter jusqu'au presbytère. Mais à la vue de cette troupe l'abbé Bourdet fut pris d'une terreur subite, il s'imagina qu'on en voulait à ses jours et sa nièce ne parvint qu'avec peine à le calmer et à le déterminer à continuer sa route. L'amélioration attendue ne se produisit pas et son état de maladie s'aggravant au contraire de jour en jour, il ne put dès lors célébrer la messe qu'un petit nombre de fois ; encore devait-il être assisté et soutenu par un de ses vicaires. Après avoir végété plusieurs mois, il mourut dans un état complet d'imbécillité, le 19 octobre 1790 (2). Dom Piolin rapporte qu'à ce moment suprême la raison lui revint complètement et qu'il expira en exhortant les ecclésiastiques qui l'entouraient à ne pas prêter le serment à la Constitution civile du clergé (3).

L'Ordre du Clergé de la province du Maine n'ayant pas nommé de députés suppléants, ce fut un de ceux de l'Ordre du Tiers-État, Cornilleau, notaire à Surfond, qui fut appelé, dans la séance du 16 novembre 1790, à remplacer l'abbé Bourdet à l'Assemblée nationale. Il y prit place seulement le 4 décembre suivant (4).

E. QUERUAU-LAMERIE.

---

(1) Manuscrit de M. l'abbé Maussion.

(2) Manuscrit de M. l'abbé Maussion.

(3) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. VI, p. 576. Le manuscrit de M. l'abbé Maussion ne relate pas cet incident.

(4) *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale*, nos 473 et 491.

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE) (1).

XVIII.

Résultats des Croisades en Anjou sur le culte et les monuments, la littérature et les arts.

§ 1.

Reliques et monuments : Vraie-Croix de Saint-Laud, Vraie-Croix des Incurables de Baugé, Sainte-Ceinture du Puy-Notre-Dame, etc. — Commanderies, Aumôneries, Maladreries.

De tous les grands résultats produits en Anjou par les pèlerinages en Terre-Sainte et les Croisades, le principal et le plus fécond est, sans contredit, le développement du culte sous des formes multipliées, grâce à l'importation des reliques et des pieux souvenirs de l'Orient. Dès le début de ce travail nous avons

(1) *V.* pour les numéros précédents les livraisons de mai, juin, octobre et novembre 1874 ; avril, mai, juin et octobre 1875 ; janvier-février, mars-avril et juillet-août 1876 ; mars-avril, novembre-décembre 1877 ; janvier et février 1878; janvier et avril 1879.

vu, à son retour de la Palestine et aux frontières de l'Anjou, Foulques Nerra jeter pour ainsi dire, dans les fondements de son abbaye de Beaulieu une parcelle du Saint-Sépulcre (1), orner les deux basiliques d'Amboise et de Loches d'une Vraie-Croix (2) et d'un morceau de cuir employé à la flagellation du Christ (3), et rehausser le tout d'une des lampes allumées, dit-on, miraculeusement le samedi saint, à Jérusalem (4). Un siècle après, en digne héritier du Jérosolymitain, son arrière petit-fils Foulques V, à son avènement au trône de Godefroy et de David, obtient du sultan du Caire (5) et nous adresse un nouveau fragment de la Vraie-Croix appelé à une haute et redoutable célébrité (6). Qui

(1) Aussi, à l'époque de la généralisation des armoiries, l'abbaye adopta, sur le champ de son blason, un Saint Sépulcre.

(2) L'abbaye de Beaulieu possédait encore, au moment de la révolution de 1789, une relique très-considérable de la Vraie-Croix existant encore à Tours, paraît-il, aux mains d'une personne pieuse innommée, et dont un vicaire de Saint-Antoine de Loches possédait encore en 1867 quelques parcelles.

Tout le reste des reliques semées par Foulques sur les rives de l'Indre et de la Loire a disparu dans les invasions anglaises.

(3) Gesta Consul. Andeg. (*Chron. d'Anjou*, publ. Marchegay), pp. 99, 103 et 106. — *Ampliss.*, coll. de dom Martène, p. 999. — Dom Huynes, *Vie de saint Florent*, mss. 769, p. 94. — Huet, *Annales d'Anjou*, fol. 17 recto. — Id., *Annales et Antiquités d'Anjou*, p. 215. — Barth. Roger, pp. 152-153. — *Histoire de Foulques Nerra*, par Alex. de Salies (1874), pp. 146-149, et *Office du Saint-Sépulcre*, pp. 527 et 533, avec notes de l'abbé Daguenet.

(4) *Office du Saint-Sépulcre, eod.*, p. 506, et notes de l'abbé Daguenet, p. 531. — Nous reviendrons plus tard sur ce miracle annuel du samedi saint, dans notre étude sur l'*Historia Hierosolymitana* de Baudri de Bourgueil. Constatons dès à présent à cet égard, l'accord unanime des historiens de la première croisade.

(5) Inutile de rappeler que l'ancienne opinion de Roger et de Hiret, autrefois partagée par M. Godard-Faultrier lui-même, est aujourd'hui universellement abandonnée (*V.* au manuscrit 681, pièce 2, p. 38 à l'*Obiit*). — C'est en mémoire de cette importation en Anjou, par Foulques V, que chaque fois qu'un de ses successeurs, nouvellement intronisé, approchait de l'église de Saint-Laud, le doyen du chapitre le recevait avec les évangiles, l'encensoir et l'eau bénite, en présentant à ses lèvres l'auguste relique. — Une partie du morceau de la Vraie-Croix, due à la libéralité du sultan du Caire, fut donnée par Foulques V à la ville de Loudun, qui, pour la recevoir, bâtit la célèbre église de Sainte-Croix, où se voit encore l'élégant bas-relief du quatorzième siècle représentant (par un anachronisme évident) l'entrée du roi de Jérusalem à Loudun avec sa relique à la main (*Essai sur l'Histoire de Loudun*, par Dumoustier de la Fond, Poitiers, 1778, pp. 14 et 15).

(6) Pour éviter des redites, nous avons dû seulement esquisser, à grands traits et fort en raccourci, l'histoire si attachante des reliques angevines de provenance orientale, chacune de ces reliques ayant déjà fait l'objet de monographies très-complètes.

ne se rappelle, en effet, l'idée de terreur attachée jadis aux serments solennels (1) prêtés devant cette auguste relique attirant sans retard sur les parjures les foudres du ciel (2)? Qui n'a vu maintes fois, en parcourant nos vieilles annales, ce formidable prestige de la Vraie-Croix de Saint-Laud invoqué par les tribunaux dans les cas ténébreux? Qui n'a vu surtout ce prestige exploité, comme l'un des plus énergiques ressorts de sa diplomatie, par le machiavélisme superstitieux de Louis XI, aux prises avec les dernières et formidables tentatives de la féodalité? Lequel des grands vassaux de son règne, coalisés d'abord contre la couronne puis habilement détachés un à un de la *Ligue du bien public*, n'a pas eu à lever la main devant ce religieux instrument des revendications royales, depuis le fougueux Charles-le-Téméraire jusqu'au vacillant duc de Guyenne (3)? Et, à cet égard, pourra-t-on jamais oublier le trépas tragique et mystérieux de ce dernier prince expirant au moment où il allait se parjurer par le mariage suspect avec Marie de Bourgogne (4)? Pour en revenir à la relique de Foulques, aujourd'hui à jamais bannie du domaine judiciaire et politique, elle n'en poursuit pas moins annuellement à travers les rues de notre cité angevine sa marche triomphale, au chant du *Vexilla regis* (5).

---

(1) Voyez-en le curieux cérémonial, même pièce 2 du mss. 687.

(2) C'était une très ancienne croyance que ce parjure mourait dans l'année même du serment. *V. eod.*, *le procès-verbal d'enquête des miracles advenus contre ceux qui se sont parjurés après avoir prêté serment sur la Vraie-Croix de Saint-Laud.*

(3) *V.* notamment, comme type de tous ces serments politiques, celui prêté par le duc de Bretagne François II, le 1er août 1370. (Hiret, *loc. inf. cit.*)

(4) Puissions-nous quelque jour revenir à loisir sur ce chapitre des destinées politiques de la Vraie-Croix de Saint-Laud, dans un travail déjà projeté par nous sur le rôle de l'Anjou dans la Ligue du bien public !

(5) Collections de titres et documents concernant la Vraie-Croix de Saint-Laud, mss. 681, *passim*. — *Ann. et Antiq. d'Anjou*, par Hiret, pp. 444-448. — Barth. Roger. pp. 358-360. — *Vita Petri Ærodii et Guillelmi Menagii*, *scriptore Ægidio Menagio*, pp. 387-389. — Sentences du présidial d'Angers, par Claude Pocquet de Livonnière (mss. 342), pp. 61 recto, 65 recto. — *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuilerie, (Publ. C. Port), pp. 225-226 et suiv. — *Hist. de France*, par Villaret et Garnier (Paris 1767), t. XVII, p. 343. — Duclos, *Hist. de Louis XI* (Paris, 1824), t. II, pp. 363-365. — *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante (4e éd., 1826), t. IX, pp. 232-234. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, pp. 542-543. — *L'Anjou et ses monuments*, par M. Godard-

Un siècle après l'avènement de Foulques V au trône de Jérusalem, nous arrivait d'orient une troisième portion du bois sacré, non moins illustre que les précédentes par sa provenance et sa valeur. Jean d'Alluye, seigneur de Château-la-Vallière et de Saint-Christophe (1), ayant pris part, en 1239, à la stérile croisade de Thibault de Champagne, y avait du moins reçu en Crète en 1241 (2), de l'évêque d'Hiérapolis Thomas (3), qui lui-même la tenait de Gervais, patriarche latin de Constantinople, un des plus considérables morceaux de la Vraie-Croix, que l'empereur Emmanuel Comnène portait dans les combats contre les Sarrasins (4); à son

---

Faultrier, t. II, p. 355. — *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, par Blordier-Langlois (1843). *Suppl. et pièces justificatives*, pp. 363-365. — *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire avec arts de la France* (1852-1853), t. I, pp. 362-364. — *René d'Anjou*, publ. de M. de Quatrebarbes (1853), p. 177. — *Claude Pocquet de Livonnière*, par M. Camille Bourcier (*Revue d'Anjou*, 1854), pp. 67-68. — Procès-verbal de M. Godard-Faultrier (*Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*), n° 36, *passim*. — *Les dévotions de Louis XI en Anjou*, par l'abbé Bodaire (*Revue d'Anjou*, 3e série, t. II, pp. 169-181. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Angers*, par M. Lemarchand, p. 256, en n. — *Le roi René*, par M. Lecoy de la Marche, t. I, pp. 404-405, et *Pièces Justificatives*, t. II, p. 359. — *Annales Ecclésiastiques d'Anjou*, M. l'abbé Pletteau (septembre, octobre 1875), p. 162. — *Dictionnaire historique*, de M. C. Port, art. Foulques V.

(1) La terre de Château-la-Vallière était jadis décorée du titre de première baronnie de l'Anjou, et la puissante race des Alluye y était solidement établie dès la fin du dixième siècle. — La statue de notre croisé existe encore au château d'Hodbert, commune de Saint-Paterne (Indre-et-Loire).

(2) Avec des vêtements de la Vierge et des reliques des apôtres dont nous ignorons le sort.

(3) Peut-être, comme on le suppose, en reconnaissance des services militaires que Jean d'Alluye aurait rendus dans le cours de sa croisade à l'île de Crète, en la préservant des incursions des corsaires sarrasins, qui alors infestaient la Méditerranée. Cette conjecture peut s'appuyer de ces termes de la charte de l'évêque d'Hiérapolis : « *devotionem ipsius attendentes ;* » si, comme M. l'abbé Chevalier, nous les traduisons par « *considérant les preuves de dévouement que nous avons reçues de sa part.* »

(4) « Quam, *sicut scimus*... Emmanuel... deferebat. » — C'est l'énormité toute exceptionnelle de ce fragment de la Vraie-Croix qui a soulevé plus d'un doute sérieux sur son authenticité. Mais, vu le modique intervalle de 35 ans qui sépare le décès d'Emmanuel Comnène, survenu en 1180, de l'élection du patriarche Gervais qui se place en 1215, on a pu facilement vérifier cette authenticité ; surtout si l'on songe que Gervais était le successeur immédiat de Thomas Marosini, premier patriarche latin de Constantinople et, à ce titre, premier dépositaire des reliques recueillies dans le sac de cette ville, en 1204, par les croisés Français et Vénitiens. Quant à la transmission de la relique du patriarche Gervais à l'évêque d'Hiérapolis, elle peut s'expliquer tout naturellement par des liens d'amitié qui, au moment de l'organisation ecclésiastique de la conquête

retour il en dota en 1244, sur les confins de ses domaines, l'humble abbaye des Bernardins de la Boissière, enfouie avec ses futaies et ses étangs dans les replis du petit ruisseau du Marconne, et qui dès lors écartela avec son ancien écusson de fleurs de lis l'écusson de la Croix (1), tout en consacrant à l'inestimable trésor une svelte chapelle encore aujourd'hui intacte (2). La relique de Jean d'Alluye y reçut longtemps un culte patronné par la maison d'Anjou-Sicile, dont les deux premiers chefs (3) s'intitulèrent en son honneur parrains d'une *Confrérie de la Vraie-Croix*, et au quatorzième siècle l'abritèrent dans leur château d'Angers contre les invasions anglaises. Plus tard, lorsque la tourmente révolutionnaire l'eût poussée, comme vers un nouvel et inexpugnable asile, au seuil de la maison des Incurables de Baugé, il n'y eut pas jusqu'à la garde nationale et aux membres du district les plus avancés qui, sur son passage, en se découvrant, ne l'aient baisée à genoux. Par là se déclarait la vertu du talisman qui bientôt, à l'heure même des derniers bouleversements, maintint en prospérité croissante l'hospitalière demeure, et dont une parcelle brilla sur la poitrine toujours préservée d'un ancien enfant de chœur de l'abbaye transformé en soldat de la République (4).

---

latine, se seraient formés dans la capitale du Bas-Empire entre les deux prélats presque contemporains, Gervais n'étant décédé qu'en 1239 et Jean d'Alluye ayant reçu dès 1241 la Vraie-Croix des mains de l'évêque crétois. — En ce qui est de la provenance de cette relique, fut-elle emportée à Constantinople dès le temps de sainte Hélène ou seulement en 636, lors de l'incendie du Saint-Sépulcre par Omar? C'est là une question douteuse et, suivant nous, secondaire. — L'essence du bois de notre Vraie-Croix offre une conformité parfaite avec celle des cèdres du Liban. — Par un insigne privilège, nul châssis jaloux ne s'interpose entre la relique et les lèvres de l'adorateur.

(1) Avec la devise : *vetera squemmata cederunt locum lilia cruci.*

(2) Dite *de la Vraie-Croix.*

(3) Louis Ier et Louis II.

(4) Cette parcelle, qu'à l'heure du départ pour l'armée il avait pieusement oustraite (témoin l'entaille encore visible) fut malheureusement par lui perdue au retour de ses campagnes. Mais l'aveu de son larcin lui a du moins valu pour ses derniers jours une place à l'hospice des Incurables, où il décéda il y a environ une vingtaine d'années. — Deux autres parcelles détachées de la Vraie-Croix de la Boissière, au moment de la réception, par la vénérable fondatrice des Incurables, Mme de la Girouardière, ont été adressées et sont encore révérées, l'une

Mais les souvenirs du Christ appellent naturellement ceux de la Vierge-Mère, et à côté des morceaux de la Vraie-Croix et du Saint-Sépulcre nous devons placer le tissu qui pressa le chaste flanc où germa le principe de notre rédemption et de notre immortalité. A son retour du pèlerinage en Palestine qu'en 1154, en sa qualité de grand pécheur, il avait entrepris comme une pénitence infligée par saint Bernard, Guillaume, comte de Poitiers, suivant une tradition immémoriale, bâtit l'église grandiose du Puy-Notre-Dame, pour y recevoir une portion de la Sainte-Ceinture qu'il tenait du patriarche de Jérusalem (1). Du fond de ce sanctuaire la relique attira d'innombrables pèlerins qui de loin récitaient un *ave* à genoux, à l'endroit demeuré encore aujourd'hui célèbre sous le nom de *Salut de la bonne Dame;* et les paroisses voisines, en se renvoyant l'une à l'autre le *Salve Regina,* traçaient sans relâche un cercle d'hommages autour de la triste colline d'où s'enlève solennellement la vieille basilique. Mais la Sainte-Ceinture du Puy-Notre-Dame était surtout invoquée et portée par les femmes enceintes; et ce sera son plus beau titre de gloire d'avoir été revêtue par Anne d'Autriche dans l'heureuse

---

à l'hôpital de Saint-Joseph de Baugé, l'autre à l'église du Vieil-Baugé. Titres de la Vraie-Croix, déposés aux Incurables: Chartes latines, 1° de l'évêque d'Hiérapolis (original); 2° de Jean d'Alleya (copie). — *Armorial général de France*, de d'Hozier, reg. III, p. 22 (1738-1764). — Grandet, *Notre-Dame Angevine*, pp. 267-270. — *L'abbaye de la Boissière et la Vraie-Croix des Incurables*, par l'abbé Chevalier (*Revue d'Anjou*, année 1855), pp. 346-363. — *Notice historique sur la Vraie-Croix de Baugé,* par l'abbé J.-B. Barreau (1874), *passim*. — *Dict. hist.* de M. C. Port, art. Alluye.

(1) En ce qui est de l'authenticité de la relique en elle-même, l'autorité de M. le curé du Puy, Zacharie Bedouet, appuyée de longues investigations poursuivies sur place, doit prévaloir sur les dénégations sceptiques de M. C. Port.—Quant à la provenance, la question est un peu plus délicate. Nous avons vu ailleurs Geoffroy Grisegonelle déposer, dans l'église par lui récemment bâtie de Notre-Dame de Loches, à la fin du dixième siècle, cette partie de la Sainte-Ceinture dont les empereurs de Constantinople avaient gratifié la cour de France, et que lui-même avait obtenue de la munificence du roi Lothaire, après l'avoir portée sur lui, en 996, dans la lutte victorieuse contre le saxon Berthold. Or, suivant le *Gesta*, Bourdigné et Bodin, ce ne serait qu'une portion de cette relique dont aurait plus tard hérité la basilique du Puy-Notre-Dame. Mais en l'absence de tous documents authentiques, la tradition immémoriale, si attentivement interrogée par M. l'abbé Bedouet, nous a décidé à adopter après lui l'opinion de la *Notre-Dame Angevine.*

grossesse qui nous donna Louis XIV (1). Du reste, il semble que les bénédictions du ciel étaient dès longtemps attirées sur la maison de France par sa dévotion et ses largesses envers la virginale relique (2). Enumérerai-je les fondations groupées autour de la nef angevine par Louis XI, son oratoire, le chapitre, la psalette, le collège royal? Parlerai-je du trésor à dix clefs (3) et à fermoir aux armes de France, protégé nuit et jour par quatre hommes d'armes et un chien de garde nourri par la fabrique; de ce trésor, d'où l'on exhibait entre autres richesses à la fête de la Sainte-Ceinture (4) une statue de la Vierge en vermeil, une Sainte-Chapelle en argent massif et une statue de Louis XI en argent du poids du dauphin royal (5)?

Voilà, certes, les plus beaux fleurons de la couronne que nos

---

(1) Peut-être même figura-t-elle dans cette première procession de la mi-août, qui précéda seulement de quelques semaines la naissance de Louis XIV, où la France fut solennellement consacrée à la Vierge. — Anne d'Autriche redemanda la Sainte-Ceinture et s'en revêtit encore avec le même succès dans sa seconde grossesse, qui aboutit à la naissance de Monsieur, duc d'Orléans.

(2) Visitée au moins une fois par saint Louis, probablement par Charles VII, et peut-être par les Plantagenets.

(3) Gardées par dix chanoines *conclavistes*.

(4) Qui tombait le 31 août. — La relique était elle-même renfermée dans une cassette en vermeil, donnée par Louis XIII.

(5) Louis XI avait promis de venir renouveler cette donation tous les cinq ans : il ne put exécuter que deux fois son engagement. — Malgré l'autorité si souvent invoquée par nous de M. l'abbé Bedouet, nous ne placerons point autour de notre Sainte-Ceinture l'étendard enlevé à la bataille de Baugé sur le duc de Clarence par Guérin des Fontaines qui, suivant Bourdigné (t. II, p. 143), Grandet et Bodin (t. II, p. 302), serait allé déposer ce trophée dans l'église du Puy-Notre-Dame. Cette tradition fort accréditée, il faut en convenir, par le voisinage du château de Guérin des Fontaines, est demeurée longtemps incontestée (*l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 322). Mais, depuis l'ingénieuse découverte de M. Th. de Soland, qui à cet égard substitue à notre sanctuaire angevin l'église angélique de Notre-Dame du Puy en Auvergne (Voir *Causeries en Auvergne*, Angers, 1851, pp. 85-87, et aussi les *Invasions Anglaises en Anjou*, d'André Joubert, *Revue d'Anjou*, septembre 1869, pp. 190-191), l'étendard du duc de Clarence devient nécessairement étranger à l'histoire de la Sainte-Ceinture. *Notre-Dame Angevine*, pp. 142-149. — Reg. de bapt. de la paroisse du Puy, 14 mai 1614 et 27 novembre 1651. — *Kalendrier historial de la glorieuse Vierge Marie*, par M. Vincent Charron (Nantes, Pierre Doriou). — *Hist. du culte de la Sainte Vierge en France*, par M. le curé de Saint-Sulpice (Paris, 1864), pp. 258 et suiv. — *Pèlerinage de la Sainte-Ceinture au Puy-Notre-Dame*, par l'abbé Zacharie Bedouet, *passim*. — *Diction. hist.*, de M. C. Port, art. Puy-Notre-Dame. — *Annales ecclésiastiques d'Anjou*, par l'abbé Pletteau, (novembre 1878, p. 209.)

antiques pèlerins ont, à l'envi, composée à notre Anjou avec les souvenirs de la Palestine. Signalons-y encore d'insignes joyaux. C'est d'abord une portion du Saint-Sépulcre, la plus ancienne de nos reliques orientales, rapportée de Jérusalem en 996 par le pèlerin Robert, qui, pour la recevoir, bâtit, dans l'enclos même de l'abbaye de Saint-Aubin, l'église paroissiale aujourd'hui disparue de Saint-Michel-la-Palud (1). C'est ensuite, à Saint-Maurice, un fragment de la Vraie-Croix qu'en 1202 l'évêque Guillaume de Beaumont rapporta des Saints-Lieux et qu'il fit enchâsser dans une croix d'or ornée de diamants, avant de la déposer dans l'opulent reliquaire de la cathédrale (2). A l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, voici encore un fragment toujours subsistant de la Vraie-Croix, avec des parcelles du Saint-Sépulcre et de la pierre arrosée du sang du Christ, le tout donné au onzième ou au douzième siècle au moine-pèlerin Jean par le prieur de Sainte-Marie-Majeure de Jérusalem (3). A l'abbaye de Saint-Serge, c'est une partie du chef de saint Serge reçue en 1153 du templier Girard de Beaupreau, qui la tenait d'Aimery, patriarche d'Antioche (4). A Fontevrault, c'est une Vraie-Croix avec des

---

(1) Démolie durant la Révolution pour l'élargissement de la rue Saint-Aubin. *Cartul. Sti Albini de rebus quæ sunt Andeg.*, n° 16. — Péan de la Tuilerie, pp. 277-278. — *État historique, ecclésiastique et civil de l'Anjou, avant la Révolution de 1789*, par Rangeard (mss. 894). — *La Charte de Saint-Michel-la-Palud* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1re partie, t. II), pp. 572-573. — *Notices archéologiques*, par M. d'Espinay : le cloître et la tour de l'abbaye de Saint-Aubin, p. 130. — *Dictionnaire historique*, de M. C. Port, 4e livr., p. 59.

(2) *Cérémonial de l'église d'Angers*, par René Lehoreau, *passim*. — *Annales ecclésiastiques de l'Anjou*, par l'abbé Pletteau (*Revue d'Anjou*, septembre-octobre 1876, p. 157).

(3) *Codex argenteus* du Cartulaire de Saint-Florent, Dom Huynes, pp. 205 v°, 217 et 428. — *Rapport sur la Vraie-Croix*, découverte à Saint-Florent le 23 avril 1858, par X. Barbier de Montault (*Revue de l'Anjou et du Maine*, t. IV), pp. 41-47 ; 109-113 ; et fac simile de l'authentique, par lui restitué, du treizième siècle, fol. 128.

(4) Dès 1114, Hugues de Mathefelon avait apporté d'Antioche à l'abbaye de Saint-Serge un bras du même saint. — *Chron. S. Sergii* (*Chron. des églises d'Anjou*, publ. Marchegay), pp. 143 et 148. — *Historia regalis abbatiæ SS. Sergii et Bacchi prope Andegavorum ab Alex. Fournereau* (*Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série, t. II, octobre, novembre, décembre 1876, communic. de M. Godard-Faultrier, pp. 375-383. — Barth. Roger, p. 134. — Péan de la Tuilerie, p. 379. — *L'église Saint-Serge*, par M. d'Espinay (*Revue d'Anjou*, décembre 1873), p. 330.

cheveux de la Vierge dus à la munificence de Richard Cœur-de-Lion (1). A l'abbaye aux Bons-Hommes, c'est encore et toujours une portion du bois sacré donnée en 1174 par Henri II, qui l'avait reçue de son cousin Amaury, roi de Jérusalem (2). Enfin, dans l'élégante chapelle du prieuré de la Jaillette (3), émergeant d'une touffe de châtaigniers et d'ormeaux dans une des boucles tracées par les suaves contours de l'Oudon, ce sont d'insignes reliques de sainte Catherine importées d'une croisade, à la fin du douzième siècle, par le bienheureux Geoffroy de Loistoir (4).

Pour n'avoir pas, du moins à notre connaissance, hérité de

---

(1) Pavillon, *Vie de Robert d'Arbrissel*, preuves 90. Epitaph. Richardi regis Anglorum, p. 585. — Bodin, t. I, p. 359. — *Annales ecclésiastiques de l'Anjou*, par M. l'abbé Pletteau, mai-juin 1876, p. 275.

(2) *Histoire des évêques d'Angers*, par Guy Artaud (mss. 624), t. II, p. 659 v°. — *Annales ecclésiastiques de l'Anjou*, *eod.*, p. 260. — Le même Amaury adressa un autre morceau de la Vraie-Croix à l'abbaye de Clairvaux postérieurement au décès de saint Bernard (cabinet historique, 4e année, t. IV : inventaire du trésor des reliques de l'abbaye de Clairvaux.

(3) Dépendante de l'abbaye du Mélinais.

(4) L'existence de cette relique est fort contestée par M. C. Port. Mais, en l'absence de tout document authentique et indépendamment de la tradition locale, l'assertion de Dom Chamard se fortifie des considérations suivantes : 1° il est certain que Geoffroy de Loistoir rapporta de Jérusalem des reliques dont il enrichit la chapelle de la Jaillette ; 2° cette chapelle était jadis enregistrée dans le Pouillé du diocèse d'Angers sous le nom de *chapelle de Sainte-Catherine ;* 3° notre bienheureux figurait peut-être au nombre des cent-vingt croisés (parmi lesquels un Auber de la Jaille), que nous avons vu en 1154 prêter serment aux mains de l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, dans l'église de Mayenne, et qui en Palestine guerroyèrent vers le Sinaï, où reposait le corps de sainte Catherine. — Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, l'illustre fondateur du prieuré de la Jaillette y fut longtemps et hautement vénéré dans une humble chapelle contiguë au sanctuaire principal et aujourd'hui convertie en cellier, mais encore connue sous son ancien nom de *chapelle de Saint-Geoffroy*, et où ses cendres reposaient encore, suivant l'intime conviction de M. le curé de la Jaillette. *Archives départementales de la Sarthe*, fonds des pièces de la Jaillette, reg. H 58-1, pièce 1 (ancien classement). — Grandet, mss. 886, note sur les saints de l'Anjou. — Pouillé du diocèse d'Angers, 1783. — Dom Chamard, *Vie des Saints Personnages de l'Anjou*, t. II, pp. 282-287. — *Annales ecclésiastiques*, *eod.*, p. 269. — *Dictionnaire historique*, de M. C. Port, art. Loistoir.

Peut-être pourrons-nous ajouter à tant de sanctuaires celui de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, si l'on suppose que le choix du titulaire y aurait été déterminé par la donation des reliques du soldat-martyr, apportées d'outre-mer par quelque croisé inconnu. Ajoutons à l'appui de cette conjecture que le culte de saint Georges en France ne remonte guère au-delà des Croisades. *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.* (*Mémoire de la Société d'agriculture, Sciences et Arts*, nouvelle période, t. I), p. 60.

reliques de la Palestine, quelques autres sanctuaires n'en doivent pas moins trouver ici leur place. Nous avons ailleurs parlé de cette basilique de Saint-Nicolas, promise par Foulques-Nerra au grand thaumaturge de l'orient dans une tempête aussitôt apaisée sur les côtes de la Lycie; de cette basilique, dont on dit que trois rameaux tombés du bec d'une colombe désignèrent l'emplacement prédestiné, et où Urbain II et Robert d'Arbrissel prêchèrent la guerre sainte (1). Autour de ce monument groupons l'église du Saint-Sépulcre de Beaupreau, bâtie en 1101, sans doute au retour et en mémoire de la première croisade (2); la chapelle de Notre-Dame-des-Gardes, due au vœu formé en 1480 par Gabriel de l'Espronnière, tombé captif aux mains de corsaires barbaresques dans un pèlerinage en Terre-Sainte et par lui réalisé dès après sa miraculeuse délivrance (3) sur le point culminant de ses domaines (4); puis aux frontières opposées de l'Anjou, le monastère de la Trinité de Châteaubriand, qu'en 1252 Geoffroy de Châteaubriand érigea en faveur des frères de la Trinité ou de la Rédemption des captifs, pour avoir été par eux racheté dans la croisade d'Egypte (5).

Viennent ensuite les Commanderies du Temple qui, du douzième au treizième siècle, ont couvert notre province. Signa-

---

(1) Mss. 113, fol. 68 v° et 162 v°. — Bourdigné, t. I, p. 221, 235 et 236. — Barth. Roger, pp. 152-153. — *Chron. d'Anj. : Hist. sanct. Flor. Salm.*, p. 275; *Frag. hist. andeg. auctore Fulcone Richin*, p. 380. — Dom Huynes, *Hist. de S. Florent*, p. 94. — Hiret, *Ann. d'Anj.* p. 17, r° et v°. — Rangeard, mss. 887.

(2) Notes extraites des archives du château de Baupreau et communiquées par M. le marquis de Civrac — *Dict. hist.* de M. C. Port, art. Beaupreau.

(3) Dont malheureusement on ignore les circonstances.

(4) Origine et naissance de la fréquente dévotion qui se voit dans l'église de Nostre-Dame-des-Gardes en Anjou, desservie par les Pères Augustins reformez de la communauté de Bourges. Ensemble les miracles et prodigieux effets qui sont arrivez en ce lieu ces années dernières. Le tout tiré des archives du couvent desdits prêtres, et mis en ordre par un religieux de la mesme communauté, p. 5 v°. — *Notre-Dame Angevine*, p. 109. — *V.* en outre la récente publication du P. Théophile.

(5) C'est ce même Geoffroy dont la femme portant déjà son deuil, à sa réapparition subite expira transie de joie en l'embrassant; et c'est sur un vitrail de ce même monastère de la Trinité que resplendissait ce navrant épisode. Le monument du sire de Châteaubriand existait encore au dix-septième siècle. — *Hist. de plusieurs maisons illustres de France*, par Fr.-Augustin du Paz. (Paris, 1619.) — Hiret, pp. 282-283.

lons seulement parmi ces nombreuses fondations la commanderie de Saulgé-l'Hôpital, avec sa gracieuse chapelle et son logis à tourelles (1), dissimulés sous un léger rideau de verdure aux confins des plaines du Saumurois et des humides bocages de Chavagnes; la commanderie de Saint-Blaise, avec son église couverte de fresques et aux voûtes décorées des bannières et des blasons des plus illustres Hospitaliers angevins (2); et enfin la charmante nef de Saint-Jean de Saumur, où se déroule sur un harmonieux vitrail le cérémonial d'admission d'un chevalier de Malte (3).

---

(1) La chapelle au style Plantagenêt remonte évidemment à l'époque des Templiers, dont l'ordre ne fut supprimé qu'au quatorzième siècle. Quant au logis, qui date de la fin du quinzième siècle, il ne peut être que l'œuvre de leurs héritiers les chevaliers de Malte. — Signalons à ce propos, dans l'église de Luigné toute voisine, une cloche provenant sans doute de la commanderie, car elle porte le nom d'un Marbœuf, commandeur de Saulgé-l'Hôpital et qui fut en 1748 grand hospitalier de Malte, où son portrait se voit encore dans les salons du gouverneur anglais à côté de ceux de l'Isle-Adam et de Lavalette. Hiret, *An. et Antiq. d'Anj.* pp. 286-287. — Commune de Luigné et chapelle de Saulgé-l'Hôpital, par M. Godard-Faultrier. (*Repert. archéol.*, an. 1861), pp. 294-296; et année 1862, *passim*. — *D'Angers au Bosphore*, par M. Godard-Faultrier (1858), p. 184. — *Ann. eccles. de l'Anjou* (*Rev. d'Anjou*), janvier-février 1876, n° 19. — *Dict. hist.* de M. C. Port, art. Luigné et Saulgé-l'Hôpital.

(2) La commanderie de Saint-Blaise relevait de celle de Saulgé-l'Hôpital et a donné son nom aux deux rues de Saint Blaise et de l'Hôpital. L'on y trouve encore des vestiges de la chapelle. Elle fut jadis visitée à la Saint-Blaise par un pèlerinage annuel. Hiret, *eod.*—*Bulletin historique et monumental*, n° 9, 1862, pp. 294-295; et 1er mai 1858, p. 367. — *Dict. hist.* de M. C. Port, 5e liv. p. 7. — *Ann. eccl.*, *eod.* — Signalons encore à Lévière, dans la rue qui en tire son nom, une autre commanderie du Temple relevant aussi de Saulgé-l'Hôpital, et dont la modeste chapelle à cintres a été reproduite par Ballain (mss. 867. p. 301). Hiret, *eod.*, Péan de la Tuilerie, pp. 228 et 229. — Bodin, t. I, p. 375. — *Bulletin historique et monumental*, (mai 1869), p. 73. — *Ann. eccles. eod.*

(3) Ce vitrail est sorti des ateliers de Didron, qui l'a exécuté sur un dessin de M. Joly, restaurateur de la chapelle. Notre éminent architecte diocésain se refuse, il est vrai, à rattacher à une fondation quelconque du Temple ou de l'Hôpital la chapelle de Saint-Jean de Saumur, où n'apparaît, il est vrai, aucun des signes caractéristiques relevés d'ordinaire dans les chapelles de commanderies. Mais les titres l'emportent nécessairement sur les constatations archéologiques. Notes pour servir à l'*Histoire de Saumur*, p. Bernard (mss. 880), p. 56. — *Repert. arch.*, août 1861, p. 252. — Notices archéologiques: les *Églises de Saumur*, par M. d'Espinay (*Rev. d'Anj.*, nov.-d. 1875, pp. 242, 243 et 249. — *Dict. hist.*, de M. C. Port, art. : Saumur, p. 491.

Sur la multitude des autres commanderies, du reste beaucoup moins célèbres, nous ne pouvons que renvoyer aux Archives de Poitiers où résident les archives générales du grand-prieuré d'Aquitaine, dont elles relevaient toutes. *V.* aussi

Rappelons enfin, parmi ces institutions de notre Anjou se rattachant aux croisades, une partie de nos aumôneries, dont celle du Saint-Esprit fondée au douzième siècle pour les enfants trouvés par les Templiers de la commanderie de Saint-Blaise (1); et à Angers la maladrerie de Saint-Lazare, où le lépreux entrait revêtu d'un drap mortuaire, tandis qu'au seuil le clergé qui l'avait escorté la croix en tête lui jetait une pelletée de terre en le recommandant aux prières des fidèles et en l'exhortant à la patience au nom des souffrances du Christ (2).

§ 2.

Littérature : L'*Itinéraire de saint Antonin*. — L'*Office du Saint-Sépulcre*. — Le *Fragmentum historiæ andegavensis* de Foulques-Réchin. — L'*Historia Hierosolymitana* de Baudri de Bourgueil.

Après avoir indiqué l'influence des croisades sur notre culte et nos monuments, étudions-la maintenant au point de vue de la littérature angevine.

Signalons d'abord avec notre savant Claude Ménard, au monastère de Saint-Serge (3), un *Itinéraire* d'un saint Antonin par

---

add. aux *Mém. de M. de Miroménil (Arch. d'Anj.*, p. Paul Marchegay, p. 91); *Bulletin monumental*, mai 1869, pp. 295-297; collection de pièces relatives aux Commanderies des Templiers et des chevaliers de Malte, à Angers (mss. 801).

(1) L'aumônerie du Saint-Esprit a été depuis réunie à l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. *Bulletin monumental*, 1er mai 1858, p. 367; et n° 9, 1862, pp. 278 et 294 — *L'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 374.

(2) La fondation de l'hospice de Saint-Lazare date du commencement du douzième siècle, c'est-à-dire de la pleine époque des Croisades, dont un des résultats fut, comme on sait, l'importation et le développement de la lèpre en Europe. — A la léproserie de Saint-Lazare est venue s'ajouter la *léproserie noble* de Sainte-Madeleine, dotée du privilège de réclamer chaque année de la ville une certaine quantité de langue de bœuf (c'était là un des mets les plus aristocratiques du moyen âge), et où chaque année un prêtre en crosse et en surplis amenait vingt-cinq porcs gras dans un charriot couvert de feuillage et conduit par des bouchers couronnés de fleurs. — Dans le quartier de la Madeleine existe encore la rue de la Léproserie. *Bulletin monumental*, 1er mai, 1858, p. 357; 1er mars 1858, p. 303. — *Dictionnaire historique* de M. C. Port, art. Angers, p. 61. — Signalons aussi près de la commanderie de Saulgé-l'Hôpital le champ *de la Maladrerie* (commune de Luigné, par M. Godard-Faultrier, p. 295).

(3) A la fin d'un volume renfermant les œuvres de Baudri, archevêque de Dol.

ailleurs fort obscur, mais demeuré célèbre grâce à la relation d'un voyage en Terre-Sainte formant, avec le fameux *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, l'un des meilleurs guides à suivre par les pèlerins des dix premiers siècles de l'Église. C'est d'ailleurs une nomenclature fort sèche des pieuses étapes de la Palestine, mais qui renseigne utilement sur la prospérité dont la Syrie a joui depuis le recouvrement de la Vraie-Croix par Héraclius jusqu'à l'invasion d'Omar. Ce manuscrit fut sans doute apporté d'orient à une époque peu éloignée de la publication de l'*Itinéraire* par un très ancien moine-pèlerin de l'abbaye de Saint-Serge, pour le transcrire ou en user comme d'un canevas pour le récit de son propre voyage. Quoi qu'il en soit, c'est en collationnant ce précieux document avec un exemplaire de la bibliothèque de de Thou que Claude Ménard composa son édition, enrichie de notes mais aujourd'hui malheureusement perdue, de l'*Itinéraire de saint Antonin* (1).

Mais voici un souvenir monastique bien autrement vivant des pèlerinages angevins. C'est à l'abbaye de Beaulieu, près Loches, le grandiose *Office du Saint-Sépulcre*, inspiré par la pieuse munificence de Foulques Nerra et dont nous détachons ces strophes monumentales :

« Publie dans tes chants, ô ma langue, le triomphe du » sépulcre où reposent les restes mortels du roi des rois, après » son supplice et son agonie vitale. — De la baleine est sorti » le Jonas qui devait sauver les Ninivites ; de la prison s'est » échappé le Joseph qui devait nourrir l'Egypte ; de même le » sépulcre a rendu le Christ à son royaume céleste. — C'est ce » sépulcre qu'Isaïe a proclamé glorieux ; car au moment où le » Roi-Messie s'en échappe, la mort exhale son dernier soupir, » et lui nous ouvre le ciel en montrant les routes de la vie éter- » nelle. — O monument de notre salut, d'où est ressuscitée le » troisième jour la vraie hostie qui change en joie nos pleurs et

(1) Imprimé à Angers, chez P. Avril, en 1640. Petit in-4° de 54 pages. Cette édition n'est pas celle insérée aux Bollandistes. Claude Ménard, publ. P. Marchegay (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 2e partie, t. I, p. 19). — Michaud, *Histoire des Croisades*, dernière édition, t. I, pp. 6-7 en notes.

» lamentations! — C'est de toi qu'est sorti après son sommeil
» Celui en qui s'unissent les deux substances divine et humaine,
» cette fleur sortie par voie de génération d'une fleur qu'elle
» égale en substance, ce Christ pour ainsi dire enivré par le vin
» de son cellier. — C'est dans ton sein que la grappe foulée
» sous le pressoir a répandu ses parfums. C'est en toi que le
» grain jeté dans le monde par la Vierge-Mère a levé et produit
» une abondante moisson de froment (1)..... »

---

(1) « Pange lingua, triumphalis
Tumuli preconium,
In quo gleba corporalis
Regis regum omnium
Requievit, post vitalis
Agonis supplicium.

Ninivitis profuturum
Cetus Jonam prodidit ;
Et Egyptum aliturum
Carcer Joseph edidit,
Sic Sepulchrum, regnaturum
Christum cœlo reddidit.

Hoc sepulchrum Ysaias
Gloriosum asserit,
Quo (dum surgit) rex Messias
Mors soluta deperit,
Et premonstrans vite vias
Celum nobis aperit.

O salutis monumentum !
De quo die tertia,
Vera, crucis post tormentum,
Resurrexit hostia,
Fletus nostros et lamentum
Commutans in gaudia.

De te surgit soporatus
Duplex in substancia,
Flos à flore generatus,
Compar in essencia
Christus, tanquam crapulatus
De cella vinaria.

In te, Botrus inolevit
Pressus in angaria.
In te, granum et excrevit
In frumenti copia,
Quod in mundo mater sevit
Mater viri nescia. »

. . . . . .

Et plus loin :

« ... En sortant de son tombeau pour remonter aux cieux, » Jésus nous apparaît comme Joseph sortant de la citerne. — » En ressuscitant le troisième jour après sa mort cruelle, lion » généreux, il brise les portes du sépulcre ; — et, tandis que » retentit, pareille à un rugissement, la voix du Père Éternel, il » accourt jeter dans le sein de sa mère les dépouilles de son » ennnemi vaincu. — Nouveau Joseph, Jésus nous ouvre les » greniers où il avait entassé le blé pour le salut de l'Égypte ; » car c'est dans son sépulcre qu'il avait déposé la semence d'où » sortirent ces copieux approvisionnements..... — Dans sa » naissance, Jésus est une fleur sortie du sein de Marie ; dans » sa résurrection, c'est une fleur sortie du sépulcre. Mais il y a » cette différence, — que Marie l'a enfanté pour la mort, tandis » que le sépulcre le rend à la domination universelle (1).... »

---

(1) Joseph exit de cisterna,
Jhesus redit ad superna
Resurgens ex tumulo.

De sepulchro leo fortis
Fractis portis, dire mortis
Die surgens tertia ;

Rugiente voce Patris
Ad superne sinum matris,
Tot revexit spolia.

Dum Egyptum Joseph servat
Et frumentorum concervat
Aperit celaria.

In sepulchro granum sevit
Alter Joseph de quo crevit
Frumentum copia.

Flos Marie Christus natus
Flos sepulchri suscitatus,
Sed est differencia.

Illa dedit moriturum
Istud reddit regnaturum
Regna super omnia..... »

Hymne des premières vêpres et Prose de la Messe, pp. 501 à 503 ; et 542-544. — *V.* encore les leçons II et III des Matines, pp. 510-512. — De pareils morceaux de poésie liturgique peuvent rivaliser avec les plus belles hymnes d'Adam de Saint-Victor. — Ajoutons qu'en tout ce qui est de l'histoire des pèlerinages et des reliques de Foulques Nerra, l'office du Saint-Sépulcre, composé vers l'an 1111

En poursuivant nos investigations au sein des abbayes angevines ou d'origine angevine, nous trouvons comme incrusté dans un des vénérables rouleaux du cartulaire du Ronceray un débris transformé d'une vieille Geste, détachée sans doute du Cycle de Roland ou des Croisades, car on y voit un comte d'Anjou inconnu appelé Isembert, aidant le vicomte Othon, son vassal, à repousser une invasion de Sarrasins campés sur les coteaux de Chalonnes (1).

Cependant voici le cri de la guerre sainte qui éclate jusque dans nos murs. Où en surprendrons-nous pour la première fois le retentissement dans notre littérature angevine? Chose étrange! c'est dans le *Fragmentum historiæ andegavensis* de Foulques Réchin, de ce grand seigneur dépravé dont le cœur ne put se réchauffer aux accents d'Urbain II et de Robert d'Arbrissel! Dans ce précieux écrit, rédigé peu après la délivrance du Saint-Sépulcre, et consacré par l'indigne héritier d'Ingelger à la glorification de sa race, après en avoir fastueusement proclamé tous les titres de gloire et au moment où il se complaît avec le plus d'arrogance dans l'énumération de ses propres grandeurs, le voilà qui tout à coup, comme enlevé par un souffle supérieur et perdant de vue les étroites limites de l'Anjou, entonne un bref mais magistral récit de la première

---

(*nuper*... anno ab Incarnatione Domini *millesimo centesimo un decimo*, leçon IV des Matines, p. 513), a dû, quant aux leçons XI et XII des Matines (pp. 527-538), servir de calque (témoin la similitude du texte) aux *Gesta Consulum andegavensium*, écrits au plus tôt en 1254; à moins que les *Gesta* et l'Office n'aient tous deux puisé à une source commune aujourd'hui disparue et qui peut-être serait une chronique spéciale de l'abbaye de Beaulieu (de his... que eadem legimus cronica, lec. X, p. 126). Quoi qu'il en soit, l'Office nous en a du moins sauvé plus d'un extrait précieux entièrement inédit jusqu'au jour de son exhumation. Telle est la mention de l'apport par Foulques d'une des lampes allumées surnaturellement le samedi-saint à Jérusalem (leçon XII, p. 531). Telle est encore l'histoire de ce moine incrédule, nouveau Thomas, dont Jésus-Christ, en songe, rompit miraculeusement la ceinture pour lui enseigner comment lui-même, en ressuscitant, avait d'autorité soulevé la pierre du Sépulcre (leçon IV des Matines, p. 513). — *V.* du reste, sur la partie littéraire et historique de l'Office du Saint-Sépulcre, l'avant-propos de M. Alex. de Salies (*eod.*, pp. 488-489).

(1) Cartularium monasteriæ Beatæ Mariæ caritatis Andegavensis (mss. 760), Rota 6. — *Dictionnaire historique*, de M. C. Port, art. Angers, p. 90.

croisade, qui ne nous est malheureusement parvenu que jusqu'à la prise d'Antioche. En vérité le petit-fils du Jerosolymitain et le père de Foulques V devait bien à Jérusalem ce tardif hommage ! Et au moins le seul des grands vassaux de France qui sur l'appel d'Urbain II n'a pas volé à la conquête des Saints-Lieux, nous a donné l'unique exemple d'une relation de la première croisade émanée, au début du douzième siècle, d'un prince, d'un laïc et d'un guerrier (1) !

Mais c'est décidément au clergé, et surtout aux moines qu'il faut demander, dans ce siècle de Pierre l'Hermite, d'Urbain II et de saint Bernard, une vraie histoire de la guerre sainte ; et le *Fragmentum historiæ Andegavensis* n'est qu'un prélude de l'*Historia Jerosolymitana* de Baudri, abbé de Bourgueil puis archevêque de Dol (2). L'*Historia Hierosolymitana* fut le couronnement de la carrière littéraire de cet aimable érudit, de cet ingénieux et fécond latiniste, qui l'entreprit une fois promu à son archevêché de Dol, vers 1110, à l'âge d'environ soixante ans et avec une vue déjà fort affaiblie (3). Mais lui-même nous donne les motifs de sa détermination.

« Il ne manquait pas de Sallustes et de Cicérons, qui eussent » pu s'appliquer à cette œuvre digne de leur talent ; nul pour- » tant ne daignait l'entreprendre. Les hommes dont le génie

(1) Fragmentum historiæ andegavensis, auctore Fulcone Rechin (*Chronique d'Anjou*, publication Marchegay), pp. 381-383. — C'est ce caractère si original du *Fragmentum historiæ andegavensis* qui lui a valu une honorable place dans la *Bibliographie des Croisades* (éd. de 1822, t. I, p. 350 ; et éd. de 1829, 2e partie, pp. 442 et 443. — *Hist. litt. de France* (t. IX, publication Paulin — Paris), p. 397. — Signalons à cette occasion, dans les *Annales ecclésiastiques* de M. l'abbé Pletteau, une haute et fine appréciation littéraire du *Fragmentum* (septembre-octobre 1875, pp. 138-139).

La *Bibliographie des Croisades* (éd. de 1822, pp. 350-351) a aussi enregistré l'*Historia abbreviata consulum andegavensium* qui, à défaut de tout renseignement sur les croisades contient, du moins un curieux portrait du roi de Jérusalem Foulques V (*Chroniques d'Anjou*, pp. 360-361).

(2) Nous ne pouvons aller plus loin sans avouer notre témérité de revenir sur un sujet traité avec autant de délicatesse et de sagacité que d'érudition, par M. l'abbé Pasquier dans son étude sur Baudri (Lachèse, 1878). Reconnaissons du moins, en même temps, le grand profit que nous avons retiré de l'attrayante ecture de son livre, et l'obligeance avec laquelle il a mis ses notes à notre disposition.

(3) ... « Seniles oculos... »

» surpassait le mien s'abandonnaient au sommeil de la paresse.
» Saisi d'indignation, je me suis mis à l'œuvre..... encore qu'une
» si grande entreprise excédât les ressources de mon faible
» génie..... Je ne voulais pas qu'une histoire si digne d'être
» conservée disparût dans l'oubli, et j'ai tenté de l'écrire d'une
» main presque sexagénaire. Ce n'est ni le désir d'une vaine
« gloire, ni un mouvement d'orgueil, qui m'ont jeté dans cette
» entreprise ; si je me suis donné tant de peine, c'est que j'ai
» voulu, dans la suite des âges, plaire à la chrétienté (1). »

Pour réaliser un aussi noble but, notre prélat, qui n'avait point pris part à la guerre sainte (2), était réduit, en fait de source, au véridique mais barbare récit latin du témoin oculaire Tudebode (3), le seul qui ait encore paru sur la première croisade. Par commisération pour les lecteurs rebutés, il refondit le texte de Tudebode avec ses propres souvenirs du concile de Clermont, auquel il avait assisté en sa qualité d'abbé de Bourgueil, et où s'ajoutèrent quelques renseignements oraux ; et tout en amplifiant ainsi cette œuvre fruste, il la polit et l'orna (4).

---

(1) « Hujus historiæ seriem posteræ successioni stilo nostro, licet non satis » expolito, nisus sum commandare ; quamvis tantum onus ingenii nostri tenuitas » non sufficeret convenienter explicare. Sed quoniam diebus nostris magna » erat Salustiorum et Ciceronum copia ; qui tamen huic otio non ignobili assi- » dere vellet, sterilis imminebat inopia : majoribus nostris qui dormitabant et » pigritabantur, velut idignatus hoc opus agressus sum ; et ne invidiæ oblivioni » cederet historia digna relatu, ad scribendum pœne sexagenariam appuli » manum... Accessi igitur ad hunc studium, non inanis gloriæ cupidus, non » supercilis tumore inflatus : sed quod successivæ placeat Christianitati, mem- » branulis indidi curiosus. »

(2) « Non tamen huic beatæ interesse promerui militiæ, neque visa narravi. »

(3) Prêtre poitevin qu'on suppose avoir suivi Bohémond en Palestine. Car *l'Anonyme*, qui a servi de canevas à Baudri comme à la plupart des écrivains occidentaux de la première croisade, et qui figure en tête du *Gesta* de Bongars, n'est qu'un copiste abréviateur du Tudebode exhibé seulement au milieu du dix-septième siècle par Besly et aussitôt édité par Duchesne. A propos du travail de *l'Anonyme* sur ce Tudebode, Duchesne et après lui les bénédictins de l'*Histoire littéraire de France*, ont crié bien haut au plagiat. Mais une critique plus moderne l'absout ; et, du reste, l'examen comparatif de Tudebode et de *l'Anonyme* nous jeterait hors de notre sujet, où nous ne voyons que Baudri opérant sur le texte publié par Bongars.

(4) « Sed niscio quis compilator, nomine suo suppresso, libellum super hac re » nimis rusticanum ediderat ; veritatem tamen textuerat ; sed propter inurban- » tatem codicis, nobilis materies viluerat ; et simpliciores etiam, inculta atqu

Puis, lorsque peu à peu se fut dressé sous sa main habile un soigneux et brillant travail, par un honorable scrupule littéraire, en sollicitant des corrections Baudri l'adressa à son intime ami Pierre, abbé de Maillezais (1) comme à un juge éclairé, car il avait fait le voyage de la Palestine (2) et régissait un monastère possédant des lors une riche bibliothèque, et dont la curieuse chronique a guidé Baronius dans la fixation des dates de la première croisade. Voici la flatteuse réponse de l'abbé de Maillezais, accompagnée d'un envoi, en retour, de scholies sur le Pentatheuque.

« Je vous retourne le *Livre Jerosolymitain*, que vous m'avez » adressé à moi Jerosolymitain, avec la lettre placée en tête » et empreinte d'une merveilleuse douceur. Mais je demeure » stupéfait de ce que vous avez donné votre ouvrage à châtier à » moi pauvre ignorant, à peine abreuvé de quelques gouttelettes » de sciences ; et alors surtout qu'aucun poète n'oserait se » permettre cette licence. Car dans votre ouvrage les phrases » régulièrement coupées s'enchaînent avec une harmonieuse » consonnance et marchent d'un pas dégagé ; et le lecteur » attentif n'y surprendra aucune discordance (3). »

» incompta lectio confestim a se avocabat... Succincte igitur quæ in codice » prædicto perpendi, recapitulabo, et partium narrantium qui ibi affuerunt rela- » tione fretus, quæ audivi interseram : sicque juvante Deo, agressum opus con- » summabo. »

(1) « Libellum quod de Jerosolymitano itinere quoquo modo composui ad » castigandum tibi transmisi, quem regulari censura volo compescas, et polias, » et epistolam hanc cum ipso mihi non irremuneratam remittas. »

(2) Peut-être lors de la première croisade.

(1) « *Librum* quoque *Jerusolimitanum*, Jerusolimitano mihi directum, cum » epistola in fronte ipsius apposita, miraque dulcedine referta, remittimus. Non » nimirum vero obstupescendo miror, quo animo libellum præfatum et pollien- » dum direxerit insciolo, pene nullius scientiæ gutta rigato, cum præsertim » nullus poetarum id præsumere audeat. Quippe ubi concathenatio multiplicium » sententiarum consonat, partium quoque junctura regulari censura liberoque » gæssu discurrit : nihilque Lector diligens absonum inibi reperiat. » Gesta Dei per Francos (éd. Bongars, Hanovriæ, 1611), præfat. et Historia Jerosolymitana Baldrici, archiepiscopi, pp. 82-85 et 88. — Gerardi Joannis Vossii de historicis latinis libri III (Lugdemi Batavorum, 1651), p. 772. — *Bibliotheca Ecclesiastica*, par Aubertus Miræus (Anterpiæ, 1639), p. 246. — *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, par M. Ellies Du Pin (Paris, 1697), pp. 192-193. — Guillelmi Cave scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria (Coloniæ Allobro-

A nous maintenant de voir si l'honneur que Baudri a fait à son modeste ami en le constituant à son égard arbitre souverain en fait d'érudition et de goût ne l'aurait pas disposé à apprécier l'*Historia Hierosolymitana* avec trop d'indulgence.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

---

gum, 1705), p. 564. — Casimiri Oudini de scriptoribus ecclesiæ antiquis (Francofurti et Lipsiæ, 1722, t. II, p. 1085. — Jo. Alberti Fabricii Bibliotheca Latina mediæ et infinæ ætatis (Hamburgii, 1734), p. 439. — *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, par le P. Dom Remy Cellier (Paris, 1757), t. XXI, pp. 153-154. — *Bibliothèque historique de la France*, par Jacques Lelong (Paris, (1768-1778), n° 16582. — Duchesne, *Hist. Francorum Scriptores cœtanei* (Parisiis, 1636-1649) : *Gest. Dei per Francos Scriptores quatuor*, p. 773. — *Hist. littér. de France*, t VIII, pp. 627-636 ; et t. XI, pp. 104 et 106. — Michaud, *Bibliogr. des Croisades*, éd. de 1822, t. VI, pp. 24-25 et 35 ; et éd. de 1829, 1re partie, p. 465. — *Revue historique*, 1re année, t. I, avril-juin 1876 pp. 376-377. — Baudri, d'après des documents inédits, par l'abbé Henri Pasquier, pp. 237-238. — Conférences de M. Monod, à l'école des Chartes, d'après les notes intelligemment recueillies par notre excellent ami E. Lelong. — *Rec. des historiens des Croisades* (Publ. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) : *Historiens Occ.*, t. III (1866) : Petri Tudebodi, *Historia de Hierosolymitano itinere*, préf. p. 10. — *Chron. des églises d'Anjou, introd.* p. 33.

CHRONIQUE

I.

Décès de M. E. Poitou.

Les Lettres viennent de faire une perte sérieuse dans la personne de M. Eugène Poitou, décédé le 1er février 1880, à Toulon. Depuis longtemps sa délicate constitution l'obligeait trop souvent à s'éloigner de l'Anjou, pour aller chercher un plus doux climat. Rarement il en revint sans une riche moisson ; c'est ainsi que : *un hiver en Egypte* et *un voyage en Espagne* parurent à la suite de tournées faites en ces curieuses régions. On le voit, malgré ses souffrances, il utilisait son temps, car sa belle intelligence ne pouvait demeurer en repos ; le travail était sa vie ; aussi que d'excellentes pages sont sorties de sa plume. En philosophie, il appartenait à l'école spiritualiste et jamais que nous sachions, il ne cessa d'être correct à l'égard de l'église, ce foyer de toute morale et des plus hautes espérances vers un avenir meilleur. Il en fut récompensé à l'heure suprême où les yeux se fermant aux choses de la terre, s'ouvrent à l'éternelle lumière. Il ne pouvait manquer d'en être éclairé ; son grand respect de l'enseignement chrétien, la droiture de son âme et une conduite qui ne s'est jamais démentie, lui méritèrent cette heureuse fin, si consolante pour sa famille et ses amis. D'autres diront ce qu'il fut, comme magistrat, comme écrivain, comme moraliste et philosophe. Il y aura, de ce côté, une ample moisson à recueillir. C'est assez pour nous d'en délier un épi.

V. G.-F.

II.

Statue de sainte Madeleine.

Nous lisons dans l'ouvrage de Péan de la Tuillerie (édition Port), page 230 :

« C'est à l'imitation (de la sainte Baume) que dans l'église du

» couvent (de la Baumette) on a pratiqué dans le roc *une grotte* » où il y a *une figure de sainte Magdeleine.* »

Bien des fois nous nous sommes demandé ce que cette figure était devenue ? Nous le savons aujourd'hui ; M. Fournier, aumônier des Calvairiennes, nous apprit, en effet, qu'elle se trouvait dans la chapelle du couvent de ces dames. Comment y fut-elle apportée ? Il y a là-dessus toute une légende qu'il se réserve de publier. Bornons-nous à dire que cette statue, sculptée en bois de chêne, longue de 1 mètre 33, les mains l'une contre l'autre dans l'attitude de la prière, et sans autre vêtement que son ondoyante et très épaisse chevelure, fut pendant la Révolution jetée à l'eau, puis sauvée par des pêcheurs de la Baumette qui la conservèrent longtemps et jusqu'à ce qu'enfin elle allât chercher asile sous un autel du Calvaire où elle a été restaurée.

Malgré cette réparation il reste néanmoins assez d'éléments anciens pour qu'il soit aisé de distinguer son style (xve siècle). Il serait bon qu'un moulage en fût tiré pour être déposé au Musée Saint-Jean, non seulement au point de vue de l'art mais et surtout au point de vue historique. Car l'histoire des reliques de sainte Madeleine, du xiiie siècle au xve, c'est-à-dire de Charles Ier à René roi de Sicile, semble s'avancer parallèlement avec celle des souverains de Provence et d'Anjou. Et c'est ce que Lacordaire, dans son ravissant petit volume de *sainte Marie Madeleine*, a parfaitement saisi lorsqu'il parle de la basilique que commença de faire construire, près de la Sainte-Baume, en Provence, Charles II, roi de Sicile et comte d'Anjou, basilique qui fut l'œuvre de toute sa race, pendant deux siècles, et qu'acheva le bon roi René, vers 1480. Or voici comment sur cette date, époque du décès de ce prince, s'exprime l'illustre académicien (1) : « C'était aussi » le terme marqué par la Providence à la maison souveraine » d'Anjou, comme si elle n'eût été appelée au trône que pour » donner à sainte Marie-Madeleine, tout le lustre qu'une piété et » une munificence transmises, de règne en règne, pendant de » longues générations, pouvaient lui communiquer. »

(1) Lacordaire, *sainte Marie Madeleine*, 2e édition, pages 209-210.

Ce que fit, en Provence, le roi René pour Madeleine, il le fit en Anjou pour la même sainte, mais sur une moindre échelle, aussi nomma-t-il l'ermitage qu'il lui consacra *Baumette*, c'est-à-dire *petite Baume*. Ce nom, quoiqu'on en ait dit, ne dérive pas du mot *balsamum*, baume, parfum, ce qui poétiquement conviendrait bien, sans doute, à l'urne pleine de nard, emblématique attribut de Madeleine, mais il dérive du provençal *baoumo* (1), caverne, nom très répandu dans le midi et qui d'ailleurs va bien à la rustique demeure de la sainte.

Aussi le roi René, à l'initiative de la grotte de la Sainte-Baume, fit-il, nous le répétons, creuser dans le rocher, à la Baumette, près d'Angers, une petite grotte qui subsiste encore au pied de l'ancien couvent, vers sud-ouest, et où se trouva placée jusqu'à la Révolution la statue qui est présentement au Calvaire.

On peut dire que cette figure a suffisamment de style pour que son faire n'ait point été étranger au bon goût du roi artiste. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la sainte Madeleine que l'on voit peinte à la fin *des heures* (2), attribuées à ce prince, n'est pas sans analogie avec la statue en question ; même pose des mains dans l'attitude de la prière, même chevelure ondoyante lui servant de tunique.

Le petit couvent de la Baumette, outre cette statue, possédait encore diverses reliques de la sainte données par René, notamment un petit vaisseau de cristal qui renfermait des vêtements et une fiole contenant quelques cheveux (3).

Il ne faut donc pas s'étonner que les Recollets aient choisi de préférence la Baumette pour y établir, sous le patronage de la sainte, le centre de leur *province de la Magdeleine* qui s'étendait depuis l'Orléanais, jusqu'au fond de la Grande-Bretagne (4). Ce fut la première maison en France et sa suprématie s'accusait, au loin, par la présence d'une croix à double branche, placée au sommet du clocher.

---

(1) *Dictionnaire de Bouillé* au mot *Baume*.

(2) *Heures* dites du *Roi René*, provenant des Cordeliers, passées à M. X. de Nantes et enfin à la Bibliothèque d'Angers.

(3) *Dictionnaire* de M. Port au mot *Baumette*.

(4) Péan de la Tuillerie, édition de M. Port, page 226.

Rapprochement non moins curieux ; sur l'autre rive de la Maine s'élève, aujourd'hui, comme pour perpétuer la mémoire de Madeleine, le Bon Pasteur, Maison Mère de nombreuses colonies semées à l'étranger, colonies ouvertes au repentir et chères aux Madeleines de toutes conditions et de toutes contrées, car, ne l'oublions pas, la sœur de Lazare et de Marthe fut, est et sera toujours la personnification vivante de la pauvre humanité purifiée par la pénitence et sanctifiée par la grâce.

III.

Trouvailles.

Au bas de Frémur, paroisse Saint-Laud, aux Jonchères, lieu traversé par un radier d'aqueduc de l'époque romaine, conduisant autrefois l'eau de la fontaine Frotte-Penil aux bains des Châtelliers, on a découvert quelques tombes formées d'ardoise de libage, beaucoup plus récentes et fort en usage au XIIe siècle. Il est à présumer qu'un oratoire devait exister en cet endroit, ce qui ne surprendra pas si on se rappelle que l'église d'Angers possédait une chapelle dite des Jonchères, mentionnée dans les Pouillés du diocèse.

IV.

Commune de Martigné-Briant, dans un champ dépendant de la Barre, l'on a trouvé un petit trésor composé de trois ou quatre cents piécettes en billon, placées au fond d'un pot de terre. La plupart sont marquées au coin du *chatel de Tours* et du frontispice de la basilique de Saint-Martin ; elles paraissent dater du XIIe siècle. Pour mémoire en attendant de plus amples renseignements.

BIBLIOGRAPHIE

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE

SAINT-SIMON.

Mémoires. — Édition nouvelle, collationnée sur le manuscrit autographe avec notes et appendices, par M. DE BOISLISLE, t. I-II.

Il y a honneur, je crois, à faire honneur, autant que possible, à une entreprise, comme celle dont l'exécution se poursuit dans la grande maison Hachette sous la direction de M. Adolphe Régnier. Est-ce là de la librairie? peut-être; mais assurément comprise autrement que par le commun des libraires; — et, si c'est du commerce, j'imagine, qu'au bout de l'an, comme la reconnaissance publique ni la bonne renommée n'entrent en compte, les dividendes ne s'augmentent guère des bénéfices acquis sur ces beaux volumes, où rien surtout n'est épargné pour la dépense utile et où tous les raffinements de l'impression, — papier, notes et manchettes, — et de l'érudition la plus précise et la plus minutieuse s'allient pour séduire le lecteur à tout prix. Nos maîtres de la langue y sont traités enfin, comme depuis des siècles — et de notre temps mieux qu'en aucun autre, — les maîtres des littératures grecque et latine. L'éditeur choisi, — qui n'est jamais le premier venu, — va droit d'abord aux manuscrits originaux, puis se met en quête des éditions premières, de celles successivement, que l'auteur a données, parfois en transformant complètement son œuvre, — comme font La Rochefoucault, La Bruyère, Montaigne, — tous plus ou moins en la modifiant sans qu'on sans doute. Il les compare, il les complète, il fixe le texte définitif, il le commente par les variantes, il l'éclaire par des rapprochements de textes contemporains et par ces vifs détails de la critique moderne qui dégagent et rajeunissent pour le juge-

ment le fonds et la forme de l'idée littéraire. Des annonces, des tables sans nombre, des reproductions d'autographes, des gravures, des portraits et pour couronner l'œuvre, un lexique, spécial à chaque écrivain, de ses formules, de ses idiotismes, de sa langue propre, complètent chaque édition et en font une publication qui de longtemps ne peut être renouvelée. Ainsi ont paru Malherbe et Mme de Sévigné, Racine et Corneille ; Molière est en train; La Bruyère s'achève. C'est le tour de Saint-Simon.

La destinée de ce livre-là, — si livre il y a, — est étrange, non moins que son succès. Les manuscrits, confisqués par le ministre des affaires étrangères, se cachent, entrevus à peine pendant un demi-siècle par quelques initiés, Duclos, Marmontel, Lemontey; quelques copies par extraits tronqués en circulent, puis forment imprimées un recueil d'anecdotes, complété à trois ou quatre reprises comme une suite de suppléments. La première édition sérieuse en est donnée, en 1829-1830, par un des héritiers du noble duc, sur le manuscrit que lui avait fait restituer la libéralité de Louis XVIII ; et ses vingt volumes en forment 40, réimprimés coup sur coup en 1840 et 1853. A peine trois ans s'écoulent, et le texte, contrôlé avec soin cette fois par M. Chéruel, est livré de nouveau en 20 volumes au public dans quatre éditions presque simultanées, sous quatre formats, pour toutes les bourses (1856-1865). C'est de cette triomphante façon que se déclare la première main mise sur l'œuvre par la maison Hachette, qui en 1863 est devenue propriétaire du manuscrit original. Elle s'y reprend dès 1873-1875 sur nouveaux frais, avec un redoublement de soin et de zèle, et cette édition en 22 volumes n'est pas encore achevée, que des mains nouvelles se trouvent prêtes, avec tout un attirail d'études et de découvertes inespérées, pour livrer à l'impatience publique, qui ne se rassasie pas, ce musée vivant du grand siècle et de la Régence, évoqué en pleine lumière par Saint-Simon.

Cette fois nous l'avons complet et dans son cadre même, sans raccords et sans retouches, — si ce n'est, — oui, — pour l'orthographe! Notre duc en mettait juste autant — qu'il pouvait suffire à un grand seigneur du XVIIe siècle — et nos

cuisinières, si elles le savaient, se tiendraient fières de garder si bien les us et traditions du bon vieux temps, qui choquent si fort le nôtre. Pour tout le reste, respect absolu du manuscrit, suivi ligne à ligne et mot à mot, du coin de l'œil et de façon à défier toute révision future. Sur ce texte bien établi l'éditeur table et prend la piste de son travail personnel. Aucun nom ne passe qui ne soit éclairci par une courte et substantielle notice du personnage ou de la famille ; — aucun fait, qui ne subisse le contrôle d'un examen sérieux par le rapprochement des témoignages et des documents. Je crois qu'ici, plus qu'on n'aime à le dire, Saint-Simon y devra perdre souvent de l'autorité que son assurance et ses grands airs imposent à ses récits. Comme Tallemant des Réaux, d'ailleurs aussi très bien informé, comme tous les fins conteurs ou les artistes en l'art de bien dire, il découpe en anecdotes les scènes, en portraits les personnages entrevus dans ses souvenirs, et ces portraits et ces scènes s'illuminent ou s'éteignent à sa volonté du côté seulement où il lui plaît de supprimer la lumière ou les ombres. La vie court partout si intense, que l'action du drame, quand il s'engage, entraîne la conviction du lecteur, et l'on garde, quoiqu'on veuille, en fermant le livre et les yeux, toute cette fantasmagorie remuante dans la vision et dans la pensée. Plus le prestige est irrésistible, plus il faut veiller à s'en défendre, et M. de Boislisle y tiendra la main, sans aucun doute, avec une résolution de vaillante indépendance. Ses notes, qui envahissent les pages et débordent, reconstituent pied à pied la topographie, la biographie, les généalogies, pour répondre d'avance à toute hésitation. L'éditeur y a épuisé tout ce que lui pouvaient fournir non seulement les livres et les mémoires imprimés, les journaux, les anecdotiers et autres recueils, mais les grands fonds des Archives Nationales et les principales collections de la Bibliothèque et du Cabinet des Titres encore inexplorés, particulièrement, — pour les citer comme lui, — les papiers de l'abbé Dangeau et les portefeuilles du P. Léonard, les Recueils de Gaignières et les chansonniers, les Mélanges de Clairembault, les Gazettes, les Correspondances ; — et en vérité la moisson est riche et nouvelle. Le livre, ainsi compris, risque bien de

devenir une sorte d'encyclopédie de cour, plutôt qu'une distraction de lecture courante; mais il est certain surtout, que l'œuvre achevée, tous les travailleurs et les curieux se trouveront sous la main un arsenal incomparable de renseignements sur les hommes et sur les choses, qu'ils sauront bien utiliser. Ces indications sont presque toujours présentées de façon nette, précise, concise et surtout de science exacte et sûre (1). Et sans parler des simples lettrés, qui se réjouissent les yeux et l'esprit à ce beau texte en si noble parure, les amis plus intimes de Saint-Simon, ceux qui ont pris cœur à sa société et s'y complaisent à demeure comme aux confidences d'un aïeul, qui a beaucoup vu, beaucoup retenu et qui sait le redire, dès qu'ils auront ouvert ces volumes, si riches de révélations et de promesses, n'auront qu'un reproche, c'est qu'il en faille si longtemps attendre tant d'autres !

CÉLESTIN PORT.

HISTOIRE DE LA GRAVURE

EN ITALIE, EN ESPAGNE, EN ALLEMAGNE, DANS LES PAYS-BAS, EN ANGLETERRE, EN FRANCE

Par Georges DUPLESSIS

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale.

Noël et l'année nouvelle sont comme des rendez-vous de bon ton, où les beaux livres font étalage et passent; mais les bons livres ne sont pas bannis de la fête et, admis dans une tenue élégante, ils restent maîtres en fin de compte de la place, quand le décor est tombé. L'*Histoire de la Gravure*, écrite par un érudit

(1) Deux petites critiques, pour aiguiser la plume. La note, page 183, sur Benjamin Priolo est incomplète, *V.* ses *Lettres inédites*, avec notes de Tamizey de Larroque (Tours, 1877, in-8°); celle de la page 286 est inexacte ou mal rédigée ; Louis Dacquin est abbé de Saint-Serge d'Angers depuis le 2 septembre 1678 — et non 1686.

et par un connaisseur émérite, est une de ces publications, à qui il ne suffit pas d'inaugurer l'année. L'auteur a une réputation de savant qu'il s'est acquise par des travaux sérieux sur les origines, par des études originales sur les collections d'art, et il n'en est que mieux à l'aise pour résumer d'un trait précis l'ensemble d'une histoire, dont les détails lui sont bien et depuis longtemps connus. Il l'aborde ainsi successivement dans ses manifestations variées, en exposant, comme chaque pays et il chaque siècle les lui présentent, les œuvres diverses de chaque maître; et 80 grandes gravures en fac-simile éclairent son récit, en reproduisant par la vue d'un chef-d'œuvre l'idée des principaux types. Quand cette revue est passée, un long et intéressant chapitre concentre comme l'enseignement général de l'expérience acquise, en décrivant les procédés mêmes de l'art, employés par la gravure sur bois, la gravure en taille douce, au burin, à l'eau forte, à la pointe sèche, et encore par l'héliographie. Enfin, sans parler de la table générale du livre, un catalogue alphabétique des maîtres de tous les pays comprend la description de leurs principales pièces, en signalant dans chaque œuvre, sinon les plus rares, au moins les plus belles, celles surtout qui donnent la caractéristique de l'œuvre même et forment le cadre mobile mais déjà complet pour l'étude d'une jolie collection d'amateur.

COUTUMES ET INSTITUTIONS DE L'ANJOU ET DU MAINE

ANTÉRIEURES AU XVIe SIÈCLE

Textes et Documents avec notes et dissertations

Par M. C.-J. Beautemps-Beaupré.

M. Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal civil de la Seine, n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Depuis longtemps, il s'est fait une spécialité de la publication des textes les plus précieux de notre ancien droit.

En 1857, il donnait à la Revue historique du droit français et étranger une note étendue sur un manuscrit du *Grand Coustumier de France;* l'année suivante, il publiait les *Coustumes des pays de Vermandois et ceux des environs;* en 1863, il s'attaquait à une œuvre plus considérable en éditant avec, un soin particulier, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, *le livre des droits et commandements d'office de justice.*

Le nouvel ouvrage de M. Beautemps-Beaupré est plus important encore. Il porte pour titre : *Coustumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle,* textes et documents avec notes et dissertations.

Jusqu'ici deux volumes seulement ont paru. Ils comprennent : Compilatio de usibus et constitutionibus Andegaviæ, XIIIe siècle. — Ce sunt les coustumes d'Anjou et dou Mayne, XIIIe siècle. — Les coustumes glosées d'Anjou et du Maine, 1385. — Corrections de coustumes et usaiges d'Anjou et du Maine, 1391. — Coustumes ustilles observez et gardez au pays d'Anjou et du Maine, 1411. — Coustumes glosées du Maine et de l'Anjou, de Jean Liger.

Le commentaire de Jean Liger remplit à lui seul tout le second volume.

Cette sèche énumération ne peut donner qu'une idée fort imparfaite de l'entreprise tentée par M. Beautemps-Beaupré. Voici, en effet, en quels termes il s'exprime dans la préface du premier volume.

« C'est dans des actes de toute nature, actes des pouvoirs publics, des seihneurs, des ecclésiastiques, aveux, enquêtes, conventions privées, qu'on trouve le complément du droit écrit dans les coutumiers, et les premières traces des efforts faits pour dégager complètement la nation de l'administration, dans l'intérêt de tous, de celle de l'exploitation du domaine féodal, dans l'intérêt du seigneur.

» J'ai donc pensé qu'il était utile de publier à la suite des coutumes ceux de ces actes qui peuvent le mieux les éclairer. Cette partie de ma publication se divisera naturellement en deux séries : les chartes et notes des comtes d'Anjou, et ceux émanant

de toutes autres personnes publiques ou privées, laïques ou ecclésiastiques. »

Comprise ainsi, cette publication qui, à la suite de textes anciens et du commentaire de Claude Liger, d'une valeur analogue au grand Coustumier de France et à la somme rurale, nous donne un ensemble considérable des documents qui s'y rattachent, offre aux historiens du droit français un vaste sujet d'investigation et atteste l'activité des études juridiques de l'ancienne université d'Angers. Il serait à souhaiter que l'exemple de M. Beautemps-Beaupré trouvât des imitateurs et que les différents textes de nos anciennes coutumes provinciales fussent corrigés, établis et interprétés avec un soin aussi consciencieux.

Nous croyons en finissant devoir appeler l'attention sur les emprunts certains, faits par la compilation connue sous le nom d'Établissements de Saint-Louis, aux coustumes d'Anjou et du Maine, ainsi que sur plusieurs dispositions pénales éparses dans tous ces documents dont l'importance est considérable pour l'histoire de notre droit criminel.

***

E. Barassé, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 322-80.

M. L.-EUGÈNE POITOU

March

L'Anjou vient de perdre l'un de ses enfants les plus distingués ; M. Eugène Poitou est mort à Toulon, le 1er février dernier ; Souffrant depuis de longues années, il était allé demander au climat du midi l'adoucissement qu'il procurait ordinairement à ses vives douleurs : Le mal cette fois n'a pu être vaincu, malgré les soins assidus de l'épouse la plus dévouée, de ses filles chéries et de l'un de ses frères, qui lui ont fermé les yeux. M. Poitou a quitté cette vie sans que ses meilleurs amis aient pu lui serrer la main, et lui faire leurs derniers adieux ; il laisse un grand vide dans leur existence, il en laisse un dans le cœur de tous ceux qui ont été à même d'apprécier ce qu'il y avait d'élévation dans son intelligence et de bonté dans son âme.

M. Poitou, après avoir achevé de brillantes études au Lycée d'Angers, fit son droit à Paris où il fut reçu avocat ; il revint dans notre ville, et ses débuts au barreau lui valurent d'être, en 1840, nommé substitut à un chef-lieu de cour d'assises ; de Laval, il passa au siège plus important du Mans : C'est là que je l'ai eu pour collaborateur pendant deux années des plus laborieuses, peut-être, mais des plus douces de ma vie ; bonheur que je dois à ces relations intimes qui datent de ce temps, et qui se sont prolongées pendant près de quarante ans. Nommé substitut à Angers en 1842, il ne tarda pas, pour cause de santé, à entrer dans les rangs de la magistrature assise, comme juge d'abord, puis en 1856, comme conseiller à la cour d'appel d'Angers. Il se fit constamment remarquer dans ces fonctions, par ses connaissances solides en droit, la justesse de ses aperçus, le sentiment profond de l'équité, cette souveraine inspiratrice de toute bonne législation, ce guide du magistrat le plus savant, enfin par la précision de ses votes, et la netteté de

ses idées. Ses collègues tenaient grand compte de ses observations et de ses consciencieuses opinions; mais j'ai toujours regretté qu'une santé faible et délabrée ait forcé son talent à se renfermer dans le huit clos de la chambre du conseil; c'est un autre théâtre qu'il lui aurait fallu; membre du parquet, portant la parole, soit dans les grandes affaires où sont engagées la fortune et l'honneur des familles, soit dans les procès criminels où se débattent les questions capitales de la liberté et de la vie des citoyens, il se fût bientôt placé au premier rang, et je ne doute pas que tout naturellement et sans qu'il songeât à se produire, car ce n'était pas dans ses habitudes, il n'eût été appelé aux plus hautes fonctions du parquet. Parole facile, élégante, ne s'écartant jamais des règles des convenances et du goût, sobriété d'expressions et d'arguments, chaleur communicative, mais contenue, humanité à l'égard de l'accusé, sévérité dans l'appréciation du crime, il réunissait en lui les plus hautes qualités qui peuvent se rencontrer dans l'exercice des fonctions si difficiles du ministère public. Ce magistrat d'une constitution si frêle, d'une voix si faible, mais pénétrante, savait trouver à l'occasion des accents pleins de vigueur et d'énergie; la conviction qui le pénétrait, chaleureusement exprimée par cet honnête homme éloquent, passait comme un souffle irrésistible dans l'âme des jurés, et la cause était irrévocablement jugée. J'ai plus d'une fois assisté à ce triomphe de la vérité et de la justice. Poitou était jeune alors, et j'ai le droit de dire qu'il eût été promptement cité comme un modèle accompli.

Son activité intellectuelle ne trouvant plus à se satisfaire dans les fonctions de la magistrature, Poitou revint avec honheur aux études de sa jeunesse. Elles lui valurent les succès et l'éclat qui ne lui auraient pas fait défaut dans le parquet; ses travaux littéraires avaient reçu le précieux encouragement d'un grand maître, M. Villemain, dont j'ai pu goûter la conversation, si pleine de séductions et de charme, chez M. Poitou lui-même.

Comme ses débuts dans la carrière du parquet avaient fait présager quels succès oratoires il aurait pu obtenir, ses essais académiques annoncèrent ce que plus tard serait l'écrivain.

Pour bien apprécier les œuvres principales de Bernardin de Saint-Pierre, il fallait un esprit doué d'une vive sensibilité, une âme douce et tendre, portée au recueillement, à la rêverie, curieuse des beautés simples de la nature, comme des grands spectacles qu'elle offre au voyageur, soit dans le nouveau monde, soit sous le ciel splendide de la terre des Pharaons; M. Poitou était un de ceux qui devaient le mieux comprendre l'auteur de *Paul et Virginie* et des *Études de la Nature*. La langue de cet auteur n'est pas assurément aussi noble que celle de Buffon; elle n'a pas autant d'éclat, mais elle a plus de charme; elle n'éblouit pas, mais elle émeut. « Nul écrivain peut-» être n'a tracé en traits plus touchants le portrait du curé de » campagne, ce modèle du courage obscur, des vertus modestes » et de la charité infatigable » (p. 33). Les mêmes affinités n'existaient pas entre Saint-Simon et l'auteur de sa *vie et de ses écrits*. Saint-Simon, aussi hautain, cruel et partial dans ses portraits et ses satires, que Bernardin de Saint-Pierre, nous apparaît dans ses ouvrages, aimable et bienveillant, ne devait pas inspirer un vif intérêt à son panégyriste; à force de talent, de coloris, de vigueur dans les traits, il entraîne, il commande l'admiration, il *conquiert plus l'estime que la sympathie*. Si donc M. Poitou a peu d'attraits pour sa personne, il est bien loin de ne pas rendre justice complète à son génie, puisqu'il l'exalte au plus haut point, en disant : *il a quelquefois le pathétique de Tacite et l'élévation de Bossuet*.

Ce discours a obtenu le prix d'éloquence en 1855.

La mention honorable avait été accordée à l'éloge de Bernardin de Saint-Pierre en 1852.

Enfin, l'éloge de Vauvenargues mérite l'accessit au concours de 1856.

Je serais tenté de croire que c'est ce dernier travail, qui a dû avoir le plus d'attraits pour Poitou; je ne sais si je m'abuse, mais il me semble rencontrer une singulière similitude dans ces deux natures, impressionnables, délicates et austères, et l'on dirait parfois que le portrait de l'un des écrivains est également celui de l'autre. On peut en juger par quelques-uns des passages

930954A

suivants : « Il avait (Vauvenargues), je ne sais quoi de grâcieux » et de triste, d'austère et de doux à la fois.

» Nous ne pouvons sans émotion, contempler cette pâle et » mélancolique figure, inclinée à demi sous le poids de la dou- » leur et de la pensée. »

Que d'autres traits de ressemblances, que de rapprochements se présentent d'eux-mêmes à l'esprit !

« Une simplicité mâle caractérise son style comme ses » pensées . . . . . Partout dans ses maximes se peint une belle » âme, alliée à un beau génie, partout éclate l'amour de la » justice, de la clémence qui la tempère, de l'indulgence qui » adoucit la sévérité de la loi. »

Vauvenargues est mort à 32 ans, et celui qui faisait son éloge n'avait guère que cet âge ; mais il donnait à ses amis les plus vives inquiétudes, tant sa santé était déjà délabrée. Est-ce là le point de départ de cette profonde sympathie pour le jeune moraliste, enlevé aux lettres avant le temps ? non assurément. Cette prédilection particulière de M. Poitou pour Vauvenargues tenait à d'autres causes : à la générosité, à la grandeur des idées, à l'élévation des sentiments. Ainsi ce qu'il a dit de Vauvenargues, je puis le dire de lui-même : *le doute lui est antipathique, la raillerie lui déplaît, le sarcasme irréligieux l'afflige*. . . . . « et pourtant il doute sur un point (cet ami de Voltaire) ; mais » quelles douleurs ne devine-t-on point dans cette âme veuve et » nullement consolée de ses croyances maternelles ?. . . . . plein » du besoin de croire, il n'a trouvé de repos que dans une phi- » losophie généreuse qui, au lieu de dégrader l'homme, s'appli- » quât à le réhabiliter à ses propres yeux (p. 77, 78).

Poitou insiste sur le reproche qu'il fait à cet homme illustre, « sa morale est tout humaine, il néglige trop l'idée divine, la » pensée religieuse, les espérances immortelles et tout ce » secours qui nous vient d'en haut, et sans lequel toute force » humaine n'est que faiblesse (p. 82). »

Néanmoins Vauvenargues est l'auteur préféré de Poitou, et je n'hésite pas à placer ce travail à côté de ses meilleures productions.

Le talent de M. Poitou s'est exercé dans des genres bien différents ; C'est que ses connaissances étaient très variées, et que son imagination était douée d'une rare souplesse. Le sujet qu'il entreprit de traiter en 1857, *du roman et du théâtre contemporain*, couronné par l'institut, embrassait une vaste étendue et exigeait une lecture immense ; il lui avait fallu ouvrir, feuilleter une foule de romans et de pièces de théâtre, dont les idées et le style répugnaient à son éducation et à son goût ; il les juge sévèrement sans doute, et qui l'en blâmerait ? qui n'applaudit à ces expressions d'une juste indignation ? « ce père, qui se fait » l'entremetteur des débauches de sa fille, on l'appelle, par un » blasphème odieux, le *christ de la paternité* (le père Goriot, par Balzac). Balzac était alors dans tout l'éclat de sa renommée ; aussi les jugements du critique ont-ils été regardés par plusieurs comme trop rigoureux. D'autres, et je me rangerais volontiers de ce côté, les considèrent comme empreints de modération et d'indulgence, et partagent cette opinion émise par M. Poitou (p. 160). « La place de Balzac dans notre littérature ne sera ni » grande, ni élevée ; la postérité verra en lui un esprit d'une » trempe énergique, mais d'un ordre inférieur, d'une nature » vigoureuse, mais violente et déréglée, douée de grandes qua- » lités, mais entachée de plus grands défauts. » *De Leone Leoni*, de G. Sand, ne dit-il pas avec raison ? « Vous ne traversez une » longue suite de turpitudes et d'infamies, que pour aboutir à » l'apothéose du vice, et le voir à la dernière scène triomphant » de la raison, du devoir et de la pudeur (p. 122). » N'est-ce pas ce genre débraillé, qui de degré en degré, nous a fait descendre jusqu'aux immondes tableaux de l'*Assommoir*, que Zola se plaît à étaler sous nos yeux. Combien ces productions immorales auraient excité la verve vigoureuse de notre ami ! ce n'est pas lui qui eût jamais admis cette excuse que, pour rendre le vice odieux, il faut le peindre sous les couleurs les plus vives, et forcer les regards à l'envisager sous les aspects les plus dégoûtants.

M. Poitou a publié deux volumes de voyages, l'un en Égypte, l'autre en Espagne. Ce dernier a dû sans doute procurer à ses

goûts d'artiste une plus complète jouissance ; à la vérité, son imagination était vivement frappée, à l'aspect de ces monuments massifs, que le génie de la force a crées comme pour défier la puissance du temps, et notamment à la vue des ruines gigantesques de Karnac. A proprement parler, cette émotion n'était pas un véritable plaisir pour le jeune voyageur ; il le dit lui-même, p. 232 : « Il » y a presque de la terreur, dans l'admiration qu'on éprouve en face » de telles ruines. » Bien différentes étaient ses impressions devant les merveilles de l'architecture mauresque, ou les chefs-d'œuvres des galeries espagnoles. Il dit du Saint-Antoine de Padoue, de Murillo : « La couleur est d'une suavité pénétrante, la composition » tout entière a une harmonie qui caresse le regard. Je ne » crois pas que jamais peintre ait donné à la vision extatique une » pareille puissance de réalité, » et de sa peinture en général : « Elle parle moins à l'esprit que celle de Raphaël ou de Léonard » de Vinci, qui s'était nourri à la fois de l'idéal antique et de » l'idéal chrétien, mais c'est là la faute du temps et du pays plus » que celle de l'homme (p. 121, 122). »

L'Alhambra ! il ne peut le quitter, *le gardien fut obligé de le mettre dehors*.... « C'est un miracle de grâce et de fantaisie, le » chef-d'œuvre d'un art qui a porté l'élégance des formes et le » goût de la décoration jusqu'au génie (p. 239). »

M. Villemain, ce critique sévère, disait de ces deux ouvrages, qu'ils étaient d'une lecture agréable. Il n'eût certainement pas désavoué les appréciations si justes qu'on trouve dans l'un d'eux, du génie de « Cervantès, qui sait compatir aux misères » humaines, en rit sans amertume et sans fiel (*Voy. en Espagne.* » p. 51). »

M. Poitou ne négligeait rien de ce qui peut attirer un esprit cultivé : politique, philosophie, législation . . . . . Dans ses *Représentants du peuple en Anjou*, il flétrit en termes énergiques les actes odieux de nos proconsuls et appelle de ses vœux cette ère de paix et de conciliation qui seule pourrait effacer les traces du sang innocent qui a inondé nos places publiques et rougi les eaux de la Loire.

Avec la clarté de pensée et d'expression, qui était un des

caractères principaux de son talent, M. Poitou a fait l'analyse des systèmes plus ou moins ingénieux et raisonnables des philosophes français contemporains. Il porte le jour dans les nuages de la philosophie hégélienne, dans celle de Renan, Taine, Vacherot.... Son esprit généreux repousse les doctrines désolantes du matérialisme, tandis qu'il accueille avec ferveur, toutes les conceptions spiritualistes, qui tendent à ennoblir notre nature, à soulager nos misères, à fortifier notre courage et nos espérances ; « il tient pour fondée sur une base solide, la morale » de ceux qui croient à ces dogmes éternels du spiritualisme, » Dieu et l'âme immortelle (p. 397). »

Il dit plus, il nous faut « un Dieu déterminé, il nous faut un » Dieu personnel ; hors de la détermination et de la person- » nalité, Dieu n'existe plus (p. 371). » Il va même plus loin dans ses manifestations religieuses ; nous lisons en effet quelques pages plus haut (300 et 303).

« Personne ne conteste que la croyance au surnaturel, que la » foi en une révélation, donne au sentiment religieux une force, » une vie, une fécondité dont la philosophie la plus spiritualiste, » la plus pure est absolument incapable ; en ce sens, le dieu » des chrétiens, comme le dit M. Guizot, est par excellence le » dieu vivant. » Et, après avoir rappelé le passage même de cet illustre écrivain, auquel il venait de faire allusion, il s'exprime ainsi. « Oui, c'est sagement et éloquemment dit, oui, c'est du » Dieu vivant que nous avons besoin. »

Un des derniers et des plus sérieux travaux de M. Poitou, c'est, sans contredit, celui sur la *Liberté civile* ; l'auteur y signale les abus de notre législation administrative et civile ; il fait appel à de sages réformes, qui répondront, espère-t-il, aux besoins du temps ; il y émet des aspirations libérales qui l'ont constamment préoccupé, qui ont présidé à ses études et à sa conduite. Mais il a vu depuis ce jour le drame sanglant d'une révolution qui, une fois de plus, a jeté le doute dans les esprits, a ébranlé les opinions les moins absolues et les moins autoritaires, et leur a démontré, en les éclairant utilement, que malheureusement le peuple n'avait pas encore appris à concilier l'ordre et la liberté.

Les travaux que je viens d'énumérer suffiraient à honorer la mémoire de beaucoup ; j'ai cependant encore à mentionner d'autres ouvrages importants : les *Portraits littéraires et philosophiques de MM. de Tocqueville, Cousin, Guizot, de Musset, Laboulaie*, etc.; une *Notice sur Du Plessis-Mornay*, etc.

Une grande et légitime considération était depuis longtemps acquise à M. Poitou; aussi fut-il élu par ses concitoyens comme membre du conseil municipal de la ville d'Angers. Il y siégea pendant plusieurs années avec des magistrats de la cour, et notamment M. le président Métivier.

Le gouvernement ne fit que lui rendre justice en le nommant, en 1862, chevalier de la Légion-d'Honneur et officier du même ordre, le 13 avril 1870.

Je m'arrête. Cette notice est déjà longue, ce n'est pas sans avoir le cœur serré que je l'ai écrite; mais j'ai voulu rappeler à tous, ce qu'avait été M. Poitou, magistrat, écrivain, citoyen, et combien son nom et ses œuvres devaient être honorés. Mais ce que je ne puis louer dignement, ce sont les qualités et les vertus du père de famille, de l'homme privé et de l'ami. Parmi les siens, il laisse des regrets qui ne s'adouciront pas ; à tous, manquera l'homme aimé, respecté, doux, juste dans ses appréciations, sage dans ses conseils. Pour ceux qui ont joui de son intimité, de son attrayante conversation, de sa franche gaîté, de ses bons mots dits avec finesse, mais sans amertume, de cette sympathie, toujours ouverte aux chagrins de ses amis ; ceux-là, ne pourront pas plus se consoler que l'oublier.

CAMILLE BOURCIER.

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES (SUITE) (1).

XVIII (SUITE).

§ 2.

A l'envisager d'abord au point de vue de sa valeur historique, le travail de Baudri s'impose à nous dès son préambule, consacré au concile de Clermont dont l'évènement principal est la prédication par Urbain II de la première croisade. Le discours de l'illustre pontife, sans doute prononcé en langue romane (car, Français lui-même et s'adressant à des guerriers, au latin des clercs il a dû préférer l'idiome champennois, son idiome natal, ayant cours dès lors en Auvergne), ce discours, dis-je, n'a pas été recueilli textuellement (2). Mais est-ce à dire qu'après avoir entraîné dans son cours toute une génération, ce fleuve d'élo-

(1) *V.* pour les numéros précédents les livraisons de mai, juin, octobre et novembre 1874 ; avril, mai, juin et octobre 1875 ; janvier-février, mars-avril et juillet-août 1876 ; mars-avril, novembre-décembre 1877 ; janvier et février 1878; janvier-avril 1879 ; février 1880.

(2) Ainsi, du reste, ont péri les innombrables autres allocutions qu'au cours de son fécond apostolat en faveur de la croisade, Urbain II, à partir du concile de Plaisance, a semées à profusion sur son itinéraire, et notamment dans l'Anjou et le Maine. Même en ce qui est des discours du grand pontife étrangers à la croisade, nous en possédons fort peu et aucun peut-être ne nous est intégralement parvenu. Cette extrême disette de monuments de l'éloquence d'Urbain II doit encore, comme nous l'allons voir, à nos yeux rehausser le prix de l'*Historia Hierosolymitana*.

quence soit allé à jamais s'engloutir dans la mémoire des hommes? A Dieu ne plaise! car nos vieux monuments d'histoire ecclésiastique en ont gardé partout le retentissement. Parcourez en effet tour à tour le *Gesta Dei per Francos*, puis Baronius et la *Gallia purpurata;* vous rencontrerez dans cette suite de vénérables documents jusqu'à neuf tentatives diverses de reproduction du discours d'Urbain II. Presque tous les historiens de la première croisade, en effet, aidés de souvenirs plus ou moins fidèlement transmis, se sont exercés comme à l'envi à ce noble travail, depuis Tudebode jusqu'à Guillaume de Tyr; et c'est en agençant ces morceaux épars, dont chacun reflète un côté spécial d'une œuvre aussi grandiose (1), qu'on est arrivé aujourd'hui à la reconstituer à peu près dans ses grandes lignes (2). Or, en tête des auteurs ainsi conviés à ce travail de résurrection figurent naturellement, en leur qualité privilégiée d'auditeurs d'Urbain II, Baudri et son disciple et ami Robert, abbé de Saint-Remy de Reims; et encore devons-nous ici donner la préférence à l'archevêque de Dol (3). Non que le discours qu'il prête à Urbain II soit une traduction littérale de son mémorable appel à la croisade, à cet égard lui-même nous détrompe (4); ou qu'il nous en ait même donné toute la substance, car Robert, avec plus d'un historien du *Gesta*, fournit des considérations nouvelles. Mais, de tous les narrateurs des grandes scènes du concile de Clermont, c'est encore Baudri qui en a gardé les plus pleines reminiscences (5); et en lui seul surtout abonde cette onction majes-

(1) On a longtemps considéré chacune de ces compositions oratoires comme autant de réminiscences d'allocutions distinctes; mais la critique moderne les rattache toutes au concile de Clermont.

(2) *V.* surtout les tentatives successives de Michaud et de M. l'abbé Darras. Celle de l'abbé Darras surtout nous a paru des plus satisfaisantes.

(3) D'autant plus que le discours de Robert de Saint-Rémi, fort écourté, ne semble qu'un fragment d'une pièce de plus longue haleine. — Ici nous ne pouvons taire notre regret de ce que, dans son analyse par ailleurs si complète de l'*Historia Hierosolymitana*, M. l'abbé Pasquier n'a pas cru devoir aborder l'examen du discours d'Urbain II.

(4) « *His vel hujusmodi aliis* a Domino Apostolico his qui aderant luculenter intimatis. »

(5) Et notons qu'il n'avait sous les yeux que le morceau presque insignifiant donné par Tudebode. Car s'il avait eu à sa disposition, comme plusieurs l'ont cru, le discours de Robert de Saint-Rémi, il nous l'eût ingénuement avoué et en eût surtout retiré un visible profit.

tueuse qui caractérise l'éloquence d'Urbain II. En cela, sans doute, il faut faire la part de l'artifice littéraire, comme en ce qui est de l'harmonieuse distribution des pensées et de l'habile ménagement des grands effets pathétiques. Mais en vain, dans sa composition oratoire, le savant prélat aurait épuisé toutes les ressources de la réthorique latine ; il ne nous eût laissé qu'une œuvre brillant d'un froid éclat si, pénétré des accents du grand pontife, il ne l'eût montée sur ce diapason. Par exemple, jamais Cicéron ni Tite-Live ne lui auraient, à eux seuls, inspiré cet émouvant exorde :

« Nous avons appris, mes frères bien-aimés, et nous ne pou-
» vons relater qu'avec de profonds sanglots, les cruelles cala-
» mités qui, à Jérusalem, à Antioche et dans les autres cités de
» l'orient, accablent les chrétiens nos frères, membres du
» Christ ; à quel point ils sont flagellés, opprimés, bafoués. Ces
» chrétiens, qui en vérité sont vos frères germains, car ils sont
» les fils du même Christ et de la même église ; ces chrétiens,
» chassés de leurs demeures héréditaires, sont vendus comme
» esclaves à des maîtres étrangers ou viennent mendier parmi
» nous ; ou, chose plus affligeante encore, subissent l'esclavage
» ou mendient dans leurs propres patrimoines. On verse à flots
» le sang chrétien, racheté par le sang du Christ ; les chrétiens
» voient leurs membres, ces membres formés par la même
» chair que les membres du Christ, voués à d'abominables con-
» cubinages ou à une infâme servitude. Dans les villes d'orient,
» partout le deuil, la misère, les gémissements. Je ne le rappelle
» qu'en poussant des soupirs, les églises où jadis se célébrait le
» divin sacrifice sont, hélas ! converties par nos ennemis en
» étables pour leurs animaux. Des scélérats ont occupé nos
» cités. Nos frères subissent la domination de Turcs immondes
» et abjects (1).... »

---

(1) « Audivimus, fratres dilectissimi, et audistis quod sine profundis singulibus
» retractare nequaquam possumus, quantis calamitatibus, quam diris contri-
» tionibus, in Jerusalem et in Antiochia et in cæteris Orientalis plagis civita-
» tibus, christiani nostri, fratres nostri membra Christi flagellantur, opprimuntur,
» injuriantur. Germani fratres vestri contuberniales uteri vestri, nam et ejusdem

Voilà certes un dramatique tableau de la détresse des colonies chrétiennes. Suit une énumération plus détaillée des malheurs de la Palestine, qui, par une heureuse gradation, aboutit ainsi à Jérusalem :

« Nous avons jusqu'ici, mes frères, différé de vous parler de » Jérusalem, car nous ne pouvons vous en parler qu'en trem- » blant et en rougissant. Cette ville, en effet, où, comme vous » le savez, Jésus-Christ a enduré pour nous les souffrances » exigées par nos péchés, est soumise à l'immonde domination » des païens, et soustraite (je le dis à notre honte) au règne de » Dieu. C'est ce qui achève de nous condamner, c'est là pour » les chrétiens un opprobre mérité. C'est sous ces maîtres qu'est » passée l'église de la Bienheureuse Vierge, où ses restes ont » été ensevelis dans la vallée de Josaphat. Et, quant au temple » de Salomon, ou plutôt de Dieu lui-même, cette nation barbare » a installé et y vénère contre toute justice les emblêmes de son » culte. Et quant au Saint-Sépulcre » (ici remarquez avec quel » art a été jusqu'ici réservée une considération souveraine dans » un siècle altéré de merveilleux) « et quant au Saint-Sépulcre, » nous jugeons superflu de vous rappeler (car plusieurs d'entre » vous en furent témoins) à quelles abominations il est livré. Les » Turcs en ont violemment enlevé les offrandes que maintes » fois vous y avez apportées à titre d'aumônes ; et ils en font » sans relâche un objet de risée. Et cependant (vous ne l'ignorez » pas) un Dieu a reposé là ; il y est mort, il y a été enseveli. » Quel lieu plus digne de notre amour que celui de la sépulture » de Notre Seigneur ? Il ne s'est pas encore écoulé une seule » année sans que Dieu y ait renouvelé le même miracle. Durant » le jour de la Passion, toutes les lampes s'éteignent au saint

---

» Christi et ejusdem ecclesiæ filii estis, in ipsis suis domibus hæreditariis vel » alienis dominis mancipantur, aut, quod gravius est, in ipsis suis patrimoniis » venales exulant et vapulant. Effunditur sanguis Christianus, Christi sanguine » redemptus, et caro Christiana Christi consanguinea nefandis nuptiis et servi- » tutibus nefariis mancipatur. Illis in urbibus ubique luctus, ubique miseriæ, » ubique genitus. Suspiriosus dico, ecclesiæ in quibus olim divina celebrata » sunt sacrificia, proh dolor, ecce animalibus eorum stabulo mancipantur. Ne- » quam homines sanctas occupavere civitates. Turci spurcii et immundi, nostris » fratribus dominantur..... »

» tombeau et dans l'église de la Résurrection, et ensuite le feu » divin ne manque pas de les rallumer. Quel cœur de rocher, » mes frères, ne serait pas amolli à la vue d'un si grand pro- » dige? (1)..... » Prodige attesté, en effet, par l'unanimité des historiens de la première croisade. Mais à Baudri revient l'honneur d'en avoir recueilli de la bouche d'Urbain II la proclamation solennelle comme un des plus victorieux stimulants en faveur de la délivrance du Saint-Sépulcre.

Voici maintenant qu'autour du Saint-Sépulcre et de Jérusalem se déroule un large panorama des destinées surnaturelles de la Palestine :

« Elle est justement appelée sainte, cette contrée où il n'y a » pas un pouce de terre que n'ait illustré ou sanctifié le corps ou » l'ombre du Sauveur, ou la glorieuse présence de la mère de » Dieu, ou le passage des apôtres dont nous devrions baiser les » traces, ou l'effusion de ce sang des martyrs digne d'étancher » notre soif. Heureuses, ô Etienne premier d'entre les martyrs, » sont les pierres qui ont proclamé vos louanges ! Heureuses, ô » Jean ! sont les eaux du Jourdain où vous avez baptisé le Sau- » veur ! Les fils d'Israël, depuis leur sortie d'Égypte et le pas- » sage de la Mer Rouge, ont conquis cette terre sous la conduite

---

(1) « De sancta Jerusalem, fratres, hucusque quasi loqui dissimulavimus, quod » valde loqui de ea pertinescemus et erubescimus : quoniam ipsa civitas, in » qua, prout omnes nostis, Christus ipse pro nobis passus est, peccatis nostris » exigentibus, sub spurcitia paganorium redacta est. Deique servituti (ad igno- » miniam nostram dico) subducta est : quod enim ita est improperii nostri » cumulus est ; Christianorum, qui ita promeruimus, magnum dedecus est. Cui » servit nunc ecclesia B. Mariæ in qua ipsa pro corpore sepulta fuit in valle » Josaphat : sed quid templum Salomonis immo Domini prætermisimus, in quo » simulachra sua barbaræ nationis contra jus et fas modo collocata venerantur. » De sepulcro dominico ideo reminisci supersedimus, quoniam quidam vestrum » oculis vestris vidistis quantæ abominationi traditum sit. Inde violenter abstra- » eunt Turci quas pro elhemosyna illic multotiens intulistis oblationes : ibi » nimirum multas et innumeras Religioni nostræ ingerunt irrisiones. Et tamen » illo in loco (non ignota loquor), requievit Deus, ibi pro nobis mortuus est, ibi sepultus est. Quam preciosum sepulturæ Domini locus concupiscibilis, locus incomprehensibilis, neque siquidem ibi Deus adhuc annum prætermisit facere miraculum : extinctis omnibus et in sepulchro et in ecclesia circumcirca luminibus, jubare divino lampades extinctæ reaccenduntur. Cujus pectus silicinum, fratres, tantum miraculum non emolliat?... »

» d'un *Jesus*, après en avoir chassé les Jébuséens ; puis ils ont » fixé leur demeure dans cette Jérusalem terrestre image de la » Jérusalem céleste, et cette figure doit trouver en vous son » accomplissement (1). »

Après avoir ainsi dépeint tour à tour les anciennes grandeurs et les calamités actuelles de la Palestine, Urbain II se retourne vers l'occident pour en interroger les dispositions en face de l'invasion de l'islamisme ; et, à la vue des discordes où la chrétienté s'y consume, il la conjure de tourner contre les infidèles toute son énergie vitale. Cette idée si profonde dans sa simplicité a dû vivement frapper les imaginations contemporaines, car presque tous les narrateurs du *Gesta* la reproduisent ; et, en effet, c'est comme un prélude des lumineuses révélations de sainte Catherine de Sienne sur le rôle providentiel des croisades, envisagées comme un nécessaire dérivatif périodique aux bouillantes ardeurs de la société du moyen âge. Mais à cet égard les exhortations du pape n'ont été nulle part mieux rendues que chez l'archevêque de Dol ; ou plutôt il nous semble entendre Urbain II lui-même poursuivant sur ce ton de sévérité paternelle qui renouvelle l'émotion de l'auditoire.

« Que dis-je, mes frères ? Écoutez-moi attentivement. Ceints » du baudrier militaire, vous êtes enflés d'un grand orgueil : » vous flagellez vos frères, vous vous déchirez entre vous. Votre » milice n'est point une milice chrétienne, car elle lacère le ber- » cail du rédempteur. La sainte Église s'est réservé cette milice » pour la protection de ses enfants. Nous vous l'avouons pour » rendre hommage à la vérité dont nous devons être les hérauts, » vous ne prenez pas la route qui conduit à la vérité et à la vie.

---

(1) « Quam terram merito sanctam dixerimus, in qua non est etiam passus » pedis quem non illustraverit et sanctificaverit, vel umbra Salvatoris ; vel gloriosa » præsentia sanctæ Dei genitricis ; vel amplectendus Apostolorum commeatus ; » vel martyrum ebibendus sanguis effusus Quam beati, o Stephane protomartyr, » qui te laudaverunt lapides ? Quam felices, o Baptista Joannes, qui tibi ad salva- » torem baptisandum servierunt Jordanici latices ? Filii Israhel ab Ægyptiis » educti, qui rubro Mari transito vos præfiguraverunt, terram illam armis suis » Jesu duce sibi vindicaverunt ; Jebuseos et alios convenas inde expulerunt et » instar Jerusalem cœlestis Jerusalem terrenam incoluerunt. »

» Vous êtes les oppresseurs des orphelins, les spoliateurs des » veuves ; vous êtes des homicides sacrilèges, des ravisseurs du » bien d'autrui. Pour répandre le sang chrétien, vous n'attendez » que la solde des brigands ; et, comme des vautours qui flairent » un cadavre, vous avisez et poursuivez des guerres loin- » taines. Certes, la voie où vous marchez est une voie détes- » table, car elle est fort éloignée de Dieu. Si vous voulez » pourvoir au salut de vos âmes, déposez aussitôt le bau- » drier de cette milice, ou, soldats du Christ, marchez » hardiment et courez au plus vite à la défense de l'Église » d'Orient. C'est d'elle qu'ont émané toutes les joies de votre » salut ; c'est elle qui a distillé sur vos lèvres le lait de la parole » divine, et qui vous a abreuvés des sacrés enseignements de » l'Évangile (1)... »

Assurément on ne méconnaîtra pas dans ces graves remontrances le ton pénétrant de l'auguste promoteur de la première croisade. Et toutefois, dans la parfaite homogenéité du discours de Baudri, n'avons-nous pu encore démêler nettement les souve-

---

(1) « Quid dicimus, fratres ? Audite et intelligite : vos accincti cingulo militiæ » magno superbitis supèrcilio : fratres vestros laniatis, atque inter vos disse- » camini : non est hæc militiæ Christi, quæ discerpit ovile redemptoris. Sancta » ecclesia, ad suorum opitulationem sibi reservavit militiam. Ut veritatem fatea- » mur, cujus præcones esse debemus, vere non tenetis viam per quam eatis ad » salutem et vitam. Vos pupillorum oppressores, vos viduarum prædones, vos » homicidæ, vos sacrilegi, vos alieni juris direptores ; vos pro effundendo san- » guine Christiano expectatis latrocinantium stipendia, et sicut vultures odoran- » tur cadavera, sic longinquarum partium auspicamini et sectamini bella. Certe » via ista pessima est, quoniam a Deo omnino remota est. Porro si vultis animabus » vestris consuli, aut istius modi militiæ singulum deponite aut Christi milites » audacter procedite, et ad defendendam Orientam ecclesiam velocius concurrite. » Hæc est enim de qua totius vestræ salutis emanaverunt gaudia quæ distillavit » in os vestrum divini lactis verba quæ vobis propinavit Evangeliorum sacrosancta » dogmata..... » — Pour stimuler plus énergiquement la chrétienté à rejeter sur l'islamisme ses forces dangereuses, Urbain II offre, d'après Baudri, l'alléchante perspective du partage des dépouilles de l'ennemi. Cette considération, dans la bouche d'un pape, a généralement choqué la critique moderne ; et cependant, en se plaçant au point de vue d'Urbain II s'adressant à des guerriers du onzième siècle, on n'eût dû voir là qu'un trait de profonde sagesse, et ne point perdre de vue que l'église, pour le plus grand bien des âmes et dans toute la mesure légitime, a toujours maternellement condescendu aux plus impérieux appétits du cœur de l'homme.

nirs les plus vivaces d'avec ses propres inspirations ou ses procédés d'artiste. Mais écoutons cette péroraison :

» Quant à vous » (et ici Urbain II se tourne vers le clergé du concile), « quant à vous, mes frères dans l'épiscopat et le » sacerdoce, et mes coopérateurs en Jésus-Christ, publiez de » toutes vos forces et à pleine bouche dans vos églises le » voyage à Jérusalem..... Vous autres qui allez partir pour Jéru- » salem, vous aurez en nous des intercesseurs pendant que vous » combattrez pour le peuple de Dieu. C'est à nous de prier, à » vous de combattre contre Amalec. Avec Moïse, tout en priant, » nous tiendrons infatigablement nos mains élevées vers le ciel, » tandis que vous, intrépides combattants, vous tirerez le glaive » et frapperez les Amalécites (1). »

Voilà certes un grand mouvement oratoire d'un seul jet, qui a dû partir du cœur même du pontife ! Voilà ce qui achève d'immortaliser le discours de Baudri ! Encore une fois, pour recomposer dans son ensemble la prédication de la première croisade, cette œuvre ne peut suffire ; et le thème de notre prélat appelle les développements distincts fournis par ses émules dans le récit des préliminaires oratoires de la guerre sainte. Robert de Saint-Rémi, par exemple, nous offre l'adroit éloge de la valeur du peuple privilégié des Francs. Guillaume de Malmesbury et Jean Nauclerc insistent sur les périls de l'occident assiégé par l'islamisme depuis les Pyrénées jusqu'à Constantinople. Guibert de Nogent évoque, sur l'horizon de Jérusalem, le spectre de l'Antechrist ; et en effet quel plus puissant mobile aux mains de la papauté sur les imaginations apocalyptiques du onzième siècle (2) ? Mais Baudri, à lui seul, fournit

---

(1) « Vos Fratres et Coepiscopi, vos consacerdotes et cohœredes Christi, per » ecclesias vobis commissas id ipsum annunciate, et viam in Jerusalem toto ore » viriliter prædicate... Vos autem qui ituri estis, habebitis nos pro vobis oratores : » nos habeamus vos pro populo Dei pugnatores. Nostrum est orare, vestrum sit » contra Amalechitas pugnare. Nos extendamus cum Moyse manus indefessas » orantes in cœlum, vos exterite et vibrate intrepidi præliatores in Amalech » gladium. »

(2) Ce grand moyen de circonstance est, à la longue, reconnaissable dans Guibert de Nogent sous un style malheureusement fort dur et alambiqué.

incomparablement davantage; car seul il nous donne, si nous pouvons nous exprimer ainsi, l'accent et le geste d'Urbain II; et cela lui assigne, dans les annales du concile de Clermont, la place d'honneur depuis trop longtemps usurpée par Guillaume de Tyr. L'éminent chancelier du royaume de Jérusalem, historiquement parlant, prime d'emblée tous les narrateurs du *Gesta* par son ample et limpide récit de la phase purement orientale de la première croisade et des destinées du royaume de Geoffroy; récit qu'il n'interrompt que lors des derniers malheurs de la Ville-Sainte, pour venir en Europe renouveler lui-même les pathétiques exhortations d'Urbain II et de saint Bernard, sous l'ormeau de Gisors, entre Henri II et Philippe-Auguste. Mais avant de retrouver, en face des nouveaux désastres de la Terre-Sainte, l'accent de ses sublimes devanciers dans la prédication des croisades, l'archevêque de Tyr n'en avait pu ressaisir par l'étude qu'un écho affaibli. Aussi, dans ce grand concours ouvert entre tous les historiens de la guerre sainte pour la reconstruction du discours d'Urbain II, Baronius, Mansi et Labbe et les bénédictins de l'Histoire littéraire de France, lui ont à tort, suivant nous, décerné la palme, en reléguant au second rang l'archevêque de Dol; et il est temps (car après Ruinart, dans un classement définitif, la Patrologie de l'abbé Migne lui rend aujourd'hui pleine justice), il est temps que l'auteur de l'*Historia Hierosolymitana* s'avance hardiment avec son majestueux frontispice jusqu'à la première place, pour y détrôner Guillaume de Tyr (1).

Sans sortir du concile de Clermont, après y avoir ressuscité

---

(1) *Hist. Hier.*, pp. 85-88. — Baronius, *Ann. eccl.*, t. XI, pp. 646-650. — Labbe, *Sacror. cons.*, t. X, pp. 511-515. — Mansi, *Sacror. consiliorum nov. et amplisi. coll.* (Venetiis, 1775), pp. 821-826. — D. Ruinart, *Vita Urbani, Append.*, pp. 369 et suiv. — *Hist. litt. de France*, t. XI, pp. 647-649 et 656. — *L'Esprit des croisades*, par Maillé (1780), t. III, p. 152. — Michaud, *Hist. des croisades*, éd. de 1819. t. I, p. 108, et bibl., t. VI, p 35; éd. de 1825, t. I, pp. 108-109, et bibl., 1re partie, pp. 20-21; éd. de 1854, t. I, p. 64. — *Patrologiæ cursus completus*, éd. Migne, t. CLI (an. 1853). B. Urbanus II, pp. 561-562, 565-582. — *Orderici vitalis, Hist. ecclesiastica* (Publ. Leprevost), t. III, pp. 467-468. — Héfélé, *Hist. des conciles*, 1872, t. III, p. 44. — *Hist. gén. de l'église*, par l'abbé J.-E. Darras, t. XIII, p. 276-80 — Dom Guéranger, année liturgique : Passion et Semaine Sainte (éd. de 1862), p. 599.

Urbain II, Baudri retrace autour de cette solennelle figure un des plus dramatiques épisodes de l'auguste assemblée. C'est, aussitôt après la proclamation de l'évêque du Puy Adhémar comme légat de la guerre sainte, l'arrivée des ambassadeurs du comte de Toulouse Raymond de Saint-Gilles, qui, annonçant que leur maître se croise, ajoutent :

« D'innombrables soldats le suivent, et tout le peuple de sa » vaste province marchera sous sa conduite. Si quelqu'un veut » appartenir à Dieu, qu'il se joigne à lui ; car il partagera ses » richesses avec les indigents, et ne refusera à aucun pèlerin » son appui et ses conseils. Voici que le sacerdoce et le pouvoir » séculier concourent dans la conduite de la milice chrétienne. » Dans l'évêque Adhémar et le comte de Saint-Gilles nous appa- » raissent Moïse et Aaron (1). » N'admirez-vous pas cette improvisation toute biblique du commandement de la première croisade aux pieds même et sous les dernières vibrations de la voix d'Urbain II ?

Cependant nous passons aux préparatifs du départ pour l'orient ; et Baudri nous y fournit encore de précieuses révélations sur les excentricités par lui signalées dans le mouvement tumultueux de la croisade. « Beaucoup de gens du peuple et » entre autres quelques femmelettes montraient avec ostentation » une croix que, disaient-ils, ils avaient apportée en naissant. » Un grand nombre se brûlaient d'un fer chaud en forme de » croix, soit par un détestable mouvement d'orgueil, soit par un » excès de bonne volonté (2)... » Mais, au sein même de son

---

(1) « Adjuncti sunt etiam ipsi milites innumeri, et populum in ducatu suo » conducit quam plurimum. » Et adjunxerunt « si quis est Dei, jungatur ei ; » quoniam opes suas indigentibus communicabit, et auxilium et consilium suum » nemini viantium denegabit. Ecce sacerdotum et regnum, clericalis ordo et » laïcalis ad exercitum Dei conducendum concordant. Episcopus et Comes, » Moyses et Aaron nobis reimaginantur. » — *Hist. Hier.*, p. 88. — *Esprit des croisades*, *eod.*, p. 160. — L'abbé Darras, *eod.*, p. 281.

(2) « Multi etiam de gente plebeia crucem sibi divinitus innatam jactando » ostentabant ; quod et idem quædam ex mulierculis præsumpserunt : hoc enim » falsum deprehensum est omnino. Multi vero ferrum callidum instar crucis sibi » adhibuerunt, vel peste jactantiæ, vel bonæ suæ voluntatis ostentatione. » *Rev. hist.*, *eod.*, p. 385.

abbaye de Bourgueil, Baudri avait pu constater de très près un autre genre de désordre d'une portée bien plus grave. Au concile de Clermont Urbain II, moine lui-même et profondément pénétré des invariables enseignements de l'église sur l'incompatibilité de l'état monastique avec les fréquents pèlerinages, où s'évente tout l'arome des cloîtres, avait interdit aux moines le départ pour la Palestine. Mais le flot de la croisade battait aux portes de toutes les cellules ; aussi écoutons l'archevêque de Dol : « On » peut dire que *le remède excéda le mal*, car plusieurs se lais- » sèrent aller plus qu'ils n'auraient dû à l'envie de voyager. En » effet, beaucoup d'ermites, de reclus et de moines, quittant un » peu follement leurs demeures, se mirent en route. Quelques- » uns, il est vrai, étaient mûs par la dévotion et partaient avec » le consentement de leur abbé ; le plus grand nombre prirent » la fuite et s'en allèrent en cachette (1). » En regard du tableau de ces dérèglements monastiques, ne nous étonnons plus des vertes remontrances fulminées par Geoffroy de Vendôme contre cet abbé de Marmoutiers trop pressé de revoir Jérusalem.

Cependant les croisés s'acheminent vers l'orient ; et Baudri, jusqu'ici défrayé dans son travail par ses propres souvenirs tirés de la prédication de la guerre sainte et de son retentissement dans son horizon monastique, n'aura plus désormais pour guide que le succinct récit de Tudebode. Mais à ce noyau d'informations accèdent sous ses mains de précieux renseignements puisés à des sources sûres et sévèrement contrôlées. Par exemple, dans un siècle si épris du surnaturel, voyez avec quelle réserve il s'exprime sur les prodiges relatés par tous les autres historiens

---

(1) « *Excessit* tamen *medicina modum*, quia plus quam debuit in quibusdam » eundi voluntas surrepsit. Nam et multi Heremitæ et reclusi monachi, domiciliis » suis non satis sapienter relictis, in viam porrexerunt Quidem autem orationis » gratia ab Abbatibus suis accepta licentia profecti sunt ; plures autem fugiendo » se subduxerunt. » *Hist. Hier*,, pp. 88-89. — Bibliotheca Mundi Vincenti Burgendi (Duaci, 1624): *Speculum historiale*, p. 1036. — *Esprit des croisades*, pp. 174-175. — Michaud, éd. de 1819, t. I, p. 116; et bibliogr., p. 37; et éd. de 1825, bibliogr., 1re partie, p. 21. — *Rev. hist.*, *eod.* — L'abbé Pasquier, p. 252.

du *Gesta :* « Le ciel, dit-on, se prononça en faveur du mouve-
» ment de la croisade par quelques signes célestes dont nous ne
» méconnaissons pas complètement l'authenticité. Ainsi, l'an de
» grâce 1095, la veille des nones d'avril, la quatrième férie,
» vingt-cinquième jour de la lune, des spectateurs innombrables
» virent dans les Gaules une telle quantité d'étoiles que, n'eût
» été leur éclat, on eût dit une grêle véritable. Quelques-uns
» vont jusqu'à dire qu'elles sont tombées ; mais, pour ce qui est
» de leur chute, nous ne voulons rien affirmer à l'aventure (1). »
Du reste, en fait de miracles, la circonspection de Baudri est dégagée de tout scepticisme ; et, là où lui apparaît une attestation sérieuse, il y adhère avec une parfaite candeur. Ainsi, au moment où les chrétiens, bloqués dans Antioche, s'élancent contre Kerbogah : « Je crois devoir rapporter que, lorsque les croisés
» sortaient de la ville, une petite pluie fine tomba, semblable à
» des gouttes de rosée. Chevaux et cavaliers en devinrent plus
» alertes et plus gais..... C'étaient des gouttes si fines qu'on les
» sentait plus qu'on les voyait. Ce fait nous a été rapporté par
» beaucoup de personnes dignes de foi. Qui donc hésiterait à y
» reconnaître le bienfait d'un Dieu prodigue (2) ? » Et, au moment où s'engage la bataille qui va décider de la délivrance d'Antioche : « Voici, Dieu soit loué, que l'on voit sortir des montagnes une
» armée innombrable, montée sur des chevaux blancs et portant

---

(1) « Nimirum pro his agendis dicunt quædam divinitus obtigisse signa, quæ
» nos omnino non ignoramus vera. Anno siquidem ab incarnatione millesimo
» nonagesimo quinto, pridie nimirum Aprilis, feria quarta luna visegima quinta,
» visus est ab innumeris inspectoribus in Galliis tantus stellarum discursus, ut
» grando, nisi lucerent, pro densitate putarentur : opinabantur quidem eas ceci-
» disse : nos tamen de earum occubitu, nihil temere præsumimus affirmare... »
— *Hist. Hier.*, p. 88. — Biblioth. mundi, p. 1035. — *Bibl. des croisades*, 1822, p. 37 ; et 1829, p. 21. — L'abbé Pasquier, p 253.

(2) « Nec illud silentio supprimendum arbitror, quod dum exirent de civitate
» pluviola, tanquam roscida stilla, cecidit : irroratos equos et equites lætificavit...
» equitum animi dulcorati vegetiores et alacriores fuerunt ; et omnes seipsos
» promptiores et expeditiores senserint. Fuit tamen pluvia illa tam subtilis et
» modica, ut vix pluviam fuisse dixerint, sed quasdam guttulas rorantes plus
» senserint, quam viderint. Hoc enim nobis a multis relatum est probabilibus
» personis. Quis autem hoc divini numeris largitatem dubitaverit.... ? » *Hist. Hier.*, p. 120. — L'abbé Pasquier, pp. 253-254.

» de blancs étendards. Beaucoup de chrétiens les virent et, » pense-t-on, beaucoup de païens. Les uns et les autres y » reconnurent un signe céleste..... Or, que personne ne nous » accuse de mensonge, car nous n'imaginons rien ; nous attes- » tons ce que nous avons entendu, et notre témoignage est » vrai, puisque nous parlons d'après des témoins oculaires (1). »

L'impartialité de Baudri paraît surtout dans les appréciations morales. Ainsi, dans l'universel déchaînement des imprécations contre les Turcs, on aime à surprendre ces accents de courageuse modération : « Bien que chrétien et né d'aïeux chrétiens, » et bien que détestant souverainement le paganisme comme un » ennemi de Dieu, cependant, en écrivant une histoire véritable, » je ne laisserai ni l'amour, ni la haine, ni les autres passions « m'entraîner à mon escient dans aucun parti. Je n'enlèverai » rien au mérite des païens pour favoriser les chrétiens par un » audacieux mensonge ; quand ils auront accompli quelque trait » de bravoure et d'audace, je me garderai bien d'amoindrir en » rien, par jalousie, leur audace et leur bravoure. Écrivain » impartial, je m'appliquerai à mettre la vérité au jour, et je » soumettrai à la censure de la vérité cette faveur, que pourtant » mon cœur doit surtout aux chrétiens. Si d'ailleurs, au détri- » ment de la justice, j'atténuais la bravoure des païens, décla- » mateur insensé, je montrerais mes compatriotes aux prises » avec un ennemi sans valeur (2). » Et plus loin, à propos de la

---

(1) « Ecce Deo gratias, ab ipsis montanis visus est exire exercitus innumera- » bilis, equis albis insidentes, et vexilla candida in manibus ferentes. Hoc multi » viderunt Christianorum, et sicut putant Gentilium ; et hæsitantes mirabantur » quidnam esset. Tandem utrique cognoverunt signum de cœlo factum... Nemo » nos redarguat : quia nihil ex corde nostro fingimus ; sed quod audivimus, id » testamur : et testimonium nostrum ex ore eorum qui affuerunt, verum est. » *Hist. Hier.*, pp. 120-121. — L'abbé Pasquier, p. 253.

(2) « Et quamvis Christianus ego, Christianis processerim attavis.... Paga- » nismum autem, ut potea lege Dei extorrem, totis viribus abominaverim : tamen » in proferenda historiæ veritate, in neutram amor vel odium, vel cætera vitia » me scientem præcipitabunt partem, ut scilicet Paganis detrahendo, Christianis » mendax et mendosus, temere foveam, et si quid fortiter et audacter gentiles » egerunt, eorum fortitudini et audaciæ zelando aliquid decerpam : proferendæ » siquidem veritati temperanter studebo, et animi mei fervorem, quem tamen » maxime Christianis debeo, veritatis censura castigabo. Si enim gentilium robus

sanglante victoire de Dorylée et en accusant les pertes sérieuses éprouvées par l'armée chrétienne : « Nous n'aurons pas, en » effet, cette présomption de qualifier les Turcs de lâches sol- » dats, car, tout en nous primant par l'astuce, ils déployent une » mâle hardiesse.... Ils se vantent de tirer de la race des Francs » leur origine, mais d'avoir, dans la personne de leurs ancêtres, » répudié le christianisme, et ne considèrent qu'eux et les Francs » comme de dignes combattants. Si cependant ils revenaient au » christianisme, c'est alors qu'à bon droit ils se vanteraient de » sortir du sang des Francs. Car, en un mot, ce sont incontes- » tablement des hommes avisés et belliqueux, mais, hélas ! » éloignés de Dieu. Aussi cette valeur native est-elle chez eux » détériorée, car ils n'ont jamais été entés sur le véritable olivier » qui est le Christ (1)..... »

C'est cette même impartialité appliquée à rehausser la valeur des Turcs qui nous a valu le tableau des folies et des abus mêlés aux préparatifs de la croisade. « Car j'ai relaté ces faits sans » rien passer, nous dit-il philosophiquement, de peur qu'on ne » nous accuse d'indulgence pour les faiblesses de nos contem- » porains (2)..... » Toujours mû par le même scrupule, il faut voir comme il stigmatise les défaillances d'un bon nombre de chrétiens au siége d'Antioche : « Je vais en nommer quelques-

---

» plus justo attenuarem, Christianorum fortitudini et laboribus detraherem : » dum tanquam adversus gentem imbellem, genus nostrum hiatu temerario » dimicasse declamarem. » *Hist. Hier.*, p. 84. — *Bibl. des croisades*, 1822, p. 35 et 1829, p. 19. — L'abbé Pasquier, pp. 251-252.

(1) « Non enim *Turcos* imbelles audemus dicere, qui astu nimio præpollentes » audaci vigent animo, et irreverberato confligunt gladio.... Jactitant tamen se » de Francorum stirpe duxisse Genealogium, eorumque proattavos e Christiani- » tate discisse. Dicunt etiam nullos naturaliter debere militare nisi se et » Francos. Si tamen ad Christianitatem redirent, tunc demum de Francorum » prosapia exortos sese gloriarentur recte. Hoc ad præsens sufficiat : quoniam » indubitanter viri sunt callidi, ingeniosi et bellicosi : sed prout dolor, a Deo » alienati. Obfuscatur igitur ingenuitas illa qua sicuti dicunt oriundi emanave- » verunt : quia veræ olivæ, quæ Christus est, neutiquam inserti sunt. » *Hist. Hier.*, pp. 98-99. — *Bibl. des croisades* (1829), pp. 23-24. — *Esprit des croisades*, p. 25. — *Revue historique*, p. 382.

(2) « Hæc idcirco inserimus, ne vel aliquid præteriisse videamur, vel nostra- » tibus, in vanitatibus suis pepercisse redarguamur. *Hist. Hier.*, p. 89. — L'abbé » Pasquier, pp. 252-253. »

» uns. Je les nommerais tous si je les connaissais tous par leur » nom. Nous ne devons pas craindre de les déshonorer, eux » qui, dans l'excès de leur lâcheté, ne craignirent pas de souiller » leur mémoire..... Effrayés des dangers de la veille et soucieux » de fuir ceux du lendemain, ils se laissèrent couler le long des » cordes du haut des murailles, ce qui leur valut, comme une » marque d'éternelle infamie, le nom de *sauteurs de cordes noc-* » *turnes* (1). » L'un des plus repréhensibles déserteurs, vu l'autorité de son exemple, fut sans contredit le comte de Blois, un des principaux chefs de la croisade, qui avait fui dès les premiers labeurs du siège d'Antioche par les chrétiens, pour aller communiquer son découragement à une armée de secours envoyée de Constantinople. Aussi, malgré sa gratitude envers la puissante race de Thibaud-le-Tricheur, fondatrice puis héréditairement protectrice de son abbaye de Bourgueil, Baudri n'hésite pas à flageller le coupable, sauf ensuite à relever délicatement son glorieux repentir (2).

Nous n'avons tant insisté sur le ferme bon sens et la haute sincérité de l'archevêque de Dol que pour mieux accuser l'esprit général de son livre, et par là recommander la lecture d'un historien apprécié, même en ce qui est des évènements d'orient, à l'égal d'un témoin oculaire (3). Non que, dans son ensemble et à dater du départ de l'armée chrétienne, l'œuvre de Baudri, qui

---

(1) « Horum quosdam nominare non prætermittam : licet omnes nominarem, » si omnes ex nomine nossem. Non enim eorum parcere debemus infamiæ qui » suæ nimis formidolosi non pepercerunt famæ... Hi hesterni belli timore per- » territi et ut crastinum aufugerent, solliciti, funibus per murum demissi sunt, » et ad perpetuam suam ignominiam *furtivi fumambuli* vocati sunt. — *Hist.* » *Hier.*, p. 114. — *Bibl. des croisades* (1822), p. 39. — L'*Esprit des croisades*, » p. 229. — L'abbé Darras, p. 531. — *Rev. hist.*, *eod.* — L'abbé Pasquier, » p. 254. »

(2) *Hist.*, *Hier.*, pp. 118-119. — Parfois cependant Baudri a de ces velléités d'indulgence qui le portent à excuser, avec une singulière naïveté, les plus atroces actions des croisés. Ainsi, à propos des chrétiens qu'au siège de Marrah la famine contraignit à dévorer des cadavres de Turcs : « Nec tamen eis imputa- » batur pro scelere, quoniam famem illam, pro Deo alacriter patiebantur ; et » inimicis manibus et dentibus inimicabantur. » — *Hist. Hier.*, p. 124. — *Rev. hist.*, p. 283. — L'abbé Pasquier, p. 252.

(3) *Bibl. des croisades* (1822), p. 41. — L'*Esprit des croisades*, *n. hist. et crit.*, p. 8. — L'abbé Darras, pp. 569-570.

en quatre livres s'étend du concile de Clermont à la bataille d'Ascalon, tranche sensiblement sur le fond commun des narrateurs du *Gesta*. Quelques-uns fournissent des relations plus nourries, comme Guillaume de Tyr ou Albert d'Aix ; ou plus spéciales, comme Foucher de Chartres, Raymond d'Agiles et Raoul de Caen, qui, en leur qualité privilégiée de chapelains, ont suivi et vu la croisade à travers Baudoin, Raymond de Saint-Gilles et Tancrède. On peut même relever dans l'*Historia Hierosolymitana* deux graves lacunes, car l'auteur s'est tû absolument sur le passage des armées chrétiennes à travers la Hongrie et la Bulgarie, et la fondation par Baudouin de la principauté d'Edesse. Néanmoins, comme nous l'avons dit, nous devons à Baudri plus d'une révélation précieuse. Ici, par exemple, il nous signale ce maladroit accaparement, par l'empereur grec Alexis, du pillage de Nicée comme la première cause de l'irrémédiable rupture entre les Latins et les Grecs (1). Là, c'est la pleine justification de cette mesure d'expectative, si critiquée bien que si sage, adoptée après la prise d'Antioche par les chefs de la croisade, préoccupés de renouveler les approvisionnements en laissant tomber les ardeurs de la canicule, avant de relancer les chrétiens exténués sur la route de Jérusalem (2). C'est ensuite un tableau très prisé de l'ordre suivi et de la discipline observée par les croisés dans leur marche triomphale de Tripoli à la Ville-Sainte (3). Ce sont aussi d'utiles renseignements sur la bataille d'Ascalon, tels que la prière des chrétiens avant le combat, l'emploi et le rôle des Ethiopiens dans l'armée égyptienne et leur extermination par Godefroy de Bouillon (4).

---

(1) *Hist. Hier.*, p. 97. — *Esprit des croisades*, pp. 494, 496-497. — *Rev. hist.*, p. 385.

(2) *Hist. Hier.*, p. 122. — *Bibl. des croisades* (1822), p. 41. — L'abbé Darras, pp. 569-570.

(3) *Hist. Hier.*, p. 129. — *Bibl. des croisades*, 1822, pp. 40-41 ; et 1829, p. 26. — *Rev. hist.*, *eod.* — L'abbé Pasquier, pp. 242-243.

(4) *Hist. Hier.*, p. 137. — *Hist. des croisades*, par Maimbourg, 1re partie, 1686, pp. 213 et 215. — *Bibl. des croisades* (1822), p. 41. — *Rev. hist.*, *eod.* — Nous devons aussi à ce propos relever une erreur de date dans le livre de Baudri, qui place en 1098 la bataille d'Ascalon, qui n'eut lieu qu'en 1099 (*Hist. litt. de France*, p. 105. — *Bibl. des croisades* (1822), p. 41.

C'est enfin et surtout l'évocation d'un personnage dont on a dû regretter de ne pas entendre, aux débuts de l'*Historia Hierosolymitana*, retentir la voix au concile de Clermont à côté d'Urbain II. Moins heureux que le grand pontife, son précurseur enflammé, Pierre l'Ermite, ne s'est pas survécu dans les reminiscences de la mémorable assemblée ; et, à cet égard, le temps a tout emporté avec lui. Même au cours de la première croisade, Dieu sait comme son auréole s'est longtemps éclipsée, depuis ces lugubres défilés de la Bithynie où il est allé engloutir l'avant-garde de l'armée chrétienne jusqu'aux murs honteusement désertés d'Antioche. Mais, dans cette première phase de la guerre sainte, aurons-nous à jamais perdu Pierre l'Ermite? Et en sera-t-il de lui comme de ces fragiles météores qui, après avoir ébloui tout l'univers, vont tout à coup s'évanouir dans l'espace? A Dieu ne plaise ! car le voici qui se réveille à l'heure suprême du siège de Jérusalem ; voici cet astre intermittent qui, sur les brèches de la cité de David, verse tous ses feux, dont on a pu là saisir et dont Baudri seul nous donne un reflet immortel.

C'est au moment où les croisés vont tenter contre Jérusalem le dernier assaut. Pour s'y mieux préparer, on organise autour de ses flancs entrouverts une procession générale qui, parvenue au sommet du mont des Oliviers s'arrête, et là : « Réveillez-vous, » enfants du Christ, » s'écrie Pierre l'Ermite (1) en face des sarrasins vociférant contre une croix dressée sur les remparts de la Ville-Sainte, « réveillez-vous, enfants du Christ, réveillez-» vous, cavaliers et piétons alertes, et attaquez énergiquement » cette cité, notre patrie. Voyez le Christ, qui aujourd'hui encore, » dans cette même ville, est proscrit, condamné et crucifié. » Comme Joseph, descendez-le de la croix et déposez dans le » sépulcre de votre cœur ce trésor incomparable ; et d'une main » virile arrachez-le à ces bourreaux impies. Car chaque fois que » ces juges scélérats, complices d'Hérode et de Pilate, insultent » ou persécutent vos frères, par là même ils crucifient Jésus-

(1) Car c'est incontestablement lui qu'il faut voir dans l'*aliquis* innommé de Baudri.

» Christ. Chaque fois qu'ils les torturent et les livrent à la mort, » ils s'unissent à Longin pour percer de leur lance les flancs du » Christ.... Et quoi ! verrez-vous cela sans pousser des gémis- » sements ! Je vous le demande à vous, frères et fils : si quelque » étranger avait frappé un des vôtres, ne vengeriez-vous pas » dans le sang cet affront ? Avec combien plus d'ardeur ne » devez-vous pas venger Dieu votre père, que vous voyez bafoué, » proscrit, crucifié, et que vous entendez implorer votre secours » avec des cris de détresse (1) ! »

Voilà des accents que Baudri n'eût jamais trouvés dans le silence du cloître ou dans les doctes loisirs d'un palais épiscopal, si un beau jour quelque pèlerin encore galvanisé par l'allocution du mont des Oliviers ne lui était venu communiquer ses effluves. Grâce à cette heureuse rencontre, nous possédons un Pierre l'Ermite qui vaut celui du concile de Clermont s'il ne le surpasse encore. Car on peut se demander si, au sein de la grave assemblée et à côté d'un majestueux pontife qui naturellement y donnait le ton, notre mobile et fiévreux orateur se vit aussi à l'aise qu'une fois livré seul aux merveilleux hasards de son improvisation, dans tout l'enivrement de la guerre sainte et adossé à Jérusalem, à ce foyer d'amour où d'abord il avait senti se dilater son cœur et s'embraser ses lèvres. Quoi qu'il en soit, c'est historiquement la grande originalité de Baudri d'avoir placé, chacun

(1) « Expergiscimini igitur, familia christi, expergiscimini milites et pedites » expediti, et civitatem hanc, Rem quidem publicam nostram, constanter capes- » site, Christum, qui adhuc hodie in civitate ista proscribitur, et crucifigitur, » attendite ; et de cruce, cum Joseph, vobis illum deponite, et in sepulchro » cordis vestri, theraurum illum incomparabilem, collocate ; et istis impiis » crucifixoribus illum viriliter eripite. Quotiens enim isti mali Judices, Herodis » et Pilati complices, fratribus vestris illudunt vel angariant, totiens Christum » crucifigunt : quotiens eos tormentant et occidunt, totiens lateri Christi cum » Longino lanceam infligunt... Quid igitur agitis ? Æquum est vos hæc audire, » vos ista videre, nec ingemiscere ? Patribus et filiis, et fratribus et nepotibus » dico : numquid si quis externus vestrum aliquem percusserit, sanguinem » vestrum non ulciscimini ? Multo magis Deum vestrum Patrem vestrum ulcisci » debetis : quem exprobrari, quem proscribi, quem crucifigi videtis ; quem cla- » mantem et desolatum et auxilium poscentem audits.... » *Hist. Hier.*, pp. 131-132. — *Esprit des croisades*, p. 459. — *Hist. des croisades*, 1829, p. 114 ; 1854, pp. 226-227. — *Bibl. des croisades*, 1829, p. 26.

dans son atmosphère et sur son horizon propres, Urbain II et Pierre l'Ermite, et de nous avoir déroulé tout son récit entre ces deux sublimes figures, l'une plus monumentale et l'autre plus vivante, où se résume l'apostolat des croisades.

Après avoir reconnu la solidité et mesuré les proportions de l'*Historia Hierosolymitana*, et après avoir contemplé les deux statues qui se répondent aux deux faces opposées de ce haut édifice, il est temps d'en étudier le style et d'en caractériser la physionomie. Disons-le de suite, malgré l'érudition classique habilement exploitée qui assure à l'archevêque de Dol une place si élevée dans la littérature latine du onzième siècle, il ne faut s'attendre à trouver dans son récit ni l'opulence de Cicéron, ni l'art de Tite-Live, ni l'éclat de Tacite, ni le nerf de Salluste, ni la rapidité de César, ni le relief de Florus, ni le coloris de Quinte-Curse. Encore moins y surprendrons-nous, dès que tombe le souffle d'Urbain II et de Pierre l'Ermite, ces ardeurs qui couvent sous le latin fermenté des Pères de l'Église ; et, d'autre part, un contemporain de la première croisade ignorait les raffinements des Vossius et des Erasme. Et même la prose de notre prélat n'est pas tellement châtiée qu'on n'y ait relevé une foule de barbarismes et d'hérésies grammaticales (1); sans compter ces ingrates assonances entre les multiples propositions d'une même phrase, où il se complaît avec un aveugle dilettantisme et qu'admire si naïvement l'abbé de Maillezais (2). Jusque dans ses meilleures intentions littéraires, Baudri n'est pas toujours dirigé par un goût bien sûr. Ses poétiques amplifications du récit de

---

(1) A cet égard, nous ne pouvons que renvoyer à la *Revue historique* (*loc. cit.*, pp. 377-378), pour la nomenclature des plus malsonnantes violations de l'orthographe et de la syntaxe.

(2) Rien que dans une seule page on a relevé les exemples suivants : « Nisi » Deus in castris suorum tunc *affuisset*, subsidiumque jam defessis *præparasset*, » ipsa dies totius expeditionis finem *peperisset*. — Gentiles fugæ se *crediderunt*, » et terga cedentibus *consensuerunt*. — Nam et si qui *potuerunt*, in latibulis » *delituerunt*. — Multum tunc dedicerant usum *prœliandi*, quoniam habuerunt » diuturnum tempus *feriandi*. » *Hist. Hier.*, pp. 97-99. — *Rev. hist.*, p. 378. — L'abbé Pasquier, pp. 241-242.

Tudebode surchargent son style (1). Dans les harangues de ses héros, où les guerriers de la croisade sont invariablement qualifiés de *Pères Conscrits*, la rhétorique de Tite-Live, alternant avec la dialectique des cloîtres, étouffe les accents de l'Illiade et des Chansons de gestes (2). Enfin tout le tissu de son ouvrage est comme pailleté de reminiscences tour à tour sacrées et profanes, qui s'y entrecroisent au point qu'on surprend dans une allocution de Tancrède un verset de la bible, et dans la bouche des Turcs un hémistiche de Virgile (3).

Mais n'oublions pas qu'ici le souple versificateur de l'abbaye de Bourgueil ne s'engage qu'avec d'inévitables tâtonnements dans une voie toute nouvelle, dans la voie de cette vaste littérature historique allant du *Gesta Dei per Francos* à Guillaume de Nangis, et que les historiens de la première croisade ont dû se frayer si laborieusement entre la rebutante sécheresse des chroniques monastiques et la prolixité aventureuse des compilations du faux Turpin. D'ailleurs, même réduite à sa juste

---

(1) *Rev. hist.*, p. 381. — L'abbé Pasquier, pp. 239-240. Donnons quelques échantillons de ce vicieux procédé ;

TUDEBODE.	BAUDRI.
At illi, audientes talia, stabant stupefacti, et timore perterriti, et concurrerunt in naves, et miserunt se in mare.	Nantæ, hujusmodi rumoribus exciti, alii anchoris abruptis, mare velivolum jam sulcabant et carbasas crepitantes in auras obliquabant, p. 114.
Audiens itaque Tancredus prudentissimus miles, projectus in flumen, natando pervenit in illos.	Quo Tancredus, sive per legatum, sive per tumultum cognito... rapidum calcaribus urgens cornipedem, fulmineus advolat, et fluvio qui intererat enatato, festinum comiti contulit præsidium, p. 92.
Reversi sunt retrorsum et ipsos imanimiter invaserunt.	Franci, anima redempto, in Turcos irruerunt unanimiter, et pugionibus vibratis, instabant efferatius in instantes : fragor et armorum niultus erat, et ab aereis cassidibus ignis elucubratus scintillabat; vulnera vulneribus illidebantur ; et campi nimio sanguine purpurabantur. Intestina videres et cæsa capita, et trunca corpora passim oppetentia, p. 105.

(2) *Hist. Hier.*, pp. 104, 108, 109 et *passim*. — L'abbé Pasquier p. 244.
(3) *Hist. Hier.*, pp. 96 et 136. — L'abbé Pasquier, pp. 241-242.

valeur et avec ses taches et ses anomalies, l'œuvre de Baudri, littérairement parlant, et en laissant de côté Guillaume de Tyr, aussi lui demeuré sans rival dans sa sobre et judicieuse élégance, l'œuvre de Baudri, somme toute, est encore l'œuvre la plus accomplie du *Gesta*. Nulle part ailleurs on n'y voit le drame de la première croisade se dérouler dans un courant aussi large, aussi harmonieux, aussi varié; nul autre historien ne l'y égale en fait de saveur latine et de mise en scène. Pour nous en mieux convaincre, avançons dans l'intérieur même de ce monument, non sans avoir d'abord médité cette haute paraphrase de la rubrique « *Gesta Dei per Francos*, » inscrite au péristyle et digne de la Cité de Dieu, du Discours sur l'Histoire Universelle et des Considérations sur la France :

« Ce n'est pas sans une inspiration divine que, de l'Occident » à l'Orient des hommes riches de tous les biens ont voulu se » faire soldats et, laissant leurs terres, leurs maisons, leurs » enfants et leurs femmes, sont partis joyeux, au milieu de cala- » mités innombrables, pour combattre, de leurs propres bras, des » nations barbares. Qui jamais avait entendu parler jusque-là de » tant de princes, de tant de chefs, de tant de soldats, de tant » de piétons combattant sans roi, sans général ? Car, dans cette » armée, nul ne fut le chef d'un autre; personne ne reçut les » ordres d'autrui. Personne ne suivit son inspiration particu- » lière; on s'en tenait toujours au conseil des sages, au bon » plaisir de l'armée entière. Il est donc certain que le Saint- » Esprit, qui souffle où il veut, les excita à entreprendre une » expédition si laborieuse, et mit dans leurs cœurs une concorde » inaltérable (1). » Oui, la première croisade est visiblement une inspiration de Dieu ; mais pour l'accomplissement de cette grande

(3) « Non enim sine divina inspiratione credendum est, ab occidentali ad » orientalem plagam, omnium rerum copiosos velle militatum iri ; et contra barbaras nationes, relictis prædiis et domibus, filiis et uxoribus, pugnaturos brachio suo inter innumeras calamitates gaudenter proficisci. Quis enim tot principes, tot Duces, tot milites, tot pedites sine Rege, sine Imperatore dimicantes eatenus audivit ? Neque siquidem in isto exercitu, alter alteri præfuit, alius alii imperavit : nemo quod sibi peculiare videbatur disposuit, nisi quod

œuvre, Dieu réclame surtout le bras des Francs. Voilà ce qui suggère à Baudri un noble motif de consolation, en voyant, sous la pernicieuse influence du comte de Blois, rétrograder l'armée de secours envoyée de Constantinople au blocus d'Antioche : « Cela » s'est produit sans doute par une permission de Dieu, qui » dispose tout avec suavité et ne permet pas qu'un seul passe- » reau tombe à terre par le seul effet du hasard. Si l'empereur » Alexis était arrivé jusqu'à l'armée chrétienne et eût triomphé » des Turcs, la victoire eût été attribuée à son peuple et non » aux soldats du Christ, à la multitude des Grecs et non à la » vaillance des Francs (1). »

Cependant nous voici au cœur même de l'*Historia Hierosolymitana*, et devant nous s'étale une riche galerie. Ce sont en premier lieu des portraits ; et, d'abord surgit Godefroy de Bouillon, qu'après la prise de Jérusalem et au moment de l'élection d'un roi Robert de Normandie recommande en ces termes aux suffrages de l'armée : « Il est, vous le savez, de sang royal, né » d'aïeux chrétiens et, comme d'usage on l'est chez nous, un » habile guerrier. Ses bras robustes dans les combats font mer- » veille ; aussi, dans cette guerre sainte, s'est-il éminemment » distingué en tout genre. Chez lui on voit spécialement reluire » la sérénité et fleurir la clémence, deux sœurs qui ne s'allient » nulle part aussi bien que dans un prince. La libéralité fait son » unique plaisir, aussi a-t-il répandu à profusion dans cette » guerre tout son patrimoine. Il combattra avec acharnement » les Gentils, et couvrira les chrétiens d'une virile protection. » Enfin pour user de termes étrangers et renfermer en peu de

---

» sapientium consultum decrevit, nisi quod plebiscitum collaudavit. Certum est » ergo quia spiritus sanctus qui ubi vult spirat, et ut tantos labores arriperent, » eos animavit, atque indiscissam eis concordiam inspiravit. » *Hist. Hier.*, prolog., pp. 84-85. — *Bibl. des croisades* (1819), p. 197. — *Rev. hist.*, p. 382. — L'abbé Pasquier, pp. 248-251.

(1) « Ex Dei tamen dispositione factum non dubitamus, qui disponit omnia » suaviter ; nec casu fortuito permittit, vel unum passerem ad terram cadere. Si » enim *Alexius* imperator advenisset Turcosque superasset, trimphus genti suæ, » non exercitui Dei ascriberetur ; et Græcorum multitudini deputaretur, non » Francorum fortitudini. » — *Hist. Hier.*, p. 119. — *Bibl. des croisades*, (1819), p. 24.

» mots la définition d'un bon prince, il sait à la fois *dompter un* » *ennemi orgueilleux et l'épargner dans sa défaite* (1). »

Vient ensuite le panégyrique de l'évêque du Puy, Adhémar, décédé, comme on sait, au cours de la croisade, peu après la délivrance d'Antioche : « Dans toute la milice du Christ ce fut un » deuil sans bornes ; car il était le conseil des grands, l'espoir » des orphelins, le soutien des faibles. Avec les soldats c'était » un guerrier ; avec les clercs il révélait un esprit tout clérical » dans sa direction et ses enseignements. Eminemment sage, » éloquent et affable, il était tout à tous (2). »

C'est enfin le sultan Kerbogah, chef de l'armée d'investissement d'Antioche : « Leur chef était Corboran, homme très belli- » queux, d'une audace sans pareille, prudent, riche, général de » troupes nombreuses, avide de gloire, gonflé d'orgueil, » guerrier d'un grand renom, chef des troupes du sultan de » Perse (3). »

Après les portraits arrivent les récits. Sans vouloir à cet égard abuser de la patience du lecteur, voici seulement un morceau découpé à la Salluste, où Baudri nous dépeint la perplexité des croisés au sujet du serment d'hommage exigé d'eux et, de guerre

---

(1) « Est enim, ut omnes novimus, vir Regii sanguinis, et proavis Christianæ » professionis ; more Gallicæ militiæ peritus : pectore et brachio vir in re mili- » tari efficacissimus. Qua de re per omnia est in hac expeditione singulariter » approbatus. Serenitas in eo specialiter refulget, clementia in eo floret, quæ » geminæ sorores præcipue decent principes. Dapsilitatem unice dilegit : quia » totum patrimonium suum et quidquid ex se habuit, in ista militia largiter » effudit ; imo in Dei servitio prudenter collocavit. Iste gentilibus hostiliter » inimicabitur, et Christianis viriliter patrocinabitur. Denique ut alienis utamur » verbis, et in brevi comprehenderimus plenitudinem opportuni principis : iste » est qui novit *parcere subjectis et debellare superbos* — *Hist. Hier.*, p. 135. — Maimbourg, *eod.*, p. 106. — *Bibl. des crois.*, p. 26 et 27. — L'abbé Pasquier, p. 244.

(2) « Factus est itaque luctus immoderatus, in tota Christi militia : quoniam » ipse fuerat consilium nobilium, spes orphanorum, imbecillium sustentamen- » tum ; militibus homo militaris, clericos clericaliter educebat et educabat, sin- » gulari prudentia præcluebat, eloquens et jocundus, omnibus omnis erat. » — *Hist. Hier.*, p. 123. — *Bibl. des crois.* (1822), p. 41. — L'abbé Darras, p. 558.

(3) « Horum Princeps et Dux Curbarannus erat, vir quidem bellicosissimus » nulli audacia secundus, prudentia præditus, divitiis copiosus, militariis auxiliis » constipatus, cupidus laudis, inflatus supercilio jactantiæ, magni nominis homo, » militiæ soldani Persiæ Magister. — *Hist. Hier.*, p. 111. — *L'Esprit des crois.*, pp. 216-217. — L'abbé Pasquier, p. 245.

lasse, obtenu par l'empereur de Constantinople : « L'artificieux » empereur l'exige ; les Francs lui opposent une dénégation » énergique. Les Francs allèguent qu'ils ne doivent le serment » qu'à Dieu, dont ils sont les soldats au cours de leur pèleri- » nage. Alors l'empereur refuse le passage (en Asie Mineure), » mais, s'ils fléchissent, leur offre des vivres et une escorte, et » s'engage à marcher à leur suite et à leur secours avec toutes » ses troupes. Les Francs étaient torturés dans leur conscience, » car à défaut du serment qui leur répugne les Grecs ne leur » octroyeront jamais le passage. Que faire ? ils se refusaient à » combattre des chrétiens. D'autre part, sans cela nul moyen de » s'ouvrir une route pacifique ; et leur cœur se soulevait à l'idée » de revoir leurs foyers sans avoir accompli le pèlerinage. » Enfin (1)... »

En fait de tableaux plus étendus, c'est d'abord le campement de l'armée chrétienne, inaugurant la campagne contre l'islamisme sous les murs de Nicée. Nulle part dans tout l'ouvrage vous n'y verrez mieux fondues ensemble les réminiscences de la bible et du paganisme : « O campement admirable, tentes dignes d'une » armée impériale. Qui jamais en a contemplé de pareilles ? » Qu'elle cesse, cette fable menteuse, de nous vanter Troie ! Fi » du camp des Grecs ! Qu'ils soient à jamais éclipsés les noms » et les actes de ces anciens héros. Ici Ulysse exerce son astuce ; » là, c'est Ajax qui étale son arrogance et Achille sa férocité. » Là, au contraire, paraît chez les chrétiens la simplicité de la » colombe. Sous leurs armes ils ne poursuivent qu'une gloire » sans tache. Avec des mœurs pures et des corps vigoureux ils » combattaient avec acharnement, veillant sur leurs âmes et » répudiant les désirs charnels et les voluptés illicites. Ils brillent

(1) « Hoc Imperator ingeniose quærere ; Franci viriliter negare ; Franci præ- » tendere se juramentum nulli nisi Deo debere, cujus milites erant in via ; ad » hæc imperator transitum abdicare : de cætero, et mercatum et conductum » polliceri, seque ipsum post eos iturum, et iis cum omnibus suis copiis sub- » venturum affirmare. Angustiabantur Franci, juramentum facere renuentes, » præsertim cum græci aliter eis meatum nequaquam consentirent. Quid face- » rent ? contra christianos pugnare nolebant ; transitum pacifici habere non » poterant : imperfecto ad quod ierant negotio, ad propria regredi abomina- » bantur. Tandem... » — *Hist. Hier.*, p. 93. — *Bibl. des crois.* (1829), p. 22. — L'abbé Pasquier, p. 243.

» de l'éclat des armes, mais l'innocence forme leur plus belle » parure. En vérité, j'avoue que si Balaam avait mérité de con- » templer ce beau spectacle, il eût préféré ces tentes aux tentes » d'Israël. Car, dans le camp chrétien, Phinée n'eût pas même » trouvé une Madianite qu'il eût dû percer de son glaive ; et le » serpent infernal n'eût trouvé à attaquer personne en punition » de ses crimes. En un mot, cette milice est une belle image de » l'Église; aussi pouvons-nous hardiment attribuer à sa beauté » ce chant de Salomon : « Vous êtes belle, ô ma bien-aimée, » comme les tentes de César et les pavillons de Salomon » (Cantic., 1, 4). » Dans cette expédition les chefs eux-mêmes » remplissaient l'office de soldats et de sentinelles, si bien que » vous n'eussiez pu distinguer le soldat du général et le général » du soldat. Tout, dans cette armée comme dans la primitive » église, était commun, au point que personne presque n'y eût » réclamé quelque chose en propre. On avait entièrement éliminé » du camp toute maison de débauche. L'on y rivalisait en fait » de pureté de mœurs ; si les femmes vivaient avec les hommes, » c'était dans l'état de mariage ou dans l'accomplissement de » fonctions légitimes. Quant aux délinquants, on leur jetait le » blâme à la face, pour mieux intimider le reste de l'armée. » Chaque jour les évêques prêchaient la continence. Tout scan- » dale et tout excès étaient bannis du camp. Les croisés s'expo- » saient à l'envi pour leurs frères au glaive des ennemis, et leur » joie était portée au comble s'ils mouraient pour venger leurs » outrages. O France ! ô pays digne d'être exalté au-dessus de » tous les autres pays. Combien sont belles les tentes que tu » déployes dans la Romanie ! Des extrémités de l'orient tu t'es » élancée sous les armes..... Que Dieu te maintienne éternelle- » ment dans cette unanimité de saintes résolutions, pour que » tu puisses marcher en sûreté vers cette Jérusalem objet de tes » soupirs (1). »

---

(1) « O castra speciosa ! O tentoria imperiosa ! Quis unquam similia vidit » tabernacula ? Cessit illa adulabilis fabula de Troia ; vilescant illa Pelasgorum » tentoria ; obscurentur ulterius procerum illorum actus et nomina. Illic Ulysses » suam exercuit astuciam ; Ajax suam ostentavit audaciam ; Achilles suam

Enfin paraît cet objet de tous les soupirs de l'armée chrétienne : « Quand les croisés furent arrivés à l'endroit d'où s'ap-
» perçoivent les tours de Jérusalem, qui pourrait parler digne-
» ment des larmes abondantes qu'ils versèrent ? Qui exprimera
» en termes convenables leurs sentiments ? Une joie immense
» leur arrachait des soupirs et des sanglots. Tous, à la vue de
» Jérusalem, s'arrêtèrent et, fléchissant le genou, baisèrent la
» terre. Tous auraient marché pieds nus, si la crainte de
» l'ennemi ne les eût forcés de poursuivre leur route sous les
» armes..... Ils ont donc pleuré sur la ville sur laquelle Jésus-
» Christ lui-même avait pleuré, ils l'assiégèrent à la troisième
» férie des huitièmes ides de juin. Ils l'assiégèrent non comme
» des enfants d'un autre lit qui viendraient assiéger une marâtre,

---

» manifestavit duriciam. Hic columbinam simplicitatem et in armis mundam et
» gloriosam exercebant militiam ; mundi moribus, vegeti corporibus, animosi
» dimicabant : quippe animabus suis præcavebant, carnisque voluntatibus et
» voluptatibus omnia illicita abdicabant ; fulgebant in armis : maximeque in
» morum armatu erant decentissimi. Fateor et verum fateor, quoniam si Balaam
» huic tam formosæ speculationi adesse meruisset, tentoria ista, tentoriis Isaeli-
» ticis præposuisset. In castris siquidem Christianis, nec Fines medianitidem,
» quam pugione confodere deberet, invenire ; nec serpens malignus quem pro
» malignitate sua torreret, haberet. Ut breviter dicam militia illa, formosæ
» ecclesiæ instar erat ; et forma, ut de tali non temerarius Salomonem decan-
» tasse autumaverimus : « Ecce tu pulchra es, anima mea, sicut tabernacula
» Cedar, sicut pelles Salomonis [Cantic. 1, 47]. » In ista siquidem expeditione
» duces ipsi militabant, ipsi duces excubabant ; ut nescires quid dux a milite,
» quid miles differrit a duce. Præterea ibi erat tanta omnium rerum communitas,
» ut vix aliquis aliquid sibi diceret proprium, sed, sicut in primitiva ecclesia,
» ferme illis erant omnia communia : Lupanar et prostibulum omnino a castris
» suis procul elinimaverant, et potissimum de morum honestate disceptabant.
» Ibi tamen cum hominibus mulieres habitabant, sed vel in conjugio vel in
» legali ministerio. Si quis enim alicujus convinciebatur inhonestatis, vel in
» faciem, ut cœteris metus incuteretur, castigandus increpabatur : Quotidie
» siquidem de continentia sermocinabantur Episcopi, et omne scortum, et
» abusum de medio castrorum abhominabantur. Opponebant se certatim cas-
» trenses illi pro fratribus, inimicorum gladiis ; et mirum in modum lætabantur,
» si mori mererentur pro ulciscendis proximorum injuriis : O super omnes
» Regiones extollenda Gallia ! Quam pulchra tabernacula tua ecce in Romaniâ !
» ab Occidentali Europâ armata iter arripuisti.... Conservet, ac perennet Deus
» hanc bonæ voluntatis tuæ unanimitatem : Quatinus tuta procedere possis ad
» quam suspiras Jerusalem. » *Hist. Hier.*, pp. 95-96.— *Esprit des crois.*, p. 455. — *Bibl. des crois.* (1829), pp. 22-23. — L'abbé Pasquier, p. 251.

» mais comme des fils qui viennent délivrer leur mère (1). »
Voilà une page à jamais consacrée, pour avoir évidemment inspiré (car huit siècles plus tard, au terme d'un nouveau pèlerinage et à son tour parvenu aux hauteurs d'Emmaüs, Châteaubriand évoquera le tout dans un même souvenir) pour avoir, dis-je, inspiré ces strophes mémorables du Tasse : « Voilà qu'on » voit apparaître Jérusalem. Voilà que toutes les mains montrent » Jérusalem. Voilà que Jérusalem s'entend saluer par mille voix » ensemble. —... A la grande et douce joie dont cette première » vue remplit les cœurs, succéda un profond sentiment de » contrition, mêlé d'une tendresse craintive et respectueuse. » Chacun osait à peine lever les yeux vers la cité qui avait été la » demeure choisie du Christ, où il mourut, où il fut enseveli, où » il reprit la vie. — D'humbles accents, des paroles à voix basse, » des sanglots étouffés de soupirs pleins de larmes, les élans » continus d'un peuple, qui en même temps se réjouit et s'afflige, » faisaient courir dans l'air un murmure pareil à celui qu'on » entend siffler dans les forêts touffues quand le vent souffle à » travers les feuilles, ou bien au bruit sourd que fait la mer » qui se brise sur les écueils ou siffle en se répandant sur ses » rivages (2). »

Pour ne pas épuiser la revue des plus saillantes parties de l'œuvre de Baudri, il ne nous reste plus qu'à y signaler çà et là

---

(1) « Ubi vero ad locum ventum est, unde ipsam turritam *Jerusalem* possint » admirari, quis quam multas ediderint lachrimas dignè recenseat ? Quis affectus » illos convenienter exprimat ? Extorquebat gandium suspiria, et singultûs gene- » rabat immensa lœtitia. Omnes visâ Jerusalem substiterunt, et adoraverunt ; et » flexo poplite terram sanctam deosculati sunt. Omnes nudis pedibus ambularent, » nisi metus hostilis eos armatos incedere debere præciperet. Ibant, et flebant, » fleverunt igitur super illam, super quam et Christus illorum fleverat ; et mirum » in modum super quam flebant, ferià tertiâ, octava Idus junii, obsederunt. » Obsederunt inquam, non tanquam novercam provigni, sed quasi matrem filii. »

(2) « Ecco apparir Gerusalem si vide,
Ecco additar Gerusalem si scorge
Ecco da mille voci unitamente
Gerusalemme salutar si sente.

. . . . . .

Al gran piacer chexquella prima vista
Dolcemente spiro nell'altrui petto,
Alta contrizion successe, mista
Di timoroso e reverente affetto.

quelques tons pittoresques. Ici, c'est un vif aperçu de la plantureuse campagne d'Antioche (1). Plus loin, au moment où les croisés s'élancent contre Kerbogah, ce sont *les joyeux hennissements des chevaux sous la rosée du matin* (2) Là, c'est le jeune fils de l'émir Accien, gouverneur d'Antioche et tué sous les murs de sa citadelle, qui vient implorer la vengeance de Kerbogah avec *des larmes perlant sur ses joues revêtues des premières grâces de la puberté* (3). La prédication de la croisade est *un tonnerre* qui réveille tout l'occident, et les armées chrétiennes fondent sur l'Asie comme *une nuée de sauterelles* (4). Un des trop fameux déserteurs de la croisade, Hugues de Vermandois, envoyé en ambassade après la délivrance d'Antioche à l'empereur Alexis pour lui rappeler ses promesses de secours et qu'on ne revit plus, est assimilé au *corbeau de l'arche* (5). Enfin, sur le champ de bataille d'Ascalon, Godefroy abat les Ethiopiens *comme un moissonneur fauche une récolte* (6).

Et maintenant, après avoir à loisir promené nos regards en

Osano appena d'innalzar la vista
Ver la città, di Cristo albergo eletto,
Dove mori, dove sepolto fue,
Dove poi rivesti le membre sue.

Sommessi accenti e tacite parole,
Rotti singulti e flebili sospiri
Della gente, ch'in un s'allegra e duole,
Tan che per l'aria un mormori s'aggiri,
Qual nelle folte selve udir si suole,
S'avvien che tra le frondi il vento spiri ;
O quale infra gli scogli a presso ai lidi
Sibila il mar percosso in rauchi stridi »

La *Bibliographie des croisades* donne sur ce sujet un relevé des extraits de tous les narrateurs du *Gesta*, et parmi lesquels Guibert de Nogent, dont le morceau est reproduit à côté de celui de Baudri dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Mais ici encore la priorité doit appartenir à l'archevêque de Dol. *Hist. Hier.*, pp. 130-131. — *Gerusalemme liberata*, cant. III. — *Esprit des cr.*, p. 368. — *Bibl. des cr.*, éd. de 1819, p. 389 ; et *Pieces justific.*, pp. 567-568 ; et éd. de 1829, p. 26. — *Itinér. de Paris à Jérusalem* (1832), pp. 291-292.

(1) *Hist. Hier.*, p. 112.

(2) *Hist. Hier.*, p. 120.

(3) *Hist. Hier.*, p. 120. — L'abbé Pasquier, p. 245.

(4) *Hist. Hier.*, p. 89. — *Hist. des cr.* (1819), p. 465. — *Bibl. des cr.* (1822), p. 37. — L'abbé Pasquier, pp. 240-242.

(5) *Hist. Hier.*, p. 122. — *Hist. des cr.* (1819), p. 344.

(6) *Hist. Hier.*, p. 137.

tous sens sur l'*Historia Hierosolymitana*, et après en avoir par là pénétré le caractère, nous n'hésiterons plus à assigner à Baudri sa place dans le recueil des narrateurs latins de la première croisade. L'archevêque de Dol y doit marcher de pair avec Guillaume de Tyr que nous avons vu déjà lui céder la palme dans la recomposition du discours d'Urbain II, et qui par ailleurs doit partager avec lui la priorité. Car tous deux, par-dessus tous les autres, se piquent à la fois d'élégance et de sincérité, l'un dans son complet récit et l'autre dans sa brillante œuvre d'art. Pour nous résumer, en associant ensemble Baudri et Guillaume Tyr, celui-ci plus considéré et celui-là plus séduisant, on a les deux plus beaux côtés du *Gesta*.

Nous venons de caractériser et de classer dans la littérature latine des croisades le livre de notre prélat : il ne nous reste plus qu'à en suivre les destinées. Ce livre fit promptement fortune, car peu d'années après sa publication un des plus savants historiens ecclésiastiques du moyen âge, Orderic Vital, ami de Baudri et grand appréciateur de l'*Historia Hierosolymitana* au double point de vue du fond et du style, y a puisé, pour le transcrire littéralement dans ses annales, presque tout ce qu'il relate de la première croisade. A son tour Vincent de Beauvais en a inséré de copieux extraits dans son *Miroir historique ;* et au quinzième siècle Baudri, alternativement avec Guillaume de Tyr, défraye Pierre Le Baud dans la partie de son *Histoire de Bretagne* consacrée à la guerre sainte. Pendant ce temps se multipliaient, d'un bout à l'autre du monde lettré, les manuscrits de l'*Historia Hierosolymitana*, dont l'un même, vers le début du dix-septième siècle, passa de la grande bibliothèque de Pierre Pithou en Allemagne ; et c'est ainsi que naturellement l'archevêque de Dol vint prendre place, aussitôt après l'Anonyme et Robert de Saint-Remy de Reims, dans la célèbre édition, publiée par Bongars à Hanovre en 1611, du *Gesta Dei per Francos* (1).

(1) En attendant la réédition de l'*Historia Hierosolymitana* dans le nouveau volume, actuellement sous presse, du *Recueil des Historiens occidentaux des*

Voilà pour les vicissitudes et la portée historiques de l'œuvre de Baudri ; mais cette œuvre a laissé des traces non moins vives dans le domaine de la littérature. La guerre sainte, qui coïncide avec le plein épanouissement de la poésie romane en France, y a ravivé l'imagination des jongleurs ; et naturellement, dans leurs chansons de gestes, se sont entés sur les légendes du cycle de Charlemagne les récits des exploits d'Orient. Car voyez quels éléments d'épopée dans la première croisade ! Dans ce long drame, qui s'ouvre aux accents d'un Urbain II et d'un Pierre l'Ermite et se clôt sur le Saint-Sépulcre, c'est la mâle et naïve jeunesse des Francs aux prises tour à tour avec les séniles méfiances du Bas-Empire et les puissantes ardeurs de l'islamisme. Ici les labeurs cyclopéens du blocus d'Antioche ; là cet élan inspiré qui jette les chrétiens dans Jérusalem. Ici, c'est dans Godefroy cet ensemble de suavité et de force qui le désigne pour le trône de David ; là se décèlent partout autour de lui l'audace aventureuse de Baudouin, l'expérience et la ténacité du comte de Saint-Gilles, l'astuce de Bohémond, les chevaleresques ardeurs de Tancrède, la magnificence du comte de Vermandois, l'éclat des comtes de Normandie et de Flandre. Ici (car dans la croisade grondent les orages qui enfantent les Iliades), ici la querelle de Baudouin et de Tancrède sous les murs de Tarse, et plus loin celle de Bohémond et du comte de Saint-Gilles au pied de la citadelle d'Antioche. En fait de merveilleux, à Antioche on a la Sainte-Lance, qui aux reflets d'une vision lumineuse émerge des flancs de la vieille basilique de Saint-Pierre ; puis les phalanges

---

croisades. Order. Vit., pp. 259 ; 622-623, et *passim*. — *Bibl. mundi*, *eod.*, p 1035 et *passim*. — *Hist. de Bretagne*, par Pierre Lebaud (1638), pp. 170-172. — Baronius, *eod.*, p. 646. — Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* (1739), pp. 18 ; 72 ; 120. — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis* (Paris, 1665), t. I. : *Catalogus illustrium academicorum*, p. 562. — *Notice* de la bibliothèque de François Pithou (t. II *De la vie de Pierre Pithou*, Paris, 1756), p. 247. — *Joannis Cuspiniani de Cæsaribus atque imperatoribus romanis opus insigne* (Francofurti, typis Wechelianis, 1601), p. 286. — *Gesta Dei per Francos*, præfat. — Vossins, *eod.*, p. 770. — Mircœus, *eod.* — Cave, *eod.* — Oudin, *eod.* — Lelong, *eod.* — *Hist. litt. de Fr.*, *eod.*, p. 105. — *Bibl. des cr.* (1822), pp. 35 et 320. — *Rev. hist.*, pp. 385 et 386. — Mentionnons encore ici un autre travail historique d'un anonyme basé sur Baudri comme celui d'Orderic Vital et représenté par le mss. de Paris 5.513 (*Rev. hist.*, p. 385).

du ciel assistant contre Kerbogah l'armée chrétienne ; puis ailleurs le grand saint Georges se dressant sur le mont des Oliviers. En même temps (car la plus majestueuse épopée a de réjouissants intermèdes), on a les extravagances mêlées aux préparatifs de la guerre sainte, et plus loin, dans ce vicomte de Melun Guillaume le Charpentier, si poltron sous sa hâblerie et avec sa force herculéenne, un type accompli des héros de parade. Et puis à tout cela voyez quels encadrements, depuis les féeries de Constantinople et les délices de la Mésopotamie jusqu'aux solennelles désolations de la Judée, et depuis les gorges du Taurus et les cèdres du Liban jusqu'aux frais bosquets de l'Oronte ! Voilà quel panorama homérique se déroule dès les plus lointains abords de la Ville-Sainte ! Car la délivrance de Jérusalem est le dernier chant de ce long poème ; et en définitive le Tasse ne nous a donné de la première croisade qu'un splendide couronnement.

Pour en revenir à notre littérature romane, sous les premiers récits des exploits d'outre-mer les chansons de gestes ont donc vite pullulé ; et bientôt, comme Charlemagne, la première croisade a eu son cycle. Malheureusement tous ces poèmes sont aujourd'hui ou perdus ou remaniés. Du moins on avait désespéré d'en retrouver un seul intégral et intact, lorsqu'amenés tout récemment, par leurs recherches en vue du *Recueil des Historiens occidentaux des croisades*, à fouiller toutes les bibliothèques de l'Angleterre, MM. Langlois et Meyer y exhumèrent, l'un de la Bodleyenne et l'autre du presbytère de Spalding, deux manuscrits, dont l'un tombant de vétusté au point qu'on n'en pouvait qu'à grand'peine soulever les feuillets sans les réduire en poussière, et qui contenaient deux copies, d'origines diverses mais à peu près conformes, d'une même geste entière sur la première croisade, datant de la fin du douzième siècle et entée sur l'*Historia Hierosolymitana* (1).

Quel fut en Angleterre l'auteur, sans doute Normand, de ce

(1) La première copie émane d'un scribe normand du douzième siècle, et la seconde est de la dernière moitié du quatorzième. Le poème est intitulé : *Le siège d'Antioche ovesque le conquest de Jérusalem de Godefred de Boilion.*

poème presque intégralement conservé mais d'ailleurs médiocre? Par quel hasard le livre de Baudri est-il tombé aux mains de ce trouvère innommé, et comment a-t-il provoqué sa verve (1)? Ce sont là autant de points ténébreux, mais que nous nous pouvons consoler de ne pas éclaircir ; car la seule apparition de ces deux documents dans les arsenaux les plus reculés de l'érudition britannique nous révéle assez par elle-même la lointaine influence de l'œuvre de l'archevêque de Dol au moyen-âge sur la poésie vulgaire (2). Et puis, n'avons-nous pas en pleine renaissance relevé de cette œuvre une empreinte bien autrement mémorable à l'extrémité opposée de la littérature européenne? Encore une fois et pour caractériseren un dernier trait l'*Historia Hierosolymitana*, non content de ressusciter Urbain II et Pierre l'Ermite, Baudri nous a valu quelques vers du Tasse, et par là mérité en face de Jérusalem un souvenir de Châteaubriand.

---

(1) Voici tout ce que nous trouvons au début même du poème sur l'histoire de sa composition :

Ore vos commencerai l'estoire qui moult est bien rimée
Toute faite par mettre, sanz sillabe faussée
. . . . . .
Uns [...] clercs provencal l'ad premiers latinée
[...] en fist un grant livre ou Baudris l'a trovée
L'archevêque de Dol qui mult mielz l'ad ditée,
Et solunc le language en romanz trèstornée
Pource que mielz l'entendent qui ne sunt letrée (*sic*).

A s'en tenir à la rigueur des deux vers soulignés de ce texte, on arriverait à considérer comme auteur de cette geste Baudri lui-même. Mais il y a entre ces deux vers une évidente lacune ; car un latiniste aussi raffiné que l'archevêque de Dol aurait cru déroger en *trouvant* en langue vulgaire.

(2) Lelong, *eod.*, n° 16592. — *Rev. hist.*, p. 386. — *L'esprit des croisades*, n. *Hist. et crit.*, p. 9. — *Un récit en vers français de la première croisade*, fondé sur Baudri de Bourgueil : noticés et extraits, d'après les manuscrits d'Oxford et de Spalding, par Paul Meyer (extrait de la *Romania*, t. V, Nogent-le-Rotrou, 1876, *passim*. — L'abbé Pasquier, p. 236. — Nous épargnons, du reste, au lecteur, toute citation de ce poème fastidieux, en nous bornant à le renvoyer aux longs extraits publiés par M. Meyer avec le texte de Baudri en regard.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

AUGUSTIN POUS

CURÉ DE MAZAMET,

DÉPUTÉ DE TOULOUSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1789,

Né à la Bruguiere, le 1er novembre 1747,

Décédé à Mazamet, le 3 juin 1816.

D'après un portrait gravé à Paris, en 1790.

LE CURÉ POUS

Correspondance inédite d'un Membre de l'Assemblée Constituante

1789-1791.

IV.

Cette lettre touchante et résignée est comme le testament politique du curé Pous, et son adieu à cette Assemblée dans laquelle il était entré, deux ans auparavant, avec de si généreuses espérances. Il en sortait sans regrets et l'on peut ajouter sans ressentiments. Rien d'amer ne se mêle à l'expression de sa douleur. Il oublie ses propres maux, ses propres intérêts, pour ne songer qu'à ceux de son pays.

Sa situation était pourtant des plus pénibles. En quittant l'Assemblée, il était sans asile. Son presbytère était occupé par un intrus. Son église même lui était fermée. S'il pouvait encore dire la messe, ce n'était que dans des oratoires ou des chapelles particulières. Encore des scènes indécentes ou cruelles venaient-elles trop souvent chasser les prêtres fidèles de ce dernier asile!

On était parvenu à soulever contre lui ceux à qui il n'avait jamais fait que du bien. Il fut brûlé en effigie sur la place publique. Ses jours furent menacés.

Comme beaucoup de ses confrères, il revint à Paris attendre les évènements. Les mesures de surveillance et de persécution y étaient moins rigoureuses, et du moins elles n'y présentaient pas ce caractère pour ainsi dire personnel, qui, soit de la part de ceux qui les ordonnaient, soit aux yeux de ceux qui en étaient l'objet, devait, dans le fond des provinces, en rendre la tyrannie

encore plus insupportable (1). Il se retira au couvent des Eudistes.

---

(1) Une intéressante communication, due à l'obligeance de M. Jolibois, archiviste du Tarn, nous permet de donner un aperçu des mesures auxquelles donnèrent lieu, dans ce département, les lois qui exigeaient le serment des ecclésiastiques fonctionnaires. Ces lois y avaient excité une grande agitation, surtout dans la Montagne. Environ 125 prêtèrent le serment; quelques-uns d'eux le rétractèrent plus tard. On ne prit toutefois pas de mesures contre les réfractaires, avant le décret du 20 juin 1791, qui ordonnait des poursuites contre ceux d'entr'eux qui auraient continué l'exercice de leurs fonctions publiques; on se contentait de les remplacer par des assermentés. Une lettre pastorale de l'Évêque de Lavaur, datée de Toulouse, le 21 mai 1791, qui conseillait la résistance, fut renvoyée à l'accusateur public le 17 juin, et le Directoire de département la blâma fortement. L'anarchie commença. Des paroisses dénonçaient leur curé réfractaire, tandis que d'autres repoussaient les prêtres assermentés. Quelques-uns des réfractaires furent éloignés de leurs paroisses, d'autres même expulsés du Département. En exécution de la loi du 26 août 1792, qui autorisait le séjour en France des prêtres sexagénaires ou infirmes, mais sous la surveillance de l'administration et en réclusion, l'ancienne Chartreuse de Saix fut désignée comme lieu de dépôt. Les détenus y furent traités avec humanité. Le 20 juin 1794, l'administration départementale décidait que la maison de réclusion, « qui devait être plutôt considérée comme un hospice, » serait visitée par deux de ses membres; elle y avait organisé un service de santé ainsi composé : un médecin, un chirurgien, un économe, un cuisinier, deux aides de cuisine, un infirmier chef et un infirmier pour huit malades. On permettait aux détenus de dire la messe le dimanche; seulement, le portier devait tenir les portes fermées. Un assez grand nombre moururent dans cette maison (16 sur 99 entrés du 20 juin au 22 novembre 1793). D'autres furent élargis, sur la simple déclaration du lieu où ils voulaient se retirer, par l'ordre du représentant Laurens. Mais des imprudences eurent lieu; le système des rigueurs reprit le dessus; la garde nationale et les gendarmes traquèrent les réfractaires; en 13 mois (1794-1795), quatre de ces malheureux périrent sur l'échafaud. Au mois d'août 1796, il y avait encore à la Chartreuse, 37 prêtres qui demandaient leur mise en liberté. Ils avaient dû d'abord pourvoir à leur nourriture; puis un arrêté du représentant Bô avait accordé à chacun d'eux trente sols par jour; le prix des vivres augmentant, on leur attribua successivement deux livres, trois livres, cinq livres (avril 1795). Le pain, à cette époque, valait deux livres, la viande trois, et le vin cinquante sous la pinte. Quatre mois plus tard, un arrêté du Gouvernement leur accordait dix livres par jour. En 1797, les mesures de rigueur prirent fin, mais pour se renouveler bientôt, à la suite des agitations royalistes dont le Tarn fut le théâtre. L'administration départementale ordonna même l'arrestation de tous les prêtres rentrés depuis l'abrogation de la loi de clémence, et leur traduction devant le tribunal criminel. Vingt-cinq qui avaient fait leur soumission, mais qu'on accusait de troubler encore la tranquillité, furent arrêtés par ordre du Gouvernement. Du moins, il n'y eut pas d'exécution. Les troubles continuèrent jusqu'en 1800, surtout dans la Montagne, où les prêtres insoumis reprenaient au besoin, *manu militari*, possession de leurs églises. Au commencement de juin 1801, un arrêté du sous-préfet de Castres ordonnait encore l'arrestation de trois prêtres insoumis qui avaient obtenu leur entrée à l'hospice de cette ville, et persistaient à y

Nous ignorons si ce voyage avait précédé la loi du 26 août 1792, qui enjoignait à tous les prêtres insermentés de sortir de France dans la quinzaine, sous peine d'être déportés à la Guyane.

Aussitôt après la journée du 10 août, qui renversa la Royauté, la Municipalité nouvelle envoya aux diverses sections de Paris les listes des évêques et des prêtres non assermentés, avec l'ordre de les arrêter et de les conduire soit aux Carmes, soit au Séminaire de Saint-François, soit à l'Abbaye. La mesure ne fut pas uniformément exécutée. M. Pous ne fut pas arrêté. Il put même, quelques jours avant le massacre qui eut lieu au couvent des Carmes, y rendre visite aux nombreux amis qu'on y avait incarcérés ; mais il faillit périr en sortant. Une sentinelle croisa sur lui sa baïonnette, et sans l'intervention d'un officier de garde qui la détourna avec sa canne, il allait être percé. D'autres dangers l'attendaient encore aux Eudistes. Sur ses 39 compagnons, 38 furent arrêtés et conduits aux Carmes pour y être égorgés. Il parvint à s'évader, et au milieu de difficultés et de périls si grands qu'il regarda toujours comme une sorte de miracle d'avoir pu s'y soustraire, à sortir de Paris et à gagner Rouen. Un passeport délivré par la municipalité de cette ville, le 27 septembre 1792 (1), lui permit de s'embarquer pour

---

célébrer la messe, en présence quelquefois de 200 personnes. Les ecclésiastiques étaient divisés en deux classes : *Lous Quissonan* et *Las Rataplenas;* les premiers exerçant librement, sous les auspices de la loi, et les autres ne le faisant qu'en cachette, ce qui leur avait valu le surnom de *Chauves-Souris*. Ces derniers étaient presque tous revenus d'Espagne et refusaient jusqu'à la *promesse de fidélité*. Le Concordat mit fin à ces divisions.

(1) Il figure sur la *Liste supplétive des Prêtres*, etc., dressée le 25 fructidor an III, et annexée à celle des émigrés du district de Castres, avec cette mention : « Parti en exécution de la loi du 26 août 1792, et avec un passeport. »

Le 20 pluviose an II, les commissaires de Labruguière s'étaient transportés dans la maison paternelle d'Augustin Pous, prêtre émigré, située rue des Lombards ; ils l'avaient mise sous le sequestre, malgré les protestations du sieur Chabbert qui soutenait l'avoir achetée de Jean Pous, homme de loi, héritier de feue Anne Alquier, sa mère, le 21 août dernier (vieux style). On saisit encore une maison en ruines dans la même rue, un jardin, deux champs et une vigne. La bibliothèque du Curé avait été saisie à Mazamet. En rentrant en France, il demanda la remise de ses chers livres, au nombre (évidemment inférieur à la réalité), de 471 volumes ainsi répartis : Histoire Sainte, 29 ouvrages; Théologie, 41; Droit Civil ecclésiastique, 30; Sermonnaires, Instructions pastorales, Méditations, 14; Grammaires et Dictionnaires, 12 ; Philosophie, 10;

l'Angleterre où beaucoup de ses confrères, proscrits comme lui, l'avaient devancé ou devaient le rejoindre.

Le nombre des prêtres Français réfugiés en Angleterre fut très considérable. Il y en avait plus de 3,000 venus presque tous de Bretagne et de Normandie, à Jersey, en 1792, et 4,000 dans le reste du Royaume (1). Beaucoup sans doute repassèrent en Europe ou partirent pour l'Amérique, pour les missions de la Chine, etc.; mais ils furent remplacés par ceux qui, ayant d'abord cherché un asile en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en furent chassés par les progrès des armées françaises.

Un historien distingué (2) a constaté, avec raison, que l'arrivée des Émigrés Français en Angleterre y causa une sensation profonde et ne contribua pas peu à fortifier l'aversion des Anglais pour la Révolution Française. « A l'aspect de la détresse de ces hommes naguère riche et puissants; au récit de tant d'assassinats, de tant d'outrages prodigués à la religion, aux classes élevées, au Roi lui-même et à sa famille, maintenant prisonniers et menacés jusques dans leur existence, tous les Anglais sincèrement attachés aux institutions de leur pays, tous ceux qui avaient quelque chose à perdre dans un bouleversement politique, ceux en qui l'esprit de parti n'avait pas étouffé tout sentiment de générosité et de pitié, furent émus d'indignation, de douleur et d'effroi. L'opposition constitutionnelle vit ses rangs s'éclaircir, et ce qui en resta se sentit singulièrement embarrassé dans son attitude et son langage, ne voulant pas abandonner ses convictions intimes, mais craignant de paraître, en les soutenant, défendre la cause du crime et s'allier aux anarchistes. »

Histoire Ecclésiastique, 8; Histoire Profane, 6; Liturgie, 5; Controverse, 4; Sciences, 4; Littérature, ... Ce n'est qu'en 1806, le 1er février, que la mairie de Castres lui rendit 168 volumes faisant partie des doubles de sa Bibliothèque. (Renseignement transmis par M. Emile Jolibois, archiviste du département du Tarn.)

La vente de son chétif mobilier, épars dans diverses maisons de Mazamet — il n'avait plus d'asile à lui — se fit le 21 fructidor suivant, et produisit 5,289 livres, 6 sous.

(1) LUBERSAC, *Journal historique et religieux de l'Émigration et Déportation du Clergé de France en Angleterre;* Londres, 1802, in-8°.

(2) L. DE VIEIL-CASTEL, *Essai historique sur les deux Pitt,* t. II, p. 76.

L'hospitalité que les prêtres reçurent dans toute l'Angleterre fut admirable de générosité et de délicatesse. Non seulement les catholiques des Trois Royaumes, mais les protestants (1) vinrent à leur secours avec un élan qui persista jusqu'à la fin. Le Gouvernement, mis en demeure par le sentiment public, s'y associa largement. Un bill du Parlement, qui se renouvela d'année en année jusqu'en 1802, accorda aux évêques 10 guinées (235 fr.) par mois, et 35 schellings (43 fr. 50 c.) aux simples prêtres. M. Pous eut part à ces secours, à partir du commencement de 1796. Il eût pu toucher plus tôt, mais il laissait passer les plus nécessiteux avant lui (2). Il n'est pas jusqu'au petit peuple qui ne respectât et n'aimât les pauvres prêtres réfugiés et ne les comblât à l'occasion de générosités touchantes (3).

La charité, le dévouement, l'intelligence de beaucoup d'entre eux, parmi lesquels il faut citer l'abbé Carron (4), l'évêque de

---

(1) L'illustre Burke fut un des protecteurs les plus zélés des prêtres réfugiés. Le clergé Anglican se distingua par son zèle charitable. (PUISAYE, *Mémoires*, t. III, p. 43.) L'Université d'Oxford, en outre de ses autres libéralités, fit imprimer pour eux 2,000 exemplaires du *Nouveau-Testament*, texte de la Vulgate; le marquis de Buckingham, gouverneur d'une des provinces, suivit cet exemple. C'est à la nation anglaise, en reconnaissance de sa générosité pour le clergé français, que l'abbé Barruel dédiait son *Histoire du Clergé pendant la Révolution Française*.

(2) « Nous soussigné, certifions que *M. Augustin Pous, curé de Mazamet*, du diocèse *de Lavaur*, est du nombre des Ecclésiastiques non assermentés que la Révolution Française a réduit (*sic*) à quitter leur patrie, et comme tel nous le recommandons à tous ceux qui liront le présent certificat.

« Donné à Londres, le *2 mai 1793*.

† J. M., ÉV. DE LÉON. »

Les mots soulignés sont seuls écrits à la plume.

(3) M. Bardoux, *Notes sur Montlosier et l'Émigration*, publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*.

(4) CARRON (Gui-Toussaint-Julien). — Né à Rennes, 1760; prêtre, écrivain, directeur de l'Institut royal de Marie-Thérèse; mort à Paris, 1821, entouré de respect et de regrets universels.

Vers de Delille pour son portrait :

Des Français exilés seconde providence,
Dans leur secret asile il cherche leurs malheurs;
Il soigne la vieillesse, il cultive l'enfance,
Il instruit par sa vie, il prêche avec ses mœurs;
Et quand sa main ne peut secourir l'indigence,
Il lui donne ses vœux, sa prière et ses pleurs.

Léon (1), celui de Tréguier (2), l'abbé Chantrel, et de quelques pieuses dames, à la tête desquelles était Mme de Silhburn, firent des miracles. On trouva moyen de pourvoir aux besoins matériels et spirituels, non seulement des prêtres réfugiés, mais de prêtres de toute la colonie française. Hôpitaux civils, ateliers, bibliothèques, tout fut organisé avec une prudence et gouverné avec une sagesse également admirables (3).

---

(1) De la Marche (Jean-François). — Né dans le diocèse de Quimper, 1729 ; officier ; évêque de Saint-Pol de Léon, 1772 ; mort à Londres, 1806. Il se signala par son opposition à la Constitution civile du Clergé et même au Concordat ; plein de charité, d'ailleurs, et ayant été le bienfaiteur et le père de ses compatriotes réfugiés en Angleterre.

(2) Le Mintier (Augustin-René-Louis). — Né dans le diocèse de Saint-Malo, 1729 ; évêque de Tréguier, 1780 ; opposant, comme le précédent, à la Constitution civile et au Concordat ; mort à Londres.

(3) On nous pardonnera de rappeler ici les beaux vers de Delille :

« Salut, ô Sommerstown, abri cher à la France !
Là, le malheur encor bénit la Providence ;
Là, nos fiers vétérans retrouvent le repos ;
Et le héros instruit les enfants des héros :
Là, près d'un Dieu sévère éclate un Dieu propice.
Quel riche bienfaisant a fondé cet hospice ?
A la voix de Carron le luxe s'attendrit,
Sa vertu les soutient, et son nom les nourrit.
Pour lui, pour l'indigent, la douce bienfaisance
Trouve le superflu, même dans l'indigence ;
Et parmi les bannis ses pieuses moissons
De l'avare opulence ont surpassé les dons. »

Les Français, prisonniers de guerre, eurent part aux secours de la colonie émigrée :

« O vous, tristes captifs, délaissés par la France,
Contez-nous quelle main nourrit votre indigence ;
Dites-nous maintenant si ces nobles proscrits
Méritaient vos fureurs, méritaient vos mépris !
Dans leurs persécuteurs ils n'ont vu que leurs frères !
Leur misère, en pleurant, a servi vos misères.
Bannis par l'injustice, et Français par le cœur,
Vaincus, ils ont donné des larmes au vainqueur.
L'Étranger s'en étonne, et vos jours de victoire
De notre exil à peine ont égalé la gloire. »

(*Malheur et Pitié*, ch. II.)

Rien de plus touchant que le tableau des expédients auxquels se résigna pour vivre une partie de l'Émigration, à Londres. La misère, aussi bien que le bourreau, trouva tout ce beau monde ferme et héroïque. Las-Cases et Mervé y donnaient des leçons de langue française ; de la Fruglaye, de dessin ; Payen, d'écriture ; de Rotherel, d'escrime. Un Caumont s'était fait relieur, et relieur fort

L'Angleterre n'eût pas à regretter sa générosité. La conduite du clergé réfugié fut exemplaire. « Peu de personnes, disait le ministre William Pitt, oublieront la piété, la conduite irréprochable; la longue et douloureuse patience de ces hommes respectables, jetés tout à coup au milieu d'une nation étrangère, différente par sa religion, sa langue, ses mœurs, ses usages, ils se sont concilié le respect et la bienveillance de tout le monde, par la régularité d'une vie remplie de piété et de décence (1). »

---

habile. Chavannes et La Belinaye faisaient avec succès le commerce, l'un des vins, l'autre des charbons.

Plus touchante encore était la condition des femmes. Il y avait à Londres et ailleurs des maîtresses de piano ou de harpe, des fabricantes de fleurs artificielles et d'autres objets de modes, qui avaient eu leurs entrées à Versailles; dans ce nombre, la comtesse de Saisseval, dame d'honneur de Madame Elisabeth et la comtesse de Lastic, dame d'honneur de Mesdames. Madame de Pontcarré, femme d'un Premier Président au Parlement de Normandie, après avoir tenu dans sa province presque rang de princesse, était ouvrière brodeuse, et son mari, triste mais résigné, et d'un air aussi noble que s'il rendait encore dans la Grand'Chambre des arrêts souverains, venait demander à une maîtresse d'atelier de la Cité, si elle avait de l'ouvrage pour Madame la Première Présidente. On cite même une jeune personne, d'une des meilleures familles de France, qui pour soutenir sa mère épuisée de fatigue et de maladie, s'était faite porteuse d'eau, et l'on conserve encore à Londres, dans un établissement charitable, les seaux dont elle se servait pour l'accomplissement de cette tâche héroïque. (MURET, *Hist. de l'Armée de Condé*, t. II; — BARDOU, *Notes sur Montlosier;* etc.)

Des membres du clergé durent aussi se résigner à exercer des travaux manuels, à fabriquer des cartons, des chapeaux, des fleurs artificielles; mais la plupart s'occupaient, en dehors des travaux du ministère ecclésiastique, de soins hospitaliers et d'enseignement. Quelques-unes des écoles fondées par eux, avec le concours d'anciens officiers, acquirent assez de réputation pour que des familles anglaises, des plus distinguées, s'empressâssent d'y placer leurs enfants et qu'il y vînt même des élèves des Indes et de l'Amérique (MURET, *ibid.*)

Il y eut toutefois, parmi les émigrés réfugiés à Londres, de cruelles misères. On peut consulter sur ce point L. Blanc, t. XII, p. 245, et les *Mémoires d'Outre-Tombe.*

(1) TRESVAUX, *Histoire de la Persécution Révolutionnaire;* — JAGER, t. III, p. 628.

Il y a dans les *Mémoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, de Dalrymple — Hamilton — Maggil (1771), un portrait touchant des officiers Anglais, réfugiés en France à la suite de Jacques II, qui s'applique, en beaucoup de traits, aux Français émigrés, surtout à la fin de la Révolution : « Ils étaient tous d'une naissance honorable, attachés à leurs chefs, et affectionnés les uns aux autres, irréprochables en tout.... Partout où ils passoient, ils tiroient les larmes des yeux des femmes, obtenoient le respect de quelques hommes, et en faisoient rire d'autres par la moquerie qui s'attache au malheur. Ils étoient toujours les pre-

M. Pous fut accueilli avec une distinction particulière par ses compatriotes et par les catholiques Anglais (1). Il avait une réputation de savoir et de lumières qui en faisait un conseil, un oracle dans toutes les questions délicates de conscience et de théologie. Il fut même chargé des conférences de théologie dogmatique et morale que les prélats et les ecclésiastiques français avaient instituées dans la Chapelle royale. Pour remplir dignement cette délicate mission, il se livra à de nouvelles études, à des méditations sérieuses qui lui firent beaucoup d'honneur. Un auditoire aussi nombreux que distingué se pressa autour de sa chaire. « Ces discussions publiques étaient traitées de manière, à ce que les décisions qu'elles prenaient pûssent servir de règle après la tourmente révolutionnaire (2). On devait les considérer, si nous pouvons nous exprimer ainsi, comme la théologie du temps (3). »

L'abbé Carron le consultait sur ses ouvrages. On lit en effet en tête de ses *Pensées Ecclésiastiques pour tous les jours de l'année* (4), publiées à Londres en 1799, une approbation de l'abbé Pous ainsi conçue :

« J'ai lu avec attention, et à la demande de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Pensées Ecclesiastiques pour tous les jours de l'année*. J'y ai remarqué un style concis, toujours naturel, et quelquefois sublime, une morale remplie d'onction, pénétrant

---

miers dans une bataille, et les derniers dans la retraite.... Ils manquèrent souvent des choses les plus nécessaires à la vie ; cependant on ne les entendit jamais se plaindre, excepté des souffrances de celui qu'ils regardoient comme leur souverain. »

(1) L'évêque de Londres lui accorda tous les pouvoirs possibles : « Il le regardait comme le chef du clergé Français émigré. » (*Biograqhie*, p. 4.)

(2) *Biographie*, p. 4.

(3) Par une singulière coïncidence, un prêtre, compatriote et contemporain de M. Pous, l'abbé Saussol, né à Dourgnes, Tarn, le 6 février 1759, attaché avant la Révolution à l'évêque de Lavaur et réfugié en Italie, publiait vers la même époque (1808), un *Traité de la conduite à tenir après la Persécution*, dans lequel il examinait et résolvait une partie des mêmes questions. M. Saussol devint évêque de Sées, en 1819. Il est mort le 7 février 1836. Son *Traité*, dont les exemplaires étaient fort rares en France, a été réimprimé à Sées, 1835. 2 vol. in-8°.

(4) 4 vol. in-12 ; la 5e édit., 1827, en a 12.

l'âme d'une confusion salutaire. L'auteur de ces Pensées se montre ordinairement plein de feu, brûlant de zèle pour l'honneur du sacerdoce, et cherchant à embrâser l'âme de ses lecteurs des mêmes sentiments : il s'annonce partout comme un homme très instruit et grandement versé dans la connaissance des matières ecclésiastiques. Je ne doute pas que son ouvrage ne soit bien utile au Clergé et ne doive être considéré comme un dépôt précieux où les ecclésiastiques de tout rang, et surtout ceux qui travaillent au salut des âmes, trouveront amplement de quoi s'édifier et s'instruire.

» *Londres, le 17 janvier 1799.*

» POUS. »

Et en lui envoyant la seconde édition de son livre, il l'assurait de sa plus vive gratitude (1).

Pendant qu'il éclairait ainsi ses confrères, M. Pous les édifiait, les encourageait, les consolait par le spectacle de sa résignation, de son attachement à sa patrie, de ses bonnes œuvres, à ce point que son premier biographe a pu dire : « C'est pendant » ces années d'exil qu'il fit le plus admirer ses talents et ses » vertus. (2). »

Ami, confident ou directeur spirituel, il était admis dans l'intimité de ce que la colonie française comptait de plus élevé par la naissance, l'esprit et la piété.

La famille de Vaudreuil, dont le chef avait été son collègue à l'Assemblée Constituante (3), lui était particulièrement attachée.

---

(1) Lettre datée de Polygon — Sommers-town, 1er novembre 1801.

(2) *Biographie*, p. 3.

(3) Le marquis de VAUDREUIL, chef d'escadre et distingué dans ses exploits maritimes, fut nommé, en 1789, député de la Noblesse du bailliage de Castelnaudary. Il prit souvent la parole sur les affaires relatives à la marine. Aux journées des 5 et 6 octobre, il montra un grand dévouement à la famille Royale. Il émigra en Angleterre, rentra en France après le 18 brumaire et mourut le 14 décembre 1802. (*Biographie Universelle*, de Michaud. Vo VAUDREUIL.)

Nous connaissons de lui une brochure assez curieuse :

Motion du marquis de Vaudreuil, député de la Sénéchaussée de Castelnaudary à l'Assemblée Nationale, dans la séance du 4 novembre, sur le Rapport

Voici des fragments d'une correspondance touchante qu'avait avec lui la marquise de Vaudreuil, et dans laquelle elle l'entretenait de ses plus chers intérêts :

Détails sur l'éducation de ses enfants, sur un mariage que l'un d'eux vient de rompre, sur son mari, sur ses chagrins, sur les démarches à faire pour leur rentrée en France, mais surtout regrets de son départ et témoignages multipliés de la plus reconnaissante et de la plus respectueuse affection. « Je vous écris sur cette même table où vous avez tant de fois offert le saint sacrifice. Que j'étais consolée quand je vous voyais entrer ! Il me semblait que je n'avais rien à redouter, que vos prières et vos conseils, s'il me survenait quelque chose de ce que je redoutais tant, me le feraient supporter en chrétienne ; mais vous le savez, je n'ai plus un être qui s'intéresse véritablement à moi, je veux cacher tout ce que je puis à mon pauvre mari, et ma situation serait affreuse si Dieu ne m'accordait plus de grâces que je n'ose en espérer. » Ailleurs : « Je le supplie (l'abbé Pous) de me donner de ses nouvelles dès l'instant qu'il le pourra. Je me chargerai d'en donner à ses amis, mais je veux être la préférée, et j'y tiens à cette préférence, le disputant à toute la terre en intérêt, en attachement et en vénération. Je voudrais le lui prouver autrement que par des mots, mais qu'il les croie vrais,

---

du Comité de Constitution, fait par M. Thouret, *le 29 septembre.* (Paris, Desaint, 8 pages in-8°, s. d.)

Hostile à la division de la France en départements, l'orateur demande que, dans le cas où elle serait adoptée, « les six départements dans lesquels la province du Languedoc serait partagée, d'après le plan de Constitution, soient autorisés à se réunir en Assemblée Générale, qui rassemblant la totalité des représentants de la province, puisse exprimer légalement et d'une manière non équivoque le vœu de tous ses habitants pour admettre purement et simplement la division proposée, ou pour demander les modifications que la nature du sol, le génie des habitants, la masse de dettes contractées et beaucoup d'autres considérations importantes pourraient exiger.

« Je suis d'autant plus fondé, ajoute-t-il, que lorsque dans la nuit du 9 (*sic*) août, entraînés par le patriotisme qui nous animoit, tous les députés du Languedoc firent l'abandon des privilèges de leur province, ils ne purent le faire que sous la condition de l'acquiescement de leurs commettants à cet abandon, et qu'autant que toutes les autres provinces renonceroient aussi à leurs privilèges, le Languedoc n'entendant pas se dessaisir d'aucun des siens, tant qu'une province ou une ville en garderoient un seul. »

au moins, ces mots. Il dira à chacun de mes enfants, de mes amis, ce qu'il supposera que je leur dirais moi-même. Je lui renouvelle ma reconnaissance et mon tendre respect pour moi, mon mari et Caroline (sa fille). » (1801 ou 1802.)

Mme de Mailly, la princesse de Chimay (1) lui témoignaient la même confiance.

« J'ai passée chez vous, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous voir, et pour avoir celui de vous demander la permission de ne pas jeuner demain et après-demain, craignant de ne le pas pouvoir. J'ai essayé hyer d'attendre jusqu'à midi. A 11 heures et demie, j'ai été obligée de prendre quelque chose, vue que j'étois au moment de me trouver tout à fait mal. Si vous ne me mandés rien sur cela, je croirai que vous m'avés donné cette permission. Je me trouverai toujours samedie à King-Street entre 8 heures et demie, 9 heures au plus tard. — J'espère que vous voudrés bien m'avertir quand le jour de votre départ sera décidée, vue que je désirerois causer un petit moment avec vous avant. J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Abbé, votre très humble et très obéissante servante. »

CASTRIES V. DE MAILLY.

Ce jeudie 10. Av., 12, Thayer-Street.

« Mon frère a reçu une lettre de Mme la princesse de Chimay qui paraît se bien porter.

A Monsieur l'Abbé Pous, no 10, King-Street, Londres (2). »

« Je suis souffrante, Monsieur, depuis dimanche, et arrêtée par conséquent. Si vous aviés un petit moment de libre et que vous puissiés passer chez moi vous me feriés plaisir. Cependant la chose n'est pas instante, et si je ne vous vois pas aujourd'hui et que demain matin je sois en état d'être à la chapelle entre 8 et 9 heures, je vous y demanderois quelques instans. Si vous venés chez moi aujourd'hui, je crois que je serai seule à midy.

(1) Probablement l'ancienne dame d'honneur de la Reine. Il ne faut pas la confondre avec la fameuse Madame Tallien.

(2) De la main de l'Abbé : *Lettre de Mme la Vicomtesse de Mailly, née Castries.*

Ce mercredy.

« Monsieur l'Abbé Pous (1). »

Mais M. Pous n'avait qu'un désir, qu'une pensée, rentrer en France et s'y consacrer tout entier au bien de ses anciens et fidèles paroissiens. Toutes les lettres qu'il écrivait à ses amis roulaient sur cet objet.

Le Consulat lui rouvrit les portes de sa patrie. Il se hâta d'en profiter. Il quitta l'Angleterre, regretté, pleuré de ses amis, emportant de nombreux manuscrits, fruit de son exil, et la pièce suivante, sa sauvegarde devant ses contemporains et devant la postérité :

« J'atteste que M. Augustin Pous, curé de Mazamet, diocèse de Lavaur, a été député à la première Assemblée pour le Clergé de la sénéchaussée de Toulouse, qu'il y a constamment soutenu les principes de la religion et de la monarchie, qu'il a refusé tous les sermens demandés par les deux premières Assemblées aux prêtres catholiques, qu'en conséquence il a été déporté, qu'il est venu se réfugier en Angleterre, le 1er novembre 1792, d'où il n'est jamais sorti jusqu'à ce jour, et qu'ayant épuisé toutes les ressources qu'il avoit pour vivre, personne ne mérite plus que lui d'avoir part aux secours qu'accorde le Gouvernement anglois aux prêtres françois réfugiés. »

A Londres, le 17 janvier 1796.

† Fr., archevêque de Toulouse.

V

Il se rendit d'abord à Paris. Tous les prélats qu'il y rencontra l'engageaient à y prolonger son séjour, en lui montrant en perspective sa nomination à un évêché important ; mais ces avances ne le tentèrent pas ; il partit pour le midi.

« Aussitôt qu'on fut informé de son arrivée chez son frère, à La Bruguière, » écrit son premier biographe, « les personnes

(1) Au dos, de la main de l'Abbé : Londres. *Lettre de la princesse de Chimai.*

les plus distinguées de Mazamet allèrent le chercher en cavalcade, précédées d'un nombre considérable de gens à pied. Il refusa pendant quelque temps, avec modestie, d'accepter ce cortège flatteur ; cependant, ne pouvant résister aux vives instances qu'on lui prodiguait, il le suivit les larmes aux yeux et le cœur rempli des plus douces émotions. On se ferait difficilement une idée de la réception qui lui fut faite. Les habitants de la ville et des campagnes avaient quitté leurs travaux pour aller à sa rencontre ; on se pressait sur ses pas, on ne pouvait se lasser de contempler ses traits chéris et vénérés ; les mères soulevaient leurs enfants pour leur montrer cet autre père que la Providence leur envoyait ; les vieillards bénissaient le Ciel de ce qu'ils avaient la consolation de le voir avant de mourir..... C'est bien lui ! s'écriait-on de toutes parts ; il nous est rendu ! nous avons le bonheur de le posséder (1)..... »

« Un des premiers soins de M. Pous fut d'aller visiter tous ses paroissiens. Accompagné de M. l'abbé Bosviel, son vicaire, il entrait indistinctement dans toutes les maisons, chez le riche aussi bien que chez le pauvre, chez le catholique ainsi que chez le protestant : il était reçu partout avec les démonstrations les plus amicales, et avec une effusion de cœur qui laissèrent dans son esprit des impressions ineffaçables (2). »

Il reprit l'exercice de ses fonctions sacerdotales avec un zèle que l'âge n'avait pas refroidi, que l'exil et les persécutions n'avaient point aigri ; toujours vertueux, toujours conciliant, d'un dévouement sans bornes à ses paroissiens, également prodigue de ses exemples, de ses leçons, de ses aumônes, de sa santé même.

---

(1) Son serment devant l'autorité préfectorale est du 18 germinal an X. Il y est qualifié de prêtre déporté, encore qu'il fût parti avec un passeport, pour ne pas prêter le serment ; mais tous les insermentés étaient qualifiés de *déportés* et assimilés aux émigrés volontaires.

(2) Page 5. La première édition contenait ces lignes, retranchées dans la seconde : « ce qui le touchait le plus, c'était l'affection que lui témoignaient les Calvinistes, ceux qui dans les temps de la Révolution s'étaient oubliés jusqu'à le brûler en effigie sur la place publique, et qui maintenant lui tendaient les bras avec une cordialité dont il était attendri. »

Chargé par M. Rollet, premier évêque de Montpellier après le Concordat, d'organiser l'ancien diocèse de Lavaur, il reçut de ce prélat, de M. Fournier, son successeur, de M. Brault, archevêque d'Alby, les témoignages de la confiance la plus absolue et de l'estime la plus affectueuse.

L'autorité civile rendait le même hommage à ses hautes qualités. On lit en regard de son nom, dans la colonne d'observations du *Tableau des Ecclésiastiques du département*, an XI : « ci-devant curé du dit lieu. Il joint aux talents les plus distingués un caractère conciliant et une prudence consommée. Il fut membre de l'Assemblée Constituante. »

C'est lui qui fut chargé par elle de préparer l'organisation des succursales dans l'arrondissement de Castres, travail très délicat, très difficile dans un moment où l'on songeait à établir des circonscriptions différentes pour les communes et pour les paroisses (1).

---

(1) Voici une intéressante lettre sur ce sujet, qui s'est retrouvée dans ses papiers :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Castres, le 21 ventôse an XI de la République Française, une et indivisible.

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE CASTRES

AU CITOYEN POUS, PRÊTRE, A MAZAMET.

« Le moment est venu, Citoyen, de fixer définitivement la circonscription des succursales catholiques. Cette opération essentielle hâtera dans ce département l'organisation complète du culte qui est si vivement désirée ; mais pour diviser l'arrondissement de Castres en succursales, de manière à faire cadrer la commodité des habitants avec les églises et presbytères disponibles, il faut une connaissance très détaillée des localités, et c'est ce qu'une personne seule ne peut se flatter d'avoir pour un aussi vaste territoire. Cette considération m'a donné l'idée de demander les éléments nécessaires pour ce travail à plusieurs hommes, juges impartiaux, éclairés, pris dans les différentes justices de paix. Je m'adresse à vous à ces divers titres, Citoyen, et j'attends de votre amour du bien public que vous voudrez bien faire un projet de démarcation pour les succursales de votre canton, d'après les bases que je vais vous indiquer et me l'adresser le plus tôt possible. Lorsque tous ceux que je me fais un devoir de consulter m'auront communiqué leurs idées particulières sur ce qu'ils croiront le meilleur pour les divers points qu'ils habitent, j'en formerai mon plan général que le Préfet et l'Évêque attendent avec une égale impatience.

» Les cures sont fixées. Il y aura décidément un curé par chaque justice de paix ; les succursales sont ce qui reste à déterminer.

A la Restauration il garda ses modestes et actives fonctions. Il continua de vivre en dehors du courant politique, dont il n'avait que trop expérimenté les écueils et les déceptions. Nous voyons seulement que c'est lui qui fut chargé de transmettre au Roi l'adresse de dévouement des habitants de Mazamet (1815).

» Chaque succursale aura un desservant, logé et salarié par les citoyens de cette succursale. Les églises et les presbytères non vendus seront affectés au culte.

» L'étendue d'une succursale devra être telle qu'elle contienne 5 à 600 catholiques, et que cependant aucun d'eux n'ait plus d'une demi-lieue ou trois-quarts de lieue à faire pour se rendre à l'église.

» Ce territoire sera limité de manière que l'église et le presbytère soient autant que possible au centre et d'un accès facile pour tous ceux qui en dépendront, c'est-à-dire qu'il faudra faire en sorte qu'aucun paroissien n'ait à franchir pour s'y rendre des difficultés que certains accidents de saisons peuvent rendre insurmontables, tels que rivières, torrents, etc., etc.

» Il aurait été fort à désirer, pour faciliter la perception de la taxe dont les frais du culte seront l'objet, et pour bien d'autres motifs, que les succursales n'eurent pas différé de communes ; mais la division actuelle de ces dernières et la position des églises existantes sont des choses qu'on ne pouvait concilier qu'en s'exposant à priver un très grand nombre d'habitants des secours de la religion. Je vous prie donc d'avoir égard dans votre travail aux démarcations des communes, à celles des justices de paix et à celles des arrondissements communaux, mais de ne pas vous y astreindre de manière à vous écarter trop des bases ci-dessus.

» On avait essayé de faire un plan de circonscription des succursales pour cet arrondissement, sur la carte et d'après des données générales. Il fourmille nécessairement d'imperfections, et si j'ai l'honneur de vous adresser la partie de ce projet qui regarde votre canton, c'est moins pour qu'elle vous serve de guide que pour la livrer à toutes les rectifications dont vous la croirez susceptible.

» La commission que le désir de faire le mieux possible m'a suggéré de vous donner n'est pas sans difficultés. Dès qu'elle sera connue, vous allez être harcelé de demandes, d'observations dictées la plupart par des convenances individuelles. Je vous invite à tout écouter, mais à n'adopter que ce que vous jugerez le plus avantageux au plus grand nombre. Multiplier les succursales sans nécessité, c'est exposer le peuple à un surcroît inutile de dépense, et les rendre trop rares, ce serait faire du rétablissement de la religion un bienfait illusoire pour beaucoup de monde Ainsi, vous avez à balancer les intérêts les plus chers de vos concitoyens. Je m'en fie entièrement à votre sagesse, et j'espère que vous voudrez bien me fournir tout ce qui pourra mettre l'ouvrage dont il s'agit à l'abri des réclamations fondées.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

LACHADENÈDE.

» *P.-S.* — Supposé que vous ne puissiez pas vous renfermer dans les limites des communes, justice de paix, etc., je vous prie de me dire à quelles communes appartiendront les différentes parties des succursales que vous formerez. »

Il semblait avoir redoublé de zèle et de travail, pendant la Pâque de 1816. Le jour de la Pentecôte, il avait encore prêché comme un Chrysostôme (1). Le lendemain, il mourait presque subitement d'un anévrisme au cœur.

Sa mort causa dans la ville de Mazamet une affliction générale. La population perdait véritablement un père. Protestants et catholiques le pleurèrent et suivirent respectueusement son cercueil (2).

Une simple croix de granit marqua sa tombe. Après 1830, le cimetière ayant été déplacé et les ossements qu'il renfermait, transportés dans un nouvel enclos, on négligea de la rétablir, et pendant longues années rien n'indiqua plus la place où reposait l'homme de bien, le citoyen dévoué, l'excellent prêtre dont les habitants de Mazamet étaient si justement fiers. Mais en 1865, grâce à l'initiative de M. Estelle, ancien directeur des postes en cette ville, et de quelques autres personnes, une souscription fut ouverte pour élever un monument sur cette tombe. On obtint quelques milliers de francs; un architecte-sculpteur, M. Pontié, d'Apt, prêta gratuitement le concours de son talent; une jolie petite chapelle, de style gothique, fut construite, où l'on doit inhumer les curés de Mazamet et où l'on célèbre la messe le jour des Morts, au milieu d'un grand concours de fidèles. Mgr l'archevêque d'Alby vint en personne la consacrer (3).

C'est un monument d'un autre ordre, que nous avons essayé d'élever à la mémoire de cet homme excellent, en montrant avec quelle douceur, quelle patience et quelle fermeté il supporta certaines épreuves; l'histoire de ces épreuves est celle de son temps.

---

(1) *Biographie*, p. 5.

(2) Par son testament, en date du 18 février 1812, M. Pous léguait son mobilier au Bureau de bienfaisance de Mazamet, pour en être le prix distribué aux pauvres, et 300 francs à la fabrique de l'église Saint-Sauveur.

(3) On lit sur la porte cette inscription :

A LA MEMOIRE DE M. AUGUSTIN POUS, SES PAROISSIENS RECONNOISSANTS. CE MONUMENT A ETE BENI, AVEC LA PLVS GRANDE SOLENNITE, PAR MONSEIGNEUR LYONNET, ARCHEVEQUE D'ALBI, LE 23 AVRIL 1866.

APPENDICE.

« Vous avez perdu un père ; j'ai perdu le meilleur de mes amis, et l'Église un de ses plus grands théologiens, » écrivait à l'abbé Bosviel, M. de Royer-d'Anti, vicaire-général, en apprenant la mort du curé Pous ; « conservez avec soin ses précieux manuscrits..... »

Ces manuscrits qui datent tous ou presque tous du séjour de M. Pous en Angleterre, ont été en effet conservés, en partie du moins. Ils avaient été confiés à M. l'abbé Bosviel. Ils se trouvent aujourd'hui à la cure de Mazamet. Leur véritable place serait dans la bibliothèque d'un séminaire.

En voici le catalogue dressé par M. Nayral :

1° *Questions sur les Censures.*

2° *Questions sur les Empêchements.*

3° *Conférences sur la Pénitence.*

4° *Traité du Mariage.*

Nous avons eu sous les yeux un *Abrégé du Traité de Mariage* qui se confond peut-être avec l'ouvrage indiqué sous ce numéro.

C'est un traité théologique, calqué sur ceux qui sont en usage dans les séminaires, très méthodique, surchargé de divisions et de subdivisions, et coupé de questions, de réponses, d'objections, d'observations, qui en rendent la lecture pénible pour les laïques. Ce traité contient cinq chapitres ; le chapitre premier qui concerne *les Fiançailles* contient quatre articles. Les solu-

---

Et cette autre sur le tombeau :

HIC JACET
AUGUSTINUS POUS PAROCHUS ECCLESIÆ
STI SALVATORIS CIVITATIS MAZAMET.
FUIT GRATUS DEO. HOMINIBUS VENERABILIS.
OPERIBUS DIVES. PRO TUENDA PATRIA
DEPUTATUS. EXUL PRO FIDE. INTER AMPLEXUS
ET LACRIMAS OMNIUM OBDORMIVIT
IN DOMINO, DIE 3 JUNII, ANNO 1816.
DEFUNCTUS ADHUC LOQUITUR.

tions sont souvent casuistiques. Les conciles, Pothier, Benoist XIV et d'autres auteurs sont cités assez souvent.

Le point le plus curieux de ce traité est celui où l'auteur examine la validité des mariages faits en France pendant le schisme. Il se prononce en faveur de la validité des unions célébrées par le prêtre intrus ou *jureur* comme il l'appelle, lorsque les époux ont eu l'intention de contracter valablement. Il semble d'ailleurs que ce Traité fût une sorte d'abrégé de celui d'un M. Labrunie sur le même sujet. Il semble aussi qu'il fît partie d'un ensemble de traités du même genre. « Voyez, est-il dit à la page 3, ce qu'on a dit dans le *Traité des Contrats.* »

5° *Sur les Fêtes décadaires.*

6° *Des Mariages célébrés en France depuis la Révolution.*

Dans cet opuscule où la question est envisagée sous toutes ses faces, l'auteur avait adopté la solution suivante : « Nous estimons que les fidèles catholiques peuvent contracter leurs mariages les jours de *Décadi*, et au lieu de la réunion des citoyens, pourvu toutefois que cet action de leur part ne soit précédée, ni accompagnée, ni suivie d'aucune autre qui les rende participans de quelque acte irréligieux. »

L'Administration du diocèse de Tours ayant contesté cette solution, qu'elle avait provoquée, M. Pous réfuta ses objections dans une seconde dissertation :

7° *Réponse aux objections de l'Administration du diocèse de Tours, faite à notre Décision du 24 février dernier, concernant les Mariages Décadaires.*

8° *Questions sur les grandes Thèses de la Morale.*

L'auteur en faisant à l'autorité sa juste part, a réservé énergiquement les droits de la raison individuelle :

« Avant de procéder dans la matière importante qui va nous occuper, il est bon de fixer nos idées sur le degré d'autorité que doit avoir en matière de morale le sentiment d'un Souverain Pontife, d'un Saint Père des Congrégations de Rome, des conciles Provinciaux et des théologiens. Faute d'avoir sur ces autorités une opinion juste et éclairée, on s'expose à errer dans un vague affreux et à donner quelquefois à son jugement des entraves

que la raison ne respecte qu'en murmurant. Sans doute, il faut éviter une hardiesse téméraire dans ses décisions ; mais il faut aussi que l'homme sage jouisse des droits de l'homme raisonnable, et s'il y a un terme où la raison doive se taire et se soumettre, il est juste qu'avant d'y parvenir, elle fasse usage de tous ses privilèges. »

9° *Traité sur les Lois.*

10° *De la Justice et du Droit.*

M. Pous avait traité ce sujet en légiste et en théologien. Il commence par se poser cette question : « La division de la justice en générale ou légale, distributive et commutative, est-elle exacte? » Il se prononce pour l'affirmative et développe ses idées avec une clarté et une précision remarquables. « On distingue surtout dans cet ouvrage un chapitre sur la Propriété et un autre sur les Restitutions (1). »

11° *Traité des Contrats.*

Cet ouvrage, à en juger par la courte analyse que nous en donne M. Nayral, devait être en partie calqué sur le fameux *Traité des Obligations* de Pothier.

Il existe un portrait de M. Pous, gravé dans la collection Déjabin, en 1790, et reproduit sur bois en tête de la notice de M. Nayral.

L. D. L. S.

---

(1) *Biographie*, p. 8.

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE, ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Pintart (*Pierre*), Me menuisier, associé avec Me Raoullet Michau, se charge en 1473 de la façon des stalles du chœur de Saint-Pierre de Saumur; mais il abandonna l'ouvrage à demi-fait, déclarant n'y pas trouver son compte et quitta le pays. — La façon en fut reprise par divers maîtres sur nouveau frais. Le marché en est curieux (1).

---

(1) *Mise de deniers* faicte par les procureurs pour la faczon des chesres qui ont esté encommancées à faire ou cuer de lad. église de St-Pierre du cousté devers la chapelle de Monsieur saint Jehan.

A Pierre Pintart, menuisier, lequel et ung nommé Raoullet Michau, aussi menuisiers, ont prins à faire lesd. chères et fournir de toutes matières pour la faczon d'icelles, ainsi que plus applain appert et est contenu au marché sur ce fait le XIIIe jour de mars mil IIIIcLXXIII, qui est au pris de XI l. t. par chacune chère tant haulte que basse; a esté payé sur ce aud. Pintart, en oultre les sommes de deniers contenues et déclerées au précédent compte desd. procureurs montans IIcXXVIII l. t. XII s. II d. t., la somme de XIIII l. VII s. VII d. t, comme appert par quictance aud. Pintart donnée le XIIe jour d'avril après Pasques mil IIIIcLXXV, pour ce cy XIIII l. VII s. VII d. — Aud. Raoullet Michau, menuisier compaignon dud. Pintart, ont payé lesd. procureurs sur la faczon desd. chesres, en oultre les sommes de deniers contenues aud. précédent compte, la somme de XXXV l. IX s. X d. t., comme appert par quictance dud. Raoullet Michau, donnée le XXVIIe jour de may l'an dessusd. mil IIIIcLXXV, pour ce cy XXXV l. IX s. X d. — Audit Raoullet Michau, par autre part, sur la faczon desd. chesres la somme de VIII l. II s. VI d. t., pour ce cy VIII l. II s. VI d. t.

Autre despense et mise de deniers pour le parachèvement d'un des coustez des chesres, c'est assavoir de cellui du cousté devers la chappelle de Monsieur saint Jehan, que lesd. Pintart et Raoullet Michau avoient encommancé, lequel

Piochon (*François*), Me maçon, inhumé à Saint-Lambert-des-Levées, le 4 juillet 1627.

Pion (*Jacques*), graveur dans la manufacture d'étoffes des frères Danton, Angers, 1766, 1775.

Piquet (*Jacques*), Me cartier, mari de Louise Loré, 1684, Angers. Son fils a pour parrain Denis Jacquard, Me imprimeur.

Piron (*François*), Me fondeur, à Angers, originaire de Laval,

---

cousté desd. chesres lesd. Pintart et Michau n'ont pas parachevé et l'ont lessé imparfait et s'en sont allez et absentez du pays, pour la perte qu'ilz disoient y avoir selon le marché autres foiz sur ce fait, et à ceste cause et du consentement des paroissiens de lad. paroisse, comme appert par lettres de leurd. consentement données le XXVIIIe jour de may mil IIIIcLXXV, lesd. procureurs ont fait parachever led. cousté desd. chesres par les ouvriers cy après nommez et à journées. — A Georges Lefebvre, menuisier, pour avoir besongné de son mestier à parachever le cousté desd. chesres ès mois de juign, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre mil IIIIcLXXV, ont payé lesd. procureurs, sur ce qu'il paraît être deu..., la somme de VIII l. V s. t. — A Jehan de Vernoil, menuisier, pour avoir besoigné de son d. mestier à parachever le cousté desd. chesres et y avoir vacqué par troys mois entiers durant le temps dessusd. la somme de VII l. X s. t. qui est à raison de L s. t. par moys. — Aud. Jehan de Vernoil pour avoir besoigné de sond. mestier ès dites chesres pour ung autre mois ou temps dessusd. la somme de XL s. t. — A Philippe Amy, menuisier, pour avoir aussi besongné à faire le cousté desd. chesres qui estoit imparfait, comme dit est, par deux moys et demi ou temps dessus décléré la somme de IIII l. XVII s. VI d et pour la faczon de XIX coulombectes, qu'il a faictes pour lesd. chesres, la somme de LX s. t. qui est ensemble la somme de VII l. XVII s. VI d. t. — A Pacquet de Gasvre, aussi menuisier, pour avoir besongné de son mestier durant le temps dessusd. à faire lesd. chesres par un moys entier, contenant XXIIII jours ouvrables, la somme de LV s. t. comme appert par quittance dud. Pacquet donné le XIIIIe jour d'octobre l'an mil IIIIcLXXV. — Aud. Pacquet de Gasvre pour avoir besongné ès d. chesres durant led. temps par l'espace de XXXIII journées la somme de LXXV s. VII d. t., comme appert par quictance depuis le XXe jour de novembre l'an dessusdit. — A Pierre Bla[tu]et, aussi menuisier, la somme de XIIII l. V s. t. pour avoir besongné de son mestier à faire lesd. chesres par le temps et espace de six mois entiers, c'est assavoir juing, juillet, aoust, septembre, octobre et novembre et partie de décembre mil IIIIcLXXV, qui est à raison de XLVII s. VI d. t. par moys... XIIII l. V s. — A Olivier, menuisier, pour avoir aussi besongné ès dites chesres par demy moy durant le temps dessusd. la somme de XVII s. VI d. t. — A René de Cassy, pour son varlet, qui a pareillement besongné ès d. chesres durant led. temps par deux moys et demy, la somme de XXV s. t. qui est X s. par moys. — Pour dépense de in faicte par lesd. menuisiers durant le temps qu'ils ont besongné a faire le usté desd. chesres, qui est pour l'espace de sept moys.. . XIII l. V d.
Pour dépense de pictance. . . . . XV l. XV s. X d.
Pour troys pippes de vin blanc . . . . . X l. X s.
(Arch. de M.-et-L. G. Comptes de Saint-Pierre de Saumur).

mort à Angers le 5 mai 1625 (1). = (*Jacques*) Me vitrier, du Lyon d'Angers, il était employé en 1786 au château des Buards (2).

Pilton (*Jacques*), Me horloger, Angers, mari de Michelle Lombrec, 1633.

Placé (*Pierre*), Me maçon, tailleur de pierres, inhumé à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé le 8 mars 1627.

Placenoue (*Laurent*), Me brodeur, Angers, mari de Marie Chevalier, 1661.

Planconnais (*Jean*), Me orfèvre, épouse à Doué, le 12 septembre 1616 Martine Chauvin.

Plouvier, famille de maîtres architectes et sculpteurs en grand renom à Angers durant les XVIIe-XVIIIe siècles. = *Antoine-Léger*, fils de Bon P. et de Jeanne Leclerc, épouse le 29 juin 1643 Marguerite Thomas, fille de Pierre Th., Me tailleur de pierres, comme lui. Dès l'année précédente, il travaillait avec Charpentier et Moynard à de fort belles figures en bosse « représentant l'*Adoration des Rois*, » derrière le tabernacle de N.-D. de Sous-Terre (3). On le voit plus tard signer deux marchés avec l'abbé de Saint-Maur, le 26 janvier 1672, pour la façon de l'autel de la Vierge (4) avec figure de Notre-Dame, de 4 pieds

---

(1) « Le 5e may 1625 fut inhumé François Piron, de Laval, Me fondeur en ceste ville, lequel ayant fondu une pièce de canon pour la maison de ville, creva fesant l'essay, où il fut blessé dont il est mort et plusieurs autres. » GG 90.

(2) Il figure le 16 mars 1786 comme parrain en l'église Sainte-Foy de Saint-Lambert-du-Latay de Victorine Perrine, « fille de Louis Collin, Me menuisier, ci-devant de la paroisse du Lyon d'Angers, actuellement au chasteau de Buards. » — Et il est dit « actuellement aussi aud. chasteau de Buards. »

(3) *Histoire de l'Esvière* dans la *Revue d'Anjou*, 1853 t. I, p. 338.

(4) « Le 26e jour de janvier 1672, nous soussignés sommes convenus de ce qui s'ensuit, c'est a scavoir que moy Léger Pluvier, maistre architecte et sculpteur, demeurant à Angers, promets et m'oblige faire en l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, pour les Révérends Pères Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, une figure de Notre-Dame, de haulteur de 4 pieds, estoffée de blanc poly et autres ornements, conformément à l'estoffure de celle qui est en la chappelle de Notre-Dame de Saint-Aubin, laquelle figure sera faicte en ma maison à Angers et dont je fourniray la matière qui sera de pierre de lie, et outre de faire et construire l'autel avec tous les ornements et architectures, suivant le dessein qui a esté aujourd'hui arresté et paraphé par nous soussignez; duquel hostel lesd. religieux de Saint-Maur fourniront à place en lad. abbaye tous matériaux, en sorte que je ne seray tenu que de mon travail, et pendant le temps que moy et autres de ma

de hauteur, en pierre, et le 4 mai 1675 de trois figures de bois, hautes de 2 pieds 1/2, un crucifix, avec Notre-Dame de Pitié, et un saint Jean l'évangéliste, « estoffez de blanc poly et de filets et bordures » d'or, le renvers des manteaux et robbes d'azur, les visages et mains » de carnation, aussi bien que le Crucifix (1). » On citait encore de lui une Notre-Dame de Bon-Secours dans l'église de Bléré (2) près Châ-

---

part seront, en lad. abbaye, pour travailler aud. dessein, seront nourris par lesd. religieux, conformément à leur façon de vivre, et aurons une chambre pour nous retirer. Et outre, promets faire aux deux costés dud. dessin deux petits enfoncements, en forme de coquille, pour mettre les chopinaux, à commencer d'icy en 3 semaines, pour rendre led. ouvrage faict et parfaict dans ce jour de feste de Pâques prochaine et les deux gradins aussi d'architecture, ainsi qu'il est désigné aud. dessein. Et moy frère Gilbert de Bourges, sous-prieur et procureur des religieux,... promets, outre le fourniment de matériaux, nourriture et logement cy dessus spécifié, payer aud. sieur Pluvier, dans la feste de Saint-Jean-Baptiste prochaine, la somme de 150 l... Faict et arresté en l'abbaye de Saint-Aubin, les jour et an que dessus, et pour denier à Dieu, led. Dom Gilbert a présentement donné un escu de 60 sols.

Fr. G. Bourges. *Plouvier.*

Arch. de M.-et-L. H *Saint-Maur.*

(1) Le marché passé à cette date fut retardé sans doute et renouvelé en termes identiques trois ans plus tard :

Nous soussignés sommes convenus de ce qui s'ensuit, c'est à scavoir, que moy Léger Plouvier, maistre architecte et sculpteur, demeurant à Angers, promet et m'oblige faire en l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loyre, pour les Révérends Pères Bénédictins de la Congrégation dud. Saint-Maur, trois figures de bois de hauteur de deux pieds et demy, scavoir : un Crucifix mort, une Nostre-Dame de Pitié et un Saint-Jean l'Évangéliste, étoffez de blanc poly et de [filets] et bordures d'or et le renvers des manteaux et robbes d'azur, et les visages et mains de carnation aussy bien que le crucifix; de plus acheveray la porte du cœur, conformément au dessein signé de luy et de moy soussigné, en luy fournissant les matériaux requis et nécessaires pour faire ledict ouvrage, mesme de la nourriture de luy et de leurs personnes, le susdit ouvrage rendu faict et parfaict dans le jour et feste de l'Ascension prochainement venante, le tout moyennant la somme de 150 l. payables dans le jour et feste de l'Ascension ensuivante, que moy frère Guillaume Foucher, religieux, soubs prieur de lad. abbaye de Saint-Maur, promet comme procureur d'icelle payer aud. sieur Plouvier. — Faict aud. Saint-Maur, ce 22 mars 1678, par ordre du Révérend Père Dom Pierre Somier, prieur de lad. abbaye.

Plouvier. Frère *Guillaume Foucher.*

— Je soubsigné promet donner ausd. Révérends Pères un bénistier de marbre jusne, à queue, pour mettre dans une muraille à leur volonté. Faict aud. lieu, le jour et an que dessus, et ce en faveur du susd. marché. *Plouvier.*

Arch. de M.-et-L. H. *Saint-Maur.*

(2) « La Notre-Dame de Bon-Secours, faite par M. Pluvier, d'Angers, fu » donnée par M. Franç. Baguet, » *Mém.* mss. de M. Blays, cité dans le *Bulletin de la Société industrielle* d'Angers, 1843, p. 78.

teaubriant (1665), — à Angers, dans les deux premières chapelles, à droite et à gauche, de l'église Saint-Serge, deux belles statues de saint Sébastien et de saint Roch (1), — dans le chœur de Saint-Maurice, le tombeau du doyen Gabriel Constantin, dont l'épitaphe sur marbre noir en lettres d'or porte encore la signature *Plovvier feci*, — et dans l'église de Saint-Augustin près Angers, celui de Jacques de Mouchy, fils du maréchal d'Hocquincourt. Il avait arrenté de la mairie en janvier 1656 un emplacement en Boisnet, où il s'était construit une maison dont le portail était surmonté d'une Vierge de sa façon. Il fut inhumé le 28 juillet 1683 aux Carmes (2), et sa veuve, âgée de 65 ans, le 22 février 1690 (3). Il avait eu d'elle tout au moins trois fils, Denis, Jean et Philippe, artistes comme leur père. = (*Denis*), que tient sur les fonds à Angers le 1er avril 1646 le sculpteur Roland Moënard, figure en 1683 sur les comptes de l'hôtel de ville comme employé à la décoration de la niche du jardin. Il est inhumé le 19 mai 1699 et qualifié dans l'acte « maître architecte (4). » = (*Jean-Baptiste*), né à Angers le 30 août 1648, mari de Suzanne Charpentier 1686, qu'il perd le 14 avril 1708 (5), est inhumé le 7 janvier 1726 à Briolay en présence de son gendre Jean Métayer. Il est qualifié d'ordinaire dans les actes « Me sculpteur » et aussi « Me sculpteur et architecte ». Il signe notamment comme parrain au baptême du fils du peintre G. Durand le 8 juin 1677 (6). = (*Pierre-Philippe*), frère des précédents, né à Angers le 15 avril 1652, épouse Jeanne Bachelot, fille d'un Me corroyeur (7), le 18 février 1692, et eut d'elle au moins treize enfants, dont cinq fils. — On le voit employé en 1683 et 1686 à la décoration de la mairie, en 1693 à l'ornementation de la porte Grandet et en 1711, avec son frère Jean-Baptiste, à la restauration des

---

(1) « En entrant dans l'église abbatiale de Saint-Serge, dans les deux premières chapelles sont deux statues : l'une de saint Sébastien, à droite ; l'autre de saint Roch, à gauche, qui sont de la façon de M. Plouvier, angevin, résidant à Angers, et fameux sculpteur. Elles sont très belles et de pierre. » Lehoreau, mss., t. III, p. 53.

(2) Le 28 juillet 1683 fut « condit et enterré aux Carmes honneste homme, Liger Pluviers, maitre entrepreneur. » GG 122.

(3) Le 22e jour de février 1690, décéda Marguerite Thomas, veuve de Liger Plouvier, maître sculpteur, âgée d'environ 65 ans. GG 122.

(4) GG 123.

(5) GG 124.

(6) GG 121.

(7) GG 177. Il signe au bas de l'acte *Philipe Plouuier*, et ailleurs GG 29, 1685, *Phelippe Plouuier*.

statues (1) de l'église de Saint-Pierre. Il meurt pendant ce dernier travail; sa veuve lui survit trente ans et est inhumée le 28 mai 1740, âgée de 72 ans (2). — L'artiste est dit d'ordinaire « Me sculpteur » ou « sculpteur statuaire » (3), ou « Me sculpteur et architecte (4). = (*Philippe-René*), fils du précédent, né le 1er mars 1697, mari de Jeanne Gabory, 1742, était installé en juillet-août 1735 au presbytère de Challain-la-Potherie, occupé à la confection des autels et statues de Notre-Dame et de saint Pierre. Il avait fait en 1733, pour l'église de Montreuil-Belfroy, les statues de saint Etienne et de saint Sébastien, qui lui furent payées 90 livres. Elles existaient encore lors de la reconstruction récente de l'église et ont été enfouies dans le cimetière en 1861. L'artiste meurt et est inhumé à Angers le 28 septembre 1758, âgé de 55 ans (5).

Pocquet (*Mathieu*), « joueur de violon » inhumé le 8 juin 1727, âgé de 50 ans, à Angers (6), où il résidait seulement depuis trois jours.

Pointier (*Charles*), « Me tailleur de pierres » et « maître maçon architecte, » était employé d'octobre 1717 à janvier 1718 à la façon du grand autel de Bagneux, dont il posa aussi les deux petits autels en 1718. = (*René*), « Me architecte, » à Saumur, passe un marché le 29 novembre 1723, avec le chapitre de Saint-Pierre de Saumur, pour la façon de la grille du chœur de l'église et fournit aussi le dessin (7) des stalles, qui sont actuellement recueillies au château de Cunaud; — en mai 1735 il construisait le grand autel de Mazé, — en 1741 le portail des halles

---

(1) M. Bardin est député pour arrêter marché avec les sieurs Plouviers, sculpteurs, pour restaurer et rétofer les figures des chapelles tant de la nef que de celles de sainte Anne, de saint René et la galerie, à la somme de 284 l. et 10 l. de denier à Dieu, 9 avril 1710. — Deux chanoines commis le 6 mai 1711 pour faire rapport de l'ouvrage, le déclarent recevable, sauf quelques statues défectueuses, « sur quoi led. Plouviers promet de racommoder les défauts qu'on lui a marqués. » — Arch. de M.-et-L., G Reg. capit. de Saint-Pierre, f. 73 et 102.

(2) L'acte de sépulture la dit veuve de *Jacques P.*, et cette erreur de prénom se retrouve dans un acte de 1705, où sa fille Suzanne est marraine; ce qui m'a fait ailleurs comprendre dans la famille un *Jacques Pl.*, qui n'existe pas.

(3) GG 122.

(4) GG 123, 30 juillet 1698.

(5) GG 128.

(6) GG 144.

(7) Il est joint comme celui de la grille au dossier G 2568.

couvertes d'Angers. Il meurt à Angers le 26 octobre 1760 (1), âgé de 64 ans. Il avait eu de sa femme Françoise Rénier dite La Roche, tout au moins deux fils dont un, *Jacques*, tenu sur les fonts le 1er mai 1727 à Saint-Nicolas d'Angers par Renée Plouvier, femme de l'architecte Baudrier, mourut en 1781 curé de Marcillé. = (*François*), deuxième fils de René P. né à Angers le 14 juin 1736 (2), Me architecte et sculpteur comme son père, 1758, mari de Renée Jamin 1762, demeurait en Boisnet en 1770.

Poireau (*Pierre*), Me potier de terre, à Saint-Léonard, 1759.

Poiret (*Justin*), peintre, passe un marché le 12 juin 1667 avec le curé de la Blouère pour la façon d'un rétable, représentant l'*Annonciation*, et la peinture (3) du tabernacle et des statues de saint Sébastien et de saint Christophe. Il résidait à Angers, marié avec Julienne Damoiseau. Leur fille Marguerite-Louise est tenue sur les fonts le 26 avril 1668 par le chevalier Louis de Coëtlogon. Le père signe l'acte (4). Il vivait encore en 1676.

Poirier (*Jean*), Me maçon, aux Sausserais près le Vieil-Baugé, 1603.

Poisson (*P...*), peintre, à Angers, vers la fin du XVIIe siècle, a signé des éventails « qui ont grande tournure, » m'écrit M. Benjamin Fillon (5).

Poisson, famille d'architectes sculpteurs, Angers. = (*René*), inhumé le 6 février 1675 (6). = (*René II*), mari de Françoise Blin et en secondes noces le 6 novembre 1678 de Jeanne Ogeron (7). =

---

(1) GG 128.
(2) GG 126.
(3) Il devait toucher 150 l., être nourri, logé, couché pendant le travail « pour peindre le rétable d'autel en couleur de pierre, avec un tableau de l'*Annonciation*, et les colonnes, chapiteaux, corniches, embases et autres pièces, suivant le dessin tracé sur la feuille dud. marché, peindre les gradins et le devant des crédances dud. autel, repeindre le tabernacle et les images de saint Christophe et de saint Sébastien, qui seront posées en deux niches aux deux costés du tableau. » — Le marché avec le dessin et les deux statues sont conservés à la cure.
(4) GG 175.
(5) Lettre du 10 décembre 1871.
(6) GG 175.
(7) GG 225.

(*René III*), marié avec Jacquine Garreau le 30 septembre 1710 (1), travaille de 1711 à 1720 à la transformation (2) du château de Châteauneuf-sur-Sarthe, et en 1747, avec son fils, à la construction de l'autel de la Vierge dans l'église de Saulgé. = (*René IV*), fils du précédent, fait en 1762 les trois autels de l'église de Châtelais. = (*Jean-René*), Me tailleur de pierres, frère de René III, 1714. = (*Urbain*), Me architecte maçon, 1738.

Poistry. *V. Peistry.*

Poitevin (*Alexis*), « maistre escrivain, » — « maistre et professeur en l'escriture, » mari de Françoise Buret, Angers 1606, est inhumé le 9 avril 1655 (3). = (*Isaac*), Me orfèvre, protestant, fils de Daniel P., Me orfèvre, de Ruffec, en Angoumois, établi Saumur, mari d'Elisabeth Faligan, 1670, et en secondes noces le 7 juillet 1675 de Suzanne Constant, fille d'un Me orfèvre, comme lui. = (*Marc*), « Me maçon tailleur de pierres, » 1650, et « architecte » 1658, Angers, mari de Jeanne Robin, 1650, 1679, mort avant 1682. = (*Nicolas*), « ingénieur des ouvrages de sa majesté et conseiller du roi, à Saumur » 1689.

Poitou (*François*), « joueur d'instruments, » Angers, 1688, 1691. = (*Mathurin*), fils de Pierre P. et comme lui « Me maçon tailleur de pierres, » mari d'Anne Savary, Angers 1757, 1684. = (*Pierre*), frère du précédent, Me maçon, Angers, mari de Charlotte Girard, 1656, 1662.

Pol (*Jean*), statuaire, vend à Catherine de Bourbon, de passage à Angers, en 1598, plusieurs portraits de cire (4).

Pomeau (*Michel*), Me maçon, Angers, inhumé le 12 avril 1663 (5).

---

(1) GG 232.
(2) E 237.
(3) GG 170.
(4) *Bulletin de la Société des Sciences et Arts* de Pau, 1873-1874, p. 414.
(5) GG 222.

CÉLESTIN PORT.

CHRONIQUE

I.

Nous apprenons que plus de deux cent mille francs sont destinés par le Gouvernement, à l'importante restauration de notre cathédrale. Si nos renseignements sont exacts, il serait question de rétablir l'ancien *Narthex* qui précédait le grand portail. On rétablirait aussi la *flèche* qui jadis s'élevait au-dessus de la toiture du transsept central.

Ce sont là de très bons projets en dehors de toutes malencontreuses innovations. Autrement nous dirions : *Timeo danaos et dona....*

Nous faisons des vœux, d'un autre côté, pour que les artistes et les ouvriers du pays, ne soient pas oubliés dans ce grand travail. Ils en sont dignes à tous égards. Au point de vue de l'architecture et de la sculpture, comme aussi en peinture décorative et sur verre, Angers possède, aujourd'hui, des ateliers qui peuvent faire école.

Il serait par trop étrange de voir nos artistes sacrifiés, sous le vain prétexte que, de Paris seul, vient le bon goût. Hélas ! un certain nouveau palais bien connu, est là pour dissiper quelque peu nos illusions.

II.

Tout à l'heure, je parlais de peinture sur verre ; ceci, de fortune, me mène à dire que dans l'atelier de MM. *Megnen*, *Clamens* et *Bordereau*, on peut voir exposé un magnifique vitrail en *style Renaissance*, mesurant 6 mètres 50 sur 3 mètres, destiné aux dames de la Retraite de Redon (Ille-et-Vilaine). Le sujet est la *Présentation de Notre-Seigneur au Temple*. Les personnages y vivent et s'y groupent d'une remarquable façon, au double point de vue de la composition du dessin et de l'harmonie des couleurs.

Il serait fâcheux que l'*Exposition du Mans* qui doit s'ouvrir le 15 mai prochain, fût privée de cette page toute vibrante du sublime cantique de Siméon : « *Nunc dimittis servum tuum* » *Domine.* »

III.

Autre nouvelle ! L'hôtel de Pincé est en voie de restauration. Les échafaudages habilement posés sans trous de boulins, n'endommagent, en rien, ce délicieux logis du XVIe siècle, œuvre de notre célèbre architecte Jean de l'Espine, sur lequel M. Port, notre savant archiviste, s'exprime ainsi : « Il est, en Anjou, le » maître le plus glorieux de l'art de la Renaissance, un des pré- » décesseurs et non pas l'élève de Philibert Delorme.... Il » naquit à Angers, en 1505, douze ans avant son prétendu » maître qui ne devait revenir d'Italie qu'en 1536, alors que » notre Angevin semait l'Anjou de ses chefs-d'œuvre. Sa répu- » tation était faite déjà en 1533.... (1). »

La restauration de cet hôtel doit s'opérer d'après dessin, si je ne me trompe, médaillé lors de l'Exposition d'Angers, en 1877, dessin dont M. Magne, architecte, est l'heureux auteur.

De la sorte, se trouvera réalisé le vœu éminemment artistique de feu notre célèbre peintre M. Bodinier, donateur de ce logis, à sa chère ville d'Angers.

IV.

En moins de deux mois, la magistrature et le barreau ont perdu trois hommes d'une incontestable valeur : MM. Poitou, Batbedat et Guitton. Partis de situations diverses, ils ont traversé la vie par des sentiers plus variés encore, mais tous ont atteint le même but : une fin chrétienne, demandant à l'église ses suprêmes consolations.

V.

Nous recevons de M. Cassin de la Loge la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer en son entier :

Angers, le 14 mars 1880.

MONSIEUR,

Vous m'aviez demandé la copie d'un billet autographe de saint François de Sales, que j'ai en ma possession depuis, assez longtemps

(1) *Dictionnaire historique*, au mot Espine.

déjà. Je n'aurais pu en garantir l'authenticité, jusqu'au jour où j'ai demandé, à cet égard, l'avis de Mgr Mermillod, le glorieux successeur de saint François de Sales, sur le siège de Genève.

Mgr Mermillod, qui pense que ce billet a dû être adressé à la Mère Angélique Arnaud, devenue plus tard trop célèbre à Port-Royal, m'écrit à ce propos : « Ce billet est de la main et du cœur de saint François de Sales ; l'écriture, le style, les pensées et la délicatesse de l'expression révèlent l'aimable évêque de Genève, gardez cet autographe comme un trésor de famille.... »

Avec une semblable appréciation il n'y a plus à hésiter, et je vous envoie la copie exacte de ce billet :

« Je vous donne le bonjour, ma très chère seur (*sic*), ma fille, attendant » à demain d'aller estre vostre aumosnier, sur la feste du grand saint » Bernard ; veuille sa sainte majhesté, nous communiquer, quelque » goutte de la suavité dont elle *l'alaitta*. Je pense que ce dont (*sic*) vous » sera fort propice à cause de son rafraîchissement; Mon Dieu, ma très » chère fille que de grâces et bénédictions je vous souhaite. La pureté » d'esprit est la vertu particulière et la louange spéciale de saint » Bernard. Souhaitez la bien à mon âme très chère seur ; Nostre cœur » soit a jamais uni a celuy, pour lequel il est créé. Amen ! »

L'écriture très ferme et très lisible m'a permis de copier très exactement cet autographe.

Veuillez, etc.

VI.

La Bretagne artistique. — Tel est le titre d'une publication qui promet d'être hors ligne, si l'on en juge par le *spécimen* que l'on vient de nous adresser.

Sans compter le texte, très élégamment écrit, nous avons hâte de citer une *eau forte* parfaitement réussie, représentant la mort de *Chramne*, d'après une peinture de M. Luminais. Chramne était un fils naturel de Clotaire Ier qui avait eu le tort de se révolter contre lui et de se liguer avec le comte de Bretagne. Clotaire le vainquit et le brûla, ainsi que toute sa famille, dans une masure où il s'était sauvé, en 560.

M. Luminais a tiré, de ce drame lamentable, un parti original et saisissant.

Figure également au *spécimen*, une *photoglypthie* extrêmement bien soignée de l'*automne*, buste en terre cuite de M. Charles le Bourg (collection de M. Victor Cossé, à Nantes). L'artiste a sû donner à la physionomie féminine de ce buste, tout enguirlandé de pampres et de raisins, une pointe de cet esprit fin que l'on puise au fond d'une coupe pétillante d'un vin délicat et choisi ; les lèvres en sont comme humectées.

Je trouve aussi, dans ce spécimen, un vieux Noël qualifié de breton, mais qui pourrait être, à meilleur droit, appelé un Noël *angevin ;* il l'est d'ailleurs, par ses arabesques du crayon de M. G. Filoleau, un nom tout à fait des nôtres.

J'y rencontre, en outre, une reproduction, d'après un dessin de M. Boitte, du tombeau de *La Moricière ;* c'est encore un monument que l'Anjou doit en partie revendiquer, puisque de l'atelier Moisseron sont sortis ses principaux détails d'achitecture, et qu'il fut pour la première fois exposé en 1877, à Angers.

Ne pouvons-nous pas, du reste, partager avec la Bretagne quelque chose de la grande renommée de ce guerrier fameux et sans reproches ?

Nous reviendrons sur cette belle publication qui, paraît devoir être à la Bretagne, ce qu'est à l'Europe artistique, la grande revue hebdomadaire, intitulée : l'ART.

Cette décentralisation bretonne nous fait vivement souhaiter qu'elle ait des imitateurs, dans nos principales provinces de France, car de cette manière, seulement, nous connaîtrons à fond l'histoire de notre art national.

X.

E. Barassé, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 505-80.

L'HIVER EN ANJOU

J'entends dire à tout venant, comme par une manie qui se gagne, en donnant un air de sagesse aux plus folles têtes : « Qui a vu » jamais hiver si âpre et si rude et si lent à vouloir finir ? Le » ciel a changé ! Avril est mort ! Décembre même a vieilli et » n'arrive plus à son heure. Dans l'ancien temps on savait » comment vivre ; c'était pure affaire de calendrier. Des gelées » parfois peut-être, mais si douces ! Aux premières brises, la » verdure et la floraison ; pluie et galerne encore, comme il » convient certes, durant la semaine sainte ; mais la pénitence » et Pâques passées, un soleil constant, le soleil de notre » Anjou ! » — D'autre part des gens graves, qui ne se paient pas de ces billevesées, s'y laissent pourtant aisément troubler. L'expérience, que chacun de nous peut avoir, est si courte ! plus courte encore et plus confuse la mémoire. On cherche, on s'informe aux livres ; mais où sont les livres, qui renseignent autrement que par des généralités sans certitude et sans précision ? Arrive sur ces données telles quelles dame Statistique, qui rumine et dogmatise et trop souvent, du meilleur cœur du monde, s'enfonce jusqu'aux yeux, avant d'avoir regardé, son grand bonnet de docteur. — Certains phénomènes physiques pourtant ont, comme les nations et les hommes, leur histoire, qui seule peut aider à en déterminer la loi. Avant d'étayer des théories sur des systèmes, ce sont des faits qu'il faut recueillir, puis coordonner, comparer, comprendre. Par ces temps de météorologie courante, je ne me suis pas piqué d'y voir si loin. Je laisse aux savants spéciaux leur recherche propre. Voici seulement une série de documents tout à leur service, qui, si je ne me trompe, étendue avec la même curiosité et une chance égale sur un plus vaste champ d'étude, serait de nature à donner des résultats précieux. Pour leur attribuer une portée sérieuse, j'ai limité, ou

peu s'en faut, ma récolte aux deux derniers siècles. A remonter plus haut il serait facile de réunir quelques notes éparses, mais par cela même plus décevantes qu'utiles à toute déduction sérieuse. Que peut apprendre le relevé au hasard de quelque phénomène singulier ou de quelque écart extrême des saisons? Il y a au contraire un intérêt supérieur à établir sur constatations certaines et par l'affirmation des contemporains une suite continue d'observations précises, — et si un travail, comme celui-ci, apporte l'enseignement comparatif de deux cents années, il peut inviter à l'étude et se prêter de lui-même à des conclusions réfléchies. On y peut voir tout au moins, presqu'à périodes régulières, notre hiver d'hier, qui dure encore, — les gelées d'avril, — même la neige en mai, en juin, — même la fameuse banquise de Saumur, — même, ce qui nous a manqué ainsi qu'à nos photographes, de belles débâcles !

En dehors du Journal bien connu de Louvet pour les premières années du XVIIe siècle, j''en prends ces éléments à une source tout à fait encore inexplorée ; je veux parler des anciens registres des 462 paroisses de l'Anjou, que j'ai dépouillés à fond à mon heure. Ils n'existent pas partout, détruits ici par la guerre de Vendée, là par la chouannerie, plus souvent encore par l'ignorance et l'incurie des curés ou des maires. Là même où ils existent, il faut glaner et revenir trop de fois les mains vides ; mais, si le champ donne, nulle part on n'a meilleure chance de recueillir quelqu'une de ces notes vives, qui récompense de la peine par la sincérité de l'émotion et par son originalité naïve. Aucun document d'ailleurs ne les remplace ; il faut aussi penser à la peine prise pour les aller recueillir, dispersés qu'ils sont sur tous les points du département.

CÉLESTIN PORT,
Correspondant de l'Institut,
Membre non résidant du Comité des Beaux-Arts
et du Comité des Travaux historiques.

1523. — « En cest an 1523, environ la feste de la Nativité de Mgr S. Jehan-Baptiste, fust en aucuns lieux veue gelée au pays d'Anjou, qui estoit une chose non acoustumée au pays; par quoy l'on ne scavoit que présumer, sinon que fut ultion divine pour les vices et iniquitez lors régnans.

Bourdigné, *Annales d'Anjou*, t. II, p. 338. — Bruneau de Tartifume, mss 870, f° 578, résume le fait d'un mot : « En 1523 fit si froid en Anjou qu'on vit de la glace à la Saint-Jean. »

Nous avons eu même fête en 1855.

1537. — « Le 15 avril 1537, grande gelée, lundi après les Rameaux; — le lendemain encore davantage, tellement que les vignes furent quasi entièrement gelées, sauf ce qui estoit au costé de la rivière et ung peu comme un arpent de large au plus, et les arbres entièrement gelés, qui sont les seps estant en iceulx, sauf quelques noyers hault; ce qui jamais n'avait esté ouy ni veu. Le mercredi gela encore, mais non pas tant, et n'a point fait d'iver, tellement que précédemment la glace n'avoit esté si forte; et durait la lune de mars; par quoy a esté bien pratique l'adage si commun : « *Lune de mars ne faist jamais bien en apvril.* »

Paroisse de Varennes-sous-Montsoreau, État civil.

1565. — Au mois de febvrier audict an 1565 il tomba sy grande quantité de neige au païs d'Anjou, et fust l'hyver si froid, que les rivières furent glacées et qu'on marchoit par dessus, et que tous les lauriers et romarins gelèrent, et qu'au dégel les eaux crurent et furent sy grandes qu'elles rompirent des ponts et moullins aux Ponts-de-Cé, où l'on ne pouvoit passer ny à pié ny à cheval et en plusieurs aultres endroits du païs, rompirent des arches, ponts et chaussées; et fust ceste année appelée l'année du grand hyver.

Journal de Louvet.

1573. — En laditte année 1573 l'hyver fust fort dur jusqu'à la Chandeleur et fust encore grande cherté de biens. Le froment valoit 30 l. la charge et le seigle 25 l.; la pippe de vin 45 l.; de tant que la stérilité duroit et qu'il fust fort peu et valloit led. prix à l'anche et encore l'on n'en pouvoit trouver pour de l'argent; les pauvres étaient contraints de manger l'herbe des racines par les champs, qui mouroient de faim.

Louvet.

1579. — 2 janvier : « Neige et grand froid. »

S.-Martin-de-la-Place, Ét. C.

1590. — Le jeudy cinquième jour d'apvril audict an 1590, il a faict tout ledict jour et la nuict d'entre ledict jour de jeudy à vendredy de grandes neiges et une grande gresle, et a esté l'hyver fort rude et sy grand, que tous les lauriers et romarins en seroient morts.

Louvet.

1594. — La nuytée entre lundi et mardi, qui estoit les 23 et 24 mai 1594, il intervint une si très grande froidure, que les vignes universellement gelèrent presque toutes.

Chavagnes-s.-le-L., Ét. C.

1594-1595. — La vigille de Saint-Urbain, 24 mai 1594, il fit une gelée si grande, que elle gela blez, nois, pois, febves. — L'année fust si périlleuse, que pareillement l'été fust tout pluvieux. — La pluie dura sans relâche depuis la mi-juin jusqu'à la mi-aoust. Les foins furent tous gastez, les blés estant en la paille coupez et à couper germèrent; tout le mois de septembre et la plupart d'octobre furent si chault que tout en poudrioit; les pluies reprinrent, qui durèrent depuis trois semaines devant la Toussaint jusqu'à la Sainte-Catherine. La grand gelée commença, qui dura jusqu'au 7 février 1595. Le froit fut si violent et ennuyeux, qu'on prenoit les oiseaulx de course. Les rivières prinrent si estroict, que on passoit par sur la glace plus d'une semaines, bœufs et chartes non chargés, chevaux avec leur charge. La glace avoit plus d'un pieds 1/2 d'épaisseur.

Chanteussé, Ét. C.

— Au mois de décembre 1594, la nuittée de la vigille Saint-Thomas, il a faict une si grande froidure, que la rivière estoit toutte glacée le dict jour sainct Thomas, et la glace si forte, que beaucoup de personnes alloient et passoient par dessus, qui a duré jusques au premier jour de janvier ensuivant.

Louvet.

— En l'an 1594, à la fête de Noël, la rivière de Loire servoit de grand chemin. Les chevaulx passoient et repassoient de là de çà avec les charges et fardeaux.

Ingrandes, État civil.

Et en effet, on voit par ailleurs, que cette année la Loire dura si longtemps gelée que le bateau de l'Hôtel-Dieu ne put aller chercher à Nantes son sel, comme à l'ordinaire, pour l'usage de la maison.

Arch. de Maine-et-Loire, H. D. A. 3, f° 109.

1595. — Le samedy quinzième jour d'avril, il a faict grand vent, froidure et faict de la neige. — Le blé valloit 15 l. le septier, qui a occasionné les pauvres gens des champs venir à Angers l'acheter, boisseau à boisseau... La nuict entre ledict jour 15e dud. mois d'apvril audict an et le dimanche ensuivant il a fait ung si grand froid et gelé sy fort, que la glace estoit aussy épaisse que le dos d'ung couteau; comme led. jour de dimanche il a faict une grande froideur, qui estoit si grande, qu'aussitôt qu'on mettoit de l'eau dehors elle estoit glacée et faisoit aussy grande froideur comme au cœur de l'hyver; comme aussy le lundy ensuivant, 16e jour dud. mois d'apvril, il a faict une mesme froideur et neigé tellement, qu'à raison de ce le peuple estoit fort estonné et de ce que le blé enchérissoit;.. et a vallu jusqu'à 19 l. le septier.

Journal de Louvet.

1596. — La nuict d'entre le sabmedy et dimanche 4 et 5 mai 1596 fust une grande gelée, laquelle offencza et gasta partie des vignes de ceste paroisse et beaucoup davantage celles des paroisses d'Andart, Brain, Foudon, le Plessis-Grammoire, païs de Quinte en la duché d'Anjou.

Paroisse de Corné, État civil.

1600. — Nota que les eaux furent tellement grandes en ceste année, que depuys la feste des Roys ne feismes aulcun service en l'église parochialle jusques à la feste S. Marc... et feist si grand froid, tant le jour de Pasques que toutte la sepmaine, que l'on estimoit plustôt estre à Noel qu'à Pasques pour les gelées, grandes neiges et gresles, qui tous les jours continuoient; et estoit lad. feste le 2e apvril. Le jour de Quasimodo, comme l'on commençoit la grande messe, feist un tourbillon de vent si véhément, qu'il rompit et renversa plusieurs bateaux où furent noyés nombre de personnes.

S.-Martin-de-la-Place, Ét. C.

1605. — « Temps sec et froid, gelant touttes les nuittées de la sepmaine des féries, qui causa une perte et ruyne des vignes et noyers, qui estoient advancez. La feste de Pasques estoit le 10 avril. J'avoys de beaulx melons et de grand pied pou, qui en une nuict, scavoir de Pasques et du lundy, furent brouiz.

S.-Martin-de-la-Place, Ét. C.

1607. — Il fist grand froict la sepmaine saincte, et tout estoit fort advancé en divers lieux. La gelée fist grand dommaige; mais le 2e may il gela, qui abatit bourgeons et tout.

S.-Martin-de-la-Place, Ét. C.

— Le mardy premier jour de may il a faict de la pluye, qui a continué tout le jour et aultres jours suivants avec grandes froidures, gelées et neiges, qui ont fait grand dommage aux vignes.

Louvet.

— Le vendredy 21e de décembre dudict an feste de sainct Thomas les eaux estoirent grandes, ensemble les neiges et gelées.

Louvet.

— Ce fut sur la fin de cette année 1607, que commenca le plus furieux hyver qu'on eut eu de la mémoire des hommes. Les rivières furent glacées durant deux mois et si fortement, qu'hommes, chevaux et charrettes passoient dessus ; les neiges furent aussi très hautes, ce qui fut cause qu'on l'appela *Le grand hiver*, comme on a continué de faire jusqu'à l'an 1660.

Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 470.

1608. — Le dimanche sixième jour de janvier, feste des Roys, il a faict de grandes neiges et froidures, qui ont esté de plus d'ung pied de hault ; et y a longtemps qu'elles n'avoient esté sy grandes, et ont esté la froidure et gelées sy grandes que la rivière a esté entièrement gelée.

Journal de Louvet.

— 10 janvier. — Nota que en ce dict temps a faict ung tel froit, que on passoit les rivières à pied et à cheval et sans bateau.

S.-Silvin, État civil.

— Le 13 janvier à Trémentines on enterre dans l'église, « à cause des grandes gellées et froydures qui faisoient pour lors. »

De même à S.-Pierre-Maulimart, les 8, 10 et 22 janvier et le curé en donne la raison dans son Registre des sépultures : « à cause, dit-il, que le froid estoit si grand, que l'on n'a pu faire la fosse au cimetière dudit lieu » — « et même qu'on n'a pu faire entrer les coins de fer dans la terre. »

— Le mardy 22e du dict mois et an, feste sainct Vincent, il a faict de grandes gelées et verglatz si grands, qu'on ne pouvoit aller par les rues sans péril; et y a eu beaucoup de peuple, qui s'est fortuné et blessé, tellement qu'à raison desd. verglatz l'on a esté contrainct de mettre des clouz en poincte soubz les soulliers pour marcher, et ordonnance de M. le juge de la prévosté publiée, contenant injonction à tous les habitants de jetter des bourriers dans les rues pour empescher le peuple de tomber.

Louvet.

— Le vendredy premier jour de febvrier audict an 1608 il a faict de grandes gelés et les eaux grandes et glacées, tellement que les gazons de glaces ont rompu et faict de grands bris aulx moulins des Ponts-de-Cé.

Louvet.

— Il a faict ce 23 février 1608 un verglas, qui fut fort grand et a duré depuis le jour des Roys jusqu'à la Chandeleur; ensemble la neige a commencé le jour des Roys et a duré jusqu'au dit jour de la Chandeleur avecques un iver et gelées que la glace est tellement, que quand ils sont remis, ils ont emmené beaucoup des Ponts-de-Sé et ensemble les ponts de Tours.

Fougeré, Ét. C.

— Le samedy 30e jour dudit mois de mars, feste de Pasques Fleuries, l'hiver et froidure des grandes gelées ont esté sy grandes que les lauriers et romarins sont tous morts, et n'a esté porté à laditte procession que des buys et après lad. procession faite il a plu tout le reste du jour.

Journal de Louvet.

— Tout le présent mois d'apvril audit an a esté fort froid et rude, à raison des grands vents halleux, qui ont faict, sans faire pluye, qui ont retardé les vignes de pousser, et n'étoient aulcunement avancé non plus qu'à Noel.

Journal de Louvet.

— En ceste année l'iver a esté fort cruel; on trouvoit les regnars mors; les ramiers, merles et autres volatiles mouroient de faim; les berbis mortes en plusieurs lieux; la terre a esté couverte de neige et de verglas trois semaines et plus, presque tout le mois de janvier.

Bouillé-Ménard, État civil.

1609. — Vilaines gelées, qui gastèrent les vignes qui estoient bien advancées.

S.-Martin-de-la-Place, Ét. C.

1614. — Le dimanche 23e jour du mois de mars 1614, feste de Pasques Fleuries, il a faict de grandes froidures, vent et neige, qui ont duré jusques au 26e dud. mois, et estoit la neige haulte de plus de demi pied, ce qui a retardé l'avancement des fruitz, qui n'estoient non plus avancez qu'en la saison de Noel.

Louvet.

1615. — Février. « En ce moys, les neiges furent grandes et de longue durée. »

S.-Martin-d'Arcé, É.

— 17 février. « Les plus grandes neiges que je veiz jamais, » s'écrie le curé de S.-Martin-de-la-Place.

— Le 23e jour de febvrier, la nuit dont la feste de S. Mathieu estoit le lendemain, jour de mardy, tomba une si grande quantité de neige, qu'elle combloit les plus creux chemins, et le vendredy suivant, 26, redoubla ladite neige de façon qu'elle estoit si grande, que personne ne pouvoit sortir hors de la maison qu'avec grande difficulté. Les dites neiges durèrent depuis le dit jour 23, jusques à la feste de l'Annonciation de la Vierge, 25 mars, et au dégel et descoullement desd. neiges les fleuves et rivières enflèrent d'une telle façon, que les hommes citadins des vallées et marais pensoient que ce fut un nouveau déluge. La levée rompit en cinq endroits... Les anciens nous racontent, qu'il y a environ 50 ans, qu'il fist aussy de la neige, que l'antiquité n'avoit point veu plus grande, mais que celle cy surpassoit en grandeur et dura plus longtemps.

Puy-Notre-Dame, Ét. C.

— Il doit à perpétuité estre parlé de l'an 1615 et 1616 et des maux qui s'en sont ensuiviz ; en 1615, les grans aieux et grand nigez, si jamais il s'en est veu en ces païs ; en 1616 une grande guerre, qui toutes fois fut de peu de durée et une année de grandes maladies et morts en plusieurs lieux et de grand remuement encore en lad. année 1616, par la rétention de M. le prince de Condé.

Feneu, État civil.

1617. — Le mercredy 25e jour d'avril il a faict de la neige, gresle et de la gelée la nuict suivante, qui a continué jusques au jeudy ensuivant. — Le vendredy 27e jour dudict mois et an il a faict de grandes gelées qui ont apparu à la matinée.

Louvet.

— Le 25 avril 1617 feist une grande gellée, qui gastat presque toutes les vignes à pied, tant aux cousteaux, Brain, Allompnes que Varennes et autres pays.

Varennes-sous-Montsoreau, Et. C.

1618. — Le 2 février, commencèrent les neiges, qui furent fort grandes; le 4, se reprit à neiger et continua presque tout le jour, et fut la nuitée ensuivant un grand froid, et gela bien fort tellement, que l'on ne pouvoit plus presque travailler.

Varennes-sous-Montsoreau, Ét. C.

— Le 23 avril 1618 fist une gelée forte qui gastit et perdit beaucoup de vignes, tant vers le Coudray-Macouart, que vers Montreuil-Bellay et les cousteaux par endroits, et encore à Brain et Allompnes; et fist toute la semaine suivante de la gelée, qui fist dommage aux fruits de la terre.

Varennes-sous-Montsoreau, Ét. C.

1621. — Le dimanche de Quasimodo, 18e jour du mois d'apvril 1621, il a faict, et tous les jours de la sepmaine suivante, ung vent sy grand et sy froid, que n'eust esté la longueur des jours et clarté du soleil la rivière eust glacée, lequel a faict grand dommage aux fleurettes et herbes, et a grandement retardé l'avance des fruitz, et a le bestial bien enduré.

Louvet.

1622. — Il a faict au commencement de ceste présente année 1622 de sy grandes gelées et froidures, que les rivières ont esté glacées de glaces sy espaisses, qu'on passoit par dessus au travers, depuis le port Lignier, à venir au travers de la rivière.

Le lundy 10 janvier il a faict de grandes neiges.

Louvet.

1622-1623. — Le samedy septième jour de janvier 1623 le temps s'est adoussy et modéré des grandes froidures et gelées, qui ont faict et

durant trois sepmaines davant Noel dernier, et ont continué jusques à ce jour, la quelle gellée a esté sy grande, que la rivière a gelé et esté glacée en plusieurs endroictz, mesme sur le port Lignier, par sur laquelle les enfants ont passé en plusieurs endroictz ; et ont esté les eaux fort basses.

Louvet.

1624. — Vers la fin de janvier 1624 il a faict de grandes gelées et froidures, qui ont esté si grandes, que la rivière a esté gelée et glacée de telle épaisseur, quon a passé par sur lad. rivière tout au travers tant au droit du port Lignier, que sur le pré de la Savatte, mesme au droict de Recullée à aller à St-Serge ; et ont durré lesd. froidures jusque vers la fin du mois de febvrier ensuivant, qu'il a aussy faict de grandes neiges ; lesquelles ont esté grandement haultes ; lesquelles fondues au dégel ont causé, que les rivières de Loire et aultres rivières, qui passent par la ville d'Angers, ont esté sy grandes, que les rues de la Poissonnerye, Tannerye et rue Paincte de ceste dite ville estoient touttes remplies des dittes eaux ;... laquelle rivière de Loire a esté à sa chutte et dégel sy violente, qu'elle a abattu les ponts et faict grandes ruynes.

— Le vendredy 9e febvrier il a faist une grande cheutte de neige.

— La nuittée d'entre le sabmedy 17e jour de febvrier et le jour de dimanche 18e dudit mois, il a tombé sy grande quantité de neige et faict de si grand vent, qui l'a portée et jetée ès logis et boutiques, tellement que l'on a esté contrainct lesd. jour de sabmedy fermer les boutiques, et ont esté sy grandes qu'on marchoit par les rues où on estoit en la neige jusqu'à my-jambe, et estoient les rivières touttes glacées lors de la cheutte desd. neiges.

Louvet.

— En baptizant le fils d'un de ses fermiers, le curé de S.-Pierre-Maulimart ajoute sur l'acte le 12 février 1624 : « Cest enfant a esté né et baptisé en ung fascheux yver, plain de grandes neiges, variglatz et de longue durée, à l'estonnement de tout le monde. »

Paroisse de S.-Pierre-Maulimart, État civil.

— 18 février, lundi gras : « Grand temps de neiges et froidures » très-grandes. »

Paroisse de Marans, État C.

— La nuict d'entre ce dict jour 20e jour de febvrier, mardy-gras, et le jour d'hier, il a faict de grandes gelées et froidures, qu'on ait de mémoire d'hommes, et ont esté si grandes, que les rivières ont parachevé de glacer, mesme soubz le grand pont de bois d'Angers, nonobstant la crue de la rivière, qu'il a faict, à raison du refoullement de la rivière de Loire, qui estoit toutte glacée.

— Le mercredy des Cendres 21e jour dudict mois le dégel a commencé.

Louvet.

— Le mardy 5e jour de mars il a faict de grands vents et froidures, qui ont faict appetisser et baisser la rivière, qui estoit fort grandes.

Louvet.

— Le samedy sixième jour d'apvril audict an 1624, vigille de la feste de Pasques, il a faict grandes froidures, neiges et pluyes ;

— Le dimanche, feste de Pasques, septième dud. mois, il a faict de grandes froidures et a aussy neigé, que les logis et la terre étoient tout blancs de neige ;

— Le lundy 8e dudit mois d'apvril, le froid a continué et a esté la nnict dernière si froide, que la glace estoit universelle partout, à cause de la gelée qu'il a faict.

— L'hiver suivant, 1624-1625, a esté fort doux et continu en pluies, à raison desquelles les eaux ont esté fort grandes, les fruits estant en terre grandement offensez, principallement les bledz, qui se sont trouvez en beaucoup de lieux, au mois de janvier audict an 1625, en espys, et du pampre et lame en la vigne, des roses fleuryes et plusieurs autres fleurs en grande quantité.

Louvet.

1628. — Le jeudy treizième du mois d'apvril 1628, les nuittés de mardy et mercredy derniers, il a faict de grandes pluyes, neiges, gresles et gelées, qui ont esté si grandes, que l'eau en a gelé et la terre toute grouye.

Louvet.

1633. — En la nuit du 28 octobre 1633, les neiges ont esté si grandes que les arbres n'ont peu les attandre, jour de S. Symon.

S.-Pierre-Maulimart, Ét. C.

1644. — En l'année 1644, les gelées ont commencé le dernier jour du mois d'avril et finy le 14e du moys de may sans manquer à geler, dont il i a quatre nuittées qui ont tout vendengé nos bourgons et gelé les noyers, et les blés en parties gatés.

Paroisse de S.-Pierre-du-Lac, GG 24, fol. 177.

— En l'année 44, les gelées ont commencé le jour et feste S. Eutrope et ont deuré quatorze nuitte toute de suitte sans desgeler, qui ont presque gelé toutte les vignes et le blé, et à la fin s'est trouvé honnestement de l'un et l'aultre.

Ibid., fol. 238.

1659-1660. — Le grand hyver commença le 16e décembre et dura jusqu'à l'onziesme février 1660; et est à remarquer que led. mois de février n'ayant eu en ladite année que 29 jours, il se rencontra cinq dimanches; et en ledit mois l'on fist des processions, scavoir la 1re pour prier la divine bonté de changer ce rigoureux hiver et rude saison en un plus doux tempérament, ce qui se feist miraculeusement, veu les glaces et neiges qui demeurèrent led. temps; tout fut fondu sans innondation d'eau.

Paroisse d'Avrillé, État civil.

— Le 16 décembre 1659 commença l'hiver, et la glace se fist en la rivière de Loire le samedy ensuivant et s'arresta et condensa et espaissit en sorte, la nuict d'entre le 29 et 30 dud. mois, qu'elle fut toute prise et empilée, de manière que le dernier jour de l'an plusieurs passèrent sur lad. rivière ainsi glacée des Isles Lambardières en ce lieu de Béhuard, et le 1er jour de l'année 1660, quantité passèrent sur lad. glace pour y assister à la sainte messe; lequel froid dura jusques au 27e jour de febvrier de lad. année 1660; et moy mesme soubsigné, vicaire dudit Béhuard, passay sur lad. rivière ainsi gelée et glacée le 25e jour de janvier et le 5 et 9e du febvrier dudit an, pour aller et venir de Rochefort, n'y ayant non plus de danger que sur terre ferme. *M. Bontemps.* — Et pour remarque de ce véhément froid, les fermiers de la chaussée de Madame du Ronceray, scavoir Jacques, René et Jean les Cesbrons et Julien Cady, frappèrent leurs picquets à tenir leurs nances dessus la glace, sans batteau; ce qui ne s'estoit jamais veu.

Paroisse de Behuard, État civil.

— L'évêque prescrit une procession générale, 22 février 1660, où « sera porté le chef de S. Loup, afin de prié Dieu qu'il veuille appaiser son ire et la rigueur du grand et excessif froid, qui dure depuis 7 à 8 semaines, et nous veuille donner un temps doux et favorable pour les biens de la terre et que l'on puisse labeurer.

Arch. de Maine-et-L., registre capitulaire de S.-Laud, G. 924, fol. 323.

— « Le grand yvert, trois mois consécutifs. En l'an 1660 l'yvert a deuré trois mois tous entiers, depuis le 25 de novembre 1659 jusqu'au 25 febvrier 1660; et la neige a duré deux mois tous entiers, sans que la terre ait esté découverte, ce qui a fort estoné les gens et les bestiaux. Le brin des pailles a valeu 2 sols. Point d'herbages.

Paroisse du Plessis-Grammoire, État C.

— Le 9 février 1660, pour la sépulture de Mathurin Huet, à S.-Augustin-lès-Angers, « la terre estoit gelée un pied et demy avant; on a esté près de sept heures à faire la fosse au petit cymetière. Il y avoit dix semaines qu'il n'avoit dégelé. »

Paroisse de S.-Augustin-lès-Angers, GG, 18.

— L'hiver de 1660 fut long et fut rude et à duré 3 mois sans dégeler tout à fait; et depuis le 26 décembre jusqu'au 26 février 1660, on n'a pu faire entrer aucun ferrement dans la terre; et bestes et gens passèrent surement, tant chargez que vides, par dessus les rivières glacées.

Paroisse de Cherré, Ét. C.

1660-1661. — L'hiver 1660-1661 s'est passé tout en pluie qui a causé si grande stérilité qu'en plusieurs lieux de cette paroisse et autres on n'a pu recueillir les semences, et n'a esté aucuns fruit.

Ibid.

1662. — En cette année 1662 le blé a esté fort cher. — Abondance de pommes; assez bonne année de vin.

Ibidem.

1662-1663. — L'hiver de 1662-1663 a esté fort froid, venteux et neigeux, qui a causé si grande rareté des herbes potagères, que la livre des feuilles de choux commun a été vendu 20 s. dans la ville d'Angers.

Paroisse de Cherré, Ét. C.

1663. — Le 12 feubvrier 1663, grande neige qui incommoda beaucoup. Les oyseaux soufrent rareté de potages.

Paroisse du Plessis-Grammoire, Ét. C.

1679. — Le 23 février 1679, il est convoqué une assemblée générale du clergé pour arriver aux moyens de fournir aux nécessités urgentes des pauvres, causées par la rigueur et longueur du froid.

Arch. de M.-et-L., G 1111, fol. 59.

1692. — Il faut remarquer que toute la saison de l'automne de la présente année a toujours esté froide et l'esté pareillement, et que la récolte et moisson de tous les fruits a esté beaucoup retardée et généralement tous les fruits mauvais, n'ayant pu venir à une véritable maturité, et en petit nombre; à la réserve des bleds qui estoient assez bons; on voyoit de gros vers tous grouillants et vifs dans les pois et fèves, au lieu de cossons; on ne vendangea dans tout le royaume, qu'après la Toussaint, et dans cette paroisse on vendangeoit tous les jours de S. Martin et S. René, et il fit si grand froid et gela si fort ces jours là, qu'il fallut cesser de vendanger, même la vendange n'étant pas mure du tout; et il neigea le jour de S. René si fort, que toute la terre estoit couverte de neige, et les raisins estoient comme s'ils eussent esté deux fois dans le four, et comme cela n'estoit point mur, ils ne rendoient pas de vin; il falloit dix ou douze sommes pour faire une pippe, non pas de vin mais de verjus. Ceux qui avoient vendangé avant la gelée furent les plus heureux; leurs vins ne furent pas roux comme les autres; mais tout cela ne fut pas bon, au contraire, très mauvais, et aussi on a nommé le vin de cette année 1692 le vin grichedents; ceux qui ont vendu à la sortie des vendanges ont fort bien fait, car il estoit fort cher; il en fut vendu 70 l. et 80 l., et la boisson se vendoit sur le pavé 8 et 10 écus la pippe; mais comme il y avoit du vin vieil et que l'argent estoit extrêmement rare, le vin grichedents ne valoit vers la S. Jean-Baptiste que 35 et 40 l. au plus, en sorte que plusieurs n'ont point vendu qui l'ont encore en 1694, qui ne sont point corrompus ni gastez, mais toujours bien vers et presque point potables. Les vins vieuls furent extrêmement chers jusqu'aux vendanges 1693. Il en a été vendu jusqu'à 120 l. la pippe; ceux de 1693 ont été passablement bons.

Paroisse de Cizay, État civil.

1707. — Le 19 juillet 1707, la challeur fut si grande que la chaleur fut au dernier degré, ce qui causa en bien des endroits des morts

subittes. Il mourut en ce jour là quantité de personnes, les uns ciant du blé, les autres en battant, et quantité de bestiaux; ce qui causa la dissenterie, qui commenca en cette paroisse le 14 d'août 1707; et le 27 octobre 1708, dans la nuit de S. Simon et S. Jude, il tomba tant de neige et si épais, qu'elle cassa les branches d'arbres, gros comme la jambe, à cause de la pesanteur.

Paroisse de S.-Lambert-du Lattay, Ét. C.

1709. — En la présente année 1709 il s'est fait un tel hiver, que de mémoire d'hommes il n'en a eté veu un pareil. En 15 jours, savoir depuis l'Épiphanie, tous les froments ont esté gelez par tout le royaulme et au-delà, les plus beaux et meilleurs vignobles anciens, une partie des arbres fruictiers, comme noyers, pêchers, amandiers, abricotiers, figuiers et grand nombre de poiriers, pommiers, pruniers, etc., jusqu'aux arbustes dans les landes et forêts, genets, ajoncs, brandes et bruyères et tous les légumes. Le printemps et l'été ont été très pluvieux et presque sans chaleur, ce qui a procuré en certains lieux, comme en celuy cy, une récolte abondante de menus grains, pois, fève, dont à présent on vit dans les meilleures maisons à défaut de froment, dont la fourniture, nonobstant l'extrême rareté de l'argent, s'est vendu jusqu'à 1,000 livres, qui a néantmoins diminué; mais l'orge se vend encore et s'est vendue sous le fléau 40 s. le boisseau, qui estoit deux ans devant à 5 s. Le vin est presque hors prix; le moindre se vend à présent 100 fr. la pipe; avec tout cela les impôts augmentent de jour en jour; la levée a rompue en plusieurs endroicts, entr'autre aux Trois-Voletz.

Paroisse de Chemellier, État C.

— Cette année 1709 doit estre remarquée à la postérité, à cause de l'excès et de la rigueur du froid, qui commença le 6 janvier et dura près de trois semaines. Il fit un vent très froid, qui gela les arbres principalement les noiers, dont il y en avoit une si grande quantité en Anjou et qui estoient si puissants, qu'ils égaloient les plus grans chesnes, qui produisoient à la province un revenu considérable. Les vignes en ont été aussi gastées et celles, qui estoient un peu élevées, a fallu les couper par le pied. Ce qui a trompé, c'est qu'on croïoit qu'elles repousseroient par le haut, et en ne les aiant pas coupées par le bas, elles n'ont point repoussé, quoi qu'elles soient vertes et vivent en terre; ce qui donne à espérer qu'elles repousseront l'année d'après. La rigueur

de l'iver a presque fait mourir tous les oiseaux, et Dieu n'en a laissé en chaque paroisse, qu'autant qu'il en fist entrer dans l'arche, pour repeupler la terre. La rivière de Loire grossit tellement au mois de juin, qu'elle a inondé tout le pays, depuis Orléans jusqu'à la jonction du Cher. Son ravage fust du costé du Cher. Le gros bled a entièrement manqué cette année. Le froment d'hiver a gelé et n'a point repoussé; quelques brins, qui estoient restés, avoient tellement trajonné, que c'estoit une merveille; mais la gasle le prit, étant en lait, et l'a entièrement niellé. On en a semé et il a fort bien levé. Le bled seigle s'est un peu mieux conservé, mais ce qui a fait reconnaître la bonté de la divine Providence, c'est la quantité d'orge et avoine, qu'on avoit semé et qui ont eu le temps si propice, que ces grains là seuls estoient capables de nourir toute la France. Les terres, qui dans les autres années ne produisoient point ou très peu de ces menus grains, ont été les plus fertiles; cela n'a pas empêché que l'orge n'ait été bien cher; car il vaut à la fin de cette année 400 l. la fourniture en la ville de Tours.

Paroisse de la Pèlerine, État C.

— Remarques sur la présente année : Premièrement il faut remarquer que la nuit du 27 au 28 octobre, fête des saints Simon et Jude, il tomba une neige fort large, laquelle, trouvant les arbres vêtus de leurs feuilles, s'y attacha en si grande abondance et les chargea si fort, que la plupart se rompirent. Depuis ce temps l'air fut assez doux et mesme on n'espéroit aucun hiver, comme les années précédentes; mais le 6 janvier après, jour et feste des Roys, environ midi, le vent se tourna au haut nord, d'où il fut si violent pendant 18 jours et principalement les premiers jours, pendant lesquels il tomba un peu de neige si fine, qu'elle pénétroit partout, que dans la suite les deux tiers des arbres se trouvèrent gelés, mesme les troinses dans les hayes, les chateigners les plus gros et généralement tous les noyers, fors quelques uns des plus petits, qui restèrent, et des plus menus et comme naissants. Le mesme sort arriva aux autres arbres, dont les plus jeunes restèrent. Ensuitte au bout des 18 jours, il vint une espèce de dégel, et le soleil mollissant un peu la terre pendant le jour, la nuit elle se resserroit avec tant de force, que les bleds en périrent, et il n'en fut cueilli dans cette paroisse, qu'à Champmorat, aux Bas Bouillons et au Petit Vilnière, et peu ailleurs. Le froment fut encore plus gasté dans la suitte. Il y eut quantité d'ordonnances royaux, qui défendoient de resemer les terres dans l'espérance que tout repousseroit, ce qui fut inutile; cependant le froment reprit

vigueur en quelques lieux; mais quand il fut en grains, il vint une brime, qui l'acheva de perdre, de sorte que le peu qu'on cueillit n'estoit pas demy nourri, et on ne scavoit si on devoit le semer au temps de la semaison; plusieurs en semoient du vieil, qui alla jusqu'à 100 sols le boisseau. Item on sema beaucoup d'orge, qui valut jusqu'à 55 sols, et on en auroit semé davantage, si le prix en avoit esté moindre. Cet orge reussit fort bien et fut d'un grand secours. On sema toute sorte de menu et surtout de bled noir ou bled sarrazin. Il n'eut pas tout à fait le mesme sort, que le froment mais peu s'en fallut; la brime l'attaqua aussi fortement et tel, qui en espéroit 40 setiers, se contenta d'une douzaine, et il valut pour semer jusqu'à 70 s. Tout fut cher à mesure, qu'on s'appercut de la ruine et des bledz et des arbres. Il se fit beaucoup de séditions, qu'on eut peine à appaiser, et même il y eut quelques punitions, non pourtant de mort; la maréchaussée alloit d'un côté, les soldats d'un autre, et surtout à Montjean, où il y eut une petite guerre. Les clochers servoient de citadelle et les cloches de tambours. Enfin on fit la paix par les soins des officiers des présidiaux et autres, qui alloient chacun dans un canton, pour faire venir dans les villes une partie du nécessaire. Item, *proh dolor!* on ne vendengea pas cette année du tout, surtout trois lieues autour d'Angers, où les vignes furent entièrement gelées, excepté les jeunes ceps qui se défendirent un peu, qui ne produisirent point de raisins. Il parut pourtant quelques lames mais la brime les ruina, et s'il resta quelque chose, cela ne put murir, en sorte que les moindres vins montèrent bientôt à 100 l. On prit ensuite le parti de provigner les sarments, qui avoient poussé des pieds des ceps dans l'été, et de couper les autres auprès de la terre, dans l'attente qu'ils repousseroient. Ceux qui les avoient coupés, aussitôt qu'on apperçut qu'ils ne poussoient point, firent mieux que les autres, et tout le monde le devoit faire, sans attendre à l'année suivante, comme on a fait. On sema à trois et quatre fois dans la vallée depuis la Bohalle jusqu'à Nantes, parce qu'elle fut ruinée par des crues terribles qui continuèrent un mois.

Paroisse de Beaucouzé, Ét. C.

— En cette année 1709 tout le royaume fust désolé par la rigueur de l'hiver. Le froid commença le jour des Rois et dura pendant près d'un mois avec autant de force, qu'on en ait eu, selon la remarque des curieux, depuis plus de cent ans ou environ. Il diminua un peu vers la fin de janvier, mais ce ne fut que pendant trois ou quatre jours, et con-

tinua ensuite jusqu'à Pâques. Les noyers, les arbres fruictiers, les vignes même furent entièrement gelés, à l'exception de très peu des plus jeunes. On vit même des plus gros chesnes crêver dams les bois d'une extrémité à l'autre. Les vignes furent plus qu'aux deux tiers gelées et mortes. Les bleds essuyèrent le même sort, en sorte qu'on le vit en 15 jours enchérir depuis 9 sols le boisseau, qu'il valloit au commencement de l'hyver, jusqu'à 60 sols mesure de Doué ; ce qui causa une grande désolation partout principalement dans cette paroisse, où l'on se fonda trop sur quelque vaine espérance, qu'on avoit dans l'herbe du bled, qui parut assez belle au printemps, qui poussa dans la suite peu d'épis, que le neuble du mois d'aoust suivant seicha entièrement. Les aultres paroisses voisines resemèrent leurs terres en orges ainsi que bien d'autres paroisses, dont elles reçurent un très grand soulagement. La cour règla par un arrest la subsistance des pauvres, sur les domaines, dont on ne taxoit que les deux tiers, un sol la livre ; mais quelque exactitude qu'on prit à faire la répartition juste, on ne trouva que trop de gens impitoyables pour les pauvres. Les moins riches de cette paroisse fournirent plus généreusement les taxes, et à l'exception des prêtres de l'Oratoire, comme prieurs, la dame comtesse de Poitiers et de Vihiers, suzeraine de cette paroisse, le seigneur de Vezins pour quelque bien qu'il y possède, les autres riches propriétaires refusèrent avec dureté de payer, quelques mesures honnêtes qu'on eut pris auprès d'eux. On pourra trouver dens le trésor de la fabrique le rolle, qui feut faict pour les aumônes, que j'ai eu soin d'y mettre pour leur servir en pareille occasion, dont je prie Dieu de préserver nos successeurs, qui ne seront peut-être pas faschez d'apprendre par ce mémoire ce qui s'est passé cette année. Qu'ils prient Dieu s'il leur plaist, pour nous. Ce 30 décembre 1709. — Th. Jaunay, curé.

Paroisse de S-Georges-Chatelaison, Ét. C.

— Le 6 janvier de la présente année a commencé le froid, qui a monté à un degré de rigueur si excessive en moins de 15 jours, que depuis plusieurs siècles on n'a point entendu parler d'un pareil hiver ; les arbres les plus durs, comme les chênes et les bouis en quelques endroicts, les arbres fruictiers et particulièrement les noyers en sont morts. Les vignes et les blés en ont été si andommagez, que le vin de 1708 s'est vendu l'année suivante, c'est à dire en 1710, jusqu'à 200 l. le froment 55 et 60 s. le boisseau, mesure de Baugé, le seigle 45 s. et l'orge jusqu'à 40 et 42 s., et dans les vignes que j'ai fait cultiver cette

présente année, qui contiennent 20 quartiers, tant de la cure qu'autres, je n'ai pas cueilli une somme de vendange. D. L. RAYMOND, curé.

Paroisse de Cuon, Ét. C.

— Le 6 janvier le froid qui commença fut si grand que quelques personnes en moururent; les arbres fruictiers, les vignes, les bleds en moururent aussy; les fleuves les plus rapides arrêtèrent leur cours par l'épaisseur et continuité des glaces.

Paroisse de S.-Martin-de-la-Place, Ét. C.

— Le grand hiver commenca le 6 janvier et on passa sur la glace toutes les rivières à pied.

Paroisse de S.-Germain-des-Prés, Ét. C.

— Le 7 janvier le froid commença avec tant de violence que dans deux jours et une nuict on passoit sur la glace, tant elle estoit forte, depuis icy jusqu'à Angers. Il dura jusqu'au 24 du même mois et fut si violent, qu'il pénétra jusqu'aux entrailles de la terre, en sorte que les bleds, seigles ont tous été gelez, tous les noyers en sont morts, ce qui causa une grande perte en cette paroisse. Une infinité de souches de chêne et de fresne et une très grande quantité d'arbres fruictiers, toutes les vignes aussi gelées, en sorte qu'on n'a pu cueillir dans toutte la paroisse une seule goutte de vin. Il n'y a eu que quelques froments qui ayent résisté, mais à la fin de juin il s'éleva de grands brouillards, qui les ont tous rouillé, en sorte qu'il n'y a point eu de gros grains, mais une infinitez prodigieuse d'orges, de poids et de feuves; ainsi par ces menuages le ciel nous a dédommagé des frayeurs qu'une disette prochaine avoit répendue...

Paroisse de Cantenay-Epinard, Ét. C.

— Le lendemain des Rois 1709 il y a eu le commencement d'un hiver si rigoureux, que les gros bleds ont été tous gelez. Les noyers l'ont été et une grande cherté sur les bleds.

Paroisse de Lasse, Ét. C.

— Le froid de cette année 1709 fut si excessif que les oiseaux en périrent, les arbres se fendirent et les moissons gelèrent, ce qui occasionna une misère extrême.

Paroisse de Notre-Dame de Beaufort, Ét. C.

— La présente année doist estre très remarquable à la postérité par son hiver, qui a esté si rigoureux, que la gelée, qui arriva au mois de janvier et février derniers, a fait mourir tous les seigles et froments en France, à l'exception de la Basse-Bretagne, toutes les vignes, tous les arbres fruictiers, en sorte que, sans le secours des orges, qu'on a cueilli abondamment dans les plaines de l'Anjou et du Poitou, on serait mort de faim en ce pays.

Paroisse de Coron, État C.

— En ceste année 1709 l'hiver a été si rigoureux, que les bleds, noyers et presque tous les autres arbres ont été gelés aussi bien que les vignes, et il n'y a point eu de quoy dire la messe.

Paroisse de Durtal, État C.

— L'hiver de 1709 a esté si froid et si long que les plus vieux hommes ont estimé n'en avoir jamais connu de si rigoureux. Il tomba de la neige de la hauteur d'un doigt le 27 octobre 1708, et le 6 décembre de la hauteur de 5 à 6 doigts, et il gela rudement jusques au 18. Le 5 janvier 1709 le temps se refroidit extrêmement par un vent très rude et il neiga abondamment. Le froid continua jusqu'au 26, que le temps se radoucit par la pluie. Tous les choux gelèrent, excepté quelques-uns des plus petits et bas, qui furent conservés en très peu d'endroicts par la neige. A la fin de fevrier il y eut pendant six jours un froid très sec, si violent qu'il n'en resta presque point de choux ni autres légumes. Les gros arbres fruitiers, entre autres les chasteigniers et noyers, sont gelés, excepté quelques petits de la grosseur du bras; les vignes aussi pour la plupart, à l'exception des provins de l'année précédente. Le bois des souches, des chênes et des ormeaux n'a pas été garanti. On les entendoit se fendre, comme quand on les rompt avec des coins. Tous les lins d'hiver sont entièrement gelés et plus des 2/3 des blés, entre autres les seigles; on a semé en la place du carabin et de l'orge pour faire du pain. Le froment a été vendu 600 l. et plus la fourniture, et dans le cours d'août 1100 l. Il n'y a presque point de poires ni de pommes, ni aucun autre fruit, ni vin.

Paroisse de Cherré, État C.

— Cette année 1709 le froid a esté si grand au mois de janvier et au commencement de février que les noyers, les figuiers, les grenadiers, les orangers, les myrtes, les cyprez, les rosmarins, les amandiers sont

presque entièrement morts ; les fresnes sont aussi morts dans presque toute la France; les seigles ont esté fort endommagéz. Il n'y a point eu d'orges quarrez, la famine a esté générale. Ensuite le 16 et le 17 du mois de juin la rivière a esté si fort débordée, que tous les foins et tous les orges qui estoient dans le voisinage ont esté entièrement perdus. On remarqua que quelques-uns voyant, les fromans gelez, en ont resemé au mois de mars, et que cela a réussi. Il y a vingt ans qu'il arriva le premier jour de l'an une pareille crue de la rivière.

Paroisse de S.-Pierre de Saumur, f. 182.

1728-1729. — « *Hoc anno frigus maximum.* »

Note de Bancelin, curé de S.-Germain-des-Prés.

— La glace fut dans l'eau depuis le mardi 28 décembre (1728) jusqu'au 28 janvier (1729). L'on passa à pied et à cheval pendant près de 15 jours, chevaux chargés. Son dépille arriva la première fois, du jeudy au vendredy, le long du costeau et porta sur le chantier à Cunault des grands bateaux jusque sur les murailles à plus de 30 pieds de hauteur, l'eau étant dans son cours ordinaire. Le dépille du costé de la levée arriva le vendredy sur les 9 heures : la glace étoit sur la levée, et l'eau, retenue par la glace un peu en ça de la croix de la rue Thibaut, étoit sur le point de traverser sur la levée. Ce dépille se fit avec un bruit et fracas épouvantable, les glaces montant sur la levée en différents endroits de plus de 10 pieds de hauteur, ruina toutes les isles depuis Saumur jusqu'au dessous de S.-Mathurin, fit dans cette paroisse de sur ses confins trois brèches, l'une un peu plus haut que la rue Thibaut, l'autre un peu au dessus du cimetière de ce lieu et elle étoit à craindre ; l'autre au dessous du Port-Joulain, rompit et cassa nombre de bateaux et renversa quatre voies des ponts de bois de Saumur. — Et on prétend que le froid égala celui de 1709 et dura bien plus longtemps. On remarquera qu'il y en eut qui n'étoit pas fondue le 20 mars. — *L. Besnier*, desservant.

Paroisse de S.-Clément-des-Levées, Ét. C.

— Remarques à faire sur la fin de l'année 1728 et commencement de 1729. — Il est à remarquer que le froid de cette année là fut le plus sensible que l'on eut eu depuis 1709. Il commença la nuict de Noël de l'année 1708 et ne finit que le 27e de janvier 1729, pendant quel temps le bois devint d'une rareté extrême par le peu de précautions qu'avoient eus les habitans d'en faire provision ; joint à cela que ny la Loire, qui étoit glacée, ny les restes de charge ne pouvoient en

ammener en ville à cause de l'incommodité des chemins glacés. De plus ceux, qui se trouvoient sur le passage, ne permettoient pas tant par le prix qu'ils en offroient que par leurs importunités et clameurs, de venir jusqu'à nous. Pour mieux connoître la manière avec laquelle le froid en agissoit avec nous, vous scaurez que l'eau et le vin nescessaires pour la sainte messe glaçoit dans les burètes; à peine trouvoit-on, sans user de violence, l'espace de mettre l'eau dans le calice et de se laver. Il plut enfin au Seigneur nous délivrer de la tyrannie de ce temps, qui huict jours avant sa fin se fit ressentir avec plus d'empire, le vingt et troisième de janvier de l'année 1729; mais pour surcroist de malheur, quoique prévu, la desserre des glaces se fit le jeudy 28 du même mois à dix heures et demies du soir avec tant d'impétuosité et de violence, que les glaces, s'empilant les unes sur les autres, s'élevèrent à une grandeur prodigieuse, et à passer même la hauteur des levées, menaçoient de renverser ce qui s'opposoit à leur passage, comme elles le firent au quay de Notre-Dame, qu'elles renversèrent de fond en comble et dont les Pères craignirent fort pour leur bâtiment, qui sans doute eut été, selon le sentiment commun, renversé par la force des glaces, dont l'épaisseur était de plus de trois pieds; mais ils furent miraculeusement préservés de cet accident par un plus grand. Vous remarquerés que ce qui causoit un si grand déluge, c'est que les ponts étant glacés, l'eau n'avoit point son cours librement et ainsi retenoit les eaux en dessus. L'accident donc, qui arriva, fut que les glaces arrivèrent avec tant d'impétuosité et d'abondance aux ponts que ne pouvant passer dessous, s'empilèrent jusqu'à la hauteur du pont, qui fut non abbatu par le choq mais enlevé par dessous et emporté à Nantes. Quand je dis les ponts, je n'entends parler que de la première arche du grand pont près le parcq et deux autres près la Croix-de-par-Dieu, qui n'étant soutenus que de chandeliers, autrement potences, ne pouvoient résister à une pareille violence. Ce que l'on trouva de plus particulier, ce fut un grand bateau, qui élevé par les glaces fut jusques sur le faiste d'une maison et attaché aux solives; ce que ne voulant pas souffrir, les propriétaires coupèrent les cordes et le bateau se précipita au fond de l'eau, qui s'étoit retirée par la bouche des ponts et l'avoit laissé en cette situation. Cela arriva derrière la chapelle du S.-Sacrement. Pareils effets nous parurent surprenants et d'autant plus que nos anciens disoient n'avoir rien vu de semblables. Fait par moy Urbain-Jacques Guillier de la Tousche.

Paroisse de S.-Nicolas de Saumur, Ét. C.

1740. — Dans cette année l'hiver a esté très rigoureux. Il a commencé le 6 janvier et a duré jusqu'au..... La Loire s'est empilée aux Ponts-de-Cé et à faite périr grand nombre de bateaux. Les bleds ont esté totalement gelé dans l'ile, d'autant que l'eau étoit grande quand le froid a pris. Mortalité dans la ville d'Angers, rapport au froid, et en cette paroisse et par tout le diocèse. La saison a esté retardée, de manière qu'au mois d'avril la nature n'estoit pas plus avancée qu'à Noel. Le mois d'aoust a esté très pluvieux et corrompu une partie des grains, qui ont germé. Le froment valloit 21 à 23 l. le septier. Les vandanges ont esté très mauvaises et faites après la Toussaint; laquelle ayant gasté et gelé toute la vandange, le vin, n'ayant aucune qualité et très verd, se vendoit de 80 à 100 l. la pipe. La gelée a esté continue et universelle dans les 15 derniers jours d'octobre.

Paroisse de Béhuard, Ét. C.

— Cette année est remarquable par la longueur de l'hiver, la grande mortalité et le débordement des rivières.

Paroisse de S.-Jean-Baptiste d'Angers, GG 56, f. 223.

— En 1740, hiver très long et très froid; les vignes gèlent dès les mois d'août, septembre et octobre ; on appelle encore cette année l'*année de la grichée ;* les eaux crûrent, emportèrent le moulin de Bézigon.

Paroisse de S.-Lambert-du-Lattay.

— Observation : Cette année 1740 a été fâcheuse par le dérangement des saisons. En son commencement il y a eu une grande mortalité dans la plus grande partie de l'Anjou, tant sur les hommes que sur les animaux, causée par un grand rude et long hiver; son printemps a été fort sec. L'année a été tardive; il n'y a point eu de lin d'hyver; peu de chanvre, peu de bled, et le peu qu'il y a eu était de mauvaise qualité par les pluies fréquantes, qui ont tombées dans ce temps de la récolte. Il y a eu aussi peu de vin, qui a été aussi de très mauvaise qualité, causée par des gelées fréquantes et continues, qui sont survenues dans le cours de l'automne. Les raisins ne sont point venus à leur matheurité. L'on n'a vandangé cette année que le 9 décembre, au milieu des neiges et des frimats. Cependant ce mauvais vin a été vandu 70 et 75 livres la pipe dans cette paroisse, et il a été presque tout enlevé de très bonne heure, à cause de la disette du vin; il a été vandu quelque

pipe, vin du crû de cette paroisse, de restant de l'année précédente, 160 livres la pipe. Enfin, au commencement du mois de décembre, il y a eu une grande inondation d'eau; toutes les rivières ont été débordées; en un mot, il y a eu une des plus grandes misères et calamités que depuis longtemps l'on ait veu dans cette année 1740. Dieu veille en préserver la postérité d'une pareille.

Paroisse de Foudon, Ét. C.

— Il y a eu cette année 1740 un hyver fort long et fort froid, après lequel il y a eu partout une très grande mortalité. On enterra 17 personnes le lundi de Pasques à S.-Aubin-de-Luigné; les vignes gelèrent dans les mois d'aoust, septembre et octobre, de sorte que cette paroisse fut des plus maltraités; ce que nous culimes de vin étoit si ver, qu'on n'en pouvoit boire; et pour comble de malheur nous eûmes 850 livres d'augmentation sur les tailles. Les eaux ensuite devinrent si abbondantes et si grandes, que le pont de Bézigond fut emporté; presque tous les moulins de l'Hyrome furent maltraités et quelques-uns entièrement ruinés; le tonnerre tomba dans le mois de décembre, à la fin, sur l'église de la paroisse de Montigny, près Clisson. Il tua 5 à 6 personnes, il en blessa 20. Il descendit du clocher une cloche sans la casser. Il égratigna la pate du calice, qui étoit sur l'autel; et le curé, qui pour lors preschoit, saisi de peur, sauta de sa chaire et se cassa une jambe.

Paroisse de S.-Lambert-du-Lattay, Ét. C.

— Le 2 mai 1740, il tomba une neige dont les flocons estoient assez considérables ; ce que les anciens de cette paroisse n'avoient jamais vu. Le lendemain la glace estoit espoisse d'un écu de 6 francs, et sur le soir il tomba une gresle assez forte; le froid continua jusqu'au 21 mai.

Paroisse de Cizay, Ét. C.

— Le 5 octobre 1740 a commencé une gelée si extraordinaire pour la saison, qu'elle a désolé généralement les vignes, ce qui a frustré de la plus riche vendange telle qu'on avait lieu de l'espérer.

Paroisse S.-Eusèbe de Gennes, État C.

1753. — En l'année 1753, toute la rivière de Loire et toutes les rivières de Maine, Sarthe et Loir ont été prises par les glaces, de sorte qu'on passait la Loire, depuis Nantes jusqu'à la Pointe, à pied sec.

Paroisse de S.-Pierre d'Angers, GG 180, f. 511.

1758-1759. — On a remarqué cette année que de vie d'homme l'on n'avoit vu un hiver aussi doux et aussi beau que celui-ci, à la réserve d'environ 15 jours de froid en novembre 1758. Tout le reste a été un printemps continuel. — L'été 1759, il a fait pendant 15 jours une telle chaleur, que de vie d'homme il n'en avoit fait une semblable.

Paroisse de S.-Pierre d'Angers, GG 181, f. 62.

1765-1766. — Du 25 janvier 1766 Mgr l'évesque d'Angers, sur les requestes du corps de ville et de la police... permet de manger des viandes jusqu'au jeudi de la Passion inclusivement, et ce à cause de l'année qui a été extraordinaire pour la longueur de l'hiver. Les glaces ont commencé à courir dans la rivière dès le mois de novembre (1765); les rivières de Loire et de Mayenne ont été entièrement prises et glacées dès le 1er janvier. On a passé la Loire, de Saint-Florent-le-Vieil à Varades, à pied sec et à cheval sur la glace dès le 3 janvier 1766; le mercredi des Cendres, 12 février, nous sommes encore allés voir glisser avec des patins sur la prée de Saint-Serge. Tout ceci a occasionné la rareté des vivres de caresme et occasionné cette ordonnance qui est le seul et le premier exemple, qu'on ait jamais eu en Anjou d'une pareille dispense.

Paroisse de S.-Pierre d'Angers, GG 181, f. 256.

1767-1768. — Cette année il n'a été ni vin ni fruits de quelque espèce que ce soit. La busse de vin, qui étoit entièrement verd, se vendoit 60 l. Tout le royaume a été affligé de même extrémité. Le froid a commencé le 22 décembre (1767) et a duré jusqu'au 8 janvier; les 4 et 5 janvier il y eut un froid tel, que de mémoire d'homme on n'avait vu; il avoit été précédé par un tonnerre et des éclairs épouvantables, qui se firent voir et entendre le 1er jour de l'an sur les 4 heures après midy avec une pluie abondante. Les bleds n'ont pas été gelés.

Paroisse de Lasse, Ét. C.

— Très mauvais vin; se vendoit 120 l. et le vieux 200 l. et plus, attendu la rareté. L'hiver très froid a commencé le 25 décembre.

Paroisse d'Érigné, Ét. C.

— Depuis la vigile de Noël 1767 jusqu'au lendemain des Roys, 7 janvier 1768, il a fait un froid si cuisant, que de vie d'homme il n'en a fait un pareil, pas même en 1709, qu'arriva le grand hiver. Toutes les rivières ont été glacées à pouvoir les passer à pied, et il est arrivé que

dans un cellier les doilles d'un tonneau sont parties, et le vin est resté comme un pain de sucre en masse, sans qu'il s'en soit perdu une goutte. Les deux hivers précédents avaient été très rudes et plus longs. Les vignes cette année ont été toutes gelées; le vin a été extraordinairement cher, sans compter qu'il le sera peut être cette année 1768 si les vignes gèlent encore.

Paroisse de S.-Pierre d'Angers, GG 181, f. 436.

— Le 22 décembre 1767 a commencé une gelée qui a continué jusqu'au 6 janvier 1768. Cette gelée a été des plus rigoureuses, avec un temps clair et un vent violent et presque continuel, jusqu'au premier janvier, jour auquel on éprouva un changement incontestable. Le matin, à 4 heures, il tomba de la neige, qui couvrit la terre. On espéroit qu'elle seroit suivie d'un dégel. Le soir, sur les 4 heures, on aperçut deux éclairs, suivi chacun d'un coup de tonnerre et d'une pluie qui sembloit annoncer la fin du froid; mais la nuit suivante, la gelée survenue fit naître un verglas, qui otat toute faculté de marcher. On éprouva alors une gelée plus violente que la précédente. Le vin nouveau a été glacé dans tout le contenu des vaisseaux où il était enfermé. Plusieurs tonneaux s'en sont défoncés. Depuis le 4 janvier jusqu'au 6 l'eau a glacé dans les burettes qui servoient au saint sacrifice de la messe, mais surtout le jour de l'Epiphanie, elles éprouvèrent cet accident quoique posées immédiatement auprès d'un réchaud plein de braize. Le thermomètre est descendu à son dernier période; le lendemain a commencé le dégel.

Paroisse de S.-Georges-du-Bois, Ét. C.

— Le 14 janvier 1768, les glaces au dégel emportèrent les ponts de Saumur, qui estoient de bois, avec un fracas horrible. On en trouva des débris à Nantes, à Ancenis, aux Ponts-de-Cé, et comme il y eut alors une crue, il en remonta des morceaux par la Maine jusqu'à Bouchemaine; l'alarme sur les levées, dans toutes les vallées et surtout dans la ville de Saumur fut extrême; heureusement les dernières arches du nouveau pont de pierre étoient achevées. On se hâta de les remplir de terre pour faciliter le passage aux piétons, en attendant qu'on fit les parapets; ce pont est un des beaux ouvrages qu'on voye sur la Loire.

Paroisse de S.-Pierre d'Angers, GG. 181, fol. 464.

— Année remarquable. Il avoit été deux années presque sans pluie; les puits touts taris; mais depuis le 1er de may 1768, jusqu'au

1er décembre, il a plu presque tous les jours. La récolte eut été abondante, si on avoit pu ramasser et battre les bleds; il y en a eu une grande partie de germée, l'autre très mauvaise; le bled, n'ayant été nourri que d'eau, n'a presque point donné de pain; on a eu beaucoup de peine à semer les bleds; les chemins, de vie d'homme, n'avoient été si mauvais. Le messager de Sablé a été obligé de prendre sa route par La Trésorerie; ce qui n'avoit jamais arrivé, m'a-t-il dit, homme assez ancien.

Paroisse de S.-Silvin, Ét. C.

— Année extraordinaire de 1768. Hiver très sec et très dur par trois reprises. Il pleut presque continuellement de juin 1768 au 22 mars 1769, malgré les prières et processions; la plupart des foins pourris; les étangs ont rempli trois fois; on a levé les bourliers en août, septembre et octobre. On a dû fabriquer plus d'un million de fer dans le cours de l'année; le fourneau [des forges] a été en feu pendant un an; le 4 février on ne l'a mis hors que faute de minerai. La récolte auroit été abondante, si le blé n'avoit germé et pourri; le vin nouveau coûtoit 150 l. la pipe, quoique de médiocre qualité. La dyssenterie a désolé plusieurs paroisses. Presque toutes les nuits, quoiqu'il ne parut point d'étoiles, étoient claires. Les grands chemins, commencés en 1767, désolèrent d'abord tout le monde, mais quantité y trouvaient une ressource contre leur misère en faisant la corvée des aisés. Dès la seconde année le pont fut construit et a servi jusqu'à ce que les arches ayent été faites.

Paroisse de la Madeleine de Pouancé, Ét. C.

1769. — Le froment a valu cette année 50 s. le boisseau; les pluies continuelles qui ont commencé le 22 avril ont duré près de 7 mois; on a eu beaucoup de peine à ramasser les moissons; la vigne, qui donnoit beaucoup d'espérances, fut gelée avant les vendanges, ce qui a été cause que la busse de vin valoit 100 livres.

Paroisse de Lasse, Ét. C.

1770. — La mouture a valu jusqu'à 3 l. le boisseau et le froment 3 f. 10 s. et ce depuis Pâques.

Lasse Ét. C.

1776. — En l'année 1776 l'hiver fut extraordinairement froid. Il commença en l'octave des Rois et dura jusque vers le 2 ou 3 de février. Suivant les remarques des sieurs Jeaurat et Le Gentil, de l'Académie

des sciences, le froid fut à peu près égal à celui de 1768 et moindre d'un degré et quart de celui de 1709 nommé le Grand hiver; au contraire, suivant le sieur Messier, astronome de la marine, le froid a passé d'un degré celui de 1709. Après ce grand froid universel, beaucoup de pluies, qui lavèrent beaucoup les terres; elles cessèrent vers le commencement de mars, et il ne tomba presque point d'eau jusque vers le mois de juin, en sorte que les bleds mouroient sur pied aussi bien que les légumes et les plantes. Le mois de mai fut très froid; il geloit presque tous les jours; entre autres, dans la nuit du 18 au 19, il fit une gelée très considérable, qui gela les seigles et les arbres fruitiers et les vignes, en sorte que dans cette année, la récolte fut très modique pour le bled. Il y eut un peu d'orge, très peu de vin et de peu de valleur, dans les vignobles gelantes; dans les gros vins, il y eut beaucoup de vin.

Paroisse de S.-Pierre-en-Vaux, Ét. C.

1778-1779. — L'année 1779 mérite d'être remarquée. Je remonte d'abord à la fin de 1778. Vers la fin de septembre 78, après une sécheresse d'environ deux mois sans aucune pluie, accompagnée de chaleurs excessives, les pluies commencèrent à tomber en abondance et durèrent pendant 3 mois; ce qui fut la cause qu'on eut beaucoup de peine à semer les bleds et même il resta beaucoup de terres, qu'on ne put ensemencer à cause des eaux. Sitôt que les pluies furent cessées, il survint une gelée assez violente, qui ferma la terre tout à coup; elle dura environ 5 semaines; cependant le froid, quoique long, ne fut pas excessif. On ne vit nullement de neige. Les bleds souffrirent beaucoup; les légumes d'hiver périrent la plupart, malgré le soin des jardiniers; le printemps fut assez favorable; cependant presque aucunes plantes ne réussissoient; les mois de juin, juillet, août, septembre, furent funestes aux plantes, aux fruits et aux travaux. Bien des païs furent ravagés par différentes ondées de grêles, entre autres le nôtre. Ceux qui ne furent pas ravagés par la grêle le furent par les chenilles, qui ravagèrent les arbres, les haies et jusqu'aux bois taillis, de sorte qu'au mois de juillet on auroit dit être au mois de janvier, ne voyant presque point de feuilles dans les arbres. Ceux, qui avaient été battus de la grêle, végétèrent de nouveau, de sorte qu'au mois de septembre on voyoit dans les mêmes arbres des fruits à maturité et des fleurs assez suffisamment pour espérer du fruit, si elles étoient venues en saison convenable. L'été fut mêlé de petites pluies de temps en temps et

suivies ensuite d'une chaleur excessive. Le vent souffla presque toujours du côté du Sud. La récolte des grains fut très modique; presque tous les fruits de haute branche ne vallurent rien. Ils étaient piqués et se corrompaient dans l'arbre. Il y eut abondance de vin et fort bon, mais très sujet à roussir. A commencer vers la mi-aoust jusqu'à ce que l'hiver fut venu, il reigna une maladie épidémique, en manière de dissenterie, qui occasionna une très grande mortalité tant de grandes personnes que d'enfants, non pas seulement dans une province, même par toute la France et dans la plus grande partie de l'Europe.

Paroisse de S.-Pierre-en-Vaux, Ét. C.

1780. — La dissenterie, qui avoit fait tant de ravage en l'année 1779, a recommencé après l'hiver de 1780, mais elle n'a pas eu de si funestes suites. Elle a néanmoins encore emporté plusieurs personnes, même en cette paroisse. Si la grêle du 28 juin 79 avait causé avec les autres calamités une grande misère dans ces contrées, il faut avouer que les différentes calamités de 80 en ont encore causé une plus grande. Un vent brûlant, qui survint vers la fin de mars et pendant presque tout le mois d'avril, brulla tellement les arbres fruitiers déjà ruinés par la grêle de l'année précédente, qu'il n'y eut aucuns fruits de hautes branches de quel espèce que ce put être; très peu de grain; néanmoins du vin à demi, d'une valeur modique, mais point de garde, à cause de la trop grande quantité de pourris, qui se trouva dans les vignes, avant que la vendange fut demi-venue. Le peu de grain, qu'on cueillit, ne se vendoit qu'un prix modique, à cause des guerres que nous avions avec l'Angleterre.

Paroisse de S.-Pierre-en-Vaux, Ét. C.

1781-1782. — Point de pluie depuis la S. Jean-Baptiste jusqu'à la Toussaint; de la pluie ou des brouillards depuis un peu avant la S. Martin jusqu'au 6 février 1782. Grand froid depuis le 10 dudit mois jusqu'au 20. Beaucoup de blé et de lin d'hiver. En 81, plus d'une pipe par quartier de vigne; le froment 30, le seigle 24, l'avoine 12 l., le poids de lin d'hiver 4, la pipe de vin 50 l.

Paroisse d'Avrillé, Ét. C.

1783. — Le 18 janvier 1783, la terre a été couverte de neige; le 19 et 20 du même mois, il y a eu 8 pouces communément. Elle a resté sur la terre jusqu'au 20 de février; pendant longtemps les journaliers n'ont pu travailler.

Paroisse de Brossay, Ét. C.

1784. — 4 février 1784, le conseil de la ville d'Angers, considérant qu'il fait froid depuis longtemps, qu'une multitude de journaliers ne peuvent travailler à cause de la gelée, vote 2,400 l. de secours.

Arch. mun., BB 125, fol. 135.

— 17 février, le froid continue; une multitude de pauvres journaliers souffrent et ne peuvent s'acheter du pain; on vote encore 1200 l.

Ib. Fol. 138.

— L'année 1784 est digne de remarques. L'automne de 1783 fut fort belle; on eut toute l'aisance de semer commodément les bleds; la saison fut fort grassieuse jusqu'au 19 janvier de 1784. Mais ce jour là il tomba une si grande abondance de neige, que dans certain quanton il y en avoit jusqu'à 3 pieds de haut. Elle demeura sur la terre jusqu'au 26 de février, et pendant tout ce temps là on ne pouvoit faire aucun ouvrage dehors. Il y en eût toujours environ 6 et 7 pouces de neige sur la terre. On ne pouvoit mener les bestiaux aux champs ni faire aucun voyage. On n'avoit jamais vu un temps plus triste. On ne put semer les orges que fort tard, quand les neiges furent fondues. Cela n'empêcha pas que le froid dura jusqu'à la fin d'avril. Dans cette saison déjà si avancée les arbres et les vignes étoient comme à Noël, mais le mois de mai fut très beau, ce qui fit que toutes les plantes s'avancèrent promptement; mais la sécheresse, qui continua toujours, étouffa les grains. Depuis le 30 avril, qu'il fit une forte ondée d'orage, la terre ne trempa point tout le reste de l'année. Aussi il y eut peu de grains, mais beaucoup de fruits de haute branche, et du vin passablement, et d'assez bonne qualité, mais moindre qu'en 1781.

Paroisse de S.-Pierre-en-Vaux, Ét. C.

— La neige a été sur la terre depuis le 17 janvier jusqu'au 22 février 1784, et pendant tout ce temps il a fait très grand froid. Avant, beaucoup de vent et 15 jours de pluie, de sorte que nos journaliers ont été pendant 6 semaines sans travailler.

Paroisse d'Avrillé, Ét. C.

1785. — Cette année est encore plus digne de remarque que 1784. L'automne de 1784 fut belle; on sema sans peine les bleds, mais le froid fut précoce; dès la S. Martin les gelées étoient fortes. Le 9 décembre il tomba une grande abondance de neiges, qui restèrent sur la terre jusqu'au 1er janvier 1785, avec un froid très aigu. Ce jour là

passé, tout le cours de janvier fut très doux; mais dans les premiers jours de février, le froid recommença encore très aigu et dura jusqu'à la fin d'avril. Il n'y eut que du plus ou du moins, selon que le soleil s'approchoit de nous; il fit des gelées très fortes, souvent de la neige; on eut très mauvais à semer les orges, et le froid passé il ne tomba aucune pluie pendant tout le printemps. Toutes les plantes mouroient sur pied; la première pluie que nous vîmes, ce fut le 30 juin, encore ce ne fut que dans un très petit quanton; dans la plupart des paroisses du royaume, les menus grains ne mouillèrent point du tout. Jamais homme vivant n'avait vu une sécheresse si terrible et si générale dans presque toute l'Europe. Il n'y eut point de foins. Il se vendoit 200 l. la chartée; il périt une grande partie des bestiaux, faute de fourrage. Il y eut peu de bled, presque point d'orge ni d'avoine. Beaucoup de vin, mais de très peu de qualité; ce qui occasionna une misère si grande et si générale que dans tout ce siècle on n'en a pas vu une semblable. Le bled s'est vendu jusqu'à 3 l. 15 s., le seigle 3 l., l'orge 2 l. 10 s. et l'avoine 2 l., et le vin ne valloit que 16 l. la pipe et dans les meilleurs crus d'Anjou 40 l., et on avoit acheté les tonneaux 24 l., en sorte que les pauvres ne pouvoit trouver aucun soulagement.

Paroisse de S.-Pierre-en-Vaux, Ét. C.

— Cette année a été des plus mauvaises qu'on ait jamais connues. L'hiver a été très froid et très long; le froid, qui vint en février avec beaucoup de neige, qui couvrit la terre longtemps, fit périr beaucoup de bestiaux; les bleds en souffrirent aussi beaucoup et autant les avoines. Le printemps fut extrêmement sec, l'été de même; pendant ces deux saisons, il ne tomba point de pluie; seulement le jour de S. Pierre il en tomba, mais elle ne fut pas générale ni abondante. La terre, qui étoit mal plantée, n'a pu produire que très peu de grain extrêmement altéré; les prairies n'ont point donné de foin; les arbres n'ont point donné de fruits; seulement les fruits à noyaux ont été abondants; la vigne a été très abondante. Le vin dans les meilleurs crus de l'Anjou n'a pas valu plus de cinquante livres la pipe; on n'a cueilli ni avoine, ni orge, ni lin, ni chanvre; le boisseau de seigle a valu près de 4 l.; le beurre 24 à 27 s. la livre. N'ayant cueilll ni lin ni chanvre, la filature est absolument tombée; les propriétaires n'ayant fait de leurs biens, n'ont point fait faire aucun travaux; la misère est générale et grande. On craint même qu'elle n'augmente; partout les chevaux, bœufs, vaches, moutons, cochons, crèvent de disette et de

maladie. Les fleuristes ont été désolés. La désolation s'est étendue sur les jacinthes, les tulipes, les renoncules, les anémones, les œillets ! quels sacrifices pour les amateurs. *Heu! me miserum!*

Paroisse de Candé, Ét. C.

1786. — 15 novembre 1786, depuis la fête de la Toussaint, il a fait un froid très vif, la terre a été couverte de neige pendant plusieurs jours; ce que les plus anciens de la paroisse ne se souviennent pas d'avoir vu.

Arch. de M.-et-L., reg. capitul. de S.-Pierre d'Angers, GG 1171, fol. 38.

1788-1789. — En 1788, des premiers jours d'octobre commença le froid qui augmenta et devint si excessif que le thermomètre descendit à Paris le 31, à 7 heures du matin, à 18 degrés 3/4; il dura 36 jours et ne finit que le 12 janvier 1789. La neige commença à tomber le 1er décembre; il y eut 2 faux dégels; plusieurs maladies occasionnées par le froid emportèrent des personnes de tout âge; le fagot fut à 12 sols; les boulangers à défaut de farine manquèrent de pain, ainsi que plusieurs particuliers; le pain augmenta jusqu'en juillet, où il fut porté à 3 s. la livre; les pauvres artisans, que le froid empêcha de travailler, furent réduits à une misère extrême, qui fut soulagée par 500 l. de Monsieur, 72 l. de M. de Pincé, 50 l. des Francs-Maçons, 48 l. de Mgr l'évêque, 24 l. des Notaires, 24 l. de M. de la Motte, 36 l. des dames Harand et autres aumônes, que chaque particulier proportionna au besoin; vignes, noyers, lauriers, figuiers, ronces, froments, ont presque tous gelé.

Paroisse de Notre-Dame de Beaufort, Ét. C.

— Grand froid depuis la Toussaint 1788 jusqu'à la mi-janvier 1789, mais surtout depuis le 10 ou 12 décembre jusqu'au 10 ou 12 de janvier suivant; la neige sur la terre depuis le 3 décembre jusqu'au 9 ou 10 de janvier. Grande destruction de gibier de toute espèce; les perdrix rouges ne valoient que 5 à 6 sous, les autres à proportion; le blé fort cher; le seigle de 26 à 30 l., le froment de 36 à 40 l.; le bois de corde se vendoit depuis 50 jusqu'à 80 l., la bourrée 12 et 14 s. pièce, le charbon 25 s. le boisseau; grand pillage de bois dans le Bois-l'Abbé de S.-Nicolas; le mail du champ S.-Nicolas coupé en deux et emporté; la majeure partie de la garenne S.-Nicolas, même les grands arbres, comme les fruitiers, coupés à 2 pieds de terre et emportés par force; établissement d'un bureau de charité.

Paroisse d'Avrillé, Ét. C.

— Le 23 novembre 1788, la glace s'est mise dans la Loire. La neige a couvert la terre et a duré, ainsi que la Loire prise et qu'on passat par dessus, jusqu'au 14 janvier 1789. Le froid a été si excessif qu'on a trouvé plusieurs personnes gelées et mortes dans les chemins. Le vin a gelé dans presque toutes les caves, tant en busses qu'en bouteilles.

Paroisse de Turquant, Ét. C.

— Le froid a commencé le 22 novembre 1788 et n'a cessé que le 14 janvier 1789. Plus des deux tiers des noyers ont été gelés. Les vignes ont aussi gelées, dans les endroits moitié et dans d'autres un grand tiers. Dans la quinte on n'a pas eu de quoy payer le dixième. La police a fixé le prix du vin à 2 s. 6 d. Dans cette année 1789 il y a eu considérablement du cidre, qui a remplacé le vin.

Paroisse de S.-Evroul d'Angers, GG 34, fol. 493.

— Avis à la postérité. L'histoire ne fournit pas d'exemple d'un hiver aussi long, aussi froid et aussi constant, que celuy que l'on a éprouvé à ceste fin d'année 1788. Le 24 novembre dernier, la gelée a commencé à se manifester par un vent d'Est-Nord-Est, et par un ciel serein; depuis ce jour le froid est allé en augmentant, gelant à toutes les heures du jour et de la nuit jusqu'au 25 décembre qu'un faux dégel s'annonça, mais la gelée reprit deux jours après avec la même force qu'auparavant, et ce grand froid a duré jusqu'au 14 janvier 1789, la terre ayant été couverte de neige pendant un mois ou environ. Cet hiver, quoique par sa rigueur aussi froid que celui de 1709, mais beaucoup plus long, n'a pas été si préjudiciable que celui de lad. année 1709, attendu qu'en cette présente année tout étoit sec, il n'avoit pas plu depuis longtemps; le dommage n'a porté que sur les légumes des jardins qui ont touttes gelées, du vin dans les caves et surtout beaucoup de vins, qui étoient embarqués pour différents endroits, qui ont gelé et ont été perdu; les glaces en plusieurs rivières et fleuves, soit en France, soit en pays étrangers, ont été de 3, 4 pieds d'épaisseur, et d'avantage en certain pays. Voilà à peu près comme j'ai vu les choses en ce pays et aussi d'après le rapport de personnes d'autres pays. On a apperçu dans le temps, où les noyers commencèrent à repousser, une nouvelle perte, et un nombre infini de noyers sont morts; on en a découronné et coupé jusqu'au gros de l'arbre beaucoup d'autres, pour voir s'ils donneroient de nouvelles sèves.

Paroisse de Notre-Dame de Durtal, Ét. C.

— Cette année le froid a commencé le 29 novembre et à toujours été en augmentant jusqu'au 21 décembre. Le thermomètre est descendu jusqu'au 14e degré au dessous de la glace, un degré et demi plus bas que dans l'année du grand hyver. Pendant tout ce temps la terre a été couverte d'un pied de neige. Il a échappé très peu de gibier; les perdrix surtout se laissoient prendre à la main.

Paroisse de Villevêque, Ét. C.

— Le 3 décembre la neige a tombé sur la terre et y a resté jusqu'au 15 janvier 1789. Il y a eu des jours, où il en a tant tombé qu'il s'en trouvoit sur la terre jusqu'à 6 et 8 pouces de haut et en certains endroits jusqu'à 3 et 4 et 6 pieds. Le 31 décembre le froid a été le plus fort (18 degrés 1/4 au dessous de zéro). Il a été maintenu et très violent environ 2 mois et sans égal depuis 934, au témoignage de Muratori. Les noyers ont pasti depuis le pied jusqu'à la pointe, et les glaces en Loire ont brisé à la débâcle tous les bateaux. En 1789, les vignes ont été gelées en grande partie; les bruyères, les ajoncs aussi, de sorte qu'on a dû les faire couper. Le 18 et 19 mars la neige tomba avec tant de force, que si la terre eût été sèche, il y en auroit eu plus de 6 ou 7 pieds.

Paroisse de Marson, Ét. C.

— L'histoire n'a pas d'exemple d'hiver aussi long, aussi froid, aussi constant. Le 24 novembre dernier 1788, la gelée commença à se manifester par un vent d'Est-Nord-Est et par un ciel serein. Depuis ce jour le froid est allé en augmentant, gelant à toutes les heures du jour et de la nuit jusqu'au 25 décembre, qu'un faux dégel s'étoit annoncé et qui avait fait fondre une grande partie de la neige, dont la terre était couverte de 4 pieds d'épaisseur; mais la gelée reprit deux jours après, avec la même force qu'auparavant. Dès le 26 novembre les rivières, entre autres la Loire, se trouvaient gelées; elles l'ont été plus complètement qu'elles ne l'avaient été en 1776. L'épaisseur de la glace a été de 14 pouces, tellement qu'on passoit sur la Loire avec bœufs et charrettes chargées. Le froid, qui a duré depuis le 22 novembre 1788 jusqu'au 13 janvier 1789, a porté sa rigueur à des degrés plus grands et plus constants qu'en 1776. Le plus grand froid en 1776 fut observé à 16 degrés 1/4; celui du 31 décembre dernier la surpassé de 2 degrés 1/2. La gelée constante en 1776 fut de 24 jours, du 9 janvier au 2 février; celui de cette année le passe de 26 jours. L'hiver de 1740 fut long mais le thermomètre descendit au plus bas à 10 degrés 1/2.

Quelle différence avec ces 18 degrés 3/4! Celui de 1709, si désastreux par les effets, occasionnés par des pluies et des grands froids, qui succédèrent, fut moins long. Le thermomètre descendit au plus bas à 15 degrés. Ce froid venu inopinément fit périr dans les jardins les légumes, le poisson en grande partie dans les étangs et les rivières; heureusement les bestiaux n'ont pas souffert en ce que l'été dernier a donné beaucoup de foins et que l'hiver ayant commencé de bonne heure, les fourrages n'étaient pas consommés. Les ensemencés n'ont point souffert, sauf les lins et les avoines; les arbres ne paraissoient pas avoir souffert, non plus que la vigne; la terre étoit très sèche, quand le froid a commencé.

Cette année 1789 a été médiocre en grain; peu de vin et sans qualité; en revanche nous avons cueilli du cidre en abondance.

Paroisse de Candé, Ét. C.

— Le plus grand hyver qui ait existé depuis plusieurs siècles plus rigoureux que celuy de 1709, qu'on avait appelé jusques icy le grand hyver, plus dur que ceux mesmes dont on ait parlé dans nos archives, a commencé le 25 novembre 1788, jour de Sainte-Catherine, et a duré jusqu'au 13 janvier 1789. Il n'a été interrompu que par deux faux dégels fort courts, qui ont fait fondre les neiges, qui étoient tombées en abondance et qui par le ramollissement ont rempli toutes nos maisons. Il a fallu mettre des planches pour servir d'appontement dans la chambre de l'alcove du presbytère de cette paroisse, sur lesquelles le sieur curé fut obligé de passer, pour s'aller coucher à une heure après minuict après avoir célébré la grande messe de Noël. Le froid, à l'exception des deux ramollissements, a été excessif; toutes les rivières ont été prises à pouvoir porter, dans toute leur étendue, hommes, chevaux, bœufs, charettes et voitures chargées, même la Loire, depuis sa source jusqu'à son embouchure. La misère a été extrême; le pain, faute de bois et de farine, est devenu fort cher; toute la ville, tous les corps, toutes les compagnies, l'assemblée provinciale, de riches particuliers ont fait des aumônes abondantes mais qui n'ont pas été versées entre les mains des curés, à qui les pauvres ont continué de s'adresser, de sorte que n'ayant pas fait plus de 300 livres de la queste de cette paroisse, elle a été absorbée et plus de 300 livres au delà, dans ce que j'ay été obligé de donner. Tous les batteaux ont été pris là où ils se sont trouvés; il a fallu en décharger les marchandises pour les sauver; il en a péri une quantité au dernier dégel; une arche des Ponts-de-

Cé a été emportée; ceux d'Amboise l'ont été à l'entier; il est survenu une crue par la fonte des neiges et des glaces vers Orléans, qui, s'étant débordée dans les campagnes des environs, a fait périr, dit-on, plus de 4,000 personnes de tout âge et de tout sexe, a renversé les maisons, a emmené ensemble blés, fourrages, bois, bestiaux, hommes, femmes et enfants. Cette crue n'ayant pas trouvé d'issue aux ponts de Tours, qui étoient encore pris de glaces, a reflué par dessus la levée, dans toute la ville; il y a eu d'abord plus de quatre pieds de crue, ensuite sept pieds; cette ville alloit périr; l'allarme fut générale dans une des nuits qui suivirent le 13 janvier; chacun montoit sur les toits et dans les greniers pour se sauver, lorsqu'au milieu de cette fatale nuit les ponts se dégagèrent, les eaux s'écoulèrent, et les glaces supérieures, s'étant mises en mouvement, s'accumulèrent comme des montagnes, renversant quatre arches de ce beau pont; plusieurs ont crié que cet hiver était le prélude de la fin du monde, que la tradition au contraire dit devoir périr par le feu.

Paroisse de S.-Pierre-d'A., GG 183, f. 102.

— Evénement extraordinaire. L'hyver a commencé dès le 11 novembre de cette année 1788. Il est venu des neiges dès le 1er décembre. Elles ont continué pour ainsi dire jusqu'au 15 mars 1789. Il a fait un froid si rude que le thermomètre a descendu 2 degrés plus bas que le grand hyver. Les neiges abondantes, qui étaient en différentes couches ou croutes gelées, ont préservé les bleds; les arbres fruitiers, noyers et la vigne ont gelé en grande partie.

Paroisse de Saint-Georges-des-Sept-Voies, Ét. C.

— L'hyver commence dès le 22 décembre 1788. Le 26 du même mois les glaces étoient dans la Loire. Le 1er décembre on commença à passer cette rivière sur les glaces et on la passa ainsi jusqu'au 15 janvier 1789. La neige commença à tomber dans la nuit du 2 au 3 décembre à la hauteur de 10 pouces, et ce fut le moins qu'il y en eut jusqu'au 15 janvier, où commença le dégel, mais il en resta dans bien des endroits jusqu'au mois de février. La rigueur du froid fut si violente et en même temps accompagnée de verglas, que presque toutes les vignes périrent, ainsi que les arbres de haute branche et les cerisiers.

Paroisse de S.-Pierre-en-Vaux, Ét. C.

— Le 24 janvier 1789 la rivière de Loire, qui étoit embarrassée par la glace depuis le 24 novembre a rompu les ponts de Tours, d'Amboise, Orléans et des Ponts-de-Cé. Le froid a été, dit-on, plus excessif qu'en 1709, ayant surpassé d'un degré et demi.

Les vignes anciennes et non couvertes par la neige sont presque toutes gelées.

Paroisse de Turquant, Ét. C.

— L'hiver cette année a été des plus rigoureux et supérieur à 1709 d'un demi degré. Il a commencé le 12 novembre et continué sans interruption jusqu'au 21 janvier où se fit la première débâcle par une crue, l'air étant fort froid, et cela sur les cinq heures du soir. Ladite débâcle continua tous les jours, jusqu'au samedi suivant 27, où la rivière fut parfaitement libre sous le vieux pont de Saumur, qui fut bouché par les glaçons, jusqu'au matin suivant. Le froid a descendu jusqu'au seizième degré au-dessous de la glace, suivant le thermomètre de Réaumur. La débâcle a brizé depuis Saumur, et non au-dessous, tous les bateaux jusqu'à la source pour ainsi dire de la Loire, et si la levée n'eut pas crevé à Montlouis au-dessus de Tours, tout le pays de Saumur et au-dessus eut été perdu. Cette brèche a causé l'inondation la plus désastreuse dans le pays du Val; les glaçons ont été portés avec impétuosité en largeur jusqu'à sept lieues. La rivière crut au moment de la rupture de la levée de dix pieds; ce qui obligea les malheureux habitants du pays du Val de grimper dans les arbres ou sur le toit des maisons; l'épaisseur de la glace a été de 14 pouces. La rigueur du froid à fait fendre avec explosion un grand nombre d'arbres; les vignes ont beaucoup souffert, et à un tel point, qu'il y a des endroits à renouveller entierrement. Le bled a monté à 58 sols le boisseau; cette année la misère a été excessive; même sur la fin de l'année il a valu 3 francs 5 sols le boisseau.

Paroisse de Souzay, Ét. C.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES D'ANJOU

GABRIEL BOUVERY, ÉVÊQUE D'ANGERS

1540-1573 (*Suite*) (1).

SOMMAIRE : **Pillage des églises de Saumur, de l'abbaye de Saint-Florent, des Églises des bords de la Loire, etc., 1562. — L'édit d'Amboise assigne Baugé pour lieu de prêche, 1563. — Henri de Valois, duc d'Anjou ; Charles IX visite l'Anjou. — Seconde guerre calviniste, 1567-1568. — Ligue des catholiques de l'Anjou. — Combat de la Levée et pillage de l'abbaye de Saint-Maur, en pleine paix, septembre 1568. — Troisième guerre calviniste, 1568-1570. — Le Bas-Anjou est ravagé par les Huguenots. — L'Anjou depuis la paix de Saint-Germain jusqu'à la Saint-Barthélemy. — Le duc d'Anjou commande le massacre des Huguenots à Saumur et à Angers, 28 et 29 août 1572. — Le comte de Montsoreau et Puygaillard. — Les magistrats d'Angers arrêtent le massacre. — Exécution de Bressault, sieur de la Rouvraie. — Mort de Gabriel Bouvery.**

L'église calviniste à Saumur et ses chefs.

L'église calviniste de Saumur, qui n'est pas antérieure à l'année 1561, eut pour premier ministre Jean de l'Épine, le prieur apostat des Augustins d'Angers; à peine établie, elle se signala par le pillage des églises catholiques. Elle avait recruté ses principaux adhérents parmi les magistrats de Saumur et les fermiers de l'abbaye de Saint-Florent. Les chefs des Huguenots étaient, avec Jean de l'Épine, François Bourneau, lieutenant-général de la sénéchaussée, et le fermier François Jounault, grand parleur de village, « se vantant qu'il estoit abbé, grand vicaire et cellérier de l'abbaye » ; après eux venaient un gentilhomme de Beauveau, sieur de Tigné, capitaine du château, Guy Lebœuf, lieutenant de la prévôté, tous les magistrats, à l'excep-

(1) V. *Revue de l'Anjou*, septembre 1879; décembre 1879.

tion de d'Elmontis, procureur du roi (1), des avocats, des notaires, des sergents royaux, les fermiers de Lavau et Guyolle et cinq à six cents Saumurois, marchands et ouvriers. Tels étaient les disciples de Jean de l'Épine, auxquels il soufflait par ses prêches la haine contre l'Église et la révolte contre l'ordre politique de la France (2).

Pillage des églises de Saumur et des environs

Au mois d'avril 1562, vers le temps où la ville d'Angers tombait au pouvoir des Huguenots, les magistrats de Saumur et le capitaine du château répondirent à l'appel du prince de Condé qui provoquait à la guerre civile ses coreligionnaires de France. Ils firent entrer dans leurs murs des gentilshommes du voisinage avec leurs domestiques équipés en soldats, donnèrent des armes à la populace huguenote, barricadèrent leurs ponts et mirent la ville en état de défense contre une attaque des troupes royales. Dans l'espace de quelques semaines les églises et chapelles de Saumur furent successivement profanées et livrées au pillage. Les Huguenots entrèrent les armes à la main à Nantilly, à Saint-Pierre, à Saint-Nicolas-des-Bilanges, aux Ardilliers, à la chapelle du château dédiée à saint Doucelin, et à celle de saint François au couvent des Cordeliers; ils renversèrent les autels, pillèrent les sacristies, détruisirent les tableaux et les statues à coups d'arquebuse et profanèrent les hosties consacrées; les catholiques cependant réussirent à sauver de la destruction les statues de Notre-Dame vénérées à Nantilly et aux Ardilliers (3).

---

(1) Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 426.

(2) Le récit des évènements accomplis à Saumur en 1562 a été composé : 1° d'après l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Florent*, par D. Huynes (manuscrit original aux Archives de Maine-et-Loire et copie à la bibliothèque d'Angers) ; 2° d'après une *Information secrette faicte à Saumur, à la requête du procureur du Roy, et sur certaines volleries, pilleries et saccagement de l'abbaye de Saint-Florent par le lieutenant-général François Bourneau.* (Archives de Maine-et-Loire ; série H, abbaye de Saint-Florent). D. Huynes a relaté, dans le tome X, n° 4319, de sa collection (Bibliothèque nationale), les principales dépositions de cette information.

(3) « On vit venir en icelle (chapelle des Ardilliers) Philippe Grouart, René Guespin, Pierre Santerre, René de la Barre et plusieurs aultres ; lesquels avoient des torches et images, se mocquant de l'image de Notre-Dame des Ardilliers, laquelle ils portoient, l'appelant teigneuse ; rompirent et emportèrent la grille de la chapelle. » (D. Huynes).

L'exercice du culte catholique fut aboli à Saumur ; les Huguenots, devenus les maîtres, contraignirent indistinctement les habitants à se rendre au prêche et à porter leurs nouveaux-nés à Jean de l'Épine, qui les baptisait « à la mode de Genève. » Les profanations s'étendirent aux églises et chapelles des environs de Saumur et prirent fin par le pillage de l'abbaye de Saint-Florent.

Incurie des moines de Saint-Florent.

Les moines de cette abbaye avaient laissé s'écouler le mois d'avril et le commencement de mai sans prendre des précautions pour mettre leur monastère en état de défense ou du moins pour cacher les reliquaires et le trésor de leur église. Des signes précurseurs du péril qui les menaçait n'avaient pu les faire sortir de leur inexcusable sécurité. Au mois d'avril, un cordelier de Saumur prêchant aux moines en plein air, dans la cour du pressoir, avait été insulté par les fermiers de l'abbaye qui l'avaient menacé de lui casser la tête d'un coup d'arquebuse, s'il ne mettait fin à ses sornettes. Un autre jour, François Jounault, entré de vive force dans la chapelle de Saint-Barthélemy, qui servait d'église paroissiale aux serviteurs de l'abbaye, l'avait saccagée et profané le Saint Sacrement. Le 10 mai, des voleurs, qui avaient pénétré la nuit dans l'église abbatiale, se préparaient à la dévaliser, quand les moines, réveillés par le bruit et descendus de leur dortoir, mirent par leurs clameurs les pillards en déroute (1). Mais traités sans égards par leurs supérieurs, les moines, pour la plupart, avaient pris en dégoût leur règle et l'abbaye; « quelques-uns mesme », dit un historien, leur confrère, « estoient impies. » Leur abbé commendataire, Jacques de Castelnau, évêque de Saint-Pons-de-Thomières, loin de songer à une réforme, vendait à prix d'argent les bénéfices et les cures de l'abbaye, et pour peu qu'il perçût régulièrement

(1) « Les voleurs et meschants garnemens des villes et villages, pour la plupart gentilshommes, ou pour mieux dire gens pille-hommes, et leurs serviteurs, s'adonnèrent à piller et à dérober toutes parts où ils pouvoient faire prouffit et butin, fust ès maisons des riches gens ou dans les églises de village ; et le plus n'y alloient que de nuict affin de n'estre veuz et cogneuz et de ne point tomber en déshonneur ou ès mains de justice. » (Mémoires de Claude Haton, p. 333-334).

les revenus de sa riche commende, il ne trouvait rien à reprendre aux désordres du monastère (1).

Pillage de l'église de l'abbaye.

Le lieutenant-général de Saumur, François Bourneau, hésita plusieurs semaines à donner le signal du pillage de l'abbaye, auquel il s'était engagé dès le commencement des troubles; il céda enfin aux sollicitations d'une ardente huguenote, la femme de l'avocat Robert Le Maczon, et circonstance singulière, il prit la responsabilité du crime à une époque où la ville d'Angers, enlevée aux Huguenots par Puygaillard et le duc de Montpensier, était témoin du supplice des Huguenots profanateurs de ses églises. Vers le milieu du mois de mai, Bourneau réunit une troupe de malandrins, où se trouvaient Jounault et d'autres fermiers de l'abbaye, le ministre Jean de l'Épine, Jean Milleran, « naguères prestre, » plusieurs magistrats du nom de Lebœuf, le capitaine de Tigné, le receveur des traites Jean Cherbonnier, l'avocat Robert Le Maczon et quelques-uns de ses confrères, des notaires, des sergents royaux, des capitaines et l'enquêteur de Baugé, René Prieur. Suivi de cette escorte impie, Bourneau se présenta devant le monastère qu'il se fit ouvrir, « disant qu'ils venoient boire du vin de l'abbaye et qu'ils n'y feroient rien de mal. » Les pillards, entrés à l'église abbatiale, enlevèrent la châsse de vermeil, scellée sur le maître autel, et qui renfermait les reliques de saint Florent; mais la châsse leur ayant glissé entre les mains, une partie des ossements roula sur le pavé du sanctuaire. « Un cuisinier du monastère, fort craignant Dieu, nommé Léopart Gapy, par une saincte et pieuse finesse, faisant le bon valet, en présence des susdictz huguenotz et aultres mauvais catholiques, ramassa ungne brassée des susdictz sacrez ossements et aultres relliques, disant qu'il les emportoit en la cuisine pour en faire bouillir la marmite. » Bourneau le laissa

(1) Il faut observer cependant que le gouvernement intérieur des abbayes ne regardait pas les abbés commendataires; ce soin était réservé aux prieurs claustraux. Mais la haute situation des abbés les rendait tout puissants pour le bien comme pour le mal; la plupart scandalisaient les moines par leur vie mondaine, et c'était le petit nombre qui usait de son influence pour maintenir la discipline ou faire prévaloir la réforme dans les monastères.

faire, mais lorsqu'une heure après environ, les Huguenots aperçurent le moine fuyant vers Saumur à travers les prés, ils conçurent des soupçons et lui dépêchèrent quelques coups d'arquebuse dont heureusement il ne fut pas atteint.

Son œuvre de spoliation terminée, Bourneau, en homme de loi, laissa aux moines un inventaire des reliques qu'il emportait : la châsse de saint Florent, le reliquaire de son chef, et ceux des chefs de saint Philipqe et de saint Martin de Vertou, une coupe qui avait servie à la cène eucharistique de Notre-Seigneur et que l'empereur Charlemagne avait donnée à l'abbaye du Mont-Glonne, et autres reliques et objets précieux. C'était pour mettre en sûreté ce trésor, disait Bourneau, qu'on les enlevait aux moines au nom du roi et de l'abbé commendataire; plus tard, on les restituerait. Les Huguenots cependant « beurent du vin de l'abbaye, s'entretenants en mille gausseries et parolles de bouffons. Après ils firent porter ce que dessus au batteau près l'arche des moulins, et de là par eau descendans la rivière du Thouet et remontans par la Loire, ils arrivèrent au coin Ronsart, chantans : « nous tenons le galant Florent; nous luy batterons bien la teste; le badinaige est descouvert; voici Florent qui marche sur les eaues; mettez-vous à genoulx devant luy et vous aurez de l'eau. » Ils continuèrent ces bouffonneries, allusion aux miracles de saint Florent, jusqu'à la maison de Bourneau, où ils déposèrent la châsse et les autres reliquaires; là on brisa la châsse, dont les débris, mis dans un creuset par la femme de Bourneau et son médecin Morice, furent convertis en lingots destinés aux besoins de l'armée du prince de Condé. Quant aux reliques, elles furent détruites, à l'exception de quelques fragments mis en réserve par le capitaine de Tigné, qui se proposa de les envoyer au duc de Montpensier en échange de prisonniers huguenots.

Pillages réitérés de l'abbaye et expulsion des moines.

Envahie de nouveau et à différentes reprises, l'abbaye fut soumise les jours suivants à un pillage régulier et continu. Les Huguenots dévastèrent la maison abbatiale et les divers logements du monastère, où ils enlevèrent les meubles et jusqu'aux vêtements des moines; ils brûlèrent ou mirent hors de service les cent trente-six stalles du chœur, abattirent les statues des saints,

volèrent les tapisseries, les orgues, les cuivres de l'église, les tables de vermeil qui recouvraient le dessus, le devant et les côtés du maître-autel, les chappes et tous ornements employés au service divin. Ce brigandage renouvelé des pirates normands du IXe siècle, était mêlé parfois à des farces sacrilèges. L'un de ces misérables « s'habilla en prestre par dérision et, se moquant, faisoit partye des cérémonyes d'ung prestre disant la messe; puis luy et les aultres se revestans de chappes, firent les processions autour des cloistres, ayant des livres entre leurs mains, hullant et braillant comme asnes. » Les moines, craignant pour leur vie, prirent la fuite et se réfugièrent, les uns dans leurs familles, les autres à Angers dans l'hôtellerie qu'ils possédaient près la collégiale Saint-Mainbœuf. Quelques-uns cependant s'obstinaient à rester à l'abbaye; leur fermier Jounault les en chassa avec menace de leur briser la tête à coups d'arquebuse s'ils avaient l'audace de reparaître dans leur propre maison. Le dégât commis par les Huguenots à l'abbaye de Saint-Florent fut estimé à une somme de plus de cent vingt mille livres.

Le duc de Montpensier reprend la ville de Saumur; juillet 1562.

L'orgie scandaleuse à laquelle se livrèrent durant de longues semaines à Saumur et à Saint-Florent le lieutenant-général Bourneau, le fermier Jounault et leur bande, prit fin au mois de juillet 1562. Le duc de Montpensier, arrivé avec quelques troupes devant Saumur, somma les magistrats de lui ouvrir les portes de la ville. Les Huguenots qui avaient dépensé leur énergie à tirer des coups d'arquebuse sur les statues des saints, à défoncer les portes des églises ouvertes et à persécuter des moines pacifiques, se sentirent faibles lorsqu'il leur fallut repousser un assaut de soldats armés; une partie de leurs concitoyens d'ailleurs, ralliés autour du procureur du roi d'Elmontis, refusaient de combattre pour défendre des voleurs et des sacrilèges. De son côté, le duc disposait de troupes peu nombreuses, et pour lui, il y avait urgence de passer en Touraine et d'enlever la ville de Tours aux Huguenots du pays. L'accord fut facile de part et d'autre : Saumur se rendit aux troupes royales; Bourneau et les magistrats, ses complices, furent destitués; on ferma le prêche, et le ministre Jean de l'Épine reçut l'ordre de déguerpir; mais il n'y eut ni

répression, ni jugement, ni enquête sur les crimes commis à Saumur et à Saint-Florent. L'impunité ne désarma point les Huguenots; le 19 décembre 1562, ils assassinèrent à Saumur un religieux du couvent des Cordeliers, nommé Guillaume Conetivy (1).

L'année suivante, après la paix d'Amboise, Bourneau et les magistrats destitués reprirent leurs charges; Jounault et les autres fermiers de Saint-Florent n'avaient pas été chassés de leurs métairies, comme s'ils les avaient gérées en honnêtes colons. L'abbé commendataire, Jacques de Castelnau, évêque de Pons, et son grand vicaire, un moine nommé Maillard, qui craignaient un nouveau pillage, entretinrent les relations les plus amicales avec les magistrats de Saumur et leurs fermiers. Une enquête cependant fut ordonnée par l'abbé sur les désordres commis en 1562 (2); elle constata des crimes qui ne pouvaient plus être réprimés après l'amnistie accordée par l'édit d'Amboise.

Ravages des Huguenots à Cholet, à Montreuil-Bellay, à Cunault, etc.

A Cholet, en 1562, les Huguenots dévastèrent à deux reprises différentes la maison conventuelle des Cordeliers; ils y massacrèrent trois frères et un religieux, nommé Aimeric, vénérable par ses vertus et renommé pour son talent de la prédication (3). Au commencement de l'année 1563, ils incendièrent la ville et le prieuré bénédictin de Montreuil-Bellay; les églises et les chapelles furent profanées et les moines s'enfuirent pour éviter d'être égorgés (4). Toutes les églises riveraines de la Loire en Anjou furent pillées en 1562 par les Huguenots. « Ils entrèrent dans celle de Cunault, prirent la châsse de saint Maxentiol, la jetèrent dans la rivière de Loyre, après lui avoir donné un coup de hache pour la rompre, dont on voit encore la marque; elle descendit en flottant sur l'eau jusques au village de Trèves; les religieux de Cunault furent la quérir processionnellement et la

(1) Martyrologium franciscanum ; die XIXa decembris 1562.
(2) Voir la note 2, p. 170.
(3) Martyrologium franciscanum ; die XXIa augusti ; die XIIIa decembris.
(4) Monasticon gallicanum : monasteriolum Berlaï seu Berlœi. (Bibliothèque nationale, mss. fonds latin, n° 11,818, p. 222).

rapportèrent avec beaucoup de solennité dans l'église de Cunault (1). »

Paix d'Amboise; mars 1563.

La reprise d'Angers et celle de Saumur par le duc de Montpensier ne furent que des épisodes de la guerre de 1562; les grands faits militaires se passèrent ailleurs qu'en Anjou : la bataille de Dreux et les sièges de Rouen et d'Orléans sont des faits étrangers à l'histoire de cette province. Les opérations militaires avaient été généralement favorables aux Catholiques; le prince de Condé, le promoteur de la guerre, était tombé entre leurs mains; mais ils avaient perdu leurs principaux chefs, le roi de Navarre, tué au siège de Rouen, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency tués ou prisonniers à la bataille de Dreux, et François de Guise, assassiné au siège d'Orléans. Catherine de Médicis, dont les finances étaient épuisées et qui craignait les entreprises des Anglais établis au Hâvre et celles des Impériaux sur les trois évêchés et la Lorraine, signa le 7 mars 1563 la paix avec le prince de Condé; le 19 du même mois elle accorda aux Huguenots l'édit d'Amboise.

Baugé assigné pour lieu de prêche.

Cet édit de pacification donnait aux Protestants une amnistie entière pour leur prise d'armes de 1562 et pour les actes qui l'avaient suivie tels que les prises de villes, les pillages, les meurtres et les assassinats; il approuvait la liberté de conscience mais ne permettait l'exercice du culte calviniste que dans une seule ville par étendue de chaque baillage. On désigna la ville de Baugé pour lieu unique du prêche en Anjou, quoique cette province eût deux bailliages, Angers et Saumur (2). Mais les dispositions de cet édit mécontentèrent à la fois les Catholiques et les Huguenots; les premiers se plaignaient que la Cour eût accordé des conditions honorables à des sujets rebelles et hérétiques, et les seconds prétendaient qu'on voulait détruire leur culte par les restrictions apportées à son exercice; partout en

(1) *Notre-Dame Angevine*, par J. Grandet, publiée par M. A. Lemarchand; (*Revue de l'Anjou*, février 1880, p. 316). — Le 3 novembre 1562, le chapitre de Saint-Mainbœuf donna vingt livres tournois à la paroisse de Villebernier, dont l'église avait été saccagée par les Huguenots. (Archives de Maine-et-Loire; G, 703).

(2) Journal de Louvet.

Aliénation des biens ecclésiastiques.

France on prévit une reprise d'armes à une courte échéance.

Au mois de mai 1563, l'évêque Gabriel Bouvery décréta l'institution à perpétuité d'une procession générale à Angers pour remercier Dieu de la reprise de la ville sur les Huguenots par Puygaillard et le duc de Montpensier. Pendant trente années cette procession fut régulièrement solennisée; elle prit fin en 1593, abolie par le second successeur de Bouvery, l'évêque Charles Miron, qui désirait supprimer tout élément de discorde entre les Catholiques et les Huguenots et favoriser contre la Ligue leur rapprochement politique (1).

Après les maux de la guerre, une maladie contagieuse sévit à Angers depuis le mois de juin 1563 jusqu'au commencement de l'année suivante. Les juges du présidial transférèrent l'exercice de leur juridiction au château épiscopal de Villevêque, et pendant six mois ils y tinrent leurs audiences et y rendirent leurs arrêts. Là, encore, ils procédèrent par voie de justice à l'aliénation partielle des biens ecclésiastiques du diocèse, dont le prix devait subvenir à la détresse du trésor public. Peu d'acheteurs se présentèrent et les biens furent aliénés à vil prix; l'année suivante, lorsque l'église de France fut autorisée à racheter ses domaines, « qui avaient été plutôt ravis que vendus par autorité de justice, » elle dut les payer leur valeur intrinsèque (2).

Agitation des esprits en Anjou.

On ne tarda pas à s'apercevoir en Anjou que l'édit d'Amboise n'avait pas donné la pacification aux esprits. Les Huguenots, auxquels ne suffisait pas le prêche de Baugé, célébraient ouvertement leur culte à Angers; au mois de février 1564 la Cour envoya des commissaires royaux qui dispersèrent leurs assemblées

(1) Journal de Louvet.

(2) Histoire de de Thou, livre XXXV, ch. 2; livre XXXVI, ch. 6. — Journal de Bruslart, p. 141. — Journal de Louvet. — Le Saint-Siège autorisa plusieurs fois la Cour de France à faire procéder à la vente de biens d'églises, soit pour diminuer la dette du trésor, soit pour soutenir la guerre commencée par les Calvinistes. En 1569, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine fixèrent à 661 écus et demi la taxe du diocèse d'Angers sur la somme de 50,000 écus de rente que devait fournir l'église de France par la vente de ses biens fonds; le diocèse d'Angers vendit alors des terres appartenant à cent trente de ses bénéfices. (Archives de Maine-et-Loire, G, 18 et 19). — En 1556, Gabriel Bouvery avait fait opposition à l'aliénation des communs et terres vagues de l'évêché. (*Ibidem*, 197).

illégales. Leur prêche fermé à Angers, les Huguenots en ouvrirent un nouveau à une lieue de la ville, au bourg de Cantenay-Épinard (1). Ils se plaignaient d'ailleurs d'être maltraités par les Catholiques et ils alléguaient plusieurs meurtres commis sur leurs coreligionnaires dans les campagnes (2). Les Catholiques répliquaient que chaque jour leur culte était insulté et que leurs ennemis en gênaient partout, dans les villes et les campagnes, le libre exercice; les chanoines de Saint-Laud, craignant le pillage de leur église située en dehors des murs d'Angers, transportèrent en ville, chez leurs confrères de Saint-Martin leurs livres et ornements, leurs vases sacrés et les archives de leur collégiale (3). Saisie à la fois des plaintes des Huguenots et de celles des Catholiques, la Cour donna ordre à François de Scepeaux, seigneur de Durtal et de Vieilleville et maréchal de France, de se rendre en Anjou pour ramener les deux partis à l'exécution de l'édit d'Amboise. Brave et désintéressé comme Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, qu'il avait pris pour modèle, le maréchal de Vieilleville paraissait propre à faire prévaloir des conseils de modération dans son pays natal, où tous le respectaient à cause de sa renommée militaire, sa franchise et son impartialité. Il fit une enquête consciencieuse, promit la répression des abus et donna de sages conseils; mais lorsqu'il se fut éloigné, la situation redevint ce qu'elle était avant son arrivée; les querelles se perpétuèrent entre les Catholiques et les Huguenots, et l'agitation des esprits prépara la reprise des hostilités (4).

Henri de Valois, duc d'Anjou.

Vers le temps de la mission infructueuse du maréchal de Vieilleville, Charles IX donna l'Anjou en apanage à son frère puîné, Henri de Valois, qui prit le titre de duc d'Anjou et qui devait régner en France dix ans plus tard sous le nom de Henri III. Le capitaine de Puygaillard perdit alors le gouverne-

(1) Journal de Louvet.
(2) Archives de Maine-et-Loire, G, chapitre Saint-Laud, fol. 201.
(3) Mémoires de Castelnau ; livre V, ch. 10 ; livre VI, ch. 1.
(4) Journal de Louvet, Histoire de de Thou, livre XXXVI, ch. 7. — Mémoires de Vieilleville.

ment de la ville et du château d'Angers; il ne laissa pas de regrets, car on se plaignait de ses exigences pécuniaires et des rapines de ses soldats.

Charles IX visite l'Anjou; 1565

Charles IX avait entrepris à travers les provinces de son royaume un long voyage qui, commencé au mois d'avril 1564, dura près de deux années. Il voulait aider par sa présence à la pacification générale, surveiller partout l'exécution de l'édit d'Amboise et se présenter aux Catholiques comme le chef politique de leur religion en France; ceux-ci, en effet, irrités des défaillances de Catherine de Médicis et du chancelier l'Hôpital, avaient déjà formé en quelques provinces des associations ou ligues, sous la direction de chefs locaux qui avaient leur confiance, pour la défense du Catholicisme.

Au retour de son excursion dans le midi de la France, Charles IX, arrivé en Anjou, visita le 2 octobre 1565 l'abbaye de Fontevrault; et ensuite passant par Brezé, Doué, Martigné-Briand, Alençon, Brissac, Chemillé, Beaupréau, la Régripière, il se rendit en Bretagne pour faire son entrée solennelle à Nantes. A la fin du mois d'octobre, il était à Châteaubriant, où il s'arrêta quelques jours avant de rentrer en Anjou par Pouancé, Candé et le Louroux-Béconnais. Le chef des Huguenots, le prince de Condé, quitta le cortège royal à Châteaubriant et se rendit à Angers le 29 octobre. Il était petit et bossu, et de mœurs peu régulières, mais plein de résolution et d'une bravoure extraordinaire; les Huguenots voulaient le faire roi de France, et ils avaient frappé prématurément des médailles qui portaient son effigie avec cet exergue : « Roi des fidèles. » Accompagné des deux frères de l'amiral Coligny, d'Andelot et Odet de Châtillon, cardinal-évêque de Beauvais, huguenot et marié, et du fameux François de Beaumont, baron des Adrets, devenu catholique, le prince de Condé venait à Angers chercher sa fiancée, Françoise d'Orléans, duchesse de Longueville, pour la conduire et l'épouser à La Flèche (1). La seigneurerie de La Flèche appartenait au

(1) Journal de Louvet — Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 127.

neveu de Condé, Henri de Navarre, le futur Henri IV, roi de France.

Henri de Valois, duc d'Anjou, fit le 4 novembre au matin son entrée solennelle à Angers, capitale de son apanage; et le soir du même jour son frère, le roi Charles IX, après avoir été reçu à l'abbaye de Saint-Nicolas par l'abbé commendataire, l'évêque Gabriel Bouvery, franchit la rivière en bateau et vint coucher au château d'Angers. Le lendemain l'entrée royale eut lieu en ville au milieu d'une pompe extraordinaire; le roi, reçu à la cathédrale par l'évêque et par le chapitre, se rendit au chœur, où sa qualité de roi de France lui donna place parmi les chanoines (1). Le soir, il alla coucher au château du Verger, sur la paroisse de Seiches; les jours suivants il poursuivit son voyage par Durtal, la forêt de Chambiers, Jarzé, Baugé, Mouliherne, le château de la Ville-au-Fourier, et il arriva le 14 novembre à Bourgueil, où il resta cinq jours logé à l'abbaye.

Pendant le voyage de Charles IX en Anjou, les Huguenots avaient dû fermer leurs prêches, tant à Baugé que dans les châteaux, lorsque le cortège royal se trouvait à une distance de dix lieues. Mais partout ils accueillirent le roi par des plaintes contre les Catholiques, qu'ils accusaient de ne pas respecter les stipulations de l'édit d'Amboise; et telle était leur irritation qu'ils menacèrent de tirer l'épée et de recommencer la guerre pour leur propre compte, à leurs risques et périls en Anjou. Quelques semaines après le départ du roi, ils abattirent à Angers une statue de saint François qui décorait le portail de l'église des Cordeliers; et à Cantenay-Épinard ils dressèrent pour un prêche public une vaste grange attenant au château de Châtillon (2). Par toute la France, les Huguenots semaient le faux

(1) Ibidem. — Archives de la mairie d'Angers, BB 30, fol. 237-239. — Le chapitre prit alors un arrêté obligeant l'évêque à fournir l'aumusse et le surplis au au roi de France entrant à la cathédrale. (Biblioth. d'Angers ; L'*Ami du Secrétaire*, mss. n° 656, t. I, p. 88).

(2) Journal de Louvet. — « Après tous leurs ravages (des Huguenots), le Roy leur permit de faire leurs presches en certains lieux de la France. Ils firent leur presche à Chastillon, distant d'une lieue d'Angers, lieu appartenant au sieur de Cantenay, qui estoit lors Monsieur de la Fourerie. Auquel lieu de Chastillon

bruit que la Cour et les Catholiques s'étaient accordés avec le roi d'Espagne, Philippe II et le duc d'Albe, son lieutenant dans les Pays-Bas, pour les massacrer.

Attitude des ministres Huguenots.

La ligue des églises calvinistes, dont la puissance s'était manifestée en 1562 par la prise d'armes générale des Huguenots, n'avait pas été dissoute après la pacification d'Amboise. A la faveur de quatre années d'une paix apparente, elle s'était resserrée et étendue au contraire, moins par l'influence des chefs militaires du parti, Condé, Coligny et d'Andelot, que par l'action persévérante des ministres ou pasteurs des églises. Du haut de leurs chaires ou dans leurs relations privées avec leurs ouailles, les ministres, peu préoccupés du soin des âmes, abordaient la politique, fomentaient la sédition et préparaient la guerre civile. Ils attaquaient sans réserve l'autorité royale, et au mépris de la juridiction des Parlements, des présidiaux et des cours inférieures, ils s'érigeaient eux-mêmes en tribunal civil et criminel où ils rendaient des arrêts de justice; ils enrôlaient des hommes, réquisitionnaient des chevaux, et par d'incessantes « cueillettes » ils prélevaient de l'argent pour la formation d'un trésor de guerre. Instruments dociles du consistoire de Genève, même après la mort de Calvin, ils annonçaient la chûte prochaine de la dynastie des Valois et la substitution de la république à la monarchie; les moins audacieux ou les plus politiques, prophétisaient l'avènement à la couronne du « roi chrétien, » le prince de Condé; tous les prêches retentissaient de vœux et de prédictions pour l'anéantissement du Catholicisme en France (1).

Seconde guerre calviniste ; septembre 1567 ; février 1568.

Vers la fin de l'été 1567, les Huguenots prirent spontanément les armes dans le royaume, et au début de la guerre un audacieux coup de main faillit livrer Charles IX et la Cour au prince de Condé. Les Huguenots d'Angers répondirent au signal de l'insur-

---

preschait ledict *de Spina* (Jean de l'Espine). J'ay souvenance de les avoir veuz aller au presche comme on retournoit de la grande messe parochiale dudict Cantenay. Aussi est véritable que le 8 novembre 1566 fut pendu un battelier de Reculée pour avoir outraigé une fille venant du presche dudict Cantenay. » (Bruneau de Tartifume; *Philandinopolis,* manuscrit de la bibliothèque d'Angers, n° 870, p. 178).

(1) Lettres de Dumoulin ; V. *Brodeau*, Vie de M. Dumoulin, livre III, ch. 8 et 9.

rection en sortant de la ville en masse, après avoir mis en lieu sûr leurs meubles et leur argent; ils prirent les armes dans la campagne, s'organisèrent en compagnies, et rôdant nuit et jour aux environs d'Angers, ils jettèrent l'effroi dans la ville qu'ils menaçaient d'invasion et de pillage. Le maire et les échevins firent prendre les armes aux Catholiques; les paroisses formèrent des compagnies de milice bourgeoise, où s'enrôlèrent les ecclésiastiques (1), les magistrats, les marchands et les ouvriers; des jeunes gens, que leur âge n'appelait pas à porter les armes, s'offrirent à les prendre et formèrent une compagnie de trois cents volontaires; la noblesse des environs d'Angers accourut en foule pour défendre la ville contre une entreprise des Huguenots, et Charles IX envoya le sieur de Vassé avec une compagnie de soldats pour prendre le commandement du château (2). Angers, mis à l'abri d'un coup de main, devint une ville de refuge où vinrent chercher un asile des habitants de Tours, de Blois et même d'Orléans; Gabriel Bouvery donna l'hospitalité à l'évêque de cette dernière ville, nommé Morvilliers, dont la liberté et la vie étaient menacées dans son diocèse (3).

Ligue des catholiques de l'Anjou.

Sous l'impression des périls imminents que faisaient courir aux institutions religieuses et politiques de la France l'insurrection des Huguenots, les Catholiques de l'Anjou suivirent alors l'exemple que leur avaient donné précédemment leurs frères de la Guienne, de la Bourgogne et de quelques autres provinces. Pour la défense de l'Église et de la royauté, ils formèrent une ligue ou association jurée, où entrèrent l'évêque Gabriel Bouvery et son clergé, le gouverneur du château, de Vassé, et la noblesse

(1) Le 4 avril 1569, le chapitre de la cathédrale choisit pour capitaine du clergé René de l'Espéronnière, archidiacre d'Outre-Loire et chanoine. (D. Housseau, t. III). — Le 14 mars 1576, Eveillart, archidiacre d'Outre-Loire, fut nommé par le chapitre, capitaine du clergé. (Bibliothèque d'Angers ; *L'Ami du Secrétaire*, mss. n° 656, t. I, p. 66). — Une lettre du duc de Montpensier, en date du 29 octobre 1564, avait reconnu le privilège du chapitre de la cathédrale d'être exempt de loger les gens de guerre, quoique depuis quatre ans on eût méconnu ce privilège. (D. Housseau, t. X, n° 439).

(2) Archives de la mairie : BB 31, fol. 25, 27, 55, 68, 69, 73.

(3) Journal de Louvet.

angevine, dont la plus grande partie était catholique, et le tiers-état représenté par les membres les plus influents de la justice, de la mairie, de la bourgeoisie et des corporations ouvrières. Le but de l'association était de défendre « la relligion et l'Estat du Roy » menacés à la fois par les Huguenots; et les confédérés juraient de vivre et de mourir pour ces deux causes nationales et de « courir sus, avec l'autorité de Sa Majesté, contre tous perturbateurs, innovateurs et contrevenants à la dicte Relligion et Estat (1). »

---

(1) « Nous, soubsignez, confédérez et alliez par saincte et divine alliance pour la continuation et manutention de l'honneur souverain deu à Dieu, notre créateur, de ses saincts commandements, et ordonnances de la saincte Église catholique, apostolique et romaine; et pour la manutention de l'estat du Roy très-chrétien et très-catholicque, nostre souverain prince, esleu et à nous baillé par grâce et providence divine pour nostre chef et souverain terrien dominateur, conservateur de la saincte Église catholicque, apostolicque et romaine, et des saincts décretz et concilles d'ycelle; et de l'obéissance que nous nous et tous ses bons subjetz lui debvons, et à nos seigneurs ses frères (Henri duc d'Anjou et François duc d'Alençon), aussy très-chrestiens et très-catholicques princes; et du repos de son royaulme et de tout son peuple, et affin de maintenir la dicte saincte Église et Relligion catholicque, apostolicque et romaine. Pour obvier par tous les moïens licites, raisonnables et permis de Dieu, aux dampnées entreprises, machinations et conspirations que Sathan a mis ès-cœurs d'aulcuns malheureulx, qui ont tendeu et tendent par tous artz diabolicques de non seullement immuter, mais de tout subvertir ladicte Relligion catholicque, apostolicque et romaine, et l'estat et auctorité du Roy, notre souverain catholicque et très-chrétien prince et légitime deffenseur, et de nos dictz sieurs, ses frères; et pour tenir, moïennant l'ayde de Dieu, consentement et accord de leurs Majestez, tous les peuples en reppos; pour servir à Dieu et rendre l'obéissance deue à leurs Majestez, faire obéir sa justice tant de ses courtz des parlements que autres, ses juges et magistrats; promettons et jurons vivre et mourir en la dicte Relligion catholicque, apostolicque et romaine, et obéissance deue aux dictes Majestez; auxquelles Majestez et leurs justices, nous promettons et jurons toute obéissance, secours et ayde, et de nos personnes et biens, empêcher et courir sus, avec leurs auctoritez, contre tous perturbateurs, innovateurs et contrevenants à ladicte Relligion et Estat des dictes Majestez, et à leurs sainctz catholicques édictz et ordonnances, par tous moïens, contre tout rebelle, héréticque, sectaire; le tout, jusqu'à la mort inclusivement.

« *Pour l'église :* Gabriel, évêque d'Angers; A. de Cossé; E. de Sontai; Hector; N. Bouvery, abbé de Toussaint; B. Haures; Bertrand; de l'Espéronnière; de la Barre; de Mandon; de Saint-Offange; de Gemaincourt; de Boys-Jourdan; de la Barre; de la Pannouze; de la Barre; Pierre Chenu; Pierre, évêque de Rouanne et doyen de Saint-Laud; Ollivier Maudet; de Blaison; Urban Clarambault; René de la Rivière; de Beauvoys.... »

« *Pour la noblesse :* De Vassé; de la Tourlandry; Raphaël de la Tour; de Villeneufve; Claude de la Jaille; René de Daillon; René du Bellay; de Mont-

La paix de Lonjumeau, conclue le 23 février 1568, termina la seconde guerre civile qu'un seul fait militaire avait signalée, la bataille ou le combat de Saint-Denis, engagement de cavalerie où le prince de Condé avait été repoussé. Les Catholiques protestèrent partout contre cette paix, qui rendait aux Huguenots les stipulations de l'édit d'Amboise, et à Angers le présidial refusa de faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces (1). Avant la fin de l'année 1568, les Huguenots devaient rompre cette paix, pendant laquelle ils restèrent armés et gardèrent par toute la France leur ordre de bataille.

Paix de Lonjumeau ; février 1568.

Malgré l'édit d'Amboise, les Huguenots d'Anjou, auxquels ne suffisait plus un prêche unique à Baugé, en ouvrirent un second à Châteauneuf-sur-Sarthe. Une de leurs bandes saccagea la ville de Doué, et en se retirant mit le feu aux églises. Des ecclésiastiques furent massacrés en divers lieux du diocèse, où les Huguenots pillèrent et incendièrent en quantité considérable des églises, des chapelles publiques et des oratoires privés. Les moines de Saint-Serge et de Saint-Nicolas, effrayés par les bandes armées qui couraient la campagne, ne s'estimèrent plus en sûreté dans leurs monastères; ils se réfugièrent à Angers, à

Les Huguenots n'observent pas la paix en Anjou.

---

bourcher ; Urban Tillon ; de Conquessac ; Jean Renaud ; Claude Chenu ; Georges Chenu ; Loys Chenu ; Jean des Hommeaux ; de la Tigeonnière ; de la Roche ; Magdelon de Brye ; Adam des ... ; Georges de Chivré ; Guy de Buygnon ; Jacques Mothays ; de Chaynieys ; Bevereru ; le Moreau ; Gaspard de Charnassé ; Jean de Cleers ; R. d'Yniard ; François de Saluce ; René de Villeneufve ; Briant de la Tour ; René de Sainct-Offange ; de la Coutancière ; de la Planche ; Lancelot de Vassé ; Poussac ; de la Rouaudière ; Jehan de Masseilles ; Pierre Nouel ; de Belleast ; Jehan de Raimbaut ; René des Carthes ; de Chérité ; Anthoyne de l'Espéronnière ; de l'Espéronnière ; de Marlay ; Allain ; Jarret ; Vaugiraut ; de Souvigné ; René Rouxeau ; Christophe Barraut ; Barbes ; Jehan Chenu ; Pannetier ; René de Boysruau ; Elie Goheau ; d'Aubigné ; de Cheverné ; Ollivier de Montagu ; René de la Bouerre, tant pour luy que pour Loys, son frère, et Jacques, son fils ; Philippe Darbon ; Jacques de Chevigny ; Jehan Merlot ; Eustache de Champaigne ; E. de Chivré ; Lasselot, à la requeste du noble homme Claude Mabille, sieur de la Chauvellière et de Saulgé-l'Hôpital ; Eustache de Taurpaigne... » (D. Housseau, tome XIX, p. 487-488 ; extrait des archives de l'église d'Angers, t. I, des Privilèges. — Conférer Jacques Rangeard, manuscrits de la bibliothèque d'Angers, n° 893, p. 103-104). Les confédérés, tant du clergé et de la noblesse que du tiers-état, avaient signé sur vingt-quatre feuilles in-folio, dont la première seule avait été conservée ; elle contenait les noms ci-dessus mentionnés.

(1) Journal de Louvet.

l'abri des murailles, emportant avec eux leurs vases sacrés, leurs meubles, leurs archives et laissant quelques frères plus résolus pour veiller sur leurs abbayes, à la garde de la Providence. La ville de Château-Gontier fut envahie en pleine paix par les Huguenots et mise au pillage; saisis de panique, les habitants s'enfuirent de leurs maisons, et trouvant le pays voisin saccagé et occupé par l'ennemi, ils émigrèrent jusqu'à Angers pour y chercher un refuge et des vivres; chemin faisant ils semaient l'épouvante dans les campagnes, annonçant l'arrivée en Anjou de d'Andelot avec son armée calviniste (1).

Combat de la Levée en pleine paix ; septembre 1568.

Au commencement du mois de septembre 1568, d'Andelot avait réuni à Laval cinq à six mille hommes de troupes à pied et à cheval commandées par des gentilshommes bretons, manceaux et angevins. Son dessein était de descendre en Anjou et de franchir la Loire à Saumur pour se réunir aux calvinistes du Poitou et de l'Angoumois. Il traversa La Flèche et Baugé, pillant et incendiant le pays sur son passage, et le 14 septembre, il occupait Beaufort, Saint-Mathurin, les Rosiers et Saint-Martin-de-la-Place, couvrant la levée d'Anjou par ses coureurs, sur une étendue de quatre à cinq lieues. Au premier bruit de son approche, le duc de Montpensier était accouru à Saumur pour défendre le passage de la Loire; et le gouverneur de Bretagne, Sébastien de Luxembourg, sieur de Martignes, s'était porté sur Angers et les Ponts-de-Cé avec quatre cents arquebuziers à pied; des gentilshommes angevins catholiques montèrent à cheval et renforcèrent sa petite troupe.

L'orage paraissant se porter sur Saumur, le duc de Montpensier pressa de Martignes d'accourir à son secours. Sorti d'Angers le 15 septembre au matin avec ses fantassins et ses cavaliers, de Martignes s'engagea témérairement sur la levée, où il se trouva tout à coup au milieu des partis ennemis qui chevauchaient à travers la vallée. Il prit son parti en homme de guerre résolu, et au lieu de se replier sur Angers, il marcha droit devant lui, se promettant d'arriver à Saumur au prix d'une

(1) Journal de Louvet.

charge désespérée et sur le corps de ses ennemis. La dispersion des Huguenots servit son audace; éparpillés à Saint-Mathurin, aux Rosiers, à Saint-Martin, ils ne tinrent nulle part devant l'impétuosité des Catholiques; la troupe de Martignes perdit vingt hommes, en tua quatre-vingts à l'ennemi, faillit prendre d'Andelot et le capitaine de la Noue, et arriva le soir à Saumur hors d'haleine et victorieuse.

D'Andelot resté sur la levée avec ses troupes concentrées après le combat, et sans moyens de franchir la Loire, car il ne pouvait ni passer par Saumur ni enlever les Ponts-de-Cé par un coup de main, allait revenir sur ses pas et rebrousser chemin jusqu'en Normandie pour attendre les évènements. La découverte d'un gué sur la Loire, en face de Saint-Remy, faite la nuit même qui suivit le combat par le comte de Montgoméry, le meurtrier de Henri II dans un tournoi, changea ses résolutions; les Huguenots réussirent à traverser le fleuve, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et perdant quelques hommes emportés par le courant; vaincu le 17 sur la levée, le 18 d'Andelot était vainqueur par son passage sur la rive gauche de la Loire (1).

Pillage de l'abbaye de Saint-Maur ; septembre 1568.

A leur triomphe dû au hasard, les Huguenots donnèrent pour couronnement le pillage de l'abbaye de Saint-Maur. L'épée au poing, ils entrèrent en furieux dans la maison pacifique des moines; ils en prirent quelques-uns qu'ils noyèrent en Loire; le reste s'enfuit pendant que les soldats, attardés au pillage du monastère, de l'église et des chapelles, chargeaient leurs sacs de vivres et des vases sacrés. L'abbaye incendiée resta déserte l'espace de trente années (2). D'Andelot, qui redoutait la rencontre du duc de Montpensier, se hâta de quitter la rive de la Loire et de se diriger vers le Poitou; il traversa cette province et la Saintonge, et vint rejoindre à La Rochelle son frère Coligny et le prince de Condé, qui vers la fin de septembre 1568 lancèrent leur manifeste de la troisième guerre civile.

---

(1) Histoire de de Thou, livre XLIV, ch. 8. — Histoire de d'Aubigné, t. I, p. 264. — Mémoires de la Noue, ch. 19. — La Popelinière, p. 515-517.

(2) Monasticon gallicanum : *Glannofoliense S. Mauri ad Ligerim.* (Bibliothèque nationale, fonds latin, mss. n° 11,819, p. 257).

Troisième guerre calviniste ; septembre 1568 ; août 1570.

Les évènements militaires, sièges et batailles, eurent pour théâtre principal la Saintonge et le Poitou; Henri de Valois, duc d'Anjou, âgé de seize ans, commanda l'armée royale sous la direction du maréchal Gaspard de Saulx-Tavannes. Des gentilshommes angevins, Guy de Daillon, comte du Lude et gouverneur du Poitou, le maréchal de Cossé-Brissac et ses deux neveux, Timoléon et Charles, combattirent avec honneur dans les rangs des Catholiques. Le capitaine de Puygaillard, revenu à Angers prendre le commandement de la ville et du château, mit les Ponts-de-Cé en état de défense, enleva Château-Gontier et contraignit les habitants à contribuer aux frais de la guerre, emporta d'assaut Montaigu où il laissa pour capitaine le sieur du Landreau, et alla rejoindre en Saintonge l'armée du duc d'Anjou (1).

La ville d'Angers pendant la guerre.

Durant la guerre, la ville d'Angers, rapprochée du théâtre des évènements militaires, fut convertie en un vaste magasin de vivres et d'équipements pour l'armée des Catholiques. Mais le travail des ouvriers et le négoce des marchands s'opéraient au milieu du trouble des esprits, du déchaînement des passions individuelles et de la désorganisation des services publics. Puygaillard extorquait de l'argent sous prétexte des besoins de la guerre; ses soldats, cantonnés sur la levée pour défendre le passage de la Loire, rançonnaient les campagnes et vivaient du bien des paysans comme eussent pu le faire les Huguenots. Les magistrats d'Angers, « tous gens de bien pour le fait et administration de leurs biens seullement, estoient en mauvaise réputation des habitants pour le gouvernement et administration de leurs charges. » La police était impuissante contre les désordres ou de connivence avec les malfaiteurs; des émotions populaires agitaient les rues d'Angers, où parfois des meurtres eurent lieu en plein jour; pendant quelques mois les tribunaux furent fermés et toute répression légale cessa, au milieu de la guerre, à Angers et dans la province. Peu à peu, cependant, la justice

(1) Journal de Louvet. — V. les Histoires et Mémoires du temps : de Thou, d'Aubigné, de Popelinière, G. de Saulx-Tavannes, etc.

reprit son empire, et ce retour à l'ordre fut l'œuvre du lieutenant-criminel Pierre Ayrault : « lequel a bien exercé son estat, pour avoir bien et sainctement rendu la justice à l'endroit des meschants, qu'il a faict punir selon leurs demérittes, et particulièrement il a faict coupper des testes à un grant nombre de gentilshommes de ce païs d'Anjou, qui estoient maulvais et l'avoient bien méritté, et condamné et faict mourir un grant nombre d'autres meschants. » Les idées de Pierre Ayrault, cependant, n'étaient pas irréprochables en matière de répression, car il professait que dans le doute mieux valait frapper un innocent que laisser échapper un coupable, et alors, suivant son expression, « il est nécessaire de commencer à l'exécution et d'user tout incontinent du coulteau (1). »

Atrocités des Huguenots dans le Bas-Anjou.

Des bandes de partisans huguenots, détachées de l'armée de Condé, parcoururent le bas Anjou, pillant les églises, massacrant les ecclésiastiques et rançonnant les villes, les bourgs et les campagnes. Cholet, où le couvent des Cordeliers fut incendié, Beaupréau, Chemillé, Challonnes, Montjean, Saint-Florent-le-Vieil, le pays des Mauges, Montrevault et les autres bourgs furent visités par ces pillards « bruslant église, granges et touttes autres maisons presbytèralles, biens d'église, nobles et autres, emprisonnant, prenant et rançonnant toutte personne, tuant et massacrant personnes ecclésiastiques; » c'était comme le prélude du carnage accompli en ces mêmes lieux deux siècles plus tard par la Terreur. Sous les pas des bandits qui le ravageaient, le pays devint désert : « Ecclésiastiques et aultres se retirèrent ès-villes, chasteaulx et forteresses, mesme en ceste ville d'Angiers, tant gentilshommes, damoiselles, prestres, marchands, laboureurs, femmes, enfants en si grant nombre que par le rapport des pourvoyeurs, boullangiers, bouchiers, poissonniers et aultres habittants est commun et notoire que le fournissement des munittions fut augmenté de moitié et rendu en excessive cherté (2). »

(1) Journal de Louvet.

(2) Remontrances... par les évêque.... syndic du clergé d'Angers. (Bibliothèque d'Angers, mss. n° 873, n° 17).

La partie orientale du bas Anjou, celle qui avoisine la Touraine, ne fut pas épargnée. Les Huguenots portèrent le pillage et l'incendie et commirent des assassinats à Doué, à Montreuil-Bellay, à Vihiers, à Grézillé, à Milly, à Cunault, aux Alleuds, à Saint-Melaine, à Trèves, à Gennes, à Champigny, à Saint-Hellier, au Coudray, à Martigné, à Blaison, à Changé, à la Madeleine de Cizay, à Montsoreau (1). C'était la grande armée calviniste, commandée par Condé, Coligny et d'Andelot, qui ravageait cette partie du bas Anjou; elle marchait vers la Loire pour y saisir un passage et s'ouvrir une route sur Paris.

Condé et d'Andelot, laissant Coligny à Montreuil-Bellay, s'avancèrent jusqu'à Saumur à la fin de décembre 1568 pour s'emparer des ponts et du passage sur la Loire. Tandis que le prince de Condé, arrivé devant Saumur où commandait le capitaine de Senar, « s'estoit sy bien rapproché qu'il commençoit de venir à la sape », d'Andelot se porta devant l'abbaye de Saint-Florent, défendue par le capitaine de la Haye; les Catholiques y avaient formé un magasin de vins et de blés, et depuis les évènements de 1562, le monastère avait été mis en état de forteresse par ordre de Charles IX (2). De la Haye se défendit avec courage; quelques jours après réduit à capituler, il livra sa place et ses armes; d'Andelot le fit « hacher » lui, ses soldats et quelques moines trouvés à l'abbaye (3).

Paix de Saint-Germain ; août 1570.

Mais le prince de Condé ne poursuivit pas le siège de Saumur, « qu'il eut emporté, faible comme estoit la ville, encore qu'il y eust des gens de bien dedans; » il se replia sur le Poitou pour marcher contre l'armée catholique qui assiégeait Loudun et menaçait de le prendre à revers. Le 13 mai 1569, il trouva la

(1) Ibidem.

(2) D. Huynes, *Histoire de Saint-Florent*. — « De par le Roy : il est enjoint aux religieux, abbé et couvent de Saint-Florent de tenir leur abbaye, chasteau et forteresse du dict lieu en l'obéissance du Roy et la munir et deffendre, et pour la tuission d'icelle soubz l'obéissance du dict seigneur, prendre les armes et la fournir de munittions, scavoir est, d'armes, vivres, pouldres et aultres choses nécessaires pour la seureté et deffence de ladicte abbaye et chasteau dudict Saint-Florent, en 1567. » (Archives de Maine-et-Loire, H, Saint-Florent).

(3) Mémoires de Castelnau, livre VII, ch. 2. — Mémoires de J. de Tavannes (année 1568). — La Popelinière, p. 533-534.

défaite et la mort à la bataille de Jarnac. Coligny, qui prit le commandement des Huguenots, battu lui-même le 20 septembre à Montcontour, opéra sa retraite dans la Guienne et dans le Languedoc. Les Catholiques le croyaient sans ressources quand ils apprirent sa marche victorieuse sur Paris par le Vivarais et la Bourgogne. Effrayée outre mesure et sous l'impression d'une panique féminine, Catherine de Médicis entama des négociations qui se terminèrent au mois d'août 1570 par la paix de Saint-Germain. Les Huguenots obtinrent le libre exercice par tout le royaume, sauf à Paris et dans les lieux où la Cour résidait : vaincus par les Catholiques sur les champs de bataille, ils devenaient leurs vainqueurs par le traité de Saint-Germain, comme ils l'avaient été précédemment par ceux d'Amboise et de Lonjumeau; « nous gaignions par les armes, écrit militairement Montluc dans ses Commentaires, mais ils gaignaient par ces diables d'escriptures. »

Voyages de Charles IX en Anjou; 1570 et 1571.

Durant les derniers mois de la guerre, Charles IX s'était transporté avec la Cour en Anjou pour suivre de près les opérations de l'armée royale qui guerroyait en Poitou. A Angers, il reçut des députés huguenots qui vinrent débattre avec lui quelques articles de la paix conclue plus tard à Saint-Germain. Le 5 février 1570, il fit célébrer à l'église abbatiale de Saint-Aubin le mariage du duc de Montpensier avec Marie de Lorraine, sœur de Henri de Guise et destinée à une grande célébrité au temps de la Ligue. Le lendemain « le Roy touscha, ès-cloistres de l'église, abaye Sainct-Aulbin, les mallades des escrouelles. » L'année suivante, Charles IX revint en Anjou et reçut pendant quelques semaines une hospitalité princière au château de Durtal, chez François de Scepeaux, maréchal de Vieilleville; mais celui-ci, frappé inopinément d'un mal soudain, mourut sous ses yeux au milieu des fêtes, et l'on soupçonna des seigneurs du cortège royal de l'avoir empoisonné (1).

L'édit de Saint-Germain fut mal exécuté en Anjou. Les magistrats ne voulurent pas permettre aux Huguenots l'ouver-

(1) Journal de Louvet, etc.

ture de prêches ailleurs qu'à Baugé. Philippe Goureau, d'origine angevine et maître des requêtes, vint à Angers où il autorisa deux nouveaux prêches, l'un à Miré et l'autre à Châteauneuf. Mais « à la clameur des Catholiques et de MM. du clergé, le maréchal de Cossé-Brissac, sieur de Gonnord, fist deffense aux susdicts huguenotz de s'aider de la ditte permission, de sorte qu'elle ne sortit effect; et estoit le commun bruict Angers que le dict Proustière avoit eu grande somme de deniers des Huguenotz pour leur donner la ditte permission; de laquelle il fust grandement blasmé par les prédicateurs en leurs sermons qu'ils faisoient, lesquels le nommèrent publiquement en chaire (1). » La politique se trouvait alors tellement mêlée aux intérêts religieux qu'elle avait fait invasion dans la chaire, où elle prenait souvent plus de place que le dogme et la morale; depuis le commencement des troubles, en 1560, les ministres huguenots avaient transformé leurs prêches en tribune politique, où plus d'une fois ils faisaient appel aux armes; les prédicateurs catholiques, éloignés encore de ces excès, se bornaient pour l'heure à des attaques contre les personnes publiques, qui leur déplaisaient, mais ils prêchaient l'obéissance à la Cour, lors même qu'ils l'accusaient d'abandonner ou de trahir la cause catholique (2).

---

(1) Ibid.

(2) « Les prédicateurs et docteurs, qui preschoient le karesme dedans la ville de Paris (après la pais de Lonjumeau en 1568), s'escrièrent en leurs sermons contre le Roy et son conseil; ils disoient à haulte voix que Dieu feroit vengeance de Sa Majesté et dudit conseil... De quoy furent advertiz leurs majestés qui furent fort indignéez contre lesditz docteurs et prédicateurs, contre lesquels usèrent de grandes menaces... Desquelles menaces ne se espouvantèrent lesditz prédicateurs et docteurs catholiques, lesquels de plus en plus continuèrent par le discours d'escriptures, tant sainctes que prophanes, du Viel et du Nouveau Testament à blasmer le mal que faisoient le Roy et son conseil, contre tout droict dévin et humain, canonic et civil, laditte paix si pernicieuse à l'honneur de Dieu, de son église, de sa majesté et contre le repos public de la France; faisant comparaison des majestez de luy et de la royne sa mère au roy Achab et à la royne Hyésabel de l'Ancien Testament, lesquels avoient de leur temps baillé libertez aux faux prophètes de Baal qu'ils avoient mis en toutte sureté, honneur et crédit, avec leur fausse et damnable relligion... Ces docteurs deffendoient toujours au peuple qu'il fist sédition contre l'estat du Roy et le repos public; ains les exhortoient à toutte patience.... » (Mémoires de Claude Haton, p. 527-528.)

La Saint-Barthélemy.

Depuis la paix de Saint-Germain, le chef des Huguenots, l'amiral de Coligny, reçu à la Cour dans l'intimité du roi Charles IX, était devenu sans titre le ministre dirigeant du royaume. Il allait entraîner la France dans une guerre contre l'Espagne, lorsque la reine mère, Catherine de Médicis, jalouse de la diminution de son propre crédit et se flattant par un atroce calcul de regagner la confiance des Catholiques qui la méprisaient, conçut avec son fils de prédilection, le duc d'Anjou, et exécuta sans délai le crime politique connu dans l'histoire sous le nom de la Saint-Barthélemy. Le 24 août 1572, au matin, l'amiral de Coligny fut assassiné, et avec lui, deux mille Huguenots perdirent la vie à Paris dans un lâche et odieux guet-apens. Des ordres donnés par la Cour aux gouverneurs des provinces les jours suivants, prescrivirent le massacre par toute la France; inexécutés en beaucoup d'endroits, ces ordres firent verser le sang à Saumur et à Angers, mais avec une cruauté moindre que partout ailleurs.

Le duc d'Anjou donne des ordres pour le massacre des Huguenots à Saumur et à Angers.

Les matines de Paris (tel était le nom donné par les bourreaux et les victimes au massacre de la Saint-Barthélemy) furent célébrées à Saumur et à Angers par le commandement exprès du duc d'Anjou. Le capitaine de Puygaillard, qui se trouvait à Paris le 24 août, transmit, au nom et avec une lettre de créance du prince, à Jean de Chambes, comte de Montsoreau, gouverneur de Saumur, l'ordre formel de mettre à mort les chefs des Protestants à Saumur et à Angers (1). Le même jour, il manda au capitaine de la Touche, gouverneur du château d'Angers, de

---

Les prédicateurs furent mandés devant le roi, ou spontanément lui demandèrent audience; ils ne consentirent point à se rétracter et ils renouvelèrent leurs plaintes. Mais « touttes ces remontrances doctoralles ne profittèrent, non plus que les judicialles (du Parlement), présidialles et rectorales (de l'Université) ci-devant faictes... ores estoit le Roy accompagné de plusieurs huguenotz moyenneurs d'icelle pais; l'ung desquelz prenant la parole après Sa Majesté dist : « Sire, c'est trop disputer avec ces caffars ; il les fault lier en la cuysine et leur faire bailler les estrivières par les tourne-broches d'icelle. » A ce fol dire ne respondit le Roy. » (Ibid., p. 530.)

Dans les provinces la chaire se montra aussi hardie qu'à Paris. (Ibid., p. 531.)

(1) *Lettre de Henri de Valois, duc d'Anjou au comte de Montsoreau.*

« A Monsieur de Montsoreau, chevallier de l'ordre du Roy, mon seigneur et frère. » « Monsieur de Montsoreau, j'ay donné ordre au sieur de Puygaillard de

faire main basse sur les Huguenots, là où il les trouverait (1). Le sieur de Briassé, frère de Montsoreau, porteur de ces diverses lettres, franchit en moins de trois jours la distance de Paris à Saumur et à Angers. De la Touche, s'il obéit aux ordres qu'on lui transmit, ne le fit du moins qu'avec lenteur et mollesse. Mais le comte de Montsoreau, ne discutant pas ses ordres, les exécuta

---

vous escripre pour chose qui concerne le service du Roy, mon seigneur et frère, et le mien. »

« A ceste cause vous ne fauldrez de croire et faire tout ce qu'il vous escripra, tout ainsy que moy-mesme, priant Dieu, Monsieur de Montsoreau, vous tenir en sa saincte et digne grâce. »

« Escript à Paris, le XXVIe août 1572. »

« Le bien vôstre »

« Henry » (Archives de la mairie d'Angers, BB, 33, fol. 101.

Lettre de Puygaillard à Montsoreau. « Monsieur mon compaignon, je n'ay voullu faillir vous faire entendre comme dimanche matin le Roy a faict faire une bien grande exécution à l'encontre des huguenotz.... si bien que l'admiral et tous les huguenotz qui estoient en ceste ville ont esté tuez. Et la volonté de Sa Majesté est que l'on en face de mesme partout ou l'on en trouvera. Et pour ce, sy vous désirez faire jamais service qui soit agréable au Roy et à Monsieur, il fault que vous vous en allez à Saulmur avec le plus de vos amys et tout ce que vous y trouverez desdicts huguenotz des principaux les faire mourir... Ayant faict ceste exécution audit Saulmur, je vous pry vous en aller à Angiers pour vous ayder avec le capittaine du chasteau pour en faire de mesme. Et ne fault pas attendre d'en avoyr aultre commandement du Roy ne de Monseigneur, car ilz ne vous en feront point, d'aultant qu'ilz s'en reposent à ce que je vous ai escript. Et il fault user en ceste affaire de diligence et ne perdre de temps que le moins que l'on pourra. Je suys bien mary que je ne puis estre par delà pour vous y aider à exécuter celà. »

« De Paris, ce XXVIe août 1572. »

En marge : Je vous envoye une lettre de créance que vous verrez. Signé : Puigaillard. (Ibid., fol. 102.)

(1) *Lettre de M. de Puygaillard à M. de la Touche, capitaine du château d'Angers.* « Dimanche matin l'on a tué l'admiral et tous les aultres huguenotz que l'on a pu trouver en ceste ville, et l'intention de Sa Majesté est que tous ceulx qui se vouldront advouér de ses fidelles serviteurs en facent de mesme ès lieux où ilz seront et pour ce... c'est de donner ordre promptement de faire mourir tout ce que vous trouverez de huguenotz dedans la ville d'Angiers et des principaux et partout ailleurs où vous en pourrez trouver... et n'en prendre pas ung seul prisonnier ny à ranczon. J'ay escript à Monsieur de Montsoreau d'en faire de mesme à Saulmur; au reste ledit vous dira quelque chose de ma part qui me gardera de vous faire ceste plus longue. Je vous pry de conserver la maison, la femme et les biens de Jeh. Grimaudet (parent de l'avocat François Grimaudet et trésorier du roi de Navarre), d'aultant que j'an suys pryé de la part de Monsieur. »

De Paris, ce XXVIe aoust 1572.

Votre bien affectionné et plus seuramy à jamais, Puigaillard. (Ibid., f. 102 v°)

sur l'heure avec énergie et un abominable sangfroid. Arrivé le 28 août à Saumur au soir, il poignarda de sa propre main le lieutenant François Bourneau, qui expia par une mort cruelle et imprévue le pillage des églises de Saumur et de l'abbaye de Saint-Florent; « et après eschauffé les Catholiques de la ville, qui massacrèrent plusieurs de la religion (1), » il monta à cheval à la tête d'une compagnie de soldats, et courut à Angers où il arriva le 29 août au matin.

Il fait fermer aussitôt les portes de la ville, présente aux magistrats les ordres qu'il a reçus du duc d'Anjou, et sans attendre leur avis, il court au logis du Chapeau-Rouge, près le château, où logeait Duret, sieur de la Barbée, guidon de l'armée de Condé et gouverneur d'Angers lors des évènements de 1562. La Barbée, averti, a le temps de s'enfuir, mais son frère, le sieur du Tertre est égorgé dans son lit où la maladie le retenait. Montsoreau « s'en alla de là, » écrit le continuateur huguenot de l'*Histoire des Martyrs* par Crespin, « au logis de M. Jean le Maczon, surnommé de Launay, sieur de la Rivière, ministre docte, de bonne vie, et qui avait dressé l'église réformée de Paris (2). Trouvant la femme dudit de la Rivière à l'entrée du logis, il la salue et lui demande où estoit son mary. Elle repond qu'il se pourmenoit au jardin. Disant cela, elle y mène Montsoreau, lequel ayant grâcieusement embrassé La Rivière, lui dit : « Savez-vous pourquoi je suis venu icy? Le Roy m'a commandé de vous tuer, et tout maintenant. J'en ay charge expresse, comme vous le connoistrez par ces lettres. » Quoy disant, il luy montre une pistole toute bandée. La Rivière repond qu'il ne pensoit avoir commis aucun forfait; toutefois puisqu'on cherchoit ainsy sa vie, prioit d'avoir quelque loisir d'implorer la miséricorde de Dieu, et remettre son esprit en les mains d'iceluy. Ayant achevé en peu de mots sa prière, il présenta volontairement son corps à ce bourreau qui lui tira un coup de pistole, dont il mourut sur la place. Il tua aussi deux autres ministres demeurant

(1) *Histoire des Martyrs* par Crespin, p. 720.
(2) Et celle d'Angers en 1555, comme on l'a dit précédemment.

audit Angers, l'un nommé de Coulaine et l'autre du Jaunay, hommes doctes, fit traîner dans l'eau un apothicaire nommé Gilles Doisseau, qui fut enlevé de son lict, et ne voulut jamais abjurer la religion. Un autre compagnon apothicaire fut tué auprès de la porte Chapellière, et quelques autres personnes en divers endroits de la ville, jusques au nombre de sept ou huit. Il ne tint pas à Montsoreau qu'on n'exterminât tous ceux de la religion enfermés là dedans; mais quelques-uns de la justice furent plus moderez, tellement qu'on se contenta d'emprisonner ceux qu'on ne pouvait attraper (1). »

---

(1) Histoire des martyrs (1608), p. 720. — Article reproduit dans les *Archives curieuses* par Cimber et Danjou, t. VII. — Tel est le récit de la Saint-Barthélemy à Angers donné par le continuateur huguenot de Crespin ; l'impartialité commande de mettre en regard d'autres témoignages, ceux des catholiques qui sembleraient attester un plus grand nombre de victimes ; le lecteur formera sans peine son jugement. Voici les témoignages de Louvet, de Hiret et de B. Roger, écrivains catholiques qui n'étaient pas contemporains de la Saint-Barthélemy ; le continuateur huguenot de Crespin l'était au contraire et il n'avait pas intérêt à diminuer le nombre des victimes.

Jean Louvet (mort en 1636) raconte ainsi dans son *Journal* l'exécution à Angers de la Saint-Barthélemy : « Le roi envoia Angers M. le comte de Montsoreau, lequel y fit tuer deuls ministres, l'ung nommé Jehan Lemaczon des Rivières, et l'autre nommé Dureil, les corps desquelz furent jettez en la rivière par la commune, et au même instant les habitants d'Angers prindrent les armes, et se marquoient les catholiques de croix blanches à leurs chappeaults, à laquelle prinse d'armes, il fust tué grand nombre de huguenotz ; et le lendemain il fut fouillé et cherché ès-maisons desdicts huguenotz où il fut prins ung nommé Bernard et Le Royer, dict Jaulnay, avocat, lesquels furent tuez et leurs livres bruslez, et les gardes faictes Angers aux portes de la ville tant de jour que de nuit. Le dit trentième aoust au dict an 1572, Robert Cynault, archer du prévost, fut noyé par des battelliers sur le port Lignier, du tant qu'il estoit huguenot et ung séditieux, comme ausy Gilles Doisseau et ung nommé Laguette, furent ausy noiéz, lesquels étoient huguenotz. »

Jean Hiret, chanoine-curé de la Trinité d'Angers et plus tard curé de Challain (né en 1562) n'est pas moins explicite sur le grand nombre des victimes que Jean Louvet. « En l'an 15 2, dit-il, le jour de Saint-Barthélemy Jean de Chambes, comte de Montsoreau, vint à Angers avec commission du Roy, tua et fit noyer grand nombre d'Huguenots en la ville d'Angers. Ceux qui vouloyent quitter leur religion nouvelle furent sauvez, les autres tuez. » (*Antiquités d'Anjou.*)

Barthélemy Roger, moine de Saint-Nicolas d'Angers (mort en 1694), ne semble pas moins être en désaccord avec l'*Histoire* de Crespin que Louvet et Hiret. « Cette fête (de Saint-Barthélemy) fut aussi chômée à Angers, avec une grande cruauté. Jean de Chambes, comte de Montsoreau, y étant venu, avec commission et ordre du roy, pour en exterminer les rebelles huguenots, il en fit pendre et noyer quantité : de sorte qu'on les jetoit à pochées dans la rivière, le souvenir des méchancetés qu'ils avoient commises à Angers dix ans auparavant excitant

La populace d'Angers, que le sang versé avait fait sortir dans les rues, prêtant à Montsoreau le secours de ses bras, traînait déjà les cadavres hors des maisons et les précipitait dans la Maine; elle allait faire main basse sur les Huguenots indistinctement, lorsque les magistrats de la ville, accourus auprès de Montsoreau, obtinrent le sursis du massacre et le recours aux voies légales. D'un commun accord on arrêta le matin de ce jour, 29 août, les dispositions suivantes: les Huguenots reçurent l'ordre de se présenter à l'hôtel de ville à deux heures de l'après-midi, sous peine de la vie, pour apprendre quelles étaient à leur égard les intentions du roi; les Catholiques eurent défense de leur donner asile dans leurs maisons, et de les molester en leurs personnes ou en leurs biens; les compagnies de la milice bourgeoise durent monter la garde nuit et jour; les portes de la ville, à l'exception de deux, furent fermées; on commanda d'éclairer les maisons la nuit, et tout attroupement nocturne fut défendu sous peine de mort (1).

---

la vengeance des catholiques. Ceux qui voulurent abjurér l'hérésie furent sauvés néanmoins. » (*Histoire d'Anjou*, p. 437-438.)

(1) « De par le Roy, nostre sire; commandement à tous huguenotz de la relligion prétendue reformée se trouver sur peine de la vie au pallais royal de nostre ville dedans deux heures après midy et sans armes pour y recevoir les commandements du Roy et Monseigneur, et ce faisant et obéissant par eulx dans ledict temps. Sont faictes deffences à tous manants et habitants de ceste ville et à tous aultres de ne offenser lesdictz huguenotz en leurs personnes et biens. »

« Il est enjoinct à tous manants et habitants de ceste ville qui auroient retiré ou recelé aulcun desdictz huguenotz en leurs maisons, iceulx denoncer et représenter dans ledict temps de deux heures sur peine de la vie. »

« Faict à Angiers par nous le sieur de Montsoreau, gouverneur de Saulmur, le 29e jour d'aoust 1572. Signé avec luy : le sieur de Briassé, La Touche, lieutenant de M. de Brissac, gouverneur du chasteau d'Angiers, Guillaume de Lesrat, président, Louet, lieutenant général, Ayrault, lieutenant criminel, Challopin, Deschamps, maire, Sarguyn, Grimauldet, etc. Publié à son de trompe ledict jour 29e aoust. » (Archives municip., BB 33, fol. 103.)

« Après avoir receu les lettres du seigneur de Puigaillard, chevallier de l'ordre du Roy, gouverneur pour Sa Majesté et Monseigneur duc d'Anjou en ce païs et duché d'Anjou, adressées au président, maire et procureur du Roy, et veu lettres escriptes par mon dict seigneur à Monsieur de Montsoreau, lettres du dict sieur de Puigaillard adressées au dict sieur de Montsoreau, aussy chevallier de l'ordre du Roy, et au seigneur de La Tousche, chevallier de l'ordre du Roy commandant au chasteau de ceste ville, et ayant entendu du dict sieur de Montsoreau et du seigneur de Briassé porteur des dictes lettres et par le dict sieur de Puigaillard, exprès envoié pour cella ces derniers jours passez de la ville de Paris, Orléans, Saulmur et aultres villes; et

Les Huguenots, qui se présentèrent à l'hôtel de ville l'après-midi du 29, renoncèrent pour la plupart à l'hérésie par crainte de la mort et sans conviction; ils rentrèrent chez eux, libres et sans être inquiétés, après la promesse donnée de vivre désormais en bons catholiques. Les jours suivants les Huguenots, soi-disant convertis, s'empressèrent de mettre, les hommes des croix blanches à leurs chapeaux ou sur leurs habits, les femmes des « patenostres » en leurs mains ou à leur ceinture, comme les portaient en ces jours de terreur les Catholiques. « Ils alloient tous à la messe sans qu'ilz y fussent contrainctz ou qu'on leur commandast d'y aller; il sembloit qu'ils n'en eussent jamais party, ni esté séparez, tant ils faisoient bonne mine; et ne se contentoient d'assister ny à une, ni à deux, ains demeuroient à toutes qui se chantoient ès-églises (1). » Les biens des Huguenots, assassinés le 29 août ou prisonniers au château, furent confisqués au profit du roi, qui en fit présent à son frère, le duc d'Anjou.

---

pour retenir la ville en l'obéissance du Roy et de mon dict seigneur, et contenir les habittants en repos et prévenir tous troubles et surprises, la matière deliberée au conseil et assemblée de la maison de ville, il a esté conclu et arresté par provision attendant plus ample déclaration du Roy et Monseigneur et soubz leur bon plaisir que les gardes anciennes accoutumeez estre faictes de jour et de nuict ès troubles précédents tant par les lays que par les ecclésiastiques seront reprises, faictes et continuées par les manants et habittants, lays et ecclésiastiques de ceste ville, catholicques, sous la charge et commandement des maires et capittaines des paroisses et clergé à ce commandez ; ordonné aux capittaines et membres desdictes compaignies et à chalcune desdictes paroisses est enjoinct y vacquer soigneusement, et auxdicts manants et habittants leur obeyr, et commencér lesdictes gardes des les sept heures du soir de ce jour ; laquelle heure de sept heures du soir passée est deffendu à toutte personne de quelque quallité qu'elles soient de n'aller et marcher par ceste ville en armes et en plus grande compaignie que de deulx ou trois au plus sur peine de la vie; et oultre est enjoinct et commandé à tous lesdictz manants et habittants d'avoir et tenir chandelles ou aultres lumières ardentes à leurs fenestres depuis laditte heure de sept heures jusques à quatre et environ cinq heures du matin à la peine de cinquante sols d'amende; et ordonné que dorenavent et par forme de provision et jusques aultrement soit ordonné il sera de jour faict ouverture de deulx portes seullement, l'ugne de ça, l'autre delà les ponts. Aussy est enjoinct à tous battelliers et aultres ayant batteaux les retirer et tenir en ville, et deffence de non passer et repasser aulcuns soubz peine de cinquante livres d'amende et de confiscation de ses batteaulx. »

« Faict à Angiers par nous le 29e jour d'aoust 1572. (Mêmes signatures qu'à l'ordonnance précédente.) — *Ibid.*, fol. 104.

(1) Mémoires de Claude Haton.

Le 3 septembre, Bault de Beaumont, échevin d'Angers, revint de Paris porteur d'une lettre de Puygaillard qui l'accréditait auprès des magistrats. Bault de Beaumont déclara verbalement à la maison de ville que « la volonté de Monseigneur le duc d'Anjou estoit que l'on tuast tous les Huguenots sans les emprisonner. (1) » Mais les sentiments d'humanité avaient prévalu dès les premiers jours; les magistrats, qui ne voulaient pas s'en départir, refusèrent de massacrer les prisonniers du château.

Le capitaine de Puygaillard, qui avait été « bien mary » de ne pouvoir fêter les « matines de la Saint-Barthélemy » avec Monsoreau, prit sa revanche à son retour à Angers. Le 19 octobre « il fit noyer neuf à dix prisonniers, entre autres la femme du ministre du Jaunay; les autres prisonniers se rétractèrent et promirent d'aller à la messe, puis oignirent les mains de Puygaillard, qui de longtemps a faict ce métier (2). »

Les magistrats d'Angers purent saisir enfin et juger un misérable huguenot, devenu par ses crimes l'effroi de l'Anjou, René de la Rouvraye, écuyer, sieur de Bressault; « lequel fut atteint et convaincu de plusieurs crimes d'assassinats par luy commis à l'encontre de grand nombre de prestres et gens d'église auxquelz il coupoit les oreilles, les tuoit et massacroit et faisoit mourir cruellement de plusieurs et divers tourments et cruaultez, et tenu et repputé du peuple le plus cruel et meschant huguenot dont on ait jamais ouï parler, et estoit nommé et appelé Diable de Bressault, lequel pour ses malfaitz eust la teste tranchée au pilory d'Angers le dixième jour de novembre (1572); lequel estoit un trappu et fort laid, rouge et tout poumelé au visaige (3). Le continuateur de Crépin, qui n'a pas craint d'insérer en son martyrologe Bressault, le digne émule du baron des Adrets, parle en ces termes de son jugement et de sa mort : « Les Catholiques, spécialement les prêtres, auxquels il avait donné le chasse et tondu quelques-uns d'entre eux de fort près,

(1) Arch. municip. BB, 33 fol. 108.

(2) Crespin : Histoire des martyrs, f° 720. — Jean Louvet dit que Puygaillard fit noyer cinq huguenots seulement.

(3) Journal de Louvet.

le firent décapiter. Il mourut fort constamment, et avec étonnement de tous ses ennemis, chantant un psaume, lorsqu'il fut mené au supplice (1). »

Mais cet historien, qui s'est montré partial contre les prêtres d'Anjou à l'occasion de la mort de Bressault, leur assassin, ne les a pas accusés d'avoir pris quelque part au crime de la Saint-Barthélemy; le clergé angevin, en effet, n'en fut le complice à aucun degré : il ne se mêla pas aux bourreaux et il n'avait pas prêché dans les chaires l'assassinat. L'exécution de la Saint-Barthélemy à Saumur et à Angers fut un crime politique commandé par le duc d'Anjou, commencé par Montsoreau, suspendu quelque temps par la bourgeoise de la ville, achevé enfin par Puygaillard, qui, comme son maître, le duc d'Anjou, sut le faire tourner à son profit pécuniaire. En dehors de Saumur et d'Angers, le sang des Huguenots ne paraît pas avoir coulé en Anjou. L'évêque d'Angers, Gabriel Bouvery, mort au mois de février 1572, n'avait pu être témoin de la Saint-Barthélemy qui avait ensanglanté sa ville épiscopale.

Actes divers de Gabriel Bouvery. — Les églises de Saumur.

Le prélat avait permis en 1542 aux chapelains de Saint-Pierre, à Saumur, de porter en procession solennelle le Saint-Sacrement les jours de l'octave du Sacre, et d'installer dans leur église des fonts baptismaux (2); jusqu'alors ces droits avaient été réservés à l'église paroissiale de Nantilly; plus tard, mais on ne sait à quelle époque, les privilèges, accordés aux chapelains de Saint-Pierre, furent étendus à ceux de Saint-Nicolas. Jacques de Castelnau et de Clermont, évêque de Tomières et abbé commendataire de Saint-Florent, et François Michelet, protonotaire apostolique et prieur commendataire de Nantilly, confirmèrent l'autorisation donnée en 1542 aux chapelains de Saint-Pierre par Gabriel Bouvery. L'église de Nantilly cependant, placée sous le patronage de l'abbaye de Saint-Florent, demeura jusqu'à la Révolution la seule église paroissiale de droit à Saumur. Le curé, relevant du prieur régulier ou commendataire de Nantilly,

(1) Histoire des martyrs, p. 720.
(2) D. Huynes : *Histoire manuscrite de Saint-Florent.*

desservait les succursales ou fillettes de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas par lui-même ou par des vicaires pris parmi les chapelains attachés à ces églises (1).

En 1548, Gabriel Bouvery se rendit à l'abbaye de Saint-Florent pour y faire sa visite pastorale; le prieur ne consentit pas à le recevoir, s'appuyant sur l'exemption accordée au monastère par le Saint-Siège. Le Parlement de Paris fit ouvrir

---

(1) *Notice sur les églises de Saumur au dix-huitième siècle :* « Il y a dans la ville de Saumur trois églises, qui ont toutes les marques extérieures d'églises paroissiales ; chacune à des fonds, des fondations, une fabrique, une administration, un territoire, un presbytère, des officiers et serviteurs, des registres de baptêmes, mariages et enterrements, qui lui sont propres et particuliers ; dans chacune on célèbre l'office paroissial et on exerce toutes les fonctions curiales. Ces trois églises sont Notre-Dame de Nantilly, Saint-Pierre et Saint-Nicolas ; elles sont gouvernées par un seul curé, qui exerce personnellement ses fonctions, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, suivant qu'il le juge à propos, et suivant que la nécessité ou le bien des âmes le requiert. Une seule est véritablement paroissiale, c'est Notre-Dame de Nantilly ; elle porte le titre d'église matrice ; les autres, Saint-Pierre et Saint-Nicolas ne sont que simplas succursales, sous la qualité de fillettes, ainsi qu'il a été jugé par divers arrêts du Parlement. Dans chacune de ces églises, il y a des chapelles, érigées à titre de bénéfice : elles sout au nombre de dix-huit à Nantilly, de onze à Saint-Pierre et de sept à Saint-Nicolas. Dans chacune de ces églises, outre les chapelles dont on vient de parler, il y a deux offices, l'un de diacre, l'autre de sous-diacre, sous la qualité de fossier, sacriste et gardien. »

« Les chapelains, surtout ceux de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre ont prétendu depuis longtemps à la qualité de corps et communauté et même à celui de chapitre, sans aucun titre émané de l'autorité des évêques d'Angers ou d'aucun autre seigneur ecclésiastique. Les chapelains de Nantilly ont pris la qualité de *chapelains*, *chapitre* et *communauté*, et ceux de Saint-Pierre, celle de *chapelains* et *communauté*, et quelquefois même de *chapitre*. Il paraît qu'ils composent un corps, communauté de prêtres habitués, destinés à acquitter les obits et fondations de l'église ; leurs bénéfices sont simples et non sujets à résidence, ni à aucun service dans le chœur de l'église ; ils sont fondés et desservis dans des chapelles et à des autels particuliers, en qualité de titulaires ; ils n'ont ni office canonial à réciter ou chanter en commun, ni église, ni chœur, ni ornements, ni clocher, ni mense commune, ni aucun lieu qui les unisse ensemble, et qui rende ces bénéfices dépendants d'un corps de chapelains. »

« L'église de Notre-Dame de Nantilly est appelée *plébéane ;* c'est ce que l'on trouve dans une ordonnance portant le règlement pour la communauté des curé et chapelains de l'église paroissiale et plébéane de Notre-Dame de Saumur, par Jean Michel, évêque d'Angers, le 4 février 1442 ou 1443, selon notre manière de commencer l'année au mois de janvier. Le dit règlement a pour objet l'assistance aux offices de paroisse, aux obits et les distributions qui doivent appartenir aux dits curé et chapelains. En ce temps les revenus des dits curé et chapelains se montaient annuellement à la somme de 100 livres tournois ; il y avait dès lors une cure et dix-sept chapelles fondées. » (D. Housseau, t. XIV).

les portes à l'évêque qui se contenta de visiter l'église et les chapelles publiques du monastère (1). Le 11 décembre 1554, Bouvery donna des lettres de légitimation à Amazile de Faye, fils bâtard d'un prêtre, pour lui permettre d'entrer dans les ordres (2). Le 24 janvier 1568, il reçut au palais épiscopal l'abjuration de l'un de ses prêtres, nommé Jean Lepage, tombé dans l'hérésie de Calvin (3) ; et le 16 octobre 1571, il dégrada devant le parvis de la cathédrale un autre prêtre, Maurice le Poitevin, résidant à Contigné, « atteinct et convaincu du crime de sorcellerie (4). »

---

(1) D. Huynes : *Histoire manuscrite de Saint-Florent.*

(2) D. Housseau, t. IX, n° 4303.

(3) Mss. n° 873, n° 12 (original de l'abjuration).

(4) Journal de Louvet. — Jean Bodin parle de plusieurs sorciers de l'Anjou ses contemporains, sans mentionner le nom de Maurice Le Poitevin. « Il y avait, dit-il, un savetier sorcier dans Paris, qui guarisoit la fiebvre quarte, en touchant seulement la main ; mais celuy qui ne vouloit pas croire qu'il put guarir, ne guarisoit point. J'en ay veu un autre qui estoit de Mirebeau en Anjou, qui guarissoit du mal de dents en la même sorte. Et voyant messire Charles des Cars, evesque de Langres et pair de France, frappé d'une fiebvre quarte, il lui dit qu'il cognoissoit un homme qui le guariroit seurement. Le jour suyvant, il lui amena un homme qui lui toscha la main, et lui demanda comme il s'appeloit. Et après avoir reçu son nom, il luy dit : Fiez-vous en moy que vous êtes guary. J'estois alors en sa chambre. Et parce que je me pris alors a sourire, comme aussy Le Fevre, médecin très docte, oyant ce nouveau sainct remply de miracles. Non, dit-il, je gage cent escus à qui voudra, qu'il est guary. Après qu'il fut party, je dis à l'évêque de Langres, que c'estoit la façon ordinaire des sorciers d'attraire la fiance des hommes pour les destourner de se fier en Dieu, et de rapporter à sa louange tout le bien et le mal, qui nous advient. L'evesque ne laissa pas de continuer en sa fiebvre, qui lui dura deux ans entiers. L'homme voyant les accez de fiebvre continuer, dict en rougissant, qu'il avoit autant faict pour l'evesque, qu'il fist jamais pour homme du monde ; mais il ne disoit pas ce qu'il avait faict. » *De la Demonomanie des sorciers*, par J. Bodin, angevin ; Paris, chez Jacques du Puys, MDLXXX, livre III, p. 125.

« Se trouva en Anjou une vieille italienne qui guarissoit des maladies, l'an mil cinq cens septante trois, et sur ce que le juge luy défendit de ne plus se mesler de medeciner les maladies, elle appela et revela son appel en la Cour du Parlement, où M. Jean Bautru, advocat au Parlement, sieur des Matratz, mon collègue et citoyen, plaida sa cause directement et doctement ; mais on montroit que les moyens par lesquelles elle guarissoit, estoyent contre nature, comme de la cervelle d'un chat, qui est un poison, de la teste d'un corbeau, et autres choses semblables, qut montre bien que ce n'est pas en vertu de quelques bonnes huiles et onguens salutaires, comme font plusieurs gens de bien et charitables envers les pauvres gens, mais par moyen contre nature ou par charme. » (*Ibidem*, p. 128.)

Au livre IV du même ouvrage, page 216, Bodin mentionne un fait judiciaire

Mort de Gabriel Bouvery, 10 février 1572.

Ce fut à l'abbaye de Saint-Nicolas que la mort frappa le 10 février 1572 Gabriel Bouvery, à l'âge de soixante-six ans ; l'avant-veille il avait dicté son testament par lequel il pourvut à l'apprentissage de cinq garçons et à la dot de cinq filles de la ville d'Angers. Son cœur, conservé à l'église de l'abbaye fut inhumé devant le grand autel. Le jour des obsèques, six moines portèrent le corps du prélat jusqu'à l'église de la Trinité, sa paroisse natale; là, ils cédèrent leur pieux office à six chanoines de Saint-Maurice qui chargèrent sur leurs épaules le cercueil jusqu'à la cathédrale. Gabriel Bouvery fut enseveli dans la chapelle des évêques, côté droit du transsept, au bas de l'escalier de l'évêché, « en un tombeau d'aissil, autrefois couvert de velours noir, comme il se recongnoit en ce qui en reste, sur lequel pend un tableau huillé où est peind un evesque au naturel avec le bonnet quarré, le roquet et le surpli, tenant un livre entr'ouvert entre la main droite. » Au bas du tableau, et au-dessous des armoiries du défunt, était cette inscription : « *Hospes, quid sit vides; quid fuerit, nosti, futurus ipse quid sis, cogita* (1). »

La piété, la fidélité à ses devoirs, à la résidence en particulier, l'amour de la retraite et de l'étude recommandaient Gabriel Bouvery « qui fuct un evesque de bonnes mœurs et de bon exemple »; par la modération de son esprit et ses habitudes, qui fuyaient le bruit, le prélat contraste avec son temps agité par les troubles religieux et par les guerres civiles. Helléniste et hébraïsant, il n'était pas étranger au mouvement d'érudition profane du seizième siècle ; il aimait à suivre les discussions ou conférences académiques, sous les ombrages d'Éven-

---

arrivé en Anjou au seizième siècle : « Et par ainsy c'est abuser des lois divines et humaines, de pardonner aux sorciers pénitens, soulz ombre que les lois et canons veulent qu'on pardonne aux hérétiques repentans (combien que les magistrats en quelques lieux par cy devant, y ont eû tel égard, que celuy qui avoit mangé de la chair vendredy estoit brulé tout vif, comme il fuct faict en la ville d'Angiers, l'an mil cinq cens trente neuf, s'il ne se repentoit, et jaçoit qu'il se repentit, sy estoit-il pendu par compassion) etc. »

(1) Bruneau de Tartifume : *Angers*, t. I, p. 36; mss. nº 871. — Archives de la mairie, BB, 33, fol. 61. — Gabriel Bouvery portait dans ses armes : écarielé : au 1 et 4, d'argent, à trois bandes de sable, qui est *Bouvery*, aux 2 et 3, d'azur à trois poyets ou colonnes d'argent rangées en pal, qui est *Poyet*,

tard, et les exercices de l'école, argumentations, thèses scholastiques et autres tournois et joûtes universitaires (1). De son temps, l'Université d'Angers, un peu déchue au milieu des guerres et des massacres, retrouva son vieux renom par l'enseignement qu'y donna un jurisconsulte célèbre, François Baudouin, petit-neveu de Jean de Rely, évêque d'Angers, « lequel faizoit leczon à Sainct-Pierre, bien suivy de grand nombre d'escholliers (2). » Les professeurs de l'Université, docteurs ès-lois et en théologie, maîtres ès-arts, docteurs en médecine, restèrent fidèles aux doctrines de l'Église catholique ; un seul s'en écarta et se fit fit huguenot, ou du moins passa pour l'être, le docteur ès-droits Jean Tavard, natif du Bourbonnais ; privé de sa chaire en 1563 par l'Université, il y fut rétabli après la paix d'Amboise par arrêt du Parlement, qui réduisit ses leçons à l'enseignement du droit civil (3).

Gabriel Bouvery fut le premier abbé commendataire de Saint-Nicolas d'Angers; il y surveilla l'observation de la règle et il aima ses moines qui lui rendirent son affection. Il embellit la maison abbatiale construite par son prédécesseur Philippe Hurant, le dernier abbé régulier ; il fit bâtir, pour sa maison de campagne, le château de Villenières à Beaucouzé sur un domaine donné à l'abbaye par le comte d'Anjou, Geoffroy-Martel, et dans les lieux réguliers, la grande salle dite des étrangers. Le 25 janvier 1565, il donna 650 livres tournois « pour augmenter la pitance des religieux, depuis l'Ascension jusqu'à la Toussaint, » et il laissa aux moines une somme de 500 livres pour la fondation de son anniversaire. Son neveu, Louis Jousselin, docteur et doyen de la Faculté de théologie d'Angers, devint prieur claustral et

(1) Jean Bodin, qui dédia en 1555 sa traduction en vers latins de l'ouvrage intitulé : « Oppiani de Venatione Libri quatuor ad Gabrielem Boverium Andium episcopum » à Gabriel Bouvery, parle en ces termes au prélat : « Equidem, nihil ut amplificandi gratia dicam, quoties illud in ore habuisti, quum hebracœ et græcœ linguœ peritos homines, theologos nonnullos et in omni genere philosophiæ viros æcutisimos, in umbraculis, ut soles, disputantes, quasi honorarius arbiter audires; quoties abs te jactatum illud est : « eos veræ voluptatis gustum nullum habere qui eruditionem contemnerent. »

(2) Journal de Louvet.

(3) Archives de la mairie, BB 30, fol. 15 et 56.

sacriste de l'abbaye; il y fit construire le petit réfectoire et mourut en 1621 laissant le souvenir d'un moine charitable et mortifié (1).

Gabriel Bouvery était abbé de Saint-Nicolas, lorsqu'au mois de novembre 1557, l'un des moines, nommé Anselme Beaufait, déroba la nuit au trésor de l'abbaye les vases sacrés, les reliques et un diamant de prix, donné par la reine de Sicile, Jeanne de Laval, pour orner le reliquaire du bras de saint Nicolas. Avant de s'enfuir hors de France il renvoya au monastère, les reliques qu'il avait dépouillées de l'or et de l'argent où elles étaient enchâssées; réfugié en Italie, il fut arrêté à Venise, convaincu de vol sacrilège et pendu; le diamant dérobé qu'il portait au doigt l'avait fait reconnaître (2).

Nicolas Bouvery, chanoine-trésorier de la cathédrale et abbé commendataire de Saint-Cyprien de Poitiers, depuis 1550 par la résignation de son frère l'évêque d'Angers, reçut en 1578 l'abbaye de Toussaint en commende; vingt ans après il mourut et les chanoines réguliers l'ensevelirent dans l'église abbatiale sous un magnifique tombeau, dont quelques restes sont encore distincts au milieu des ruines de l'édifice. Gabriel Bouvery avait un autre frère, René Bouvery, conseiller du roi et maître des requêtes, et deux sœurs, Marguerite, mariée à Etienne Jousselin, vice-bailli de Touraine, et Renée, qui épousa René de Pélué, seigneur de Jouy (3).

L'abbé T. PLETTEAU.

---

(1) Bibliothèque nationale, mss. fonds latin. Monasticon gallicarum : *Historiæ abbatiæ Sancti Nicolaï Andegavensis compendium;* n° 11,818, p. 309. — Barthélemy Roger : *Histoire d'Anjou*, p. 157. — D. Housseau, t. XIII, n° 9,734.

(2) Ibidem.

(3) Bruneau de Tartifume, t. I, p. 161, mss. n° 871.

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES (SUITE) (1).

XX.

Résultats des croisades en Anjou sur la littérature et les arts *(suite)*. **Les deux premières éditions de Joinville**, etc.

Non seulement notre province a doté le *Gesta Dei per Francos* du plus attrayant des récits latins de la première croisade, mais c'est encore en Anjou que s'inaugure le culte d'un des premiers chefs-d'œuvre de notre littérature nationale, couvé dans le feu même de la guerre sainte. Dans ses inimitables mémoires Joinville, en effet, s'est principalement inspiré des souvenirs de l'Égypte et de la Palestine; chez Joinville revit par excellence le saint Louis de Damiette, de Mansourah et de Joppé. Non qu'à cet égard à lui seul le pieux sénéchal de Champagne nous ait tout révélé, car on trouve ailleurs la donnée générale et, jusqu'à un certain point, l'aspect intime de ces évènements d'outre-mer dont il n'a jamais prétendu être que l'aimable chroniqueur. Ici, par exemple, Matthieu Paris et Guillaume de Nangis, le manuscrit de Rothelin et les bulletins officiels du roi fournissent la base du récit de la campagne d'Égypte. Là les historiens arabes relatent cette brusque révo-

(1) *V.* pour les numéros précédents les livraisons de mai, juin, octobre et novembre 1874 ; avril, mai, juin et octobre 1875 ; janvier-février, mars-avril et juillet-août 1876 ; mars-avril, novembre-décembre 1877 ; janvier et février 1878; janvier-avril 1879 ; février, mars 1880.

lution qui, au Caire, lors de la délivrance et sous les yeux de l'armée chrétienne, éleva sur les ruines de la dynastie d'Ayoub l'empire des Mamelucks. Plus loin Rubruquis, et le moine Hayton nous renseignent sur les rapports diplomatiques de saint Louis avec les Tartares en vue d'une alliance contre l'Islamisme. En même temps Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres et le confesseur de la reine Marguerite indiquent les traits les plus marquants de l'auguste et tendre physionomie où se concentre au treizième siècle tout l'intérêt des croisades. Mais si, grâce à cette suite d'auteurs considérables, nous avons toute la synopse du drame qui s'étend des rives du Nil aux murs de Ptolémaïs et de Joppé, Joinville seul, tout en l'enrichissant de mille nouveaux détails (1), communique à ce tableau la vie et la grâce, le coloris et la fraîcheur, l'enjouement et la naïveté.

Par malheur cette œuvre exquise de la verte vieillesse du sénéchal demeura bien longtemps méconnue (2), par suite de son apparition tardive au lendemain du siècle qui l'avait inspirée. Ce fruit d'un arbre robuste, dont les racines avaient plongé dans les entrailles du plus pur moyen âge, ne s'est détaché de ses rameaux séculaires qu'aux dernières années du règne de Philippe-le-Bel, pour tomber au sein d'une génération indifférente ou hostile. Lorsqu'en effet apparurent en 1309 les mémoires de Joinville,

---

(1) En ce qui est de la campagne d'Egypte, c'est le sénéchal de Champagne qui renseigne le plus à fond sur les combats qui ont précédé la prise de Damiette, ainsi que sur la position des différents corps de l'armée chrétienne dans la seconde et fatalement décisive journée de Mansourah, au point que, pour en bien saisir les opérations, Michaud a dû parcourir les lieux avec son Joinville à la main. — En ce qui est du séjour en Palestine, c'est surtout eu égard à cette phase de la première croisade de saint Louis, moins dramatique, plus extérieurement monotone et partant plus négligée, que ressort l'importance historique des mémoires de Joinville, qui là fournit en grande partie le fond du tableau, sans compter certains épisodes absolument neufs, tels que le grand conseil de guerre tenu à Ptolemaïs dès à l'arrivée d'Egypte et où se discuta l'opportunité du retour en France ou du stationnement en Palestine; et en outre les relations de saint Louis avec le Vieux de la Montagne. C'est enfin Joinville seul qui nous transmet, comme par lui recueillis sur place, les plus poétiques souvenirs de la croisade de Richard Cœur-de-Lion.

(2) Les deux seuls historiens que nous surprenions à citer Joinville avant l'édition de Rieux, sont Pierre Lebaud, et un Louis Lasséré, auteur d'une *Vie de saint Louis* publiée en 1541.

personne ne s'avisa de jeter les yeux sur ces quelques pages émanées d'un preux illettré, qui n'avait trouvé faveur ni à l'abbaye de Saint-Denys, où venait de se clore sur Guillaume de Nangis la partie des *Grandes Chroniques* ouverte aux historiens de saint Louis; ni chez les hommes curieux des récits d'outre-mer, satisfaits du recueil des continuateurs promptement vulgarisés de Guillaume de Tyr; ni même chez l'école purement agiographique des confesseurs de la famille royale, sans doute offusqués du libre bon sens et du ton souvent un peu narquois du spirituel sénéchal. Si encore le culte héréditaire de la maison de France avait dédommagé Joinville des dédains du public ! Mais son œuvre aussi humaine que pieuse se vit naturellement rejetée hors des deux courants d'idées adverses déterminés par le conflit entre le pape qui venait de canoniser saint Louis et un souverain réagissant brutalement contre son orthodoxie. Et même, si les âmes pieuses qu'éblouissait l'éclat du nimbe décerné au prisonnier de Mansourah par Boniface VIII accueillirent mal le hardi censeur du voyage de Tunis, l'apologiste des intègres jugements obtenus sous le chêne de Vincennes déplut bien davantage à une cour imbue des maximes spoliatrices de Philippe-le-Bel; aussi le bel exemplaire enluminé des mémoires de Joinville dédié en 1309 à Louis-le-Hutin alla vite s'ensevelir dans l'un des coins les plus obscurs de la bibliothèque du Louvre.

Cependant bien des générations royales avaient déjà passé les yeux fermés devant ce grand portrait de famille négligé, lorsqu'enfin surgit dans notre maison d'Anjou-Sicile l'enfant de saint Louis le plus attiré vers la mémoire consacrée de son aïeul en même temps que vers le livre de Joinville et par les affinités de race et par la sympathie littéraire. Ne croirait-on pas, en effet, par moments, saisir quelques lointains reflets de saint Louis dans ce chevaleresque et tendre roi René, si serein dans les plus hautes infortunes et d'une affabilité si proverbiale, et qui de sa Provence, en gravant amoureusement sur son écusson les armes de Jérusalem, jette les yeux avec une si chrétienne sollicitude vers les rivages de Tunis ? Et, sous cet air de famille, comment l'auteur du *Livre des tournois* et de l'*Abusé en cour* ne se

serait-il pas épris du naïf récit de la croisade de Mansourah et de Damiette avec son flair d'artiste, sa fine bonhomie et ses curiosités orientales? Le bon roi René a donc lu et gouté Joinville. Du moins en 1545, en inventoriant la riche bibliothèque du château de Beaufort, de ce théâtre des plus élégants loisirs de l'époux de Jeanne de Laval, un Antoine-Pierre de Rieux y découvrit une des très rares copies de l'original perdu des précieux mémoires; et deux ans après, grâce à cette exhumation angevine qui mettait en honneur en pleine renaissance le fruit le plus savoureux de notre littérature du moyen âge, en 1547 à Poitiers paraissait, avec dédicace à François Ier, la première édition de Joinville (1).

Mais, par une malencontreuse sollicitude pour l'œuvre soi-disant démodée du bon sénéchal, Antoine de Rieux ne la crut pas devoir lancer dans le monde lettré du seizième siècle sans l'avoir préalablement rajeunie en la travestissant dans le goût du jour. « Et pour ce que l'histoire, » nous dit-il dans sa préface, « estoit un peu mal ordonnée, et mise en langage assez rude, » ai icelle veüe au moins mal qu'il m'a esté possible; et l'ayant » polie et dressée en meilleure ordre qu'elle n'estoit auparavant » pour donner plus grande cognoissance des grands et vertueux » faicts de la très chretienne maison de France, ai voulu icelle » mettre en lumière. » On voit d'ici la déplorable métamorphose infligée au manuscrit. Mais, après avoir ainsi recommandé son travail au public, Antoine de Rieux cède la parole à un complaisant prôneur : « Et pour fin, » ajoute dans un avis au lecteur le Toulousain Guillaume de la Perrière, « il te plaira considérer » que ce n'est moindre louange de bien polir un diamant, ou » une autre pierre fine, que de la trouver toute brute. Pareillement, tu ne dois pas attribuer moindre louange au présent » autheur, d'avoir réduit en bon ordre et élégant style la pré-

(1) L'*Histoire et chronique du très-chrestien roy saint Loys, IXe du nom, et XLIIIe roi de France*, escripte par feu messire Jehan, sire seigneur de Joinville et seneschal de Champaigne, amy et contemporain dudict roy sainct Loys, et maintenant mise en lumière par Anthoine Pierre de Rieux, imprimée à Poictiers par Jehan et Enguilbert de Marnef, achevé le 15 mars 1546 (1547) petit in-4°.

» sente histoire, qu'à celui qui en fut le premier compositeur. » N'en déplaise à son outrecuidant panégyriste, à force de passer et repasser la lame sur ce diamant de la plus belle eau tombé entre ses mains, le maladroit éditeur l'a gravement attaqué. Toute la physionomie native de l'original a disparu dans une vague paraphrase renforcée de maintes interpolations (1), et le vrai Joinville a fait place à un Amyot insipide et blafard.

C'est chez un éditeur angevin, chez celui déjà ici désigné de l'*Itinéraire de saint Antonin*, que devait naître l'idée de donner intégralement au public le chef-d'œuvre de la bibliographie des croisades d'abord apprécié chez nous dans le palais d'un duc d'Anjou. Plus d'un demi-siècle après la publication de 1547, l'an 1616, en furetant dans les bibliothèques de Laval, Claude Ménard tomba sur quelques papiers naguère soustraits par un ministre huguenot aux ravages des guerres de religion. C'était une nouvelle copie de Joinville qu'en l'absence du manuscrit depuis longtemps égaré du château de Beaufort, l'éminent magistrat s'empressa de confronter avec le livre d'Antoine de Rieux, et par là ressortirent aux yeux de notre honnête érudit les attentats de ce premier éditeur. La mémoire outragée du sénéchal criait vengeance. Aussi quelques mois plus tard, en 1617 et à Paris, Claude Ménard donnait une nouvelle et sincère édition de Joinville (2), avec cette préface naïvement indignée : « Au Roy. » ...C'est aussy le suject principal de cet histoire, sire, que po-

(1) Tirées de Guillaume de Nangis, surtout à ce qui a trait à la croisade de Tunis. Mettons aussi au rang des interpolations ce célèbre passage, qui a inspiré à Bocace un de ses contes les plus satiriques où les missionnaires adressés par sainct Louis au roi des Tartares, le dissuadant d'envoyer ses propres ambassadeurs au pape, de peur que le spectacle des débordements de la Cour de Rome n'ébranle les heureuses dispositions de ces barbares en faveur de la foi chrétienne. *V. Décaméron*, Giormata prima, nov. 2. — Estienne Pasquier : *Recherches sur la France* (Paris, 1611), p. 253. — *Essais* de Montaigne, l. II, chap. XII.

(2) *Histoire de sainct Loys IXe du nom, roy de France*, par Messire Jean, sire de Joinville, nouvellement mise en lumière suivant l'original ancien de l'autheur avec diverses pièces du même temps non encore imprimées et quelques observations historiques par Me Claude Ménard, conseiller du Roy et lieutenant de la prévosté d'Angers. A Paris, en la boutique de Nivelle chez Sebastien Cramoisy, 1617.

» sons aux pieds de V. M. Histoire, laquelle mesprisable en son
» parler, est belle toutefois en sa candeur, très-haute en ses
» préceptes, qu'une main trop hardie voulut ci-devant altérer à
» sa mode, et la difformer ; mais dont l'original sauvé par ren-
» contre heureuse du pillage et des feux qui bruslèrent autrefois
» cette pauvre France pourra découvrir et condamner l'effron-
» terie... Lecteur curieux, je croy n'estre besoin d'employer
» autres paroles à priser cet histoire, puisqu'avec son déguise-
» ment premier, qui l'avoit déformée, huict presses différentes
» l'ont fait rechercher en sorte, que celle-cy pure et sans ver-
» millon, n'en peut moins espérer de ta courtoisie. Car si dans
» un riche cabinet tu fais estat quelquefois d'une vieille ins-
» cription que tu lis à peine, et ne l'entends pour sa vétusté,
» j'estime qu'à meilleur droit tu priseras celle-cy qui couvre un
» estomac d'or d'une casaque burelée. Mon cher Anjou t'avait
» des-jà fourny l'original premier de ceste pièce, et si l'autheur
» de sa publication s'en fust acquitté de bonne foy, certes il
» nous eust obligez en la descharge de ceste peine. Mais....
» l'imprimé n'avoit goust aucun du temps qu'il portoit. Et l'ayant
» faict voir à beaucoup de bons esprits, ils m'ont doucement
» engagé comme tu vois, à cette diligence, dont je n'ay regret,
» pourveu que ce soing te vienne à plaisir, ozant me promettre
» que trouveras ce livre tout autre que les premiers dans les-
» quels on ne s'est contenté de polir ou plustôt gaster le langage,
» peslemesler l'ordre de l'Autheur et sa suitte : non si belle en
» vérité, mais quel droit d'y toucher sans crime ? L'on a plus
» faict y adjoutant beaucoup de choses qui n'en estoient pas, ce
» que la conférence peut justifier aysément sans y prendre temps
» davantage ; et d'une préface faire un livre entier ; tellement
» qu'au manier de ces membres éparpillez, de ces os disloquez,
» il m'a semblé voir le désastreux Hypolite dans Ovide :

On ne connoist plus rien de tout mon corps en moy,
Ce n'est du haut en bas qu'un ulcère, un effroy.

» Nous lui rendons désormais son premier embon-point,
» fort aises, qu'il puisse estre bien recu d'un chacun, pour

» tenir sa place légitime parmi nos histoires. Quant à l'Autheur, » son nom porte de la recommandation assez; et dresserions un » extrait en ce lieu de ses principales actions; mais il n'a pas » eu moins d'industrie pour se faire connoistre en la tissure de » ce livre, que fist Phidias en la taille de Minerve. Car tous les » plis de cet histoire sont dressez en sorte, que ne sçaurions en » rien tirer pour l'ordre de sa vie sans désarçonner tout le corps » principal. »

Que n'eût valu une édition préparée avec tant de loyauté et de zèle, si, par un nouveau malheur, Claude Ménard abusé n'avait opéré sur un exemplaire lui-même encore très éloigné de l'œuvre primitive (1)? N'importe, cette fois l'original perçait sous les formes plus discrètement empruntées du quinzième siècle, ce qui marque un progrès décisif dans le lent et pénible dégagement des mémoires de Joinville. Si dans l'édition de 1647 le pieux sénéchal ne se révèle pas encore dans sa fleur et sa délicatesse, on en a du moins le relief; et, à défaut d'un vitrail de la Sainte-Chapelle, notre savant magistrat nous donne un sérieux portrait détaché ce semble, de sa monumentale collection de planches de cuivre.

Ce n'est qu'un siècle et demi après l'édition de 1617 qu'apparut enfin le véritable et charmant Joinville, d'après un manuscrit fidèle enlevé à Bruxelles comme un des trophées de sa campagne de 1746 par le maréchal de Saxe, et publié en 1761 par Melot et Caperonnier. Mais nous serions ingrats si l'édition de 1761 nous faisait oublier celles d'Antoine de Rieux et de Claude Ménard. Tout informe qu'elle nous semble aujourd'hui plus que jamais en regard de l'exemplaire presque intégral ornant le char de triomphe du maréchal de Saxe, et tout en passant aux yeux de plusieurs critiques impitoyables pour un roman mis sous le

(1) Du moins autant qu'on en peut juger d'après le style du manuscrit, dont Claude Ménard a omis de nous indiquer l'âge. — En ce qui est de la copie du château de Beaufort en elle-même, à travers la contrefaçon d'Antoine de Rieux, il est absolument impossible d'en apprécier le degré de fidélité, surtout eu égard à la divergence des opinions là-dessus émises par les plus éminents critiques de Joinville.

nom de Joinville, l'édition de 1547 a vite conquis et conservé même jusqu'après celle de 1617, grâce à de nombreux détails absents du manuscrit de Claude Ménard, une vogue attestée par huit réimpressions successives dont une à Genève en 1596 (1), et par une traduction espagnole publiée à Tolède en 1567 (2); mais cette édition surtout a défrayé tour à tour, aux deux extrémités de notre littérature philosophique et par un privilège inhérent à la physionomie du bon sénéchal si libre dans son orthodoxie, Montaigne (3) et saint François de Sales (4), Fénelon (5) et Voltaire (6). En ce qui est de l'édition de 1617, elle-même réimprimée à Paris en 1666 et en espagnol à Tolède en 1657, c'est assez pour sa louange d'avoir servi de base à la troisième et à la plus célèbre des éditions de Joinville antérieures au manuscrit de Bruxelles, à celle donnée en 1668 par Ducange (7). Ce grand vulgarisateur des premiers monuments de notre littérature nationale, après sa lumineuse évocation de Villehardouin, lui a naturellement destiné comme pendant, à l'extrémité opposée du treizième siècle, son compatriote et son émule dans le vivant récit des exploits d'Orient. Ducange en 1668 a donc entrepris de rééditer Joinville; et à cet égard, à défaut de manuscrits autres que celui de Laval, et malgré de forts soupçons de remaniements partagés par Baillet et le *Journal des savants*, il dut se borner, résumant par là en une même œuvre les durables résultats des

(1) Tel est surtout le chapitre de la prise de Bagdad par les Tartares, qu'on a longtemps considéré comme une interpolation, mais qui se retrouve dans tous les manuscrits les plus récemment exhumés.

(2) Et elle-même réimprimée en 1794.

(3) L. II, ch. 12.

(4) *Introduction à la vie dévote*, IIIe partie, ch. xxx. — Saint François de Salles dut naturellement connaître Joinville par l'édition donnée à Genève en 1596.

(5) *Lettre à l'Accadémie Françoise sur l'éloquence, la poésie, l'histoire*, etc.

(6) *Essai sur les mœurs*, Ed. Beuchot, t. II, p. 216. — Voltaire, qui cite Joinville dans son *Essai sur les mœurs*, écrit en plein dix-huitième siècle, et partant près d'un siècle après la publication ci-dessous mentionnée de Ducange, a cependant totalement ignoré d'autres éditions que celle de Rieux.

(7) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, enrichie de nouvelles observations et dissertations historiques et de plusieurs autres pièces concernant ce règne, tirée des manuscrits par Charles du Fresne du Cange, trésorier de France à Amiens, in-folio, Paris, Cramoisy, 1668.

deux premières publications de provenance angevine, à nous donner, avec ses riches éclaircissements et des extraits d'historiens arabes, la pleine reproduction du texte de Claude Ménard, accompagnée des suppléments et des variantes de Pierre de Rieux. Ainsi escortée et sous d'aussi puissants auspices, notre édition de 1617 reprit une autorité qui la maintint en possession du culte littéraire jusque bien après l'heureuse découverte du maréchal de Saxe; car nous trouvons encore Ducange, ou plutôt Claude Ménard, en plein règne et en 1819 dans la collection Petitot, et en 1868 sous la traduction latine du P. Stirling dans les Bollandistes (1), et en 1807 à Londres sous la traduction anglaise de Th. Jones (2).

Peu à peu néanmoins, depuis la découverte du texte du manuscrit belge, publié en 1761, préconisé en 1839 par Paulin Paris, puis accueilli en 1840 et dans la collection Michaud-Poujoulat et dans le *Recueil des historiens des Gaules*, et enfin vulgarisé en 1871 par Francisque-Michel; peu à peu, depuis cette découverte et durant un siècle, Claude Ménard a, dans l'estime des lettrés, sans cesse battu en retraite, sans toutefois abandonner, sur le terrain envahi coup sur coup par tant d'éditeurs nouveaux, maintes positions qu'il y gardera toujours. Et d'abord, en ce qui est des annexes de son livre, sans parler des savants éclaircissements qui se lisent encore après ceux de Ducange, ni de sa liste des croisés de Tunis, jugée préférable à celle de l'édition Caperonnier, Claude Ménard fournit une pièce ailleurs introuvable: c'est ce fameux procès-verbal du refus opposé en 1252 par le clergé de France à la taxe réclamée en faveur des Saints-Lieux par le légat Gilles de Tyr; c'est, dis-je, ce document déjà par nous relevé comme le plus sûr indice du déclin du zèle pour la guerre sainte à partir de la seconde moitié du treizième siècle.

Au point de vue du texte même, depuis environ quinze ans l'œuvre de Claude Ménard tend à recouvrer dans le monde des

---

(1) Les Bollandistes soutiennent même à outrance à l'encontre de Ducange la parfaite fidélité du manuscrit de Laval.

(2) Reproduite en 1871, aussi à Londres, dans les *Chroncles of the crusades*.

lettres sinon son ancien empire à jamais perdu, au moins quelque peu de légitime faveur, grâce à l'esprit de réaction qui s'accuse dans l'ensemble des derniers travaux consacrés au sénéchal de Champagne. Dans cette suite d'éditeurs voués au culte de l'exemplaire belge depuis Melot et Caperonnier jusqu'à Francisque Michel, s'était invétéré un préjugé trop exclusif en faveur du plus ancien des divers manuscrits d'un original perdu, envisagé comme le seul manuscrit bon à suivre, sauf de rares confrontations en cas de fautes et de lacunes évidentes. Par là l'édition de Claude Ménard, fondée sur une copie postérieure d'un siècle à celle de Bruxelles, était déjà tombée au dernier degré de la défaveur lorsque l'éminent M. Natalis de Wailly, dans sa ferveur pour Joinville jaloux de ramener à la plus irréprochable pureté le texte à l'origine le plus gravement altéré, rompit avec la routine des précédents éditeurs, pour inaugurer dans sa propre publication des précieux mémoires une plus large méthode. Répudiant toute préférence absolue et systématique à l'égard de la plus ancienne des copies de l'œuvre du sénéchal, et tout en se basant sur l'exemplaire belge, il adopta les meilleures versions des autres manuscrits de toute date exhumés jusqu'à ce jour ; et c'est ainsi (pour ne plus parler de l'œuvre par trop informe d'Antoine de Rieux qui n'a plus aujourd'hui que sa très réelle importance historique), c'est ainsi que maintes leçons de Claude Ménard sont venues prendre place et dans la première édition donnée par M. de Wailly en 1865, et de là dans la magnifique et, ce semble, définitive édition Didot de 1874. Nous disons définitive, jusqu'au jour où sortiront enfin de leur ensevelissement tant de fois séculaire et l'original même des immortels mémoires et le bel exemplaire historié dédié en 1309 à Louis-le-Hutin. Vienne l'heureux jour de l'apparition de ces deux types où se doivent ramener les quelques rares copies çà et là dispersées, et qui sait alors sur combien d'autres points ils ne donneront pas raison à l'édition angevine (1) ?

(1) Ed. de Rieux : avis au lecteur, dédicace et préface de Guillaume de la Perrière. — Ed. de Cl. Ménard; dédicace et avis au lecteur. — *Journal des Scavans*, 23 janv. 1668. — Lenain de Tillemont, t. V, pp. 262-263. — *Vie des saints* de Baillet (Paris, 1715-1716), t. II, p. 23. — Jacques Lelong, l. III, n° 7144. — Les

En attendant, en somme c'est à l'Anjou que le monde lettré doit de s'abreuver aujourd'hui aux Mémoires de Joinville. Ce philtre enchanteur, qui dès sa source lointaine exhale tous les parfums de l'Égypte et de la Palestine, a, pour la première fois et en deux reprises, jailli à ciel ouvert en Anjou et sous des mains angevines ; et, au point de vue de la littérature des guerres saintes, cela suffirait à la gloire de notre province, quand même elle n'aurait pas déjà fourni l'*Historia Hierosolymitana*. Mais, par un double bonheur et pour figurer à la fois aux deux extrémités opposées de la bibliographie des croisades, cette contrée où prospéra l'abbaye de Bourgueil et que rehausse le château de Beaufort, ce théâtre favori des méditations monastiques, des goûts princiers et des magistrales études, cette patrie ou ce séjour privilégié de Baudri, du roi René et de Claude Ménard, a tout ensemble conquis une place d'honneur dans le *Gesta Dei per Francos*, et suscité ou fourni les deux premières éditions de Joinville.

Si féconde sur la littérature angevine, l'influence des pèlerinages et des croisades s'accuse-t-elle au même degré chez nous

---

[*Bibliothèques Françoises* de La Croix du Maine et du Verdier (Paris, 1722), p. 523. — *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres* (Paris, 1717-1786) : Dissertation sur la vie de saint Louis, écrite par le sire de Joinville, p. le baron de la Bastide, 28 nov. 1738, pp. 702-716. — Ed. Melot et Caperonnier (Paris, 1761), préf. — Coll. Petitot, 1re série, t. II, avertissement. — Coll. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. I, pp. 171-172. — *Rec. des historiens des Gaules*, t. XX, pp. 44 et 48 et avertissement, p. 190.—Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, t. VIII, pp. 397-398.—Bolland. t. XXXIX (août, t. XV). *De sancto Ludovico Francorum commentarius prævius*, pp. 279-281. — *Mémoirs of Louis IX, king of Franche, by John Lord de Joinville, high senechal of Champagne* (*Chronicles of the crusades*), London, 1871, p. 347. — *Mém. de Jean, sire de Joinville*, publ. Francisque Michel (1871). — *Étude sur Joinville*, par M. Firmin Didot, pp. 83, 127, 153-157. — *Jean, sire de Joinvile, hist. de saint Louis*, texte original, accompagné d'une trad., p. M. Natalis de Vailly (Paris, Firmin Didot, 1874) : *Examen critique des éditions du texte de Joinville*, passim et texte, pp. 192, 193, 202 et 220. — *Rev. arch.*, nouv. série, t. XV (1869). *Observ. sur le texte de Joinville*, p. Ch. Corrard, pp. 178-179. — *Romania*, no 11 (Juillet, 1874), comptes-rendus : *Jean, sire de Joinville, hist. de saint Louis*, p. M. N. de Vailly, Paris, F. Didot, 1874, p. 403. — *Eod.*, no 12 (octobre 1874). — *Lettre à M. Gaston Paris sur le texte de Joinville*, p. 489. — *Hist. de René d'Anjou*, p. Villeneuve-Bargemont, t. III, p. 28, n. et pièces justificatives, p. 261. — *Le Roi René*, par M. de Quatrebarbes, p. 196. — *Le Roi René*, p. M. Lecoy de la Marche, t. II, pp. 189-193.—*Rev. de l'Anj. et de Maine-et-Loire*, 2e partie, t. Ier (1857) : *Claude Ménard*, p. P. Marchegay, p. 16.

dans le développement des arts ? Tout en laissant à de plus compétents le soin d'approfondir cette partie de notre sujet, au moins donnons rapidement quelques indications relevées aux diverses faces de l'esthétique angevine. En fait d'architecture, et pour qu'à tous les abords de notre récit reparaisse le profil du grand pèlerin-bâtisseur, à l'abbaye de Beaulieu, près Loches, on a le campanile, aujourd'hui malheureusement disparu, qu'éleva Foulques-Nerra, sur le modèle de la grande église de la Résurrection de Jérusalem (1), et qui tant de fois a dû tressaillir au chant des hymnes du Saint-Sépulcre. En fait de sculpture, on a la statue de Notre-Dame du Ronceray, dont le type gaulois ne se décèle qu'à grand'peine sous ses atours byzantins (2). En fait d'iconographie, à l'abbaye de Bourgueil florissait une célèbre école d'enluminures, qui, au dire de Baudri et comme pour illustrer son *Historia Hierosolymitana*, aurait ravi tous leurs secrets aux artistes d'Arabie ou de Phrygie (3). Enfin le petit-fils dégénéré du fondateur des basiliques de Saint-Nicolas et de Beaulieu, l'impassible auditeur d'Urbain II et de Robert d'Arbrissel, ne pouvait guère retirer d'autre fruit des guerres saintes qu'un vain étalage de luxe oriental ; aussi qui plongerait ses regards dans la cour brillamment corrompue de Foulques-Réchin, dans cette cour singulière du onzième siècle où un grand seigneur écrivait haut la main une page correcte sur la première croisade, y verrait en honneur, par un futil raffinement d'élégance asiatique, les cheveux frisés et la longue barbe, avec des bandelettes, des robes traînantes et des sandales (4).

---

(1) *Hist. de Foulques-Nerra*, p. Alex. de Salis, p. 132.

(2) *Baudri, abbé de Bourgueil*, p. l'abbé Henri Pasquier, p. 173.

(3) *Romania*, n° 1 (janvier 1872), *Notes sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil*, p. L. Delisle, p. 26. — L'abbé Pasquier, pp. 74-76 et 88.

(4) Ou *pigaches*. C'étaient les fameux souliers *à la poulaine* terminés en queue de scorpion, ou mieux en corne de bélier, et dont la mode, inaugurée par Foulques-Réchin dans le but de dissimuler la difformité de ses pieds, dura trois siècles, et ne fut même proscrite qu'après les sévères prohibitions des rois et des papes. Orderic Vital : *Hist. eccles.* (publ. Leprevost, pp. 323-327). — L'abbé Pasquier, pp. 30, 31 et 32; 45-46; 73.

Trois siècles et demi après la première croisade, le prince le plus populaire de la maison d'Anjou-Sicile, de cette maison héritière et des Plantagenets dans la possession de notre sol, et de la race allemande de Souabe aux droits du royaume de Naples, le roi René à son tour après Foulques-Réchin, Frédéric II et Mainfroy, sentit en lui s'éveiller les prédilections orientales. Le digne détenteur du premier manuscrit édité de Joinville, le bon roi René aussi lui s'est laissé capter par les prestiges de l'Asie et de l'Afrique, et l'on voit se refléter l'éclat de la civilisation arabe dans sa cour, sa bibliothèque, ses meubles, ses divertissements. Mais le venin que cette invasion exotique avait fatalement inoculé aux rejetons pervertis d'Ingelger ou d'Hohenstaufen, devait tourner en un bienfaisant principe chez un petit-fils de Saint-Louis, chez un roi paternel imbu des vraies traditions d'une province qui avait fourni en la personne de Foulques V un roi de Jérusalem, et en celle du héros de Bénévent et de Tagliacozzo l'instigateur de la croisade de Tunis. De ses rives provençales et du sein d'une cour peuplée de Maures, le bon roi René a maintes fois jeté des regards attendris vers les états barbaresques, comme vers un nouveau théâtre de miséricordieuse influence et de propagande chrétienne. Mais nous réservons pour la seconde partie de notre œuvre cet attrayant épisode, qui sort du cadre de la Palestine.

Car, l'heure est venue de dire adieu à cette Palestine abreuvée du plus pur de notre sang, où nous avons suivi toute une dynastie royale depuis sa plus haute prospérité jusqu'à ses derniers malheurs, à cette terre sacrée qui a vu tour à tour les grandioses repentirs de Foulques et le resplendissement du Cœur-de-Lion. C'en est fait, il nous faut quitter cette Jérusalem dont n'a relui à nos yeux qu'une vive image dans l'église du Saint-Sépulcre de Beaulieu, mais que de l'Anjou nous avons contemplée tour à tour à travers l'auréole de Gilles de Tyr, de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte, puis à travers le *Gesta Dei per Francos* et les Mémoires de Joinville. Oui, nous allons échanger la Palestine pour une plus vaste scène, qui s'étendra depuis les

Pyrénées jusqu'à Constantinople. Mais au sein de Jérusalem nous avons senti en nous s'allumer d'inextinguibles ardeurs, et puissions-nous les communiquer aux nouveaux héros qui désormais vont combattre loin de ses murs, mais toujours pour la défense de la chrétienté contre l'islamisme !

EUS. PAVIE.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

CHRONIQUE

Dans la *Revue des Sociétés savantes* des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la quatrième livraison qui vient de paraître contient un compte-rendu de deux Mémoires qui intéressent l'Anjou, et qui furent lus à la Sorbonne (séance du mercredi 16 avril 1879).

Voici de quelle façon s'en exprime l'éminent secrétaire de la section d'archéologie, M. Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale :

« *1°. Logis de Pincé.*

« M. Parrot, correspondant du Ministère de l'instruction publique, directeur-administrateur de la Société académique de Maine-et-Loire a donné lecture d'une notice intitulée : « Le Logis de Pincé à Angers. » Antiquaire zélé, M. Parrot commence par déplorer les nécessités qui contraignent parfois les administrations municipales à restaurer plus ou moins heureusement de vénérables monuments restés debout, ou même à les détruire. Toutefois, M. Parrot paraît rassuré en ce qui concerne l'édifice auquel il a consacré le tribut qu'il a bien voulu apporter à la Sorbonne.

« Le Logis de Jean de Pincé, en son vivant sieur du Bois, licencié ès lois, lieutenant général de la sénéchaussée d'Angers, appartient à cette ville, dont la municipalité est décidée à le conserver, et qui saura lui trouver une utile destination.

« Cet hôtel, situé dans l'intérieur de la ville, à quelques pas de la place du Ralliement, cette précieuse nécropole dont le nom a déjà souvent retenti à la Sorbonne et dont il sera parlé tout à l'heure, est le plus beau bijou architectural de la Renaissance que possède la ville d'Angers. Commencée vers 1524, la construction de ce logis, due, à ce que l'on croit, à l'habile architecte Jean de Lespine, était terminée lorsque Jean de Pincé mourut le

11 septembre 1538, dans l'exercice des fonctions de maire. A l'appui d'une rapide description de cet élégant édifice, M. Parrot en a mis sous les yeux des assistants des photographies qui leur ont fait partager l'admiration qu'il lui inspire, ainsi qu'à tous ceux qui visitent l'ancienne capitale des comtes d'Anjou. La brève et intéressante notice de M. Parrot se termine par une phrase qui a soulevé une instructive discussion. Plusieurs des assistants, entendant M. Parrot prononcer le nom du Primatice, avaient compris que cet archéologue pensait que le maître italien avait pris une part directe à la construction du logis de Pincé.

« Or, comme le Primatice n'était pas encore arrivé en France en 1524, cette assertion devait paraître étrange ; aussi M. Palustre présenta-t-il une observation dans ce sens ; mais M. Parrot n'avait voulu parler que de l'influence générale du goût italien sur l'architecture française à cette époque ; seulement il n'avait peut-être pas très bien choisi les noms cités à l'appui de son dire, celui du Primatice d'abord, mais surtout celui de Benvenuto Cellini qu'on pouvait s'étonner de voir prononcer à propos d'architecture. Après avoir écouté attentivement les explications de M. Parrot, M. Palustre a cru devoir contester l'opinion de son confrère, même réduite à ces termes. Selon M. Palustre, le Logis de Pincé est une œuvre française, comme le château de Chambord, que l'on avait aussi jadis attribué au Primatice, et dont Louis de la Saussaye nommait il y a quelque vingt années les auteurs, artistes nés sur les bords de la Loire, trop longtemps oubliés comme tant d'autres de ces maîtres à qui nous devons ces chefs-d'œuvre que nous n'avons appris à apprécier à leur valeur qu'au moment où nous avons pu craindre de les voir disparaître. »

« *2°. Fouilles de la place du Ralliement en 1878-1879.*

« En l'absence de l'auteur, M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, M. du Sommerard, membre de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et de la Commission des monuments historiques, directeur du musée de Cluny, donne lecture d'un mémoire sur les fouilles de la place du Ralliement à Angers, en 1878 et 1879.

« Le mémoire de M. Godard-Faultrier est accompagné de deux

photographies et de dix planches de dessins, exécutées avec autant d'exactitude que de talent par M. le Dr Godard, fils de M. Godard-Faultrier. Les photographies offrent des vues d'ensemble de cette place du Ralliement à Angers, dont nous parlions à l'instant, et qui est devenue si célèbre parmi les archéologues en raison des découvertes importantes qu'on y a faites depuis dix ans, notamment par celles de tombes vénérables des premiers siècles du christianisme, dont plusieurs avec inscriptions. Ces vues photographiques exécutées récemment montrent le site de deux édicules que les archéologues angevins auraient voulu conserver sur place. Les dix planches de dessins représentent les monuments et objets divers trouvés récemment dans les fouilles de la place du Ralliement. Je noterai une anse d'amphore avec ce fragment d'inscription :

CAESEN·

« Et une croix latine de commémoration, en plomb, trouvée dans un sarcophage et sur laquelle reposait la tête d'un squelette. On y lit une inscription oxydée et partant d'une lecture difficile ; M. Godard-Faultrier y a cependant déchiffré ce qui suit :

ANNO
MIXVII
AB INCAR
N
ECCLESIÆ CA
QVI DV[*m*] VI[*xit*]
PAVP...

« Il faut encore mentionner des monnaies de Constantin le Grand et de Constant Ier, quelques menus objets remontant à l'époque mérovingienne et des carreaux vernissés du moyen âge.

« Quant aux grands monuments, ils se composent d'une mosaïque romaine à laquelle M. Demoget a consacré un travail spécial et qui est déposée dès à présent dans le musée Saint-Jean à Angers, et des deux édicules mentionnés ci-dessus.

« De ces édicules dont la date ne descend certainement pas plus bas que le IXe siècle, l'un le plus ancien, qui a été trouvé dans le cimetière chrétien de la fin du IVe siècle, est rectangulaire, et a été construit fort négligemment avec des matériaux d'emprunt,

notamment avec de vieilles briques romaines. Cet édicule renferme deux piscines et un hypocauste. M. Godard-Faultrier, avec d'autres archéologues, suppose que l'une des piscines a pu servir de baptistère, tandis que la seconde dont l'eau était chauffée par l'hypocauste aurait été un bain sacré. Si cette opinion que M. Godard-Faultrier ne donne que comme une hypothèse était adoptée, on posséderait une bien grande rareté, car M. le commandeur de Rossi consulté par M. Palustre, qui adressa à l'illustre savant une exacte description de ces édicules, aurait répondu, nous apprend M. Godard-Faultrier, qu'un bain sacré serait un monument unique dans la chrétienté.

« Le second de ces édicules est de forme octogone. On est peut-être encore plus incertain au sujet de sa destination que sur ce qui concerne celle du premier. On y a vu une base de clocher, un campanile, un baptistère, un reclusoir et une chapelle des morts. M. Godard-Faultrier a recueilli et examiné ces opinions diverses, mais il s'est prudemment gardé de conclure. En résumé il est regrettable qu'il soit impossible de conserver ces édicules à l'endroit même où on les a découverts, et que l'on puisse à peine espérer les sauver tous deux de la destruction en raison de la mauvaise qualité de leurs matériaux, car ce sont de vénérables témoins des premiers siècles du christianisme dans la capitale des *Andecavi ;* or, comme l'intéressante discussion à laquelle a donné lieu le mémoire de M. Godard-Faultrier n'a pas fourni une explication complétement satisfaisante en ce qui concerne leur destination, s'ils devaient disparaître un jour, on perdra avec leurs vestiges les moyens d'acquérir de nouvelles lumières sur les usages de la primitive église.

« M. Parrot (d'Angers), M. Palustre, d'autres savants encore dont on n'a pu savoir les noms, ont pris part à cette controverse dont nous voudrions avoir la sténographie, tant elle nous a paru solide, sans que nous puissions toutefois déclarer que les problèmes soulevés soient résolus.

« M. du Sommerard, celui-là même qui s'est chargé de lire le mémoire de M. Godard-Faultrier, était parfaitement au courant de la suite de cette affaire. En effet, notre collègue avait été envoyé en mission spéciale à Angers par M. le Ministre de l'Instruction publique ému par les requêtes à lui adressées par les Sociétés savantes de cette ville. Malheureusement, à son grand

regret, M. du Sommerard reconnut avec d'autres juges aussi compétents que lui-même qu'on ne pouvait songer à conserver sur places ces édicules. En conséquence, il a été décidé que l'on transporterait l'édicule rectangulaire, celui des deux piscines, au musée Saint-Jean, où on le rétablirait, et que l'on ferait de l'autre une reproduction en liège. Cette détermination si sage est le résultat de l'entente cordiale de trois Sociétés savantes qui ont uni leurs efforts : la Société académique d'Angers, dont M. Parrot est le directeur ; la section d'archéologie de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville, dont M. le conseiller d'Espinay est le président, et la Société française d'archéologie, dont le directeur, digne successeur d'Arcisse de Caumont, est M. Palustre. En finissant, il me reste à exprimer un souhait, c'est que le mémoire de M. Godard-Faultrier, dont nous n'avons donné qu'un sec résumé, soit publié avec les planches qui l'illustrent. C'est un travail remarquable à tous égards, et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers ne reculera certainement pas devant ce devoir qui s'impose à sa libéralité.

« Un mot encore à la louange de la municipalité d'Angers qui a eu la sage et généreuse prévoyance de doter son musée, fondé en 1841, de la magnifiqne salle Saint-Jean, assez vaste pour qu'on puisse y classer à l'aise les antiquités diverses que l'on découvre journellement sur son domaine : statues, sarcophages, inscriptions, enfin les monuments de tous genres et surtout ceux de grande dimension. »

E. Barassé, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 644-80.

TABLE

DES

MATIÈRES DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME

JANVIER-AVRIL 1880

JANVIER

Correspondance inédite concernant la Vendée militaire (*7e article*), par le **R. P. Dom Chamard**. 1
Le curé Pous, correspondance inédite d'un membre de l'Assemblée Constituante, 1789-1791 (*Suite*), par **M. L. D. L. S.** 11
Les montres et les revues militaires de la noblesse angevine au xve siècle, par **M. Hippolyte Sauvage**. 35
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvres, architectes, graveurs, artistes, d'après les archives angevines (*Suite*) par **M. C. Port**. 42
Chronique, par **M. X....** 47

FÉVRIER

Correspondance inédite concernant la Vendée militaire (*Fin*), par le **R. P. Dom Chamard** 55
Notices sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution. Assemblée Nationale Constituante : l'abbé Bourdet, par **M. Queruau-Lamerie** 62
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*1re partie*). Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (*Suite*), par **M. Eusèbe Pavie**. 66
Chronique, par **M. X....** 86
Bibliographie : Les grands écrivains de France : Saint-Simon, par M. C. Port Histoire de la gravure, par G. Duplessis. Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au xve siècle, par M. C.-J. Beautemps-Beaupré, par **M*****. 90

MARS

M. L.-Eugène Poitou, par **M. Camille Bourcier**. 97
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*1re partie*). Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (*Suite*), par **M. Eusèbe Pavie**. 105
Le curé Pous, correspondance inédite d'un membre de l'Assemblée Constituante, 1789-1791 (*Fin*), par **M. L. D. L. S.** 137
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvres, architectes, graveurs, artistes, d'après les archives angevines, par **M. C. Port**. . 156
Chronique, par **M. X....** 164

AVRIL

L'hiver en Anjou, par **M. C. Port**. 169
Annales ecclésiastiques de l'Anjou : Gabriel Bouvery, évêque d'Angers (1540-1572). Mort de Gabriel Bouvery. par **M. l'abbé T. Pletteau**. 206
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*1re partie*). Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (*Fin*), par **M. Eusèbe Pavie**. 212
Chroniques, par **M. X...** 256

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1040-80.

JAN 1 1990